



Bulletin d'information et de **documentation**

Gouvernement du Grand-Duché
de Luxembourg



Service
Information
et **Presse**

Luxembourg

mars-août **2/98**

Photothèque S.I.P., Anouk Antony, Manuel Dias, Jean-Claude Ernst, Marcel Ernst,
 Tessa Hansen, Thierry Martin, Ute Metzger, Jean Picard, Raymond Reuter,
 Lé Sibenaler, Tom Wagner, Serge Waldbillig, Guy Wolff
 Christian Coiffard
 Jean Picard, Anne-Carole Herz
 Imprimerie Centrale S.A., Luxembourg

Photos

Layout
Rédacteurs
Imprimerie

Sommaire

Visites à l'étranger

... de Son Altesse Royale la Grande-Duchesse Héritière en Bosnie-Herzégovine	011
... du Premier ministre en Asie	012
... de S.A.R. la Grande-Duchesse Héritière au Népal et au Bangladesh	014
... de S.A.R. le Grand-Duc Héritier et du ministre de l'Économie M. Robert GOEBBELS en Chine du 17 au 23 mai 1998	016
... du ministre de la Force publique Alex BODRY en Albanie les 17 et 18 août 1998	017
... de M. Luc FRIEDEN au Danemark	018
... de Mme HENNICOT-SCHOEPGES au Guatemala	018
... de Mme HENNICOT-SCHOEPGES en Roumanie	018

Visites au Luxembourg

... du Président de la République de Pologne et de Madame Aleksander KWASNIEWSKI les 23 et 24 avril 1998	021
... du Président de la République du Cap-Vert et de Madame Antonio MASCARENHAS MONTEIRO du 3 au 5 mai 1998	022
... du Premier ministre d'Ukraine M. POUSTOVOITENKO	023
... du ministre des Affaires étrangères de la République Fédérale de Yougoslavie	024
... du Premier ministre du Swaziland	024
... du Président de l'exécutif catalan, Jordí PUJOL	024

... du Lieutenant-Général Van den BOSCH	025
... de M. J.-Cl. GAYSSOT, ministre français de l'Équipement, des Transports et du Logement	025
... de M. Pino ARLACCHI, Directeur exécutif du PNUCID	025
... de l'archevêque de Canterbury	025
... d'une délégation de l'Assemblée Populaire Nationale de Chine	026
... du Vice-ministre des Affaires étrangères de Thaïlande	026
... de M. Michel ROCARD, ancien Premier ministre français	026
... du ministre du Plan du Bénin, M. Albert TÉVOÉDJRÉ	026

Conseils et rencontres UE

Sommet extraordinaire de l'Euro	031
Le premier «Euro 11» au Château de Senningen	031
Conseil européen de Cardiff: La volonté de construire une Europe sociale	032
Réunion informelle des ministres des Affaires étrangères à Édimbourg: Crise financière asiatique, Kosovo et Chypre	033
M. JUNCKER à la réunion informelle des ministres des Finances à York	034
Réunion de la troïka ministérielle de l'Union européenne avec le ministre des Affaires étrangères de la Croatie	034
Réunion ministérielle du Groupe de Contact élargi aux pays riverains et à la troïka de l'UE sur la situation au Kosovo	034

Conférence de M. J.-Cl. JUNCKER sur «Les défis politiques de l'Union économique et monétaire»	034
Conférence européenne Le Premier ministre J.-Cl. JUNCKER et le ministre des Affaires étrangères Jacques F. POOS à Londres	035
Mémoire d'entente sur la communication de l'Euro	035
M. BODEN au Conseil UE «Agriculture»	036
Mme JACOBS au Conseil UE sur la protection des consommateurs	036
Conseil «Affaires générales» à Luxembourg: élargissement, Turquie, Proche-Orient, Balkans occidentaux	036
Conseil «Affaires générales» à Bruxelles: Agenda 2000, politique méditerranéenne, Balkans occidentaux	037
Jacques F. POOS à la réunion euro-méditerranéenne de Palerme	037
Tony BLAIR à Luxembourg	037
Premier Conseil de coopération avec l'Ukraine et Conseil EEE à Luxembourg	037
Rencontre POOS-SCHÜSSEL à Luxembourg	038
M. BODRY à la Conférence ministérielle «Un Environnement pour l'Europe»	038
Conseil «Affaires générales» à Luxembourg: le dernier sous présidence britannique	038
Ouverture officielle de la BCE à Francfort	039
Égalité des chances et emploi au programme de la réunion informelle à Innsbruck	039
Conseil «Affaires générales» à Bruxelles: Programme de la Présidence autrichienne, Agenda 2000, Schengen, fonctionnement du Conseil, Balkans occidentaux, Belarus	040
La ministre HENNICOT-SCHOEPGES à un colloque ministériel à Londres	040
La ministre HENNICOT-SCHOEPGES à la conférence «Femmes et Sciences» à Bruxelles	040
40 ^e anniversaire du Comité européen pour les problèmes criminels	041

Conférences internationales

L'OTAN à Luxembourg	045
Madame ERR à la Commission des Droits de l'Homme de l'ONU	045
Réunion à Luxembourg des Chefs d'États-Majors FINABEL	045
M. Jean-Claude JUNCKER à la deuxième réunion au sommet de l'ASia – Europe Meeting (ASEM) Londres les 3 et 4 avril 1998	046
M. BODRY à la réunion des ministres de l'Environnement des pays de l'OCDE	046
Jean-Claude JUNCKER rencontre Javier SOLANA	046
Réunion des ministres de la Défense BENELUX à Luxembourg	047
M. Robert GOEBBELS au Conseil des ministres de l'OCDE	047
M. Alex BODRY à une Conférence ministérielle sur la Jeunesse à Bucarest	047
Initiative communautaire EMPLOI-HORIZON: Échange thématique sur la nécessité d'une conscience sociale dans les entreprises	048
Réunion entre les gouvernements de la Sarre et du Luxembourg	048
M. BODRY à la réunion ministérielle de l'UEO à Rhodes	048
Mme Lydie ERR aux réunions ministérielles de l'Organisation Mondiale du Commerce à Genève	049
Le ministre de l'Économie à Francfort et à Naples	049
Relations Luxembourg – Meurthe-et-Moselle le 28 mai 1998	050
Transfrontalia 1998	050
Réunion de la Commission mixte franco-luxembourgeoise sur la sécurité nucléaire Luxembourg, le 19 juin 1998	050
M. BODRY au Nato-Workshop «Political-Military Decision Making»	051

Divers

La célébration de la Fête Nationale à Luxembourg	055
La révolution de 1848 fut le printemps du peuple luxembourgeois	055
Journée nationale du Grand-Duché de Luxembourg à l'Expo '98 de Lisbonne	056
Luxembourg, sa culture, sa maison	058
Un nouveau Président pour la Banque centrale de Luxembourg	058
Jacques F. POOS reçoit Danielle MITTERRAND	058
Première séance du Conseil Supérieur de la Famille et de l'Enfance	059
Signature du premier accord bilatéral de coopération avec le Laos	059
Journées culturelles luxembourgeoises à Moscou du 16 au 18 mars 1998	059
Monsieur JUNCKER à la CeBIT de Hannovre	060
Reconversion des sites sidérurgiques au Luxembourg le vendredi 20 mars 1998	060
Le Prix Joseph BECH décerné à Arpad GÖNCZ, Président de la République de Hongrie le 23 mars 1998	060
Collaboration du ministère des Affaires étrangères avec le Comité international de la Croix Rouge (CICR)	060
Rapport WEILER sur la justice au Luxembourg	061
Baptême du Prince Paul-Louis	061
Le Conseil de Presse reçu par le Grand-Duc Héritier	061
«Zukunftspreis für soziale Ordnung» à Monsieur Jean-Claude JUNCKER	061
Un projet pour l'égalité	062
Important projet de coopération avec la Chine le 27 mai 1998	062

Une aide humanitaire à l'Afghanistan le 30 mai 1998	062
Un nouveau Chef d'état-major pour l'Armée luxembourgeoise	062
Visite protocolaire du Général CLARK à Luxembourg	063
Présentation du projet «Cité judiciaire»	063
Les grandes lignes du projet de budget pour 1999	063
Attentat en Irlande du Nord Condamnation de l'acte terroriste le 17 août 1998	063
Le ministre de la Justice rencontre ses homologues de Rheinland-Pfalz	064
Jacques F. POOS reçoit le Directeur du bureau des Nations Unies de Bruxelles	064

Discours

«Europe: a vision for the 21st century» by His Excellency Jean-Claude Juncker, Prime Minister of the Grand-Duchy of Luxembourg 3rd Asia-Europe Lecture, Regent Hotel, Singapore, 1st June 1998	067
„Eise Fändel hale mer héich, mā mir kucken nēt op déi aner erof“	073
Déclaration du Gouvernement sur la situation économique, sociale et financière du pays Déclaration de M. Jean-Claude JUNCKER, Premier Ministre, Ministre d'État le 7 mai 1998 à la Chambre des Députés	074
CHAMBRE DES DÉPUTÉS Déclaration du Gouvernement sur l'entrée du Luxembourg dans l'Union économique et monétaire le 1 ^{er} avril 1998	091
Déclaration de M. Luc FRIEDEN, Ministre du budget	099
Déclaration de politique étrangère présentée par Monsieur Jacques F. Poos, Vice-Premier Ministre, Ministre des Affaires étrangères, du Commerce extérieur et de la Coopération à la Chambre des Députés le 5 mars 1998	101

Discours de Jacques F. Poos lors du débat sur la ratification du Traité d'Amsterdam à la Chambre des Députés: «Un bon traité qui préserve l'architecture institutionnelle à laquelle le Luxembourg est attaché»	114	Discours de M. Robert GOEBBELS, Ministre de l'Économie, de l'Énergie et des Travaux publics, à l'occasion de l'ouverture du colloque contre le chômage de longue durée: 6 outils prêts à l'emploi le jeudi 19 mars 1998 (Bâtiment Robert SCHUMAN)	131
Intervention de M. Jacques F. POOS, Ministre des Affaires étrangères du Luxembourg, lors du Conseil Affaires générales Bruxelles, les 13 et 14 juillet 1998	115	Discours du Ministre de l'Économie M. Robert GOEBBELS au Séminaire «La Marque et Internet» Mardi 12 mai 1998	133
Discours du Premier Ministre, M. Jean-Claude JUNCKER, à l'occasion de la remise du Prix Bech à S. Exc. M. Arpad GÖNCZ, Président de la République de Hongrie le 23 mars 1998 à Luxembourg	116	1 ^{RE} CONFÉRENCE MONDIALE DES MINISTRES RESPONSABLES DE LA JEUNESSE Discours de M. Alex BODRY, Ministre de la Jeunesse du Luxembourg Lisbonne 8-12 août 1998	135
Discours prononcé par M. Robert GOEBBELS, Ministre de l'Économie, à l'occasion de l'ouverture de la 72 ^e Foire Internationale de Luxembourg Luxembourg-Kirchberg, le 16 mai 1998	120	Discours de S.E. M. Luc FRIEDEN, Ministre de la Justice du Grand-Duché de Luxembourg, devant la Conférence diplomatique de plénipotentiaires des Nations Unies sur la création d'une Cour criminelle internationale Rome, le 17 juin 1998	137
INSTITUT UNIVERSITAIRE INTERNATIONAL LUXEMBOURG Discours inaugural de M. Robert GOEBBELS, Ministre de l'Économie 13 juillet 1998	126		

Divisi

1. **Divisi** 1
 2. **Divisi** 2
 3. **Divisi** 3
 4. **Divisi** 4
 5. **Divisi** 5
 6. **Divisi** 6
 7. **Divisi** 7
 8. **Divisi** 8
 9. **Divisi** 9
 10. **Divisi** 10
 11. **Divisi** 11
 12. **Divisi** 12
 13. **Divisi** 13
 14. **Divisi** 14
 15. **Divisi** 15
 16. **Divisi** 16
 17. **Divisi** 17
 18. **Divisi** 18
 19. **Divisi** 19
 20. **Divisi** 20
 21. **Divisi** 21
 22. **Divisi** 22
 23. **Divisi** 23
 24. **Divisi** 24
 25. **Divisi** 25
 26. **Divisi** 26
 27. **Divisi** 27
 28. **Divisi** 28
 29. **Divisi** 29
 30. **Divisi** 30
 31. **Divisi** 31
 32. **Divisi** 32
 33. **Divisi** 33
 34. **Divisi** 34
 35. **Divisi** 35
 36. **Divisi** 36
 37. **Divisi** 37
 38. **Divisi** 38
 39. **Divisi** 39
 40. **Divisi** 40
 41. **Divisi** 41
 42. **Divisi** 42
 43. **Divisi** 43
 44. **Divisi** 44
 45. **Divisi** 45
 46. **Divisi** 46
 47. **Divisi** 47
 48. **Divisi** 48
 49. **Divisi** 49
 50. **Divisi** 50
 51. **Divisi** 51
 52. **Divisi** 52
 53. **Divisi** 53
 54. **Divisi** 54
 55. **Divisi** 55
 56. **Divisi** 56
 57. **Divisi** 57
 58. **Divisi** 58
 59. **Divisi** 59
 60. **Divisi** 60
 61. **Divisi** 61
 62. **Divisi** 62
 63. **Divisi** 63
 64. **Divisi** 64
 65. **Divisi** 65
 66. **Divisi** 66
 67. **Divisi** 67
 68. **Divisi** 68
 69. **Divisi** 69
 70. **Divisi** 70
 71. **Divisi** 71
 72. **Divisi** 72
 73. **Divisi** 73
 74. **Divisi** 74
 75. **Divisi** 75
 76. **Divisi** 76
 77. **Divisi** 77
 78. **Divisi** 78
 79. **Divisi** 79
 80. **Divisi** 80
 81. **Divisi** 81
 82. **Divisi** 82
 83. **Divisi** 83
 84. **Divisi** 84
 85. **Divisi** 85
 86. **Divisi** 86
 87. **Divisi** 87
 88. **Divisi** 88
 89. **Divisi** 89
 90. **Divisi** 90
 91. **Divisi** 91
 92. **Divisi** 92
 93. **Divisi** 93
 94. **Divisi** 94
 95. **Divisi** 95
 96. **Divisi** 96
 97. **Divisi** 97
 98. **Divisi** 98
 99. **Divisi** 99
 100. **Divisi** 100

101. **Divisi** 101
 102. **Divisi** 102
 103. **Divisi** 103
 104. **Divisi** 104
 105. **Divisi** 105
 106. **Divisi** 106
 107. **Divisi** 107
 108. **Divisi** 108
 109. **Divisi** 109
 110. **Divisi** 110
 111. **Divisi** 111
 112. **Divisi** 112
 113. **Divisi** 113
 114. **Divisi** 114
 115. **Divisi** 115
 116. **Divisi** 116
 117. **Divisi** 117
 118. **Divisi** 118
 119. **Divisi** 119
 120. **Divisi** 120
 121. **Divisi** 121
 122. **Divisi** 122
 123. **Divisi** 123
 124. **Divisi** 124
 125. **Divisi** 125
 126. **Divisi** 126
 127. **Divisi** 127
 128. **Divisi** 128
 129. **Divisi** 129
 130. **Divisi** 130
 131. **Divisi** 131
 132. **Divisi** 132
 133. **Divisi** 133
 134. **Divisi** 134
 135. **Divisi** 135
 136. **Divisi** 136
 137. **Divisi** 137
 138. **Divisi** 138
 139. **Divisi** 139
 140. **Divisi** 140
 141. **Divisi** 141
 142. **Divisi** 142
 143. **Divisi** 143
 144. **Divisi** 144
 145. **Divisi** 145
 146. **Divisi** 146
 147. **Divisi** 147
 148. **Divisi** 148
 149. **Divisi** 149
 150. **Divisi** 150

151. **Divisi** 151
 152. **Divisi** 152
 153. **Divisi** 153
 154. **Divisi** 154
 155. **Divisi** 155
 156. **Divisi** 156
 157. **Divisi** 157
 158. **Divisi** 158
 159. **Divisi** 159
 160. **Divisi** 160
 161. **Divisi** 161
 162. **Divisi** 162
 163. **Divisi** 163
 164. **Divisi** 164
 165. **Divisi** 165
 166. **Divisi** 166
 167. **Divisi** 167
 168. **Divisi** 168
 169. **Divisi** 169
 170. **Divisi** 170
 171. **Divisi** 171
 172. **Divisi** 172
 173. **Divisi** 173
 174. **Divisi** 174
 175. **Divisi** 175
 176. **Divisi** 176
 177. **Divisi** 177
 178. **Divisi** 178
 179. **Divisi** 179
 180. **Divisi** 180
 181. **Divisi** 181
 182. **Divisi** 182
 183. **Divisi** 183
 184. **Divisi** 184
 185. **Divisi** 185
 186. **Divisi** 186
 187. **Divisi** 187
 188. **Divisi** 188
 189. **Divisi** 189
 190. **Divisi** 190
 191. **Divisi** 191
 192. **Divisi** 192
 193. **Divisi** 193
 194. **Divisi** 194
 195. **Divisi** 195
 196. **Divisi** 196
 197. **Divisi** 197
 198. **Divisi** 198
 199. **Divisi** 199
 200. **Divisi** 200



Bulletin d'information et de **documentation**

Gouvernement du Grand-Duché
de Luxembourg

Publication du Service Information et Presse
43, boulevard F.-D. Roosevelt L-2450 Luxembourg

Bulletin d'information et de documentation

Gouvernement du Grand-Duché
de Luxembourg

Publié par le Service de la presse et de l'information
Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg



de Ben Aïme et Guyot
de l'Institut de l'Énergie
atomique de l'Institut
National de la Santé
et de la Sécurité
Publique.

Le 20 mars 2005, deux avions
Douglas DC-9 de l'Airline
Canada se sont écrasés à l'atterrissage
à l'aéroport de l'île de la Réunion, à
Saint-Denis, au sud-est de l'île.
Les deux avions ont heurté un mur
de béton.

La collision a entraîné la mort
de deux personnes et blessé
plusieurs autres. Les causes
de l'accident sont toujours
en cours d'enquête.



Le 20 mars 2005, deux avions
Douglas DC-9 de l'Airline
Canada se sont écrasés à l'atterrissage
à l'aéroport de l'île de la Réunion, à
Saint-Denis, au sud-est de l'île.
Les deux avions ont heurté un mur
de béton.

Le 20 mars 2005, deux avions
Douglas DC-9 de l'Airline
Canada se sont écrasés à l'atterrissage
à l'aéroport de l'île de la Réunion, à
Saint-Denis, au sud-est de l'île.
Les deux avions ont heurté un mur
de béton.

Une enquête est en cours pour
déterminer les causes de
cet accident. Les enquêteurs
ont constaté que les deux avions
étaient en train de s'approcher
de l'aéroport à une altitude
plus basse que celle autorisée.
Il est possible que les pilotes
aient été affectés par un problème
de visibilité ou de communication
avec le contrôle aérien.

Le 20 mars 2005, deux avions
Douglas DC-9 de l'Airline
Canada se sont écrasés à l'atterrissage
à l'aéroport de l'île de la Réunion, à
Saint-Denis, au sud-est de l'île.
Les deux avions ont heurté un mur
de béton.



Le 20 mars 2005, deux avions
Douglas DC-9 de l'Airline
Canada se sont écrasés à l'atterrissage
à l'aéroport de l'île de la Réunion, à
Saint-Denis, au sud-est de l'île.
Les deux avions ont heurté un mur
de béton.

Visites à l'étranger

Le 20 mars 2005, deux avions
Douglas DC-9 de l'Airline
Canada se sont écrasés à l'atterrissage
à l'aéroport de l'île de la Réunion, à
Saint-Denis, au sud-est de l'île.
Les deux avions ont heurté un mur
de béton.

Magyarország
Külföldi
Külföldi

... de Son Altesse Royale la Grande-Duchesse Héritière en Bosnie-Herzégovine

Le 30 mars 1998, Son Altesse Royale la Grande-Duchesse Héritière a effectué en Bosnie-Herzégovine sa première visite en qualité d'ambassadeur de bonne volonté de l'UNESCO, après avoir obtenu ce titre le 17 juin 1997.

La journée a débuté à Sarajevo par une rencontre chaleureuse avec le contingent luxembourgeois de la Force de stabilité en Bosnie-Herzégovine.



S.A.R. la Princesse Maria Teresa en compagnie du contingent luxembourgeois ...

La Princesse, accompagnée de représentants de l'UNESCO, a rejoint ensuite en hélicoptère Mostar où elle a été reçue par le maire de la ville. La délégation a rencontré les responsables de l'ONG Vrélo, qui apporte un soutien psycho-social aux femmes et les forme à des activités qui leur assurent un certain revenu.

Lors d'un tour de la ville, S.A.R. a visité deux ponts de Mostar. La délégation s'est d'abord arrêtée auprès du petit pont Kriva Cuprija, dont l'étude technique préliminaire à sa réfection a été entreprise par l'UNESCO, grâce à un financement du

Grand-Duché de Luxembourg. La délégation a ensuite rejoint le vieux pont de Mostar, le Stari Most. Construit par un architecte ottoman en 1566, ce pont a une valeur artistique exceptionnelle. Pendant les années de conflit, il a acquis une grande valeur symbolique. Sa destruction, le 9 novembre 1993, secoua la population qui voyait dans ce pont le symbole de la paix et de la réconciliation entre les peuples de Bosnie-Herzégovine. Aux enfants de l'école primaire de Mostar, qui ont formulé le souhait de pouvoir jouer sans danger et de vivre en paix, la Princesse Maria Teresa a répondu qu'en se respectant mutuellement, ils pourraient construire ensemble une paix durable.

De retour à Sarajevo, la délégation s'est rendue à l'Institut des malvoyants et au centre qui soigne des enfants handicapés victimes de mines.

La journée s'est achevée par une rencontre avec l'ONG chargée de coordonner le projet «Knitting Nations together». Les femmes de Bosnie-Herzégovine y réalisent des pulls selon les modèles



S.A.R. la Princesse Maria Teresa dans les rues de Mostar

d'une styliste bosniaque travaillant avec des créateurs établis à Paris. Cette activité permet aux femmes de s'assurer un certain revenu. Leurs créations seront présentées au Luxembourg lors d'un défilé qui sera organisé en octobre. Une visite du somptueux bâtiment de la bibliothèque nationale et du siège détruit d'un journal pluraliste figuraient également au programme de l'après-midi.

Cette première mission était marquée par le grand nombre de contacts chaleureux avec la population, notamment avec les femmes et les enfants. Partout la Princesse a insisté sur le rôle des femmes qui par l'éducation de leurs enfants peuvent contribuer de manière déterminante à la paix.



... puis en présence des enfants victimes de mines

... du Premier ministre en Asie



Monsieur Jean-Claude JUNCKER, Premier ministre du Grand-Duché de Luxembourg, Madame Mady DELVAUX-STEHRES, ministre des Transports et des Communications, Monsieur NG WING-FUI, secrétaire d'État aux Transports de Hong-Kong.

Le Premier ministre Jean-Claude JUNCKER a effectué fin mai-début juin 1998 un voyage en Asie au cours duquel il s'est rendu successivement à Singapour, à Hong-Kong, à Pékin et en Mongolie. Ses hôtes asiatiques ont interprété le séjour de la délégation luxembourgeoise comme un intérêt accordé à leurs problèmes, un signe d'amitié et de solidarité en ces temps tourmentés de grave crise financière. La ministre des Transports, Madame Mady DELVAUX-STEHRES, et Madame la secrétaire d'État aux Affaires étrangères, Lydie ERR, faisaient également partie de la délégation et ont signé avec leurs homologues divers accords concernant le transport



Rencontre avec le ministre des Affaires étrangères mongol R. AMARJARGAL dans le village touristique de Chinguis

aérien, la formation bancaire et le droit fiscal.

Monsieur JUNCKER eut l'occasion de s'entretenir à Pékin avec le Premier ministre chinois ZHU RONG-JI, à Hong-Kong avec le chef de gouvernement, et en Mongolie avec l'ensemble des dirigeants.

La Mongolie, dernière étape du périple en Asie, n'a pas failli à sa réputation qui fait d'elle l'une des nations asiatiques les plus accueillantes de son continent. Le Premier ministre luxembourgeois fut le premier chef de gouvernement d'un pays membre de l'Union européenne à se rendre en visite officielle en Mongolie. Une délégation mongole s'était déjà rendue au Luxembourg au printemps de cette année.

Après l'écroulement du bloc soviétique, la Mongolie est devenue un État totalement indépendant et a pu entreprendre une ambitieuse politique de privatisation qui a entraîné les problèmes typiques des pays entrant dans un système d'économie de marché. Cependant, grâce à ses abondantes richesses en ressources naturelles et



Accueil devant l'Ambassade du Luxembourg à Pékin. À gauche: le Premier ministre, Monsieur Jean-Claude JUNCKER.

À droite du Premier ministre: Monsieur Pierre-Louis LORENZ, Ambassadeur du Luxembourg à Pékin. Devant à gauche: Madame Mady DELVAUX-STEHRES, ministre des Transports et des Communications. Devant au milieu: Madame Lydie ERR, secrétaire d'État aux Affaires étrangères. Devant à droite: Monsieur Yves MERSCH, Président de la Banque Centrale du Luxembourg.



Rencontre du Premier ministre Jean-Claude JUNCKER avec le Président de la Banque Populaire de Chine, Monsieur DAI XIANG-LONG



Entrevue avec le Premier ministre de Singapour, Monsieur GOH CHOK TONG (à droite levant la main) et le ministre des Finances, Monsieur HU TSU TAU (à la gauche du Premier ministre de Singapour)



The Asia-Europe Lecture Singapour 01.06.98
 À gauche: Monsieur Pierre BARROUX – Membre de l'ASEF (Fondation Asie-Europe)
 Au milieu: SEM Jean-Claude JUNCKER, Premier ministre du Grand-Duché de Luxembourg
 À droite: Monsieur le Professeur Tommy KOH, Directeur de l'ASEF

à une équipe gouvernementale dynamique et enthousiaste, la Mongolie a toutes les chances de parvenir à moyen terme à atteindre un certain niveau de vie international. Certes, les mesures prises sont souvent impopulaires et fortement critiquées par l'opposition communiste. Mais des initiatives comme la non-imposition des biens d'importation montrent que le gouvernement mongol a bien mis en place une politique visionnaire et efficace à long terme. De nombreux projets de coopération entre les deux pays ont vu le jour, en particulier en matière de formation bancaire, de santé et dans le secteur métallurgique. Madame Lydie ERR, secrétaire d'État aux Affaires étrangères, a cependant précisé que cette coopération devait avant tout servir de base à un transfert de compétence que le Grand-Duché établira également, avec l'aide de Madame Mady DELVAUX-STEHRES, sous la forme de conseils dans le domaine social.

La Mongolie, sur le chemin de la démocratisation, a en outre cherché à normaliser ses relations avec ses voisins; c'est ainsi qu'a été signé en automne 1997 à Pékin un accord pour



Visite du Premier ministre Jean-Claude JUNCKER et de Madame la ministre Mady DELVAUX-STEHRES au monastère de Gandan

parfaire les relations bilatérales et surveiller les frontières communes aux deux pays.

Le Premier ministre Jean-Claude JUNCKER, après avoir remercié ses hôtes pour leur chaleureux accueil, s'est dit étonné par le processus fondamentalement rénovateur entrepris par les Mongols.

Le second jour de la visite en Mongolie débuta par une réunion de travail au siège de

l'ONU à Ulan Bator. Le bilan dressé par l'ONU correspondait bien à l'image que s'était faite la délégation luxembourgeoise de la Mongolie: Bien des secteurs exigent encore de vastes progrès, non seulement l'économie et les finances, mais aussi et surtout la santé. Le rôle des femmes dans la société mongole reste également un point sensible. Il est à noter que le niveau d'éducation des jeunes filles dépasse largement celui des jeunes hommes.



Rencontre du Premier ministre Jean-Claude JUNCKER avec le Président du Grand Khoural d'État de Mongolie, Monsieur R. GONCHIGDORJ.

Le Premier ministre luxembourgeois eut également l'occasion de rencontrer le Président du Parlement mongol, ainsi que le chef de l'État à qui Monsieur JUNCKER a exprimé tout son respect pour l'ambitieux et impressionnant processus de transformation entrepris par son gouvernement. Une réunion fut également organisée avec des banquiers à Ulan Bator, dont certains furent invités au Luxembourg afin de cerner de plus près leurs besoins et leurs exigences en matière de management et de formation.

Outre ces nombreuses réunions de travail, la délégation luxembourgeoise eut également l'opportunité de visiter quelques musées, où elle put se familiariser avec la vie de Gengis Khan et l'histoire de la Mongolie. La délégation visita également un cloître et rencontra une famille mongole nomade.

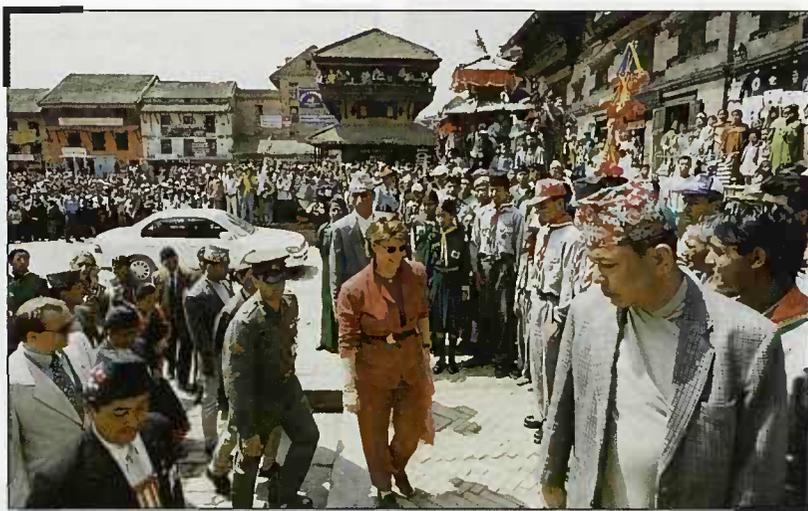
... de S.A.R. la Grande-Duchesse Héritière au Népal et au Bangladesh

En sa qualité d'Ambassadeur de Bonne Volonté de l'UNESCO, la Princesse Maria Teresa a visité le Népal et le Bangladesh du 15 au 22 avril 1998.

Au Népal, dans la vallée de Katmandou, elle a pu admirer



Arrivée à l'aéroport de Katmandou



Visite de la vieille ville de Bhaktapur

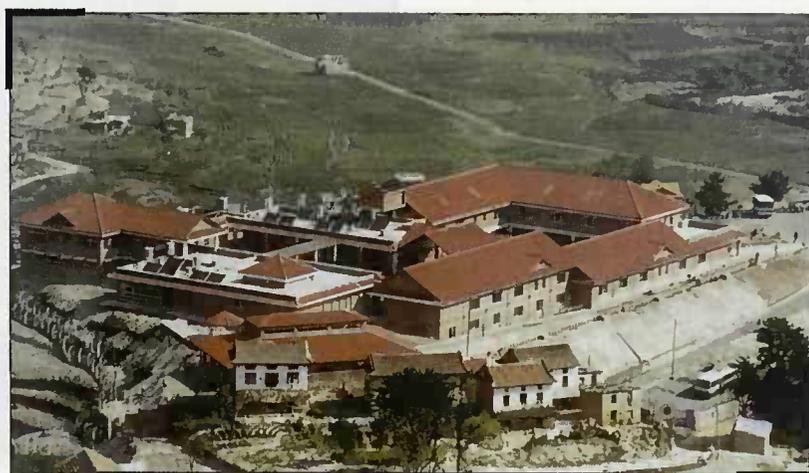
deux sites culturels restaurés grâce au soutien de l'UNESCO, à savoir l'ancienne ville royale de Bhaktapur avec ses temples et le magnifique Stupa à Swayambunath, monument bouddhique contenant de nombreuses reliques.

Le vendredi 17 avril 1998, la Princesse a participé à la cérémonie d'inauguration d'un hôpital pour enfants à Banepa, par S.A.R. le Roi du Népal. Cet hôpital a pu être construit grâce au soutien du gouvernement et de la ville de Luxembourg ainsi que de l'ONG de la FNEL (Fédération

nationale des éclaireurs et éclaireuses du Luxembourg). Dans son discours prononcé lors de l'inauguration, Monsieur Guy AACH, Président de la FNEL, a souligné la nécessité de cet



La Princesse Maria Teresa en compagnie de Leurs Majestés le Roi et la Reine du Népal lors de la cérémonie d'inauguration



Vue aérienne de l'hôpital pour enfants handicapés et brûlés, à Banepa. Cet hôpital a été construit grâce à l'aide du gouvernement luxembourgeois, de la ville de Luxembourg et de l'ONG de la FNEL.

hôpital qui permet notamment aux enfants malades, brûlés et handicapés d'être soignés dans de bonnes conditions.



Remise symbolique d'un appareil pour l'unité chirurgicale de l'hôpital, offert par la Fondation Prince Henri - Princesse Maria Teresa

C'est avec grand intérêt que la Princesse Maria Teresa a visité à Godam Chaur deux autres projets menés par l'ONG de la FNEL, à savoir la construction d'une école et un projet de reboisement. En effet, le Prince Guillaume, tout comme 350 scouts luxembourgeois, a aidé à construire cette école au Népal et à planter des arbres pour limiter ainsi les effets de l'érosion dans cette région.

Les 20 et 21 avril, la Princesse Maria Teresa, accompagnée des responsables de l'UNESCO, a visité au Bangladesh le projet de la Grameen Bank. Cette banque rurale, soutenue par l'UNESCO et par la Banque mondiale, accorde des microcrédits aux plus démunis afin de les aider à sortir du cercle vicieux de la misère.

En 1976, après une grande famine, Muhammad YUNUS, professeur d'économie, a eu l'idée de créer une banque pour les pauvres. Les emprunteurs détiennent 90 % des actions de la banque. Le taux de remboursement des crédits est proche des 99 %. Avec les microcrédits

accordés par la Grameen Bank, les bénéficiaires, dont 94 % de femmes, ont monté leur propre affaire. Ces personnes démunies ont pu acquérir par exemple une machine à coudre pour réaliser des vêtements, des poules pour se lancer dans l'élevage d'animaux ou encore du grain pour faire de la farine.

Ces femmes revendent leurs produits sur le marché local et peuvent alors acheter un lopin de terre, voire construire leur propre maison.

Lors de sa visite dans la région de Dhaka d'un des 35.000 centres ruraux coordonnés par la Grameen Bank, la Princesse Maria Teresa s'est longtemps entretenue avec des femmes aux destins tragiques. Ainsi en a-t-il été de Manzira KHATOON, née dans un petit village du Bangladesh, où elle vit encore aujourd'hui, à l'âge de 38 ans. Issue d'une famille pauvre, elle a subi dans sa vie les pires épreuves. Elle a été abandonnée par son mari, elle a perdu son plus jeune fils, et a dû attendre

des années avant de pouvoir se nourrir à sa faim. Un jour, elle décida de s'initier à la couture. Elle entendit alors parler de la Grameen Bank qui lui a accordé un microcrédit pour acheter une machine à coudre. Aujourd'hui Manzira est devenue une véritable femme d'affaires et possède sa maison, son lopin de terre et emploie même une apprentie. En 1990, elle a été élue pour représenter au Conseil des administrateurs de la Banque Grameen plus de 100.000 emprunteurs.

Aussi, par son engagement, le professeur YUNUS a-t-il réussi à donner à ces femmes une indépendance financière, un rôle dans la société et par là une nouvelle dignité.

Un des atouts de la Grameen Bank est de responsabiliser et de former les bénéficiaires des microcrédits. Elles apprennent par exemple comment faire valoir leurs droits. L'impact de cette formation est considérable. Dans les centres Grameen, le taux de participation des



L'aire de jeux construite par les scouts de la FNEL

femmes aux élections est désormais de 80%. Au fil des années, l'idée de la Grameen Bank a été reprise par une cinquantaine d'autres pays.

Lors d'une présentation par la Grameen Bank, la Princesse Maria Teresa a appris que la banque s'est également diversifiée pour créer d'autres sociétés comme la Grameen Telecom ou la Grameen Uddog. Le premier projet est en train de révolutionner les villages reculés du Bangladesh par l'introduction du téléphone mobile. Grâce à ce téléphone, confié à une femme du village, les habitants peuvent joindre les membres de leur famille, contacter un médecin ou un avocat pour demander de l'assistance. En outre, ils peuvent se familiariser avec les nouvelles technologies, une idée chère au professeur YUNUS.

Le deuxième projet revalorise le métier ancestral du tissage, principale industrie du Bangladesh, en adaptant les produits aux goûts des pays occidentaux.

La visite de S.A.R. la Grande-Duchesse Héritière au Bangladesh s'est achevée par trois audiences accordées par le Premier ministre, Mme Sheikh HASINA, par le ministre de l'Éducation ainsi que par le ministre adjoint aux Affaires étrangères.



Dégustation de gâteaux confectionnés par les femmes du village

Au cours de ces audiences, la Princesse Maria Teresa n'a eu de cesse de souligner l'importance de l'éducation des enfants, ainsi que de l'alphabétisation et de la formation des femmes.

... de S.A.R. le Grand-Duc Héritier et du ministre de l'Économie M. Robert GOEBBELS en Chine

Du 17 au 23 mai 1998

Une mission économique présidée par Son Altesse Royale le Grand-Duc Héritier et dirigée par le ministre de l'Économie Robert GOEBBELS s'est rendue en République Populaire de Chine. Des escales étaient prévues à Beijing (Pékin), Shanghai, Suzhou et Hong-Kong.

À Beijing, le Prince Henri et le ministre de l'Économie ont participé à plusieurs rencontres officielles, dont une avec l'ancien Premier ministre LI PENG

qui avait lui-même effectué une visite à Luxembourg au mois de février, et qui a été nommé Président de l'Assemblée Populaire. Au programme figurait également une entrevue avec le Vice-Premier ministre WEN JIABAO. Dans la capitale chinoise a été signée une convention de coopération en matière de régulation des marchés d'instruments financiers entre le Commissariat aux Bourses et l'autorité de surveillance chinoise, la «China Security Regulatory Commission».

À Shanghai, la délégation officielle était reçue par le maire, Monsieur XU KUANGDI, qui a offert un dîner en l'honneur de ses hôtes luxembourgeois. Le Grand-Duc Héritier et le ministre de l'Économie ont en outre visité le quartier de Pudong, où un spectaculaire développement urbain est en train d'être réalisé, avec en particulier la construction du plus haut gratte-ciel du monde.



La délégation luxembourgeoise est reçue chez le Vice-Premier ministre WEN JIABAO (au centre, entre le Prince Henri et Monsieur GOEBBELS).

Également sur la photo, de g. à dr.:

Monsieur Roger LINSTER, Premier conseiller de gouvernement au ministère des Affaires étrangères;

Monsieur Léo FABER, Chargé de mission au ministère des Affaires étrangères;

Monsieur Paul-Louis LORENZ, Ambassadeur du Grand-Duché de Luxembourg en Chine



Visite d'un ancien jardin dans la vieille ville de Suzhou près de Shanghai

À l'étape suivante figurait la vieille ville de Suzhou, appelée aussi la «Venise de l'Orient». Dans une zone industrielle gérée avec l'aide des autorités de Singapour, la délégation a visité une brasserie construite en collaboration avec l'entreprise Commercial Intertech S.A. de Diekirch.

À Hong-Kong enfin, les membres de la délégation ont rencontré Monsieur TUNG CHEE HWA, Chef de l'exécutif de la région administrative spéciale. Ils ont également été reçus par Monsieur Joseph YAM, Chef de l'exécutif de l'autorité monétaire, et ont pu voir le nouvel aéroport qui entrera en service début juin.

Dans chacune des villes qui figuraient au programme étaient aussi prévus des rencontres et des séminaires avec les différentes Chambres de Commerce ainsi que des contacts particuliers avec des hommes d'affaires chinois.

... du ministre de la Force publique Alex BODRY en Albanie

les 17 et 18 août 1998

Le ministre de la Force publique Alex BODRY a entamé, le 17 août, une visite de travail de deux jours en Albanie. Accueilli à l'aéroport de Tirana par le Vice-ministre de l'Ordre public et les deux représentants luxembourgeois à l'élément multinational de conseil en matière de police de l'UEO, le Maréchal des Logis Pascal BERTEMES de la Gendarmerie grand-ducale et le Brigadier-chef de la Police Guy HORNBECK, M. BODRY a entamé son programme par un échange de vues avec les responsables de l'élément multinational de conseil en matière de Police, dont le chef de mission, le Colonel Alain LABROT de la Gendarmerie française.

Le ministre de la Force publique s'est surtout renseigné sur le fonctionnement de la mission, qui débutait en mai 1997, juste après la révolte populaire en Albanie, et devrait se terminer en principe en avril 1999, à moins que l'UEO (alors sous présidence luxembourgeoise) et la partie albanaise puissent se mettre d'accord sur une prolongation de son mandat. Actuellement l'UEO dispose de 78 agents de police en Albanie, dont les principales tâches consistent en la formation et l'observation des quelque 16.000 policiers albanais, souvent très mal formés, peu motivés (le salaire moyen d'un policier est de 70 à 80 dollars US par mois, tandis que le niveau de vie

albanais exigerait un minimum de 120 dollars US pour vivre décemment en ayant une famille) et, surtout, opposés à une population armée jusqu'aux dents. Les autorités albanaises estiment qu'environ 700.000 armes à feu ont été détournées par la population civile lors de pillages de casernes et de dépôts pendant la révolte de printemps 1997.

La situation de la sécurité intérieure fut également au centre des échanges entre le ministre Alex BODRY et son homologue albanaise, le ministre de l'Ordre public Perekli TETA. Le ministre albanaise a, entre autres, cité des chiffres alarmants sur la situation de la sécurité intérieure: outre les 700.000 armes à feu détenues par la population civile, il faudrait aussi inclure dans les calculs 1,6 milliards de munitions de toutes sortes qui auraient été volées lors des pillages de 1997, ainsi que 3,5 millions de grenades, 3,6 tonnes d'explosifs et 1 million de mines antipersonnel. Ces chiffres, combinés à un taux de chômage très élevé, une pauvreté accablante et une criminalité débordante, illustreraient l'énormité de la tâche des policiers albanais. C'est la raison pour laquelle l'Albanie a opté pour une refonte complète de ses forces de police, accompagnée d'un cadre législatif approprié.

Le ministre Alex BODRY a, pour sa part, tenu à exprimer l'estime du gouvernement luxembourgeois pour les efforts albanaise en ce qui concerne la construction d'un État de droit dans des conditions aussi difficiles. Ce serait également la raison pour laquelle le Luxembourg a décidé

de participer au développement politique et économique du pays, en mettant des agents des forces de l'ordre au service de l'UEO pour aider le pays à retrouver le plus rapidement possible des structures de sécurité intérieure fortes. Le Luxembourg serait, selon le ministre BODRY, également prêt à étendre le champ de son aide, notamment en matière de lutte contre la criminalité économique et financière.

La première journée de la visite du ministre Alex BODRY en Albanie s'est terminée par un dîner officiel offert par le gouvernement albanais.

Lors de la deuxième journée de la visite, Monsieur BODRY a pu s'entretenir avec le ministre albanais de la Défense Luan HAJDARAGA ainsi qu'avec le ministre des Affaires étrangères Paskal MILO. Il a également pu visiter les locaux de l'Académie de Police de Tirana.

... de M. Luc FRIEDEN au Danemark

Le ministre de la Justice, Monsieur Luc FRIEDEN, a effectué les 12 et 13 août 1998 une visite de travail au Danemark. Il a eu des entretiens politiques avec le ministre danois de la Justice, M. Frank JENSEN, ainsi qu'avec le ministre de l'Intérieur du Danemark, M. Thorkild SIMONSEN. La politique européenne en matière de justice ainsi que les problèmes des

réfugiés ont figuré à l'ordre du jour des discussions. Le ministre Luc FRIEDEN a visité également une prison ainsi qu'un centre pour délinquants mineurs au cours de son voyage au Danemark.

... de Mme HENNICOT-SCHOEPGES au Guatemala

Madame Erna HENNICOT-SCHOEPGES, ministre de la Culture, ministre de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle, était du 9 au 15 avril 1998 en visite officielle au Guatemala.

Cette visite répond à l'invitation du ministre guatémaltèque de la Culture, M. Augusto VELA MENA, qui avait rendu visite au ministre luxembourgeois le 12 septembre 1996. Mme HENNICOT-SCHOEPGES s'est entretenue avec M. VELA MENA ainsi qu'avec Mme Arabela CASTRO, ministre de l'Éducation, en vue notamment de l'établissement d'un programme de coopération en matière d'éducation et de culture.

... de Mme HENNICOT- SCHOEPGES en Roumanie

Dans le cadre de la visite officielle que Mme Erna HENNICOT-SCHOEPGES, ministre de la Culture du Luxembourg, a effectuée, sur invitation de son homologue roumain, M. Ion CARAMITRU, à Bucarest et à Sibiu

du 10 au 12 mai 1998, les deux ministres de la Culture ont décidé de renforcer leurs liens d'amitié et de collaboration par un certain nombre de mesures pratiques:

- coopération dans le domaine des métiers d'art (céramique, peinture sur œufs...) et des métiers du patrimoine (reliure de livres, restauration du papier...) par des visites réciproques;
- organisation, à Luxembourg, d'une semaine culturelle roumaine;
- renforcement de la collaboration des structures de création et de production théâtrales des deux pays;
- continuation de la pratique de traductions d'œuvres littéraires des deux pays;
- recherches sur le patrimoine historique et linguistique des deux pays;
- collaboration dans le domaine de la restauration des bâtiments historiques: le Luxembourg s'engage à restaurer une maison dans le centre historique de Sibiu; par ailleurs, il examinera la possibilité de participer au sauvetage de la chapelle de l'hospice de Sibiu; enfin, les deux services du patrimoine roumain et luxembourgeois poursuivront leur collaboration dans le domaine des itinéraires culturels.

Le Président de la République de France et la Reine du Royaume des Pays-Bas

par [nom] [nom]

La France et les Pays-Bas ont une longue histoire de coopération internationale. Cette relation est basée sur des principes de justice, de liberté et de respect des droits de l'homme.

Après la Seconde Guerre mondiale, la France et les Pays-Bas ont travaillé ensemble pour reconstruire l'Europe. Cette coopération a permis de créer une Europe unie et prospère.

Depuis la fin de la guerre froide, la France et les Pays-Bas ont continué à travailler ensemble pour promouvoir la démocratie et les droits de l'homme dans le monde entier.

Le Président de la République de France et la Reine du Royaume des Pays-Bas ont une longue histoire de coopération internationale. Cette relation est basée sur des principes de justice, de liberté et de respect des droits de l'homme.

Après la Seconde Guerre mondiale, la France et les Pays-Bas ont travaillé ensemble pour reconstruire l'Europe. Cette coopération a permis de créer une Europe unie et prospère.

Depuis la fin de la guerre froide, la France et les Pays-Bas ont continué à travailler ensemble pour promouvoir la démocratie et les droits de l'homme dans le monde entier.



Portrait of the Queen of the Netherlands

Le Président de la République de France et la Reine du Royaume des Pays-Bas ont une longue histoire de coopération internationale. Cette relation est basée sur des principes de justice, de liberté et de respect des droits de l'homme.

Après la Seconde Guerre mondiale, la France et les Pays-Bas ont travaillé ensemble pour reconstruire l'Europe. Cette coopération a permis de créer une Europe unie et prospère.

Depuis la fin de la guerre froide, la France et les Pays-Bas ont continué à travailler ensemble pour promouvoir la démocratie et les droits de l'homme dans le monde entier.



Group photo of the President of France and the Queen of the Netherlands

... du Président de la République de Pologne et de Madame Aleksander KWASNIEWSKI

les 23 et 24 avril 1998

Le Président de la République de Pologne Aleksander KWASNIEWSKI a effectué une visite d'État au Luxembourg du 23 au 24 avril 1998.

Arrivant de Varsovie, le Président de la République, Madame Aleksander KWASNIEWSKI et leur suite ont été accueillis par Son Excellence Monsieur Jan Wojciech PIEKARSKI, Ambassadeur de la République de Pologne, et Monsieur l'Ambassadeur Jean WELTER, Chef du Protocole.

C'est à 11.30 heures que l'avion du Président s'est posé à l'aéroport de Luxembourg. LL.AA.RR. le Grand-Duc Jean et la Grande-Duchesse Joséphine Charlotte attendaient avec la délégation officielle au pied du tapis rouge. Après la revue des troupes, le

cortège des voitures officielles a pris la direction du Palais grand-ducal où le Président de la République a reçu en audience Monsieur Jean SPAUTZ, Président de la Chambre des Députés, Monsieur Jean-Claude JUNCKER, Premier ministre, ministre d'État, et Madame Lydie ERR, secrétaire d'État aux Affaires étrangères, au Commerce extérieur et à la Coopération.

Madame KWASNIEWSKA a visité dans la matinée le Musée d'Histoire de la Ville de Luxembourg.

Après le déjeuner, offert par LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse au Palais grand-ducal, le couple présidentiel, accompagné du Premier ministre et du Chef d'État-Major de l'Armée, s'est rendu au Monument National de la Solidarité Luxembourgeoise où le Président de la République de Pologne a déposé une couronne de fleurs au pied de la flamme du souvenir.



Monsieur KWASNIEWSKI et son épouse devant la flamme du souvenir

À l'issue de cette cérémonie, le couple présidentiel s'est rendu à pied au Cercle Municipal. Madame le Bourgmestre de la Ville de Luxembourg a adressé les paroles de bienvenue aux invités polonais. Après un interlude musical et la signature du Livre d'or de la Ville de Luxembourg, une réception a été offerte en leur honneur.

Au début de la soirée, le Président et Madame Aleksander KWASNIEWSKI ont rencontré la communauté polonaise à l'Hôtel Parc Belair.

Cette première journée s'est clôturée par le dîner de gala offert par LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse en l'honneur du couple présidentiel. Dans son discours, le Grand-Duc a rendu hommage à l'endurance et au courage avec lesquels le peuple polonais a opéré les profonds changements dans sa société et dans son économie et a souligné sa capacité de contribuer au maintien de la paix en Europe en tant que partenaire dans l'Union européenne.



Le couple présidentiel polonais reçu par LL.AA.RR. le Grand-Duc Jean, la Grande-Duchesse Joséphine Charlotte, le Prince Henri et la Princesse Maria Teresa

Le Président a remercié le couple grand-ducal de son chaleureux accueil. En rappelant le passé commun des deux peuples et le rôle important du Grand-Duché de Luxembourg au cœur de l'Europe, il a entre autres précisé que la Pologne travaillera avec tenacité pour atteindre les critères économiques, politiques et sociaux en vue des négociations d'adhésion de la Pologne à l'Union européenne.

Le deuxième jour de la visite s'est inscrit entièrement dans un cadre politico-économique. Après une entrevue avec le Premier ministre Jean-Claude JUNCKER, le Président a rencontré les responsables de la Chambre de Commerce pour un «Business meeting».

Avant de rejoindre le Président à l'Orangerie à Mondorf-les-Bains en vue du déjeuner offert par le Gouvernement luxembourgeois, Madame KWASNIEWSKA a visité en présence de S.A.R. la Grande-Duchesse la Clinique



Le Président de la République polonaise accueilli par Madame Lydie ERR, secrétaire d'État aux Affaires étrangères

Pédiatrique du Centre Hospitalier de Luxembourg où les responsables de l'équipe médicale les ont informées sur les nouvelles techniques en matière de néonatalogie, de psychiatrie infantile et juvénile ainsi qu'au sujet de la neurologie pédiatrique.

Au début de l'après-midi, le Président de la République de Pologne et S.A.R. le Grand-Duc ont visité les installations de l'Acierie électronique de Profil-Arbed à Differdange alors que Madame KWASNIEWSKA et S.A.R. la Grande-Duchesse ont été accueillies par Monsieur Georges WOHLFART, ministre de la Santé, et Madame Jacqueline WAGNER, Médecin-Directeur à la Maison de Soins à Bettembourg qui se caractérise par son concept original de prise en charge global, garant de la qualité de vie des résidents.

Après une brève rencontre avec la presse, le Président Aleksander KWASNIEWSKI clôturait sa visite au Luxembourg en assistant à un concert d'orgue et de violoncelle en l'Église Saint-Michel suivi d'une réception donnée au Musée National d'Histoire et d'Art en l'honneur de LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse.

... du Président de la République du Cap-Vert et de Madame Antonio MASCARENHAS MONTEIRO

du 3 au 5 mai 1998

Le Président de la République du Cap-Vert Antonio MASCARENHAS MONTEIRO a effectué une visite officielle au Luxembourg du 3 au 5 mai 1998.



Le couple capverdien visitant le Luxembourg historique

Arrivant de Lisbonne, le Président de la République, Madame Antonio MASCARENHAS MONTEIRO et leur délégation ont été accueillis à l'aéroport de Luxembourg par Monsieur Henri AHLBORN, Maréchal de la Cour, et Monsieur Michel WOLTER, ministre de l'Intérieur. Après les honneurs militaires, le couple présidentiel s'est rendu au Palais grand-ducal.

Une Communauté capverdienne impatiente de rencontrer «son» Président attendait le couple présidentiel au début de la soirée au Centre Prince Henri à Walferdange. En présence de Mme Erna HENNICOT-SCHOEPGES, ministre de la Culture et ancien bourgmestre de Walferdange, le Président et son épouse participaient à une soirée animée par des discours politiques sur la problématique des immigrés en général, la danse, le chant et le folklore.

Un dîner privé au Palais grand-ducal clôturait la soirée.



Monsieur JUNCKER prononçant le toast lors du dîner officiel donné à l'occasion de la visite de Monsieur MONTEIRO, Président de la République du Cap-Vert

Le deuxième jour de la visite officielle du Président a débuté avec les audiences. Ont été reçus Monsieur Jean SPAUTZ, Président de la Chambre des Députés, Monsieur Jean-Claude JUNCKER, Premier ministre, ministre d'État, et Madame Lydie ERR, secrétaire d'État aux Affaires étrangères, au Commerce extérieur et à la Coopération.

Madame MASCARENHAS MONTEIRO a profité du moment des audiences pour visiter la Crèche de Luxembourg au Plateau Altmünster. Elle a été accompagnée par Madame Jean-Claude JUNCKER et Madame Colette FLESCH, Présidente de la Fondation de la Crèche.

Le ministre des Affaires étrangères Amilcar Fernandes SPENCER LOPES s'est entretenu avec Mme Lydie ERR, secrétaire d'État aux Affaires étrangères, sur les dossiers en suspens, discussions auxquelles étaient invités aussi les responsables de Lux-Development et des ONG opérant sur le terrain cap-verdien.

Avant le déjeuner au Palais grand-ducal sur invitation de

LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse, le couple présidentiel a visité en présence de Michel WOLTER, ministre de l'Intérieur, les Casemates du Bock et la Corniche de la Vieille Ville.

Au début de l'après-midi, le couple présidentiel s'est rendu à Diekirch pour visiter l'entreprise Astron Building Systems. Ce leader européen du bâtiment industriel a livré au Cap-Vert, dans le cadre d'un projet coordonné par Lux-Development, sept bâtiments montés sur place par des entreprises locales.

Accompagnés de Mme Marie-Josée JACOBS, ministre de la Famille, le Président et Madame ont poursuivi leur visite dans le Nord du pays. Ils ont pu y découvrir le charme du Château de Vianden.

Cette visite officielle se clôturait par le dîner offert par le gouvernement luxembourgeois au Château de Senningen.

... du Premier ministre d'Ukraine M. POUSTOVOITENKO

Le 8 juin 1998, le Luxembourg recevait la visite du Premier ministre ukrainien, Monsieur POUSTOVOITENKO, ainsi que de son épouse. La coopération entre les deux pays a toujours été très soutenue, en particulier ces dernières années au cours desquelles l'Ukraine fut particulièrement sinistrée en raison de la catastrophe de Tchernobyl. Monsieur Jean-Claude JUNCKER s'était rendu chez Monsieur POUSTOVOITENKO

alors que le Luxembourg présidait l'Union européenne. Il était alors accompagné d'une importante mission économique, de nombreuses entreprises luxembourgeoises étant représentées en Ukraine (Trade Arbed, Ferrero East Europe, BD Lux, Paul Wurth, Goodyear, ...).

En marge de la visite du Premier ministre ukrainien fut signé un accord dans le domaine de la formation bancaire. Il a également été convenu de poursuivre la coopération au niveau humanitaire. Le Luxembourg a ainsi prévu de verser une aide de 100 millions de francs dans le cadre de la fermeture de la centrale de Tchernobyl. Le Premier ministre luxembourgeois a en outre promis de soutenir l'Ukraine au sein de l'Union européenne, qui selon lui devrait élaborer un véritable programme pour ce pays qu'il considère comme un indispensable élément de stabilité au sein de cette importante région qu'est l'Europe de l'Est.



Monsieur POUSTOVOITENKO écoutant le discours de Monsieur JUNCKER

... du ministre des Affaires étrangères de la République Fédérale de Yougoslavie

Le ministre des Affaires étrangères de la République Fédérale de Yougoslavie, Monsieur Zivadin JOVANOVIC, s'est rendu le 19 juin 1998 à Luxembourg pour y rencontrer son homologue luxembourgeois, Monsieur Jacques F. POOS. Lors d'une réunion de travail, Monsieur JOVANOVIC a souligné que son pays était prêt à trouver une solution au conflit du Kosovo, et de poursuivre à cette fin le dialogue. Les deux ministres des Affaires étrangères ont en outre condamné les actes terroristes des séparatistes du Kosovo, et se sont prononcés contre l'indépendance de la province serbe. À l'ordre du jour figuraient également des questions bilatérales et régionales. Ainsi serait-il dans l'intérêt de Belgrade d'accepter la présence d'un négociateur dans son dialogue avec Pristina, ainsi qu'une présence internationale aux frontières avec la Macédoine et l'Albanie.



Monsieur JOVANOVIC accueilli par son homologue luxembourgeois, Monsieur POOS

En outre, la République Fédérale de Yougoslavie se réfère-t-elle actuellement à l'exemple européen en ce qui concerne les accords de Schengen: en effet, son vœu est de voir s'ouvrir les frontières avec ses voisins. La Yougoslavie souhaite développer avec ses voisins une zone de libre échange, première étape d'un processus d'intégration à l'Europe.

... du Premier ministre du Swaziland

Le Premier ministre du Swaziland, Monsieur Barnabas Sibusiso DLAMINI, a effectué une courte visite au Luxembourg le 26 juin 1998. Après avoir participé à une réunion de travail avec des représentants de la Banque Européenne d'Investissement le matin, le Premier ministre a eu l'occasion de rencontrer son homologue luxembourgeois, Monsieur Jean-Claude JUNCKER, l'après-midi. À l'ordre du jour figuraient des questions d'ordre bilatéral, la situation économique du Sud de l'Afrique et les relations entre l'Union européenne et le Swaziland. Partenaire principal de l'Afrique du Sud, le Swaziland a vu ces dernières années son économie se transformer à vive allure: le secteur agricole a considérablement diminué, tandis que l'industrie occupe une place de plus en plus importante avec plus de 34% du PIB. Malgré ces transformations, le Swaziland demeure l'un des pays les plus pauvres d'Afrique, son Produit National Brut ne dépassant pas les 1.170 \$ par habitant.



Le Premier ministre luxembourgeois accueillant son homologue du Swaziland

Sur le plan politique règnent au Swaziland des tensions depuis de nombreuses années déjà. En juillet 1996, les deux principaux partis se sont réunis afin d'élaborer ensemble une Constitution démocratique, projet qui n'a malheureusement pas évolué depuis.

... du Président de l'exécutif catalan, Jordi PUJOL

Le Premier ministre Jean-Claude JUNCKER a reçu le 2 mars 1998 le Président de l'exécutif catalan, Jordi PUJOL, au ministère d'État. Les deux hommes politiques se sont entretenus sur des questions européennes. Le Premier ministre a qualifié Jordi PUJOL de fervent défenseur de la cause européenne. Ils ont fait un tour d'horizon sur l'union monétaire. M. Jean-Claude JUNCKER a salué que l'Espagne fasse partie des pays participant à l'UEM.



Monsieur Jean-Claude JUNCKER discutant avec le Président de l'exécutif catalan, Monsieur Jordi PUJOL

... du Lieutenant-Général Van den BOSCH

Le 2 mars 1998 M. le Lieutenant-Général L. Van den BOSCH, Général Commandant de l'Eurocorps, a fait une visite de courtoisie au Grand-Duché de Luxembourg.

M. le ministre de la Force publique Alex BODRY a eu un entretien avec M. Van den BOSCH au ministère de la Force publique.

La participation éventuelle d'éléments de l'Eurocorps (composé de la France, de l'Allemagne, de la Belgique, de l'Espagne et du Luxembourg) à la force de suivie de la SFOR en Bosnie fut discutée.



Le Lieutenant-Général Van den BOSCH en compagnie de Monsieur BODRY

... de M. J.-Cl. GAYSSOT, ministre français de l'Équipement, des Transports et du Logement

Le 11 mars 1998, Madame Mady DELVAUX-STEHRES, ministre des Transports, a reçu son homologue français, Monsieur Jean-Claude GAYSSOT, ministre de

l'Équipement, des Transports et du Logement.

À l'ordre du jour de cette rencontre ont figuré notamment le TGV-Est ainsi que des questions d'actualité en matière de politique européenne des transports.

Les deux ministres ont confirmé devant la presse que les travaux du TGV-Est commenceront fin 1999, de sorte que la première phase de la nouvelle ligne entre Paris-Vaires et Vandières-en-Moselle serait mise en service au cours de l'année 2005.

Pour le développement futur du Grand-Duché de Luxembourg le raccordement à ce réseau européen de train à grande vitesse est d'une importance capitale. Dans la perspective d'une réalisation de bout en bout d'une ligne ferroviaire nouvelle conçue pour la grande vitesse entre Paris et Strasbourg, le temps de parcours entre Paris et Luxembourg pourra être réduit de 3.30 heures actuellement à 2.15 heures et le temps de parcours entre Luxembourg et Strasbourg de 2.05 heures actuellement à 1.25 heures.

... de M. Pino ARLACCHI, Directeur exécutif du PNUCID

Le 18 mars 1998, Monsieur Pino ARLACCHI, Directeur exécutif du programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues (PNUCID), a fait une visite à Luxembourg lors de laquelle il a eu des entretiens avec Monsieur Luc FRIEDEN, ministre du Budget, ministre de

la Justice, ainsi qu'avec des représentants du ministère des Affaires étrangères et du Fonds de lutte contre le trafic des stupéfiants. À l'occasion de la rencontre avec le Fonds, des accords avec le PNUCID furent conclus par lesquels le Fonds s'engagera à financer des projets de développement alternatif élaborés par le PNUCID pour un montant total de 15 mio USD dans deux régions du Laos et de 223.600.- USD au Viêt Nam.

... de l'archevêque de Canterbury

L'archevêque de Canterbury et primat de l'église anglicane, le Dr George CAREY, est arrivé à Luxembourg le lundi 27 avril 1998, pour une visite de quatre jours, sur invitation de l'archevêque de Luxembourg, Mgr FRANCK. Outre son hôte, le Dr CAREY a rencontré lors de son séjour Monsieur John Nicholas ELAM, Ambassadeur de Grande-Bretagne au Luxembourg, le Premier ministre, Monsieur Jean-Claude JUNCKER, le ministre des Affaires étrangères, le ministre des Cultes, ainsi que le Député-maire de la capitale, Madame Lydie WURTH-POLFER. L'archevêque de Canterbury a en outre présidé une célébration en la cathédrale de Luxembourg à laquelle ont assisté le Président de la Chambre des Députés, Monsieur Jean SPAUTZ, et son épouse, ainsi que les ambassadeurs d'Irlande et de Grande-Bretagne. Le Dr CAREY s'est également rendu dans les bâtiments des institutions européennes implantées à Luxembourg. Il a souligné à cette occasion le rôle

prépondérant du Luxembourg dans la construction de l'Europe, et le rôle que l'Europe elle-même devra jouer pour contrer les tendances nationalistes.

... d'une délégation de l'Assemblée Populaire Nationale de Chine

Sous la Présidence de Monsieur Jean SPAUTZ, les membres du Bureau de la Commission de Travail et du Bureau de la Commission des Affaires étrangères et européennes de la Chambre des Députés ont eu le 9 juin 1998 plusieurs entretiens avec une délégation de l'Assemblée Populaire Nationale de la République Populaire de Chine, présidée par Monsieur Jiang CHUNYUN, Vice-président du Comité permanent de l'Assemblée Populaire Nationale.

Cet échange de vues a porté sur le système parlementaire chinois, l'évolution de l'économie chinoise, la liberté de la presse, la situation au Tibet et la crise financière en Asie.

Après un court aperçu du fonctionnement du régime parlementaire luxembourgeois et des travaux parlementaires en matière de politique européenne, les deux délégations ont pu discuter des relations parlementaires bilatérales.

La délégation parlementaire de la République Populaire de Chine a également été reçue par Monsieur Jean-Claude JUNCKER, Premier ministre luxembourgeois, ainsi que par S.A.R. le Grand-Duc Héritier.

... du Vice-ministre des Affaires étrangères de Thaïlande

Le lundi 22 juin 1998, le ministre des Affaires étrangères M. Jacques F. POOS a reçu le Vice-ministre des Affaires étrangères de Thaïlande, M. Sukkumbhand PARIBATRA. Au cours de cette entrevue, il a été question des relations entre le Luxembourg et la Thaïlande, de la Chambre de Commerce Luxembourg-Thaïlande, des relations entre l'UE et la Thaïlande, de l'ASEM et de la crise financière en Asie.

Monsieur Jacques F. POOS, ministre des Affaires étrangères, du Commerce extérieur et de la Coopération, a procédé ensuite avec Son Excellence M.R. Sukkumbhand PARIBATRA, Vice-ministre des Affaires étrangères de Thaïlande, à l'échange des instruments de ratification de la Convention entre le Grand-Duché de Luxembourg et le Royaume de Thaïlande tendant à éviter les doubles impositions et à prévenir la fraude fiscale en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune, signée à Bangkok, le 7 mai 1996.

... de M. Michel ROCARD, ancien Premier ministre français

Le Premier ministre Jean-Claude JUNCKER a reçu, le vendredi 3 juillet 1998, au ministère d'État, l'ancien Premier ministre français, député européen, Michel ROCARD, pour un échange de vues.



Messieurs JUNCKER et ROCARD lors de la visite de l'ex-Premier ministre français au Luxembourg

M. Michel ROCARD a reçu dans la soirée la Médaille d'or du mérite européen.

À cette occasion, après un discours de Monsieur Bruno TURBANG, Michel ROCARD a exposé avec conviction ses vues sur le chômage, la précarité et la réponse que son parti tente de trouver en France à travers la réduction du temps de travail.

... du ministre du Plan du Bénin, M. Albert TÉVOÉDJRÉ

Le 30 juillet, M. Albert TÉVOÉDJRÉ, ministre béninois du Plan, de la Restructuration économique et de la Promotion de l'Emploi a effectué une visite à Luxembourg. Il a rencontré le ministre des Affaires étrangères, M. Jacques F. POOS, avec lequel il a eu un entretien, et la secrétaire d'État pour la Coopération au Développement, Mme Lydie ERR, avec laquelle il a eu une réunion de travail.

M. TÉVOÉDJRÉ s'est également réuni avec les représentants des

organisations non gouvernementales actives au Bénin – Action Solidarité Tiers Monde, Frères des Hommes, Fondation luxembourgeoise Raoul Follereau, Médecins sans Frontières et Semeurs de Joie – dont les projets sont cofinancés par le gouvernement luxembourgeois.

Cette visite a permis aux deux délégations de procéder à un échange de vues sur leurs politiques de développement respectives, les secteurs prioritaires de celle-ci, les négociations sur la nouvelle convention de Lomé, le développement de la démocratie au Bénin, dans les

pays voisins et en Afrique en général.

M. TÉVOÉDJRÉ a exprimé ses vues sur le thème qu'il entend développer au cours des années à venir: «L'Afrique au cœur des grands défis du 21^e siècle et du troisième millénaire.»

Conseils
et rencontres UE



Environnement

L'Europe de la troisième génération a été lancée le 1^{er} mai 1999 par un accord signé à Amsterdam. Ce jour-là, les ministres de l'Intérieur de l'Union ont décidé de créer un espace de liberté de circulation des personnes à l'intérieur de l'Union à partir du 1^{er} janvier 2002.

Le Conseil européen a été réuni le 1^{er} mai 1999 à la veille de la signature de l'accord de Schengen. C'est à ce moment-là que les chefs de l'Union européenne ont décidé de créer un espace de liberté de circulation des personnes à l'intérieur de l'Union à partir du 1^{er} janvier 2002. Ce jour-là, les ministres de l'Intérieur de l'Union ont décidé de créer un espace de liberté de circulation des personnes à l'intérieur de l'Union à partir du 1^{er} janvier 2002. Ce jour-là, les ministres de l'Intérieur de l'Union ont décidé de créer un espace de liberté de circulation des personnes à l'intérieur de l'Union à partir du 1^{er} janvier 2002.

Dans les années 1990, le Conseil de l'Europe a été réuni le 1^{er} mai 1999 à la veille de la signature de l'accord de Schengen. C'est à ce moment-là que les chefs de l'Union européenne ont décidé de créer un espace de liberté de circulation des personnes à l'intérieur de l'Union à partir du 1^{er} janvier 2002. Ce jour-là, les ministres de l'Intérieur de l'Union ont décidé de créer un espace de liberté de circulation des personnes à l'intérieur de l'Union à partir du 1^{er} janvier 2002.

Le Conseil de l'Europe a été réuni le 1^{er} mai 1999 à la veille de la signature de l'accord de Schengen. C'est à ce moment-là que les chefs de l'Union européenne ont décidé de créer un espace de liberté de circulation des personnes à l'intérieur de l'Union à partir du 1^{er} janvier 2002.

Le Conseil de l'Europe a été réuni le 1^{er} mai 1999 à la veille de la signature de l'accord de Schengen. C'est à ce moment-là que les chefs de l'Union européenne ont décidé de créer un espace de liberté de circulation des personnes à l'intérieur de l'Union à partir du 1^{er} janvier 2002. Ce jour-là, les ministres de l'Intérieur de l'Union ont décidé de créer un espace de liberté de circulation des personnes à l'intérieur de l'Union à partir du 1^{er} janvier 2002.

Le Conseil de l'Europe a été réuni le 1^{er} mai 1999 à la veille de la signature de l'accord de Schengen. C'est à ce moment-là que les chefs de l'Union européenne ont décidé de créer un espace de liberté de circulation des personnes à l'intérieur de l'Union à partir du 1^{er} janvier 2002. Ce jour-là, les ministres de l'Intérieur de l'Union ont décidé de créer un espace de liberté de circulation des personnes à l'intérieur de l'Union à partir du 1^{er} janvier 2002.

Le Conseil de l'Europe a été réuni le 1^{er} mai 1999 à la veille de la signature de l'accord de Schengen. C'est à ce moment-là que les chefs de l'Union européenne ont décidé de créer un espace de liberté de circulation des personnes à l'intérieur de l'Union à partir du 1^{er} janvier 2002.

Le Conseil de l'Europe a été réuni le 1^{er} mai 1999 à la veille de la signature de l'accord de Schengen. C'est à ce moment-là que les chefs de l'Union européenne ont décidé de créer un espace de liberté de circulation des personnes à l'intérieur de l'Union à partir du 1^{er} janvier 2002.

Le Conseil de l'Europe a été réuni le 1^{er} mai 1999 à la veille de la signature de l'accord de Schengen. C'est à ce moment-là que les chefs de l'Union européenne ont décidé de créer un espace de liberté de circulation des personnes à l'intérieur de l'Union à partir du 1^{er} janvier 2002.

Le Conseil de l'Europe a été réuni le 1^{er} mai 1999 à la veille de la signature de l'accord de Schengen. C'est à ce moment-là que les chefs de l'Union européenne ont décidé de créer un espace de liberté de circulation des personnes à l'intérieur de l'Union à partir du 1^{er} janvier 2002.

Le Conseil de l'Europe a été réuni le 1^{er} mai 1999 à la veille de la signature de l'accord de Schengen. C'est à ce moment-là que les chefs de l'Union européenne ont décidé de créer un espace de liberté de circulation des personnes à l'intérieur de l'Union à partir du 1^{er} janvier 2002.





Conseils et rencontres DE

Sommet extraordinaire de l'Euro

L'histoire de la construction européenne a été marquée le 1^{er} mai 1998 par un événement majeur: la désignation des onze pays qui participeront à la première étape de l'introduction de l'Euro le 1^{er} janvier 1999.

Le Conseil Ecofin s'est réuni le 1^{er} mai 1998 afin de juger dans un premier temps du déficit excessif de certains pays de l'Union européenne. Deux critères étaient à la base de leur évaluation: le déficit public et la dette publique. Certains pays de l'Union comptaient un déficit excessif, mais sont parvenus à respecter les critères après quelques années d'efforts. D'autres pays ont un déficit toujours relativement élevé, mais ne dépassant néanmoins pas les limites prévues. Seule la Grèce possède un déficit toujours trop élevé. Quant au Luxembourg, tout comme l'Irlande, il n'a jamais eu de déficit le plaçant en dehors des critères fixés.

Parmi les critères analysés par le Conseil pour l'adoption de l'Euro le 1^{er} janvier 1999 figurait également le critère de convergence. Le Conseil a finalement conclu que 11 des 15 pays de l'Union européenne pourraient instaurer entre eux une monnaie unique dès 1999. Le Conseil Ecofin a transmis ses conclusions sous forme de recommandations. Le 2 mai, le Parlement européen émettait un avis favorable sur les recommandations du Conseil, après quoi un autre Conseil se réunissait au niveau des chefs d'État et de

gouvernement, qui allait émettre la liste définitive des pays pouvant faire partie de l'UEM (Union économique et monétaire).

L'intervention des différents acteurs, en particulier celle du Parlement, fut garante de transparence et de démocratie dans le processus décisionnel. Les pays qui les premiers participeront à l'introduction de l'Euro le 1^{er} janvier 1999 seront donc: le Luxembourg, la Belgique, la France, l'Allemagne, l'Irlande, les Pays-Bas, l'Espagne, le Portugal, l'Italie, l'Autriche et la Finlande.

La nomination des membres du directoire de la Banque Centrale Européenne était également au cœur des réunions de ce début mai à Bruxelles. Monsieur DUISENBERG fut désigné à la tête de la Banque Centrale Européenne pour huit ans. Pour des raisons personnelles cependant, il ne remplira son mandat que pendant les quatre premières années et se retirera une fois les billets et les pièces Euro introduits sur le marché, en 2002.

Enfin furent également fixés au terme d'une réunion des ministres de l'Économie et des Finances, des gouverneurs des banques centrales et des représentants de l'IME et de la Commission les taux de conversion bilatéraux entre les monnaies participant à l'Euro.

Le premier «Euro 11» au Château de Senningen

Le 4 juin 1998 s'est déroulé au Château de Senningen le premier Conseil des ministres des Finances des onze pays faisant partie de la zone Euro. Les trois principaux sujets abordés lors de ce premier conseil furent les suivants: l'organisation de ses futurs travaux, un aperçu des projets de budgets nationaux des Onze pour l'année prochaine, et enfin la manière de traiter les risques éventuels de surchauffe pouvant apparaître dans un pays de la zone Euro.

En outre, l'Institut Monétaire Européen (IME) a rendu la veille son dernier rapport annuel, la



L'ensemble des ministres des Finances de la zone Euro réuni à Senningen pour le premier Conseil «Euro 11»

Banque Centrale Européenne étant chargée de prendre le relais. Celle-ci a défini le cadre formé par la zone Euro et dans lequel les onze pays sont appelés à agir: la taille de la population, le PIB et le pouvoir d'achat, le taux d'inflation, le taux de chômage, les taux d'intérêt, les chiffres de la dette et du déficit public des pays de la zone Euro.

La réunion s'est achevée très tard dans la soirée par deux conférences de presse, l'une du ministre autrichien des Finances, Monsieur EDLINGER, l'autre du ministre luxembourgeois Robert GOEBBELS.

Conseil européen de Cardiff:

La volonté de construire une Europe sociale

Les 16 et 17 juin 1998 s'est déroulé à Cardiff le sommet de clôture de la présidence britannique. Aux termes de cette réunion, une majorité des représentants du Conseil européen s'est montrée satisfaite des clauses décidées pour l'Agenda 2000, ainsi que des décisions prises au sujet de l'avenir de l'Europe et des orientations politiques et économiques.

La deuxième journée du sommet fut intense en émotions pour les ministres luxembourgeois, Messieurs Jean-Claude JUNCKER et Jacques F. POOS. Ils eurent en effet l'honneur de rencontrer personnellement Monsieur Nelson MANDELA. Le Premier ministre luxembourgeois a considéré que pour quelqu'un de sa génération, il était particulièrement émouvant



Rencontre historique pour Messieurs JUNCKER et POOS avec Monsieur Nelson MANDELA

de rencontrer Monsieur MANDELA, et qu'il s'agissait là de «l'un des rares moments de bonheur en politique». L'Union européenne a décidé de construire le plus rapidement possible une zone de libre échange avec l'Afrique du Sud, pays-clé au sein de sa région.

En ce qui concerne l'aspect social, les Quinze ont décidé d'en faire un thème majeur lors du séminaire organisé par la présidence autrichienne au mois de novembre. Ce sommet réunira en effet les différents partenaires sociaux, qui tenteront de trouver les moyens de faire avancer le dialogue social au niveau européen et de tirer les conclusions des plans nationaux pour l'emploi élaborés dans chacun des pays de l'Union européenne. On peut d'ores et déjà dessiner les premières orientations de ces plans: renforcer l'égalité des chances entre hommes et femmes, lutter contre la discrimination des handicapés, encourager

une main-d'œuvre qualifiée et apte à s'adapter, réexaminer les régimes d'imposition, promouvoir les nouveaux instruments d'organisation du travail ainsi que l'esprit d'entreprise et le développement des PME/PMI. Les conditions politiques nécessaires à l'application de ces décisions seront également discutées lors de ce séminaire.

Il sera également procédé à la définition des facteurs-clés pouvant positivement agir sur la compétitivité, la compétence et l'adaptabilité de la main-d'œuvre, un marché des capitaux adéquat et un environnement favorable à l'esprit d'entreprise.

Les aspects environnementaux doivent également compter parmi les facteurs de référence, dans le cadre de l'Agenda 2000, ainsi que la coopération entre les pays membres de l'Union européenne pour construire plus efficacement un plan d'action contre les drogues et la criminalité.

Réunion informelle des ministres des Affaires étrangères à Édimbourg:

Crise financière asiatique, Kosovo et Chypre

Au cours de leur réunion informelle d'Édimbourg les ministres des Affaires étrangères de l'UE ont abordé au cours de l'après-midi du 13 mars 1998 les problèmes de la crise financière asiatique ainsi que la tension au Kosovo.

L'Union européenne, très préoccupée par la crise financière asiatique, développera une initiative propre afin de la résoudre.

Cette initiative – qui sera concrétisée lors de la réunion UE-ASEM des 2 et 3 avril 1998 – pourrait comporter l'envoi d'un émissaire de haut niveau (M. Alexandre LAMFALUSSY) ayant pour mandat de proposer des mesures spécifiques pour surmonter la crise.

Parmi ces mesures, la mise à disposition de l'expertise européenne en matière bancaire ainsi que la création d'un Fonds spécial (ASEM Trust Fund) ont été retenues comme mesures prioritaires.

Dans son intervention, M. POOS a insisté sur l'intervention de ce fonds pour alléger les conséquences sociales de la crise sur les couches les plus défavorisées de la population (surtout en Indonésie). Le Luxembourg serait prêt à apporter une large contribution à ce fonds.

Après la déclaration sur le Kosovo adoptée par la Conférence européenne de Londres le 12 mars 1998, les ministres des

Affaires étrangères des Quinze ont poursuivi à Édimbourg leurs consultations sur le rôle de l'Europe dans la solution du conflit.

Plusieurs ministres, dont le ministre luxembourgeois des Affaires étrangères, ont proposé de confier à l'ancien Premier ministre espagnol, M. Felipe GONZALEZ, une mission de médiation à Belgrade et Pristina (Kosovo). Sans accepter l'indépendance du Kosovo – ce qui déclencherait une guerre avec la Serbie – les ministres des Affaires étrangères des Quinze préfèrent un «large degré d'autonomie» du Kosovo. La proposition de M. POOS de conférer au Kosovo un statut semblable à celui du Monténégro dans le cadre de la Fédération yougoslave a été largement appuyée. Toutefois cette proposition se heurtera probablement à une fin de non-recevoir à Belgrade.

Sans envisager une intervention militaire, le déploiement d'une force d'interposition aux frontières de la Serbie (et du Kosovo) doit être pris en considération. Il s'agit avant tout d'empêcher une internationalisation du conflit.

Au cours de la deuxième partie de leur réunion informelle à Édimbourg les ministres des Affaires étrangères de l'Union européenne ont mis au point des déclarations introductives de la Présidence pour les six réunions intergouvernementales du 31 mars avec les pays candidats.

À propos de Chypre, les ministres ont répété que leur objectif demeure l'adhésion d'une île réconciliée et réunifiée. Désireux de ne pas donner à la Turquie un droit de veto, ils se

sont cependant refusés d'en faire une condition. Dans son intervention le ministre POOS a insisté sur le maintien intégral des conclusions du Conseil européen de Luxembourg. L'offre du Président CLÉRIDES pour la formation d'une délégation de négociation mixte est conforme aux vœux de l'Union européenne. Jusqu'à présent elle se heurte à une fin de non-recevoir de la part des Chypriotes turcs.

En présence de l'envoyé spécial de l'UE, M. MORATINOS, les ministres ont passé en revue la situation au Moyen-Orient. Le processus de paix reste bloqué et le Premier ministre d'Israël reste plus récalcitrant que jamais aux pressions américaines et européennes.

Afin de relancer le dialogue le président du Conseil Robin COOK visitera le Proche-Orient à partir du 15 mars. Les Quinze approuvent explicitement son intention de visiter «Har Homa» (le projet illégal de construction à Jérusalem-Est), malgré une violente protestation israélienne.

Le ministre POOS a souligné la pertinence et la cohérence de la position commune adoptée à Luxembourg. Toute nouvelle initiative devrait être compatible avec les engagements déjà pris. La concertation avec les États-Unis devrait se poursuivre.

Intervenant pour la Commission, son président, M. SANTER, a été très critique quant au comportement du gouvernement israélien à l'égard des territoires autonomes palestiniens. Le fait que les infrastructures réalisées à Gaza grâce à l'aide financière européenne soient bloquées frise le scandale.

M. JUNCKER à la réunion informelle des ministres des Finances à York

Le Premier ministre et ministre des Finances, Jean-Claude JUNCKER, a participé à la réunion informelle des ministres des Finances qui s'est tenue du 20 au 22 mars 1998 à York en Grande-Bretagne.

Les ministres des Finances de l'Union européenne et les présidents des Banques centrales des pays membres ont discuté notamment de la réforme économique, de la préparation de l'Union économique et monétaire dans le contexte des services financiers et du marché unique, de l'Agenda 2000, ainsi que de l'économie mondiale, après la crise financière en Asie.

Le Premier ministre était accompagné par le Directeur général de l'Institut Monétaire Luxembourgeois, Monsieur Pierre JAANS, et le Directeur du Trésor, Monsieur Yves MERSCH.

Réunion de la troïka ministérielle de l'Union européenne avec le ministre des Affaires étrangères de la Croatie

La troïka ministérielle de l'Union européenne (Autriche, Royaume-Uni, Luxembourg, Commission) a rencontré le ministre des Affaires étrangères de la Croatie, M. Mate GRANIC, à Londres le 23 mars 1998. Le Luxembourg, en sa qualité de Présidence sortante de l'Union européenne, y était représenté par la secré-

taire d'État aux Affaires étrangères, Mme Lydie ERR.

Cette rencontre a eu lieu suite au refus du Président TUDJMAN de recevoir la troïka de l'UE à Zagreb au courant de la semaine écoulée. L'UE avait l'intention d'évoquer avec la plus haute autorité de la Croatie l'attitude de la Croatie vis-à-vis de la Bosnie ainsi que l'exode de Serbes de Croatie de la région de Slavonie orientale.

La rencontre de Londres a permis à l'Union européenne d'inviter la Croatie à prendre des mesures concrètes dans les quatre domaines suivants: respect des accords de paix dans la région, accélération du retour des réfugiés, amélioration de la démocratie interne ainsi que respect des engagements pris à l'égard de la Slavonie orientale.

Réunion ministérielle du Groupe de Contact élargi aux pays riverains et à la troïka de l'UE sur la situation au Kosovo

La troïka ministérielle de l'Union européenne (Autriche, Royaume-Uni, Luxembourg) a participé à une réunion élargie du Groupe de Contact (États-Unis, Russie, Allemagne, France, Italie, Royaume-Uni) à Bonn le 25 mars 1998. Les pays riverains de la République Fédérale de Yougoslavie y ont également été invités. Le Luxembourg, en sa qualité de Présidence sortante de l'Union européenne, y était représenté par la secrétaire d'État aux Affaires étrangères, Mme Lydie ERR.

Cette rencontre a eu pour objectif principal un échange de vues

sur les perceptions régionales de la crise au Kosovo et le risque de débordement («spill-over»), sur le rôle de l'OSCE et des autres organisations internationales (particulièrement en matière de contrôle des frontières et de réfugiés), sur les actions en vue de prévenir l'instabilité au Kosovo (en vue de limiter l'impact du terrorisme), ainsi que sur les possibilités d'une coopération accrue entre les gouvernements régionaux ainsi qu'entre eux et les gouvernements du Groupe de Contact.

Conférence de M. J.-Cl. JUNCKER sur «Les défis politiques de l'Union économique et monétaire»

Le Premier ministre Jean-Claude JUNCKER a donné une conférence sur «Les défis politiques de l'Union économique et monétaire» à la Fondation Carlos de Amberes à Madrid. La Fondation Carlos de Amberes (Charles d'Anvers) est la plus vieille fondation d'Espagne. Elle fut fondée à la fin du 16^e siècle au profit des pèlerins des dix-sept provinces espagnoles.

Après le discours d'introduction du président du Conseil des ministres espagnol, José-Maria AZNAR, le Premier ministre luxembourgeois a rappelé les différentes étapes ayant mené à l'UEM depuis la fondation des Communautés européennes dans les années 50.

Le long chemin parcouru aurait, selon Jean-Claude JUNCKER, montré la détermination des Européens à se doter d'un outil

d'intégration économique et politique crédible. Sur le plan technique la crédibilité de l'Union économique et monétaire aurait été acquise par deux textes fondamentaux, adoptés lors du Conseil européen d'Amsterdam, en juin 1997, à savoir le pacte de stabilité et de croissance et la résolution sur la croissance et l'emploi. S'y ajouterait la mise en place de l'Euro 11, forum informel, mais d'une importance capitale pour la bonne gestion de la zone Euro.

Le Premier ministre a également insisté sur deux défis politiques corollaires de l'Union économique et monétaire, l'abolition de la concurrence fiscale déloyale et du dumping social, la première parce qu'elle découlerait de la logique même du marché intérieur, et la deuxième parce que la compréhension et l'acceptation de l'intégration européenne seraient au prix d'une démarche positive en matière sociale.

Conférence européenne

Le Premier ministre J.-Cl. JUNCKER et le ministre des Affaires étrangères Jacques F. POOS à Londres

Le Conseil européen de Luxembourg avait décidé la mise en place d'une Conférence européenne destinée à rassembler les États membres de l'Union européenne et les États européens ayant vocation à y adhérer et partageant ses valeurs et ses objectifs internes et externes.

Cette conférence serait d'après les conclusions de Luxembourg

une enceinte multilatérale de consultation politique qui aurait pour objet de traiter des questions d'intérêt général pour les participants afin de développer et d'intensifier leur coopération dans le domaine de la politique étrangère et de sécurité, de la justice et des affaires intérieures, ainsi que dans d'autres domaines d'intérêt commun, notamment en matière économique et de coopération régionale.

L'offre de l'UE s'adressait dans un premier temps à Chypre, aux États candidats de l'Europe centrale et orientale et à la Turquie, celle-ci n'acceptant pas l'offre faite à Luxembourg.

La présidence britannique a donc organisé la réunion d'inauguration qui met en œuvre les conclusions de Luxembourg et crée les bases du futur travail de la conférence. Les sujets abordés au Lancaster House par les chefs d'État et de gouvernement ainsi que par les ministres des Affaires étrangères ont porté surtout sur la criminalité organisée, la lutte contre la drogue et l'environnement.

Dans cette dernière matière, une importance primordiale revient à la sécurité nucléaire, la plupart des États candidats connaissant des déficiences énormes à ce niveau.

Le Luxembourg fut représenté au Lancaster House par le Premier ministre Jean-Claude JUNCKER et par le ministre des Affaires étrangères Jacques F. POOS.

Les chefs d'État et de gouvernement furent les hôtes à déjeuner de la Reine au Buckingham

Palace, alors qu'à la même heure les ministres des Affaires étrangères ont discuté d'un certain nombre de thèmes d'actualité à Carlton Gardens sous la présidence de Robin COOK.

Mémorandum d'entente sur la communication de l'Euro

En marge du Conseil ECOFIN, qui s'est déroulé le 21 avril 1998 au Centre de conférences du Kirchberg, un mémorandum d'entente entre le gouvernement luxembourgeois, le Parlement européen et la Commission européenne pour l'organisation d'actions d'information sur l'Union économique et monétaire au Luxembourg dans le cadre de la communication sur l'Euro engagée par le ministère des Finances et le Programme d'Information du Citoyen européen fut signé par :

- pour le gouvernement luxembourgeois: Monsieur Luc FRIEDEN, ministre du Budget,
- pour la Commission européenne: Monsieur Yves-Thibault de SILGUY, membre de la Commission.

Le mémorandum d'entente vise à coordonner les actions afin de



Monsieur FRIEDEN ratifiant l'accord sur les modalités du passage à l'Euro

conduire ensemble un programme d'information sur l'Union économique et monétaire à Luxembourg, qui réunit des actions d'information s'inscrivant à la fois dans les programmes d'information du gouvernement luxembourgeois, du Parlement européen et l'action prioritaire d'information de la Commission européenne «EURO: une monnaie pour l'Europe» engagée au titre du Programme d'Information du Citoyen européen.

M. BODEN au Conseil UE «Agriculture»

Le Conseil de l'Union européenne des ministres de l'Agriculture s'est réuni à Luxembourg les 20 et 21 avril 1998.

Le gouvernement y fut représenté par Monsieur Fernand BODEN, ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural.

À l'ordre du jour figuraient notamment les points suivants:

- proposition de la Commission portant sur la fixation des prix agricoles (1998/1999);
- proposition de règlement du Conseil modifiant le règlement (CEE) n° 404/93 du Conseil portant sur l'organisation commune de marché dans le secteur de la banane;
- propositions de règlements du Conseil modifiant les règlements portant sur l'organisation commune des marchés dans le secteur des matières grasses et de l'huile d'olive.

Mme JACOBS au Conseil UE sur la protection des consommateurs

Le 23 avril 1998 a eu lieu une réunion du Conseil de l'Union européenne en matière de «protection des consommateurs». La délégation luxembourgeoise fut conduite par Madame Marie-Josée JACOBS, ministre de la Famille.

À l'ordre du jour de cette session figurait la proposition de directive en matière de vente et de garanties des biens de consommation ainsi que la proposition de directive du Parlement européen et du Conseil relative aux actions en cessation en matière de protection des intérêts des consommateurs.

Un débat ouvert a porté sur l'application et la mise en œuvre de la législation européenne dans le domaine de la consommation. Lors de cette réunion, un autre débat relatif à l'avenir du système communautaire d'information sur les accidents domes-

tiques et de loisirs (EHLASS) a eu lieu.

La Commission a présenté un certain nombre de nouvelles initiatives, notamment la proposition de décision du Parlement européen et du Conseil établissant un cadre général des activités communautaires en faveur des consommateurs.

Conseil «Affaires générales» à Luxembourg:

élargissement, Turquie, Proche-Orient, Balkans occidentaux

Un Conseil «Affaires générales» s'est tenu les 27 et 28 avril 1998 à Luxembourg. Il fut présidé par le secrétaire au Foreign Office, M. Robin COOK. Le Luxembourg était représenté par sa secrétaire d'État aux Affaires étrangères, Mme Lydie ERR.

Au cours de ce Conseil, les ministres ont abordé différentes questions liées au processus d'élargissement. La Présidence a soumis un «progress report» qui donna un aperçu de toutes



Madame ERR en compagnie de Monsieur PANGALOS lors du Conseil «Affaires générales» à Luxembourg

les questions à traiter avant le Conseil européen de Cardiff des 15 et 16 juin 1998. Le Conseil a traité également de la question de la participation du Parlement européen aux travaux sur l'Agenda 2000.

Différents points de politique extérieure ont figuré à l'ordre du jour: le processus de paix au Proche-Orient, et dans ce cadre les résultats du voyage du Premier ministre britannique dans la région, les relations entre l'UE et la Turquie en vue du Conseil d'association avec ce pays prévu pour le 25 mai 1998, ainsi que la situation dans les Balkans occidentaux, notamment au Kosovo.

Le 28 avril, les ministres des Quinze ont participé à trois Conseils d'association avec la Slovaquie, la Roumanie et Malte.

Conseil «Affaires générales» à Bruxelles:

Agenda 2000, politique méditerranéenne, Balkans occidentaux

Le 25 mai 1998 s'est tenu un Conseil «Affaires générales» à Bruxelles, présidé par le secrétaire au Foreign Office, Monsieur Robin COOK. Le Luxembourg était représenté par son ministre des Affaires étrangères, Monsieur Jacques F. POOS.

Au cours de ce conseil, les ministres ont abordé plusieurs questions liées à l'Agenda 2000.

En matière de politique extérieure figuraient à l'ordre du jour un code de conduite sur les

exportations d'armes, les essais nucléaires indiens, le processus de paix au Proche-Orient, la préparation de la conférence euro-méditerranéenne des ministres des Affaires étrangères qui s'est tenu à Palerme le 3 et le 4 juin 1998, les relations entre l'Union européenne et la Turquie, et la situation dans les Balkans occidentaux, en particulier au Kosovo.

Jacques F. POOS à la réunion euro-méditerranéenne de Palerme

Le ministre des Affaires étrangères, Monsieur Jacques F. POOS, a participé les 3 et 4 juin 1998 à la réunion des ministres des Affaires étrangères de l'Union européenne, de 11 pays de la Méditerranée, ainsi que de l'Autorité palestinienne, dans le cadre du partenariat euro-méditerranéen lancé en novembre 1995 à Barcelone.

La réunion, dont le but principal était de faire le point sur les progrès et les difficultés rencontrés par ce partenariat après la deuxième conférence formelle de Malte en avril 1997 et en vue de la troisième conférence qui se tiendra en avril 1999 à Stuttgart, s'est déroulée de façon informelle.

Les questions abordées lors de cette rencontre relevaient principalement du domaine de la stabilité politique et de la sécurité dans le bassin méditerranéen, ainsi que des deux autres piliers du partenariat, la coopération économique et financière et les questions sociales et culturelles.

Tony BLAIR à Luxembourg

Dans le cadre de sa tournée des capitales et avant le Conseil européen de Cardiff qui clôturera la présidence britannique de l'Union européenne, Monsieur Tony BLAIR s'est rendu à Luxembourg le 9 juin 1998. Accompagné de Monsieur Robin COOK, ministre des Affaires étrangères, les deux hommes ont eu l'occasion de s'entretenir avec leurs homologues luxembourgeois, Messieurs Jean-Claude JUNCKER et Jacques F. POOS, au Château de Senningen. Ils ont pu discuter ensemble de la situation économique et politique de l'Europe.



Monsieur BLAIR rendant visite à Messieurs JUNCKER et POOS lors de sa tournée des capitales

Premier Conseil de coopération avec l'Ukraine et Conseil EEE à Luxembourg

Le 9 juin 1998 a eu lieu le premier Conseil de coopération avec l'Ukraine. Il a été présidé par le secrétaire d'État au Foreign Office, Monsieur Robin COOK. Le Luxembourg était représenté par son ministre des Affaires étrangères, Monsieur POOS. À l'ordre du jour de ce conseil figuraient les relations bilatérales avec l'Union européenne, le

dialogue politique et les questions de politique étrangère d'intérêt commun, ainsi que diverses questions concernant le site de Tchernobyl. Les ministres ont en particulier discuté des engagements pris par l'Ukraine en 1995 de réformer son secteur énergétique, la coopération en matière de sécurité nucléaire dans le cadre du programme TACIS, et le soutien à la décision ukrainienne de fermer la centrale de Tchernobyl en l'an 2000.

Les ministres ont ensuite rencontré leurs homologues de l'EEE (la Norvège, l'Islande et le Liechtenstein), avec lesquels ils ont discuté en particulier de la coopération entre les pays d'Europe du Nord et de la mer baltique, ainsi que du Kosovo et du processus de paix au Proche-Orient.

Rencontre POOS-SCHÜSSEL à Luxembourg

Monsieur Jacques F. POOS, ministre des Affaires étrangères luxembourgeois, a reçu le 22 juin 1998 son homologue autrichien Wolfgang SCHÜSSEL pour une visite de travail, à l'occasion de la présidence autrichienne de l'Union européenne qui a débuté le 1^{er} juillet 1998. Monsieur POOS a émis de nombreux conseils, en particulier sur les thèmes de la formation professionnelle, de l'éducation et de l'agriculture qui sont au cœur du programme autrichien. L'Autriche aura en outre pour mission d'entreprendre les derniers préparatifs pour le fonctionnement de la Banque Centrale Européenne et de fixer le taux de change définitif au 1^{er} janvier 1999.

M. BODRY à la Conférence ministérielle «Un Environnement pour l'Europe»

Au nom du Luxembourg, le ministre de l'Environnement M. Alex BODRY a signé le 25 juin 1998 la nouvelle convention internationale sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement.

Cette convention a été approuvée lors de la quatrième conférence ministérielle «Un Environnement pour l'Europe» qui s'est tenue – sous les auspices des Nations Unies – à Aarhus au Danemark (23 à 25 juin 1998).

Les autorités publiques doivent garantir un accès libre de tout citoyen à toutes les informations disponibles dans l'ensemble des domaines environnementaux. Elles ont l'obligation de collecter et de diffuser l'information le plus largement possible, y compris via le réseau Internet, par exemple. Le public doit être impliqué, si possible au début de la procédure, dans le processus décisionnel touchant à l'environnement.

Enfin, cette Convention impose aux parties signataires de veiller à garantir, dans leur législation nationale, un accès très large à la justice. Cette obligation concerne également les organisations non gouvernementales. Ainsi les associations de protection de l'environnement sont réputées disposer d'un intérêt suffisant pour pouvoir peser en justice.

La mise en œuvre de cette convention nécessitera des adaptations législatives et réglementaires tant sur le plan communautaire que sur le plan national. Dans son intervention, le ministre Alex BODRY a salué ce nouvel accord international comme un facteur de modernisation et de démocratisation du fonctionnement du service public.

Le ministre de l'Environnement a également apposé sa signature sur deux protocoles additionnels à la convention internationale sur la pollution transfrontalière de l'air à longue distance. Ces protocoles fixent des valeurs limites d'émission respectivement imposent l'élimination de certaines substances dangereuses concernant les métaux lourds et les polluants organiques persistants.

Conseil «Affaires générales» à Luxembourg:

le dernier sous présidence britannique

Un Conseil «Affaires générales», le dernier sous présidence britannique, s'est tenu le 29 juin 1998 à Luxembourg. Il fut présidé par le secrétaire au Foreign Office, M. Robin COOK. Le Luxembourg était représenté par son ministre des Affaires étrangères, M. Jacques F. POOS.

Au cours du Conseil «Affaires générales», les ministres ont abordé différentes questions liées à l'Agenda 2000, au suivi du Conseil européen qui s'est tenu les 15 et 16 juin derniers à Cardiff, dont la subsidiarité, le rôle du CAG et les méthodes de travail du Conseil.



Monsieur POOS conversant avec Messieurs SCHÜSSEL et COOK

En matière de politique extérieure figuraient à l'ordre du jour la situation dans les Balkans occidentaux, notamment au Kosovo, un éventuel retrait des mesures autonomes en faveur de la Croatie et l'assistance au Monténégro.

Les ministres ont discuté également des mesures à prendre suite à l'éviction des ambassadeurs occidentaux de leurs résidences à Minsk.

L'envoyé spécial de l'UE au Proche-Orient, l'ambassadeur Miguel Angel MORATINOS, a fait un rapport des derniers développements dans la région.

En prévision de l'expiration de la 4^e Convention de Lomé en février 2000, les ministres ont finalisé le mandat pour la négociation d'un nouvel accord avec les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP).

Suite à la lettre du ministre des Affaires étrangères de Suisse qui demande formellement que son pays puisse participer à la conférence européenne, les ministres ont discuté de la réponse à donner à cette demande.

Dans la soirée, la Présidence a offert un dîner aux chefs de la diplomatie des pays-candidats au cours duquel le point a été fait sur les travaux de l'UE sous la Présidence du Royaume-Uni.

Ouverture officielle de la BCE à Francfort

Le Premier ministre Jean-Claude JUNCKER, le ministre du Budget Luc FRIEDEN, le Président de la Banque Centrale du Luxembourg, Yves MERSCH, et Monsieur Pierre WERNER, en sa qualité d'initiateur du plan Werner, ont représenté le Grand-Duché de Luxembourg, le 30 juin 1998, aux festivités marquant l'instauration officielle de la Banque Centrale Européenne à Francfort.

Les orateurs lors de la séance académique furent le Président de la Banque Centrale Européenne, Wim DUISENBERG, le Président de la Commission européenne Jacques SANTER, le Président du Parlement européen, José-Maria GIL-ROBLES, le Premier ministre britannique, président en exercice du Conseil européen, Tony BLAIR, le Chancelier autrichien Viktor

KLIMA (dont le pays assurera la présidence du Conseil de l'Union européenne à partir du 1^{er} juillet) et le Chancelier allemand Helmut KOHL.

Égalité des chances et emploi au programme de la réunion informelle de la réunion informelle à Innsbruck

Les ministres du Travail, de la Femme et des Affaires sociales de l'Union européenne se sont réunis à Innsbruck du 8 au 19 juillet 1998 pour discuter de l'emploi et de l'égalité des chances en ce qui concerne les femmes. La Commission européenne considère en effet que l'emploi des femmes n'est pas suffisamment pris en considération dans les plans nationaux pour l'emploi.

La ministre de la Promotion féminine du gouvernement luxembourgeois, Madame Marie-Josée JACOBS, était à la tête de la délégation luxembourgeoise composée de membres des ministères de la Femme, du Travail, et de la représentation permanente à Bruxelles. Madame JACOBS a souligné l'importance de prendre en considération les besoins spécifiques des femmes dans toutes les politiques de l'emploi et ce dès le début des planifications. Elle a également tenu à appuyer les efforts de la Commission pour introduire le principe de l'égalité dans l'ensemble des directives, et a recommandé le maintien des actions en vue de contrer les discriminations existantes, voire de les supprimer.

Conseil «Affaires générales»
à Bruxelles:

Programme de la Présidence autrichienne, Agenda 2000, Schengen, fonctionnement du Conseil, Balkans occidentaux, Belarus

Un Conseil «Affaires générales», le premier sous présidence autrichienne, s'est tenu le 13 juillet 1998 à Bruxelles. Il fut présidé par le ministre autrichien des Affaires étrangères, M. Wolfgang SCHÜSSEL. Le Luxembourg était représenté par son ministre des Affaires étrangères, M. Jacques F. POOS.

Le Conseil «Affaires générales» a commencé par un débat sur le programme de la Présidence autrichienne.

Le Conseil a fait également le point sur les travaux concernant le mandat de négociation pour l'accord à conclure avec la Norvège et l'Islande en vue de leur adhésion à l'accord de Schengen. Il s'agit avant tout de définir la portée de l'accord à conclure et les modalités de fonctionnement du comité mixte.

Les ministres ont discuté de leur approche en ce qui concerne le fonctionnement et les méthodes de travail du Conseil qui seront abordés lors de leur réunion informelle des 5 et 6 septembre 1998 à Salzbourg.

La situation dans les Balkans occidentaux, notamment au Kosovo, fut évoquée à la lumière des discussions et des recommandations formulées lors de la

réunion du Groupe de Contact à Bonn, le 8 juillet dernier. Les ministres ont discuté également d'éventuelles nouvelles mesures à prendre suite à l'éviction des ambassadeurs occidentaux de leurs résidences à Minsk.

La journée du 14 juillet fut marquée par le premier Conseil de coopération UE-Moldavie, par le premier Conseil d'association UE-Tunisie et par le premier Conseil conjoint UE-Mexique.

La ministre HENNICOT-SCHOEPGES à un colloque ministériel à Londres

En sa qualité de ministre ayant dans ses attributions la recherche, Madame la ministre HENNICOT-SCHOEPGES a participé à un colloque au niveau ministériel organisé par la Présidence britannique et portant sur la gestion des programmes de recherche de l'Union européenne, ainsi que sur les possibilités permettant d'améliorer l'efficacité de leur mise en œuvre.

Prenant acte d'un état des lieux permettant de tirer un bilan positif de l'action de la Communauté européenne, les ministres se sont penchés sur les possibilités et opportunités d'améliorer les techniques et procédures actuelles de gestion.

Ces mesures sont censées renforcer la pertinence de l'action de l'Union européenne en matière de recherche, ainsi que son impact aux plans scientifique, technologique, économique et

social. Parmi ces mesures la ministre luxembourgeoise a relevé l'importance des mesures répondant mieux aux besoins des petites et moyennes entreprises, en vue de leur permettre un accès plus facile aux programmes de recherche européens.

La ministre HENNICOT-SCHOEPGES à la conférence «Femmes et Sciences» à Bruxelles

En sa qualité de ministre ayant dans ses attributions la recherche, Madame la ministre HENNICOT-SCHOEPGES a participé à une conférence sur le sujet «Femmes et Sciences» organisée par la Commission européenne en coopération avec le Parlement européen.

La conférence présidée par le ministre John BATTLE, président en exercice du Conseil Recherche de l'Union européenne, a porté sur l'échange des expériences nationales et l'élaboration de recommandations concernant les mesures à prendre en vue d'améliorer l'égalité des chances en matière de recherche scientifique.

L'Union européenne est actuellement en train de déterminer son prochain programme-cadre quinquennal d'activités en matière de recherche et de développement technologique. L'aspect de l'égalité des chances y prend une importance particulière dans le contexte de l'analyse des changements structurels, démographiques et sociaux en Europe ainsi que celui de

l'étude des relations entre le développement technologique et l'emploi.

Les conclusions de cette conférence qui réunit également une table-ronde des femmes scientifiques et ingénieurs éminentes contribueront à définir un agenda spécifique pour l'égalité des chances dans ledit programme-cadre.

40^e anniversaire du Comité européen pour les problèmes criminels

À l'occasion d'une session commémorant le 40^e anniversaire du Comité européen pour les problèmes criminels, Monsieur Marc FISCHBACH, ancien ministre de la Justice, juge élu à la Cour européenne des Droits de

l'Homme, a prononcé un discours sur les «40 années de politique criminelle en Europe».

Après avoir dressé un bilan impressionnant des activités du Comité européen pour les problèmes criminels en matière de prévention, d'entraide et de rapprochement des législations pénales nationales, Monsieur Marc FISCHBACH a mis en évidence la complémentarité des actions menées tant sur le plan du Conseil de l'Europe qu'au niveau de l'Union européenne.

En guise de conclusion, Monsieur FISCHBACH a affirmé que le grand défi consistait à engager les moyens nécessaires et suffisants pour réduire au maximum le nombre des bénéficiaires du crime organisé, et donc des victimes.



1998-2000. 2000-2002
2002-2004

Programme de la
présidence roumaine,
2002-2004,
Chisinau, Roumanie
et Comité National
d'Organisation, 2002

Le Comité national d'organisation a travaillé avec des membres du Parlement roumain et du Parlement de la République de Moldova pour élaborer un cadre législatif, réglementaire et administratif pour garantir la mise en œuvre de l'OSCE.

Le Comité National d'organisation a travaillé avec le Parlement roumain et le programme de la République de Moldova.

Le Comité a été chargé de travailler avec le Parlement roumain et le Parlement de la République de Moldova pour élaborer le cadre législatif et réglementaire, ainsi que de travailler avec les membres du gouvernement de la République de Moldova.

Les membres ont travaillé avec des membres du Parlement roumain et du Parlement de la République de Moldova pour élaborer le cadre législatif et réglementaire, ainsi que de travailler avec les membres du gouvernement de la République de Moldova.

Le Comité a travaillé avec le Parlement roumain et le Parlement de la République de Moldova pour élaborer le cadre législatif et réglementaire, ainsi que de travailler avec les membres du gouvernement de la République de Moldova.

Le Comité a travaillé avec le Parlement roumain et le Parlement de la République de Moldova pour élaborer le cadre législatif et réglementaire, ainsi que de travailler avec les membres du gouvernement de la République de Moldova.

Le Comité a travaillé avec le Parlement roumain et le Parlement de la République de Moldova pour élaborer le cadre législatif et réglementaire, ainsi que de travailler avec les membres du gouvernement de la République de Moldova.

Le Comité a travaillé avec le Parlement roumain et le Parlement de la République de Moldova pour élaborer le cadre législatif et réglementaire, ainsi que de travailler avec les membres du gouvernement de la République de Moldova.

Le Comité a travaillé avec le Parlement roumain et le Parlement de la République de Moldova pour élaborer le cadre législatif et réglementaire, ainsi que de travailler avec les membres du gouvernement de la République de Moldova.

Le Comité a travaillé avec le Parlement roumain et le Parlement de la République de Moldova pour élaborer le cadre législatif et réglementaire, ainsi que de travailler avec les membres du gouvernement de la République de Moldova.

Le Comité a travaillé avec le Parlement roumain et le Parlement de la République de Moldova pour élaborer le cadre législatif et réglementaire, ainsi que de travailler avec les membres du gouvernement de la République de Moldova.

Le Comité a travaillé avec le Parlement roumain et le Parlement de la République de Moldova pour élaborer le cadre législatif et réglementaire, ainsi que de travailler avec les membres du gouvernement de la République de Moldova.

Le Comité a travaillé avec le Parlement roumain et le Parlement de la République de Moldova pour élaborer le cadre législatif et réglementaire, ainsi que de travailler avec les membres du gouvernement de la République de Moldova.

Le Comité a travaillé avec le Parlement roumain et le Parlement de la République de Moldova pour élaborer le cadre législatif et réglementaire, ainsi que de travailler avec les membres du gouvernement de la République de Moldova.

Le Comité a travaillé avec le Parlement roumain et le Parlement de la République de Moldova pour élaborer le cadre législatif et réglementaire, ainsi que de travailler avec les membres du gouvernement de la République de Moldova.

Conférences internationales



L'ensemble des ministres des Affaires étrangères des pays membres de l'OTAN réunis à Luxembourg

L'OTAN à Luxembourg

Les 28 et 29 juin 1998 s'est déroulé à Luxembourg un sommet de l'OTAN, réunissant les ministres des Affaires étrangères des pays membres de l'OTAN pour une série de réunions dans le cadre du conseil de l'Atlantique Nord, du conseil de partenariat Euro-Atlantique, du conseil conjoint permanent OTAN-Russie et de la commission OTAN-Ukraine. Le début du sommet a été marqué par une déclaration commune des membres de l'OTAN pour condamner, par la voix du Secrétaire général, Javier SOLANA, les essais nucléaires effectués par l'Inde et le Pakistan. Monsieur SOLANA a expliqué que ces essais ne constituaient pas seulement un danger pour la sécurité de la région, mais pour celle du monde entier.

Les autres points importants du sommet concernaient en particulier la situation au Kosovo et celle en Bosnie. Il a été décidé que l'OTAN resterait présente en

Bosnie en attendant les élections du mois de septembre 1998. Quant au Kosovo, le Premier ministre russe Evgueni PRIMAKOV a déclaré, après une réunion avec ses 16 homologues des pays de l'OTAN, que la Russie soutiendrait les mesures prises par l'Alliance pour aider les armées albanaise et macédonienne à mieux garantir la sécurité de leurs frontières, celles-ci étant le point sensible du conflit au Kosovo. Cependant, le Premier ministre russe a souligné que «tout recours à la force militaire de l'OTAN dans la région du Kosovo nécessiterait préalablement une décision du Conseil de sécurité de l'ONU».

Madame ERR à la Commission des Droits de l'Homme de l'ONU

Mme Lydie ERR, secrétaire d'État aux Affaires étrangères, s'est rendue du 17 au 18 mars 1998 à Genève pour participer aux travaux de la 54^e session de la Commission des Droits de

l'Homme. Le 18 mars elle y prononça un discours, et eut une entrevue avec Mme Mary ROBINSON, Haut-Commissaire aux Droits de l'Homme, et avec différents participants à cette Commission.

La Commission des Droits de l'Homme est composée de 53 États membres de l'ONU et se réunit chaque année pendant six semaines pour promouvoir la mise en œuvre universelle des droits de l'homme et pour se prononcer sur les violations des droits de l'homme dans le monde. Depuis le premier janvier 1998 le Luxembourg est, pour la première fois, membre de cette Commission.

Réunion à Luxembourg des Chefs d'États-Majors FINABEL

Les 19 et 20 mars 1998 la réunion annuelle des Chefs d'États-Majors des Armées de Terre des pays FINABEL s'est tenue au Luxembourg.

Ont participé à cette réunion les délégations de la France, de l'Italie, des Pays-Bas, de la Belgique, du Luxembourg, de l'Allemagne, de la Grande-Bretagne, de l'Espagne, de la Grèce et du Portugal.

Le 19 mars a eu lieu une cérémonie de levée des couleurs à l'ancienne abbaye d'Echternach.

Le lendemain, une réunion, présidée par le Chef d'État-Major de l'Armée luxembourgeoise, le Colonel Michel GRETSCH, a rassemblé quelque 60 personnes au Centre de Conférences du Kirchberg.

M. Jean-Claude JUNCKER à la deuxième réunion au sommet de l'ASia – Europe Meeting (ASEM) Londres

les 3 et 4 avril 1998

Le Premier ministre Jean-Claude JUNCKER et la secrétaire d'État aux Affaires étrangères, Madame Lydie ERR, ont représenté le Luxembourg lors de la deuxième réunion au sommet de l'ASEM qui a eu lieu au Centre de Conférences Reine Elisabeth II.

L'ASEM 2 fut présenté comme un des événements les plus importants de la présidence britannique. La deuxième réunion au sommet de l'ASEM fut l'occasion d'évaluer le succès de ce processus dynamique qu'est l'ASia Europe Meeting.

L'ASEM est un processus qui caractérise une nouvelle ère dans les relations entre l'Asie et l'Europe. Ce processus est né de la volonté mutuelle de renforcer le partenariat euro-asiatique.

Pour illustrer l'importance de ce sujet, une déclaration séparée fut adoptée sur la crise en Asie. Cette déclaration a exprimé le soutien des pays ASEM au FMI et a confirmé la volonté de l'ASEM d'assister les pays en crise. En outre, l'ASEM 2 a créé un «ASEM Trust Fund» sous l'égide de la Banque mondiale pour venir en aide aux pays les plus touchés par la crise. La création de ce Fonds est un signal pour répondre aux critiques des pays asiatiques qui ont reproché à l'UE d'avoir été absente pendant la crise financière.

M. BODRY à la réunion des ministres de l'Environnement des pays de l'OCDE

Les 2 et 3 avril 1998 s'est tenue à Paris la sixième réunion des ministres de l'Environnement des pays de l'OCDE.

Le Luxembourg était représenté par le ministre de l'Environnement, Monsieur Alex BODRY.

Lors de la réunion les ministres ont réaffirmé le rôle pilote et les responsabilités particulières des pays industrialisés, réunis au sein de l'OCDE, dans la poursuite d'un développement durable à l'échelon mondial.

La mondialisation économique, lorsqu'elle est associée à des politiques environnementales et sociales rationnelles, peut donner un nouvel élan au développement durable. Par l'absence d'une dimension environnementale dans les politiques nationales et la coopération internationale, les avantages potentiels de la mondialisation risquent d'être sapés par les conséquences négatives sur l'environnement naturel et humain.

L'indispensable intégration des politiques a notamment été discutée en relation avec le changement climatique et la mise en œuvre des résultats de la conférence de Kyoto.

Dans son intervention le ministre BODRY a insisté sur l'importance de l'information du public tout comme des acteurs économiques dans le domaine environnemental.

Dans la collecte, la définition et la diffusion de données scientifiques et d'indicateurs relatifs au développement durable, l'OCDE devrait jouer un rôle de premier ordre. Toute action concertée au niveau international n'aura de succès que si elle peut se fonder sur des inventaires fiables et comparables et s'orienter par rapport à des objectifs définis en commun.

Le représentant luxembourgeois a regretté que jusqu'à présent le recours volontaire des entreprises à des normes internationales de gestion environnementale (EMAS ou ISO 14000) soit resté limité. Le recours à des instruments plus contraignants ne peut dès lors plus être exclu.

En ce qui concerne la problématique du transport liée au phénomène de globalisation, le ministre de l'Environnement a mis en avant l'idée d'une stratégie intégrée aménagement du territoire-transport. En rapprochant d'avantage les fonctions d'habitation, de travail et de loisirs, il sera plus facile de maintenir le volume des transports et des déplacements dans des limites acceptables.

Jean-Claude JUNCKER rencontre Javier SOLANA



Discussion entre le Premier ministre luxembourgeois et Monsieur Javier SOLANA, Secrétaire général de l'OTAN

Le Premier ministre Jean-Claude JUNCKER a rencontré Monsieur Javier SOLANA, Secrétaire général de l'OTAN, le 7 avril 1998 à Bruxelles.

Les principaux thèmes furent la préparation du sommet de l'OTAN aux États-Unis, celle des rencontres ministérielles ainsi que l'élargissement de l'OTAN.

Réunion des ministres de la Défense BENELUX à Luxembourg

À l'invitation de Monsieur Alex BODRY, ministre de la Force publique, les ministres de la Défense du BENELUX se sont rencontrés le 23 avril 1998 au Luxembourg pour leur réunion annuelle.

Elle a lieu à tour de rôle dans l'un des trois pays du BENELUX et fut organisée cette année-ci au Château de Bourglinster.

Le but de ces rencontres ministérielles est de promouvoir la coopération entre les trois forces armées et d'harmoniser la politique menée par les trois gouvernements dans le domaine de la défense et de la sécurité.

Les ministres Joris VOORHOEVE, Jean-Pol PONCELET et Alex BODRY ont procédé à un échange de vues sur les sujets en rapport avec la sécurité en Europe en général et les pays BENELUX en particulier. Dans ce contexte les ministres ont discuté de la situation en Bosnie-Herzégovine, en Albanie et dans l'ancienne République Yougoslave de Macédoine ainsi

que de la participation de leurs forces militaires à l'opération Joint Force (SFOR).

Les ministres ont également pris connaissance des progrès réalisés dans le domaine de la coopération entre les forces militaires des trois pays favorisant une utilisation plus judicieuse des ressources allouées et une mise en œuvre plus rationnelle des moyens disponibles.

Ils ont discuté également de différents thèmes internes de l'OTAN, notamment le concept stratégique, le règlement de sécurité et les implications sur l'interopérabilité des forces multinationales de la convention d'OTTAWA sur les mines anti-personnel.

L'ordre du jour de la réunion a comporté par ailleurs une présentation luxembourgeoise sur la législation relative à la participation du Grand-Duché à des opérations de maintien de la paix.

M. Robert GOEBBELS au Conseil des ministres de l'OCDE

M. Robert GOEBBELS, ministre de l'Économie, a pris part au Conseil des ministres de l'OCDE les 27 et 28 avril au siège de l'organisation. Les thèmes développés le 27 avril ont concerné les retombées de la crise asiatique sur l'économie mondiale, les réformes structurelles pour l'emploi, la réglementation du commerce afin d'y inclure les défis posés par les nouvelles formes de commerce et le renforcement des échanges et des investissements multilatéraux.

La seconde journée fut consacrée à une réflexion sur le rôle de l'organisation dans une économie en mutation et sur l'exploration de voies propres à faciliter l'intégration des États non-membres de l'OCDE dans l'économie mondiale.

M. Alex BODRY à une Conférence ministérielle sur la Jeunesse à Bucarest

Le ministre de la Jeunesse M. Alex BODRY a assisté, en tant que représentant du Luxembourg, à la 5^e Conférence des ministres européens responsables de la jeunesse qui s'est déroulée du 27 au 29 avril 1998 à Bucarest, en Roumanie.

La conférence fut placée sous le thème «Jeunes, citoyens actifs d'une Europe en devenir».

Les débats furent structurés en trois chapitres principaux, à savoir:

- Participation et démocratie
- La lutte contre la marginalisation sociale et pour la solidarité
- Les droits de l'homme – les droits des jeunes.

M. le ministre Alex BODRY, qui a assuré la vice-présidence de cette réunion ministérielle du Conseil de l'Europe, a présenté le rapport d'évaluation des résultats atteints après les Conférences ministérielles de Vienne (1993) et de Luxembourg (1995).

Initiative communautaire EMPLOI-HORIZON : Échange thématique sur la nécessité d'une conscience sociale dans les entreprises

Le 27 avril 1998, des représentants de 7 pays membres de l'UE, à savoir de l'Irlande, du Danemark, de la Finlande, de l'Allemagne, de l'Autriche, de la Belgique et du Luxembourg se sont réunis en présence de la Commission européenne au domaine du château de la Fondation A.P.E.M.H. à Bettange-sur-Mess. L'échange thématique a été organisé sous l'autorité du ministère du Travail et de l'Emploi dans le cadre de l'Initiative communautaire Emploi-Horizon, afin de traiter le thème de la nécessité d'une conscience sociale dans les entreprises.

Le Grand-Duché de Luxembourg assure actuellement la présidence d'une série de groupes thématiques de pilotage sur le rôle des employeurs vis-à-vis des personnes handicapées. Le premier groupe a entre autres comme mission de stimuler les activités européennes basées sur les priorités thématiques des États membres et de rechercher des solutions transférables dans les différents contextes nationaux, afin d'augmenter les chances d'intégration socio-économique de personnes présentant un handicap.

Aux échanges ont également participé des représentants nationaux officiels, des experts

représentant les employeurs et les syndicats œuvrant dans ce domaine.

Le Luxembourg connaît depuis le vote de la loi sur les travailleurs handicapés du 12 novembre 1991 un système de quotas. D'autres pays comme l'Irlande et le Danemark axent leur politique d'intégration de personnes handicapées sur un consensus entre partenaires sociaux, consensus traité dans le cadre de négociations tarifaires entre les employeurs et les syndicats.

Réunion entre les gouvernements de la Sarre et du Luxembourg

Le 30 avril 1998 a eu lieu la traditionnelle rencontre entre les gouvernements luxembourgeois et sarrois. Monsieur Jean-Claude JUNCKER, Premier ministre luxembourgeois, était accompagné de six membres de son gouvernement, à savoir Messieurs Robert GOEBBELS, Fernand BODEN, Alex BODRY, Michel WOLTER, ainsi que Madame Marie-Josée JACOBS et Madame Mady DELVAUX-STEHRÉS. Monsieur Oskar LAFONTAINE représentait le gouvernement sarrois. À l'ordre du jour des discussions bilatérales figuraient notamment la poursuite du travail commun entre la Sarre et le Luxembourg dans les domaines européens, ainsi que la politique de l'emploi, les transports, l'environnement, la drogue, le tourisme et la culture.

M. BODRY à la réunion ministérielle de l'UEO à Rhodes

M. Alex BODRY, ministre de la Force publique, a participé à la réunion ministérielle de l'Union de l'Europe Occidentale (UEO) qui s'est tenue à Rhodes du 11 au 12 mai 1998. Sous la présidence grecque, l'UEO a fait, au cours du dernier semestre, des progrès considérables. L'UEO, qui tient un rôle charnière entre l'Union européenne et l'Alliance atlantique, a renforcé sa capacité opérationnelle pour assumer ses responsabilités dans la gestion de crises. Elle donne à l'Union européenne l'accès à une capacité militaire pour l'exécution de missions de maintien de la paix, y compris les missions de rétablissement de la paix.

Actuellement, l'UEO contribue au rétablissement d'une vie politique et économique normale par la restructuration de la police en Albanie. Un gendarme et un policier luxembourgeois participent à la mission de l'UEO. Ils font partie de l'équipe qui donne des cours de base aux hommes de police albanais.

Dans son intervention, M. BODRY a mis en évidence que l'UEO doit, à terme, être intégrée dans l'Union européenne pour en devenir le bras militaire. Selon M. BODRY, le traité d'Amsterdam doit être mis en œuvre rapidement et son potentiel, en matière de politique étrangère et de sécurité, doit être pleinement exploité. Au moment où l'Europe s'apprête à introduire une monnaie commune, elle doit

progresser aussi dans le domaine de la PESC: «Un géant monétaire et économique ne peut pas se permettre de négliger ses responsabilités politiques.»

Mme Lydie ERR aux réunions ministérielles de l'Organisation Mondiale du Commerce à Genève

Du 18 au 20 mai ont eu lieu à Genève la réunion ministérielle de l'Organisation Mondiale du Commerce ainsi que la célébration du cinquantième anniversaire du système commercial multilatéral. Le Luxembourg était représenté à ces réunions par Madame Lydie ERR, secrétaire d'État au Affaires étrangères et au Commerce extérieur.

La célébration du 50^e anniversaire a été marquée par la présence de plusieurs chefs d'États dont notamment le Président CLINTON, le Président MANDELA, le Président CARDOSO du Brésil et Fidel CASTRO. Le Président de la Commission, Monsieur Jacques SANTER, et le Premier ministre britannique, Monsieur Tony BLAIR, y ont pris la parole au nom de l'Union européenne. Ils se sont en outre prononcés en faveur du lancement de nouvelles négociations globales en l'an 2000.

Les orateurs ont relevé l'importance du système commercial multilatéral ouvert pour la croissance de l'économie mondiale. Ce système est fondé sur des règles respectées par tous. Le but même de la libéralisation des échanges doit être une plus grande prospérité pour toutes

les nations. Dans cette optique la mondialisation de l'économie ne doit ni marginaliser les pays en développement qui doivent être pleinement intégrés dans le système des échanges, ni réduire la protection de l'environnement, les intérêts des consommateurs et les droits sociaux.

Dans son intervention, la secrétaire d'État Lydie ERR a rappelé qu'en tant que membre fondateur avec 22 autres pays, en 1948, du GATT, le Luxembourg a toujours été attaché à la libéralisation des échanges. Elle a relevé les progrès accomplis depuis la conclusion de l'Uruguay Round dans le domaine des télécommunications et des services financiers. Elle a tout particulièrement insisté sur la nécessité du dialogue au sein de l'OMC entre pays industrialisés et pays en développement. L'intégration de ces derniers, et plus particulièrement des pays les moins avancés, dans les relations commerciales mondiales sur une base équitable est pour le Luxembourg une priorité essentielle. Considérant que la libéralisation des échanges n'est pas une fin en soi, elle a rappelé que le respect des normes sociales de base est à cet égard primordial. Il serait dangereux, a-t-elle souligné, de vouloir promouvoir le libre échange sans prendre en compte les préoccupations des travailleurs et des travailleuses. Elle a relevé que des millions d'enfants sont contraints de travailler dans des conditions inhumaines. En plaidant en faveur d'un renforcement de la coopération entre l'OMC et l'Organisation Internationale du Travail, Madame ERR a appelé la communauté interna-

tionale à mettre en œuvre une assistance efficace pour lutter contre le travail des enfants par des politiques de développement, notamment dans le domaine de l'éducation et de la lutte contre la pauvreté.

Elle a également souligné le ferme attachement du Luxembourg à la prise en compte de la protection de l'environnement dans les travaux de l'OMC. Le développement du commerce international doit être rendu davantage compatible avec le respect des grands équilibres écologiques et des objectifs fixés à cet égard par la communauté internationale, qu'il s'agisse des conférences de Kyoto ou de Rio.

Le soutien des opinions publiques au processus de libéralisation promu par l'OMC est absolument indispensable. C'est pour cette raison que les travaux de l'organisation doivent devenir plus transparents et davantage axés sur les préoccupations des citoyens tels que l'emploi, la protection de l'environnement et de la santé, les droits sociaux ainsi qu'un développement plus équilibré entre pays du nord et pays du sud.

Le ministre de l'Économie à Francfort et à Naples

À l'invitation de la Landesbank Hessen-Thüringen, Monsieur Robert GOEBBELS, ministre de l'Économie, a été l'orateur principal d'un séminaire organisé par cette banque au sujet de l'Europe des régions après l'introduction de la monnaie unique. Ce séminaire a eu lieu les 27 et 28 mai 1998 à Francfort.

Les 28 et 29 mai 1998, le ministre de l'Économie représentait le Luxembourg à la conférence ministérielle de l'Union européenne et des pays de l'ASEAN, qui s'est tenue à Naples et qui fut consacrée aux échanges internationaux dans le cadre de l'économie globale.

Relations Luxembourg – Meurthe-et-Moselle

le 28 mai 1998

Monsieur Alex BODRY, ministre de l'Aménagement du Territoire, a reçu pour une visite de travail le président et le vice-président du Conseil Général de Meurthe-et-Moselle, Messieurs DINET et CHÉRÈQUE.

Les discussions ont principalement porté sur le prochain sommet de la Grande Région, au mois de novembre, placé sous le signe du concept de développement durable. Le développement économique, le progrès social et la protection de l'environnement sont les trois grands piliers du plan d'action luxembourgeois. Les autres questions abordées lors de cette rencontre concernaient principalement l'avenir du Pôle Européen de Développement, ainsi que divers dossiers d'intérêt commun.

Transfrontalia 1998

Les 4 et 5 juin 1998 ont eu lieu à Liège les premières assises transfrontalières organisées par la région wallonne et la communauté française de Belgique. Elles avaient pour but de tirer un premier bilan des différentes actions de coopération

transfrontalière entreprises jusqu'alors. Monsieur Alex BODRY, ministre de l'Aménagement du Territoire, y représentait le Luxembourg. Son exposé avait pour sujet la coopération Wallonie-Lorraine-Luxembourg dans le cadre du PED, le Pôle Européen de Développement. Celui-ci, né de l'idée de trouver une réponse commune à la crise de la sidérurgie dans la région, a connu, depuis le milieu des années 80, un succès appréciable. L'objectif final va au-delà d'une collaboration économique entre les partenaires, puisqu'il consiste à créer une véritable agglomération transfrontalière.

Réunion de la Commission mixte franco-luxembourgeoise sur la sécurité nucléaire

Luxembourg, le 19 juin 1998

Mise en place par l'accord sous forme d'échange de lettres entre les gouvernements français et luxembourgeois le 29 mars 1994, la Commission mixte franco-luxembourgeoise sur la sécurité nucléaire a tenu sa troisième réunion le 19 juin 1998 au Grand-Duché de Luxembourg sous la présidence de Monsieur Nicolas SCHMIT, Directeur des Relations économiques internationales et de la Coopération au ministère des Affaires étrangères, du côté luxembourgeois, et de Monsieur Raymond MICOULAUT, chargé de mission au Secrétariat général du Comité interministériel de la Sécurité nucléaire, du côté français.

La réunion s'est déroulée dans une atmosphère cordiale et constructive.

La délégation française a informé le Luxembourg du bilan des contrôles effectués sur les quatre tranches de la centrale électronucléaire de Cattenom et notamment du programme de remplacement des couvercles des cuves de réacteur. Le premier remplacement est prévu pour l'été 1998 et vise la tranche deux de la centrale de Cattenom. Ce programme de remplacement a été décidé par l'exploitant pour résoudre le problème de fissurations rencontré au niveau des adaptateurs des couvercles de cuve. Le remplacement des couvercles des tranches un et trois doit intervenir en 1999.

Les deux délégations ont fait le point sur l'exploitation commune de la station de mesure de la radioactivité implantée à Roussy-le-Village et ont constaté son bon fonctionnement. La publication commune des résultats radiologiques fournis par cette station est envisagée.

Les deux délégations ont eu un échange de vues sur la possibilité d'accéder réciproquement aux données radiologiques fournies par les réseaux de mesure et d'alerte automatiques français et luxembourgeois. Le principe de cet échange a été retenu et un groupe technique a été chargé de sa mise en œuvre.

De même, cet échange de vues a porté sur les procédures de communication à appliquer entre les autorités compétentes en cas d'événement, d'incident ou d'accident. Les discussions ont eu pour objet les renforcements éventuels à apporter à ces procédures.

La Commission mixte a pris note des exercices de mise en œuvre des plans particuliers d'intervention liés à la centrale de Cattenom. Le premier de ces exercices, organisé par la Préfecture de Moselle, aura lieu en 1999, et un deuxième exercice, organisé par la Direction de la sûreté des installations nucléaires, aura lieu en l'an 2000. Les autorités compétentes luxembourgeoises y seront associées.

Les deux délégations ont chargé le groupe technique de renforcer les procédures d'information et de coordination entre autorités

compétentes dans les cas de détection de ferrailles radioactives impliquant la France et le Luxembourg.

La prochaine réunion de la Commission mixte se tiendra en France au printemps 1999.

M. BODRY au Nato-Workshop «Political-Military Decision Making»

Le ministre de la Force publique Alex BODRY s'est rendu à Vienne du 19 au 21 juin 1998 pour assister au 15^e Nato-Workshop «Political-Military Decision Making».

Cette conférence internationale de renom constitue un forum de discussion sur toutes les questions intéressant la sécurité. Elle regroupe de hauts représentants politiques et militaires de l'Europe et des États-Unis d'Amérique.

Le ministre de la Force publique a fait un exposé sur la future architecture de la sécurité en Europe. Il a participé à une table-ronde avec ses collègues des Pays-Bas, de la Norvège, du Portugal et de la République tchèque.

Divers

Handwritten notes in a cursive script, likely from a personal or official document. The text is dense and fills most of the page.

Handwritten notes, continuing from the previous section. The handwriting is consistent, suggesting a single author.

Handwritten notes, possibly a continuation of the previous text or a separate entry. The script remains legible.

Handwritten title or section header.

Handwritten notes, concluding the section. The text is neatly written and occupies the bottom portion of the page.

Handwritten notes, continuing the narrative or report. The script is consistent with the other pages.

Handwritten title or section header.

Handwritten notes, continuing the narrative or report. The script is consistent with the other pages.

Handwritten notes, concluding the section. The text is neatly written and occupies the bottom portion of the page.

Handwritten notes, continuing the narrative or report. The script is consistent with the other pages.

Handwritten notes, continuing the narrative or report. The script is consistent with the other pages.

Handwritten notes, continuing the narrative or report. The script is consistent with the other pages.

Handwritten notes, concluding the section. The text is neatly written and occupies the bottom portion of the page.

Divers

La célébration de la Fête Nationale à Luxembourg

Le 22 juin 1998, à l'occasion de la Fête Nationale, le couple grand-ducal s'est rendu dans la commune de Bascharage, tandis que le couple grand-ducal héritier visitait les municipalités de Fohren et d'Esch-sur Alzette. En fin de soirée, la famille grand-ducale s'est réunie devant l'Hôtel de Ville de Luxembourg afin d'assister à la traditionnelle retraite aux flambeaux et au feu d'artifice.



Un magnifique feu d'artifice illumine la ville pour clôturer la cérémonie de la Fête Nationale du 23 juin 1998



LL.AA.RR. le Grand-Duc Jean et la Grande-Duchesse accompagnés du couple grand-ducal héritier lors de la cérémonie du Te Deum en la cathédrale de Luxembourg

Dans la matinée du 23 juin, Leurs Altesses Royales le Grand-Duc Jean et le Grand-Duc Héritier Henri ont pu assister à la prise d'armes et passer en revue les troupes à la place des Martyrs et dans l'avenue de la Liberté, en compagnie du ministre de la Force publique, des Commandants de l'Armée, de la Gendarmerie et de la Police.

L'ensemble de la famille grand-ducale, les membres du gouvernement, de la Chambre des Députés et du Corps Diploma-

tique se sont alors rendus à la cathédrale de Luxembourg où se déroulait la cérémonie solennelle du Te Deum.

En marge de la Fête Nationale, S.A.R. le Grand-Duc Jean a usé de la prérogative que lui confère l'article 38 de la Constitution pour prendre des mesures concernant certaines amendes.

Notons également qu'un certain nombre de distinctions honorifiques ont été remises au personnel de différentes administrations étatiques et communales ainsi qu'aux méritants d'associations à caractère public.



LL.AA.RR. le Prince Henri et la Princesse Maria Teresa dans les rues d'Esch-sur-Alzette le jour de la Fête Nationale

La révolution de 1848 fut le printemps du peuple luxembourgeois

Il y a 150 ans, du 25 au 28 avril 1848, étaient mis en place par l'Assemblée constituante les fondements de la constitution actuelle. Cette constitution fut approuvée le 23 juin 1848 par la Chambre des Députés et contresignée à La Haye, en présence d'une délégation luxembourgeoise, par le Roi et Grand-Duc Guillaume II.

Pour célébrer les 150 ans de la démocratie luxembourgeoise étaient présents LL.AA.RR. le Grand-Duc Jean et la Grande-Duchesse Joséphine-Charlotte,



Le couple grand-ducal entouré d'un grand nombre de personnalités...



... lors du concert donné à l'occasion des 150 ans de la démocratie luxembourgeoise

le Premier ministre Jean-Claude JUNCKER, plusieurs membres du gouvernement, le Président du Conseil d'État Paul BEGHIN, ainsi que de nombreux députés, membres du Conseil d'État, ambassadeurs et membres du Conseil échevinal et communal d'Ettelbrück et des communes voisines.

Le Député-maire d'Ettelbrück, Monsieur Ed JUNCKER, releva dans son discours l'importance de cette célébration et rappela que c'est à Ettelbrück que fut jouée pour la première fois la «Hemecht».

L'historien Jean-Marie MAJERUS, dans un compte rendu historique des plus intéressants, évoqua la révolution de 1848, dont l'origine se situe à Paris, et qui s'étendit rapidement à toute l'Europe. Les

mauvaises récoltes, le mécontentement de la population en ce qui concernait la situation politique déclenchèrent les révoltes, qui bientôt s'étendirent à Vienne, puis à Berlin. Le Luxembourg, partie intégrante du Bund allemand, était lié par une union personnelle au Royaume des Pays-Bas. Guillaume II accepta certes que le Luxembourg fut gouverné par des Luxembourgeois, mais dans le cadre d'une charte accordant des droits limités: la grande partie de la population n'avait pas le droit de vote. Les troubles qui éclatèrent à Ettelbrück furent durement réprimés. L'Assemblée constituante qui fut alors élue, par une minorité de la population, représentait déjà un grand pas vers la monarchie constitutionnelle.

Monsieur Jean SPAUTZ, président de la Chambre des Députés, souligna l'importance des événements de 1848 dans l'évolution historique du peuple luxembourgeois vers un avenir démocratique et mit en exergue l'excellente collaboration existant entre le monarque, le gouvernement et la Chambre des Députés.



Le monument érigé à la gloire de l'indépendance du peuple luxembourgeois

Journée nationale du Grand-Duché de Luxembourg à l'Expo '98 de Lisbonne

LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse se sont rendus à l'Expo '98 Lisboa le 8 juillet 1998 à l'occasion de la Journée nationale du Grand-Duché de Luxembourg.

Après la cérémonie des drapeaux en présence des autorités portugaises, le couple grand-ducal a visité le pavillon du Portugal en compagnie de la délégation luxembourgeoise. Celle-ci était composée du Vice-premier ministre, Monsieur Jacques F. POOS, de Messieurs Luc FRIEDEN, ministre de la Justice, Michel WOLTER, ministre de l'Intérieur et de la Fonction publique, Fernand BODEN, ministre de l'Agriculture et des Classes moyennes, ainsi que de la secrétaire d'État aux Affaires étrangères, Madame Lydie ERR, du Président de la Chambre des Députés, Monsieur Jean SPAUTZ, et d'un petit



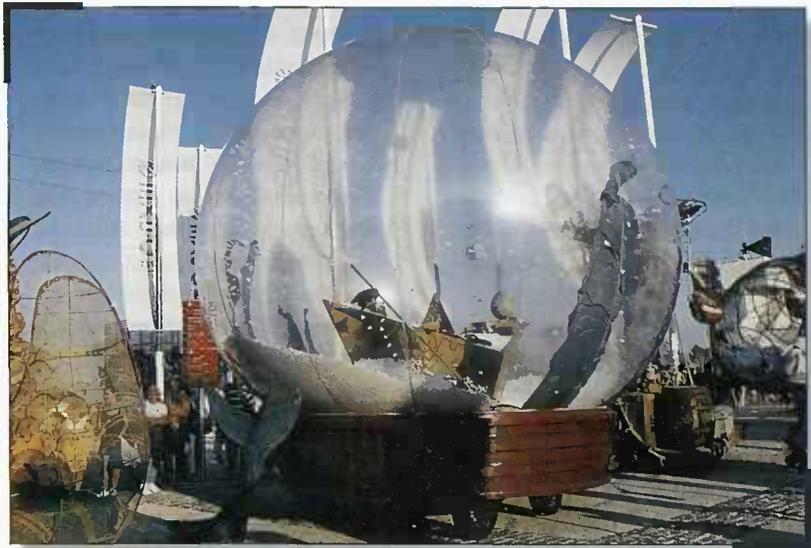
Le pavillon luxembourgeois permettait d'observer la structure en bois d'un bateau

groupe d'industriels et d'administrateurs luxembourgeois.

Le pavillon du Portugal ayant su mettre en valeur de façon remarquable les découvertes à travers les océans, il a servi de cadre à la signature du livre d'honneur de la nation hôte de l'Expo.

Dans la partie nord du site longeant le Tage, le couple grand-ducal a pu découvrir le pavillon du Grand-Duché de Luxembourg. Pays continental, le Luxembourg a su répondre avec beaucoup d'ingéniosité au thème de l'Expo, «les océans, un patrimoine pour le futur». Il a su mettre en valeur les aspects écologiques qui lui tiennent à cœur tout en diffusant des informations sur la situation politique, économique et géographique du pays par le biais de bornes interactives.

Avant de quitter le site de l'Expo '98, LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse se sont encore attardés quelques



Un décor original soulignait la thématique de l'exposition : les océans

instants au pavillon des océans, véritable joyau de l'Expo, composé de quatre grands aquariums dans lesquels ont été recréées les conditions de vie du Pacifique, de l'Atlantique ou de l'Antarctique et qui renferment quelque 20.000 exemplaires de 200 espèces différentes.

En marge de cette visite, le Chef d'État et le Vice-premier ministre ont pu s'entretenir avec les représentants des autorités

portugaises. Ainsi S.A.R. le Grand-Duc Jean a-t-il été invité par le Président de la République portugaise, Monsieur Jorge SAMPAIO, au Palais présidentiel de Bélem alors que Monsieur Jacques F. POOS rencontrait le Premier ministre portugais, Monsieur Antonio GUTERRES.

La visite à Lisbonne s'est clôturée par un concert de l'Orchestre philharmonique du Luxembourg au théâtre Camoes.



De petites cabines circulant au-dessus du lieu de l'exposition offraient un panorama imprenable sur l'ensemble des pavillons



Le couple grand-ducal au premier rang des spectateurs lors de la journée du Luxembourg à l'Expo '98 de Lisbonne

Luxembourg, sa culture, sa maison

Le Grand-Duché de Luxembourg possède un consulat en Belgique depuis 1868. Les relations entre les deux pays ont de tous temps été fraternelles et complémentaires. La Belgique, tout comme les autres nations européennes si bien représentées à Bruxelles, croit connaître son voisin luxembourgeois; mais qui connaît en réalité la pluralité de ses richesses, son multiculturalisme, les nombreux domaines dans lequel il excelle?

Aussi les diplomates qui occupent aujourd'hui la Maison du Luxembourg, avec à leur tête S.E. l'Ambassadeur Jean-Jacques KASEL, se sont-ils assignés pour mission de diffuser du Grand-Duché une image plus positive, d'en faire connaître les spécialités, de véhiculer un message plus juste, en un mot: la réalité.



De prestigieux locaux représentent le Luxembourg à Bruxelles depuis le début de l'année 1998

En outre, si le Luxembourg veut tenir un rôle de partenaire à part entière au niveau de l'Union européenne, il doit s'en donner les moyens. La plus petite des régions d'Europe détient sa «maison» à Bruxelles. À la fois représentatifs et pratiques, ces locaux inaugurés au début de l'année 1998 devront servir aux nombreuses manifestations que prévoient d'y organiser ses occupants, tant sur les plans économiques, sociaux que culturels.

Un nouveau Président pour la Banque centrale de Luxembourg

Le 1^{er} juin 1998, Monsieur Yves MERSCH a été nommé Président de la toute récente Banque centrale de Luxembourg. Monsieur Jean GUILL en assume la fonction de Directeur du Trésor. Les membres du directoire de la Banque centrale de Luxembourg sont:

- Pierre WERNER
(Premier ministre Honoraire)
- Jean HAMILIUS
(Ancien ministre du Parti Démocrate)
- Mathias HINTERSCHIED
(Ancien Secrétaire général de la Confédération Européenne des Syndicats)
- Nico REILAND
(Ancien Président de l'Association des Compagnies d'Assurances du Grand-Duché de Luxembourg)
- Michel WURTH
(Directeur financier auprès de l'Arbed)

- Patrice PIERRETTI
(Professeur en sciences économiques au Centre Universitaire de Luxembourg)

Monsieur Jean GUILL, outre sa fonction de Directeur du Trésor, a également été nommé Commissaire du gouvernement auprès de la Banque et Caisse d'Épargne de l'État. Le Comité de direction de la nouvelle Banque centrale a été complété par la nomination de Monsieur Arthur PHILIPPE.

Le Conseil de gouvernement a proposé de créer à côté de la Banque centrale une autorité prudentielle chargée de surveiller la place financière. Celle-ci sera présidée par Monsieur Jean GUILL et dirigée par Monsieur Nicolas SCHAUS.

Monsieur Gaston REINESCH, Administrateur général au ministère des Finances, représentera ce dernier auprès de la SNCI et dans le conseil d'administration de la Banque et Caisse d'Épargne de l'État.

Jacques F. POOS reçoit Danielle MITTERRAND

À l'occasion de sa visite à Luxembourg dans le cadre du lancement de la fête de la diversité et de la présentation d'un CD-ROM pour une Europe solidaire de la Fondation France-Libertés, Madame Danielle MITTERRAND, qui préside cette fondation, a été reçue le jeudi 5 mars 1998 par le ministre des Affaires étrangères, Monsieur Jacques F. POOS, au ministère des Affaires étrangères.

Première séance du Conseil Supérieur de la Famille et de l'Enfance

Le 9 mars 1998, le Conseil Supérieur de la Famille et de l'Enfance, nouvellement constitué, s'est réuni au ministère de la Famille en présence de Madame Marie-Josée JACOBS, ministre de la Famille, qui a ouvert la séance.

Le Conseil Supérieur de la Famille et de l'Enfance est un organe consultatif chargé d'étudier, soit de sa propre initiative, soit à la demande du gouvernement, tous les problèmes se rapportant à la famille et à l'enfance. Il donne son avis, à la demande du gouvernement et dans les délais fixés par celui-ci, sur toutes les mesures qu'il est envisagé de prendre par voie législative ou réglementaire dans le domaine de la famille et de l'enfance. Il conseille le gouvernement sur toutes les réformes ou innovations qu'il juge indiquées au bien-être de la famille et de l'enfance. Il présente, de sa propre initiative, soit au gouvernement, soit au ministre de la Famille, toute proposition qu'il juge utile à la promotion sociale, juridique, économique et culturelle de la famille et de l'enfance.

Signature du premier accord bilatéral de coopération avec le Laos

Madame Lydie ERR, secrétaire d'État aux Affaires étrangères, au Commerce extérieur et à la Coopération, a signé le 10 mars 1998 un accord bilatéral de co-

opération avec S.E.M. SIMMA-LAVONG, Ambassadeur du Laos.

Il s'agit du premier projet bilatéral de coopération que le Luxembourg signe avec la République Démocratique Populaire du Laos depuis que celle-ci a été choisie comme pays cible de la politique luxembourgeoise de coopération au développement. Le projet intitulé «soutien intégré à la santé dans la province de Vientiane» dispose d'un budget de 78 millions Luf sur 36 mois et poursuit trois objectifs principaux.

Le premier consiste à développer l'infrastructure afin de créer un système de référence au niveau de la province de Vientiane. Un hôpital de province de 50 lits et un dispensaire seront construits et équipés, tandis qu'un hôpital de district sera réhabilité et équipé.

Le deuxième objectif sera de renforcer l'infrastructure de management pour le système de référence.

Le troisième objectif sera de renforcer la capacité des équipes médicales et paramédicales de la province de Vientiane.

Journées culturelles luxembourgeoises à Moscou

du 16 au 18 mars 1998

À l'initiative de l'Ambassade du Grand-Duché de Luxembourg à Moscou et sur invitation de S.E. Monsieur l'Ambassadeur Adrien MEISCH, des Journées culturelles luxembourgeoises ont eu lieu à Moscou du 16 au 18 mars 1998.

Un concert donné le 16 mars par la violoniste Sandrine CANTOREGGI accompagnée par l'Orchestre de chambre du Kremlin a rassemblé près de mille personnes au Théâtre Malyi. Sandrine CANTOREGGI y a brillamment interprété «Les Quatre Saisons» de Vivaldi.

Le 17 mars a eu lieu une soirée culturelle à la résidence de l'Ambassadeur. Les quatre-vingt invités – qui comptaient parmi eux le ministre russe de la Culture et des représentants du monde diplomatique ainsi que des milieux culturels moscovites – ont pu y apprécier un programme musical, littéraire et gastronomique. Sandrine CANTOREGGI (violin) et Adrien MEISCH (piano) ont joué des œuvres de Mozart, Brahms et Prokofief. Les écrivains René KARTHEISER et Jean PORTANTE ont lu des extraits de leurs œuvres. La séquence littéraire a également été l'occasion de présenter deux livres d'auteurs luxembourgeois traduits en russe, à savoir «Rick» de René KARTHEISER et «Le mur du son» d'Anise KOLTZ. La soirée s'est clôturée par un buffet de spécialités luxembourgeoises préparé par Sylvie BISDORFF.

Le 18 mars, Jean PORTANTE a lu des extraits de son œuvre au Musée national de la littérature en présence d'éditeurs et de traducteurs moscovites. «Le mur du son» d'Anise KOLTZ y a également été présenté.

Ces Journées culturelles, soutenues par le ministère de la Culture du Luxembourg, ont permis de présenter à un public moscovite la richesse de la culture luxembourgeoise et de nouer

des liens importants en vue de consolider la présence culturelle luxembourgeoise en Russie.

Monsieur JUNCKER à la CeBIT de Hannover



Le Premier ministre luxembourgeois et Monsieur KOHL écoutant les explications sur les nouvelles technologies de l'information

Monsieur Jean-Claude JUNCKER s'est rendu le 19 mars 1998 à la CeBIT de Hannover, la plus importante foire internationale en matière de technologies de l'information. Le Premier ministre a rendu visite aux nombreux stands d'exposition luxembourgeois et s'est arrêté au stand Astra/SES pour discuter avec les journalistes. Il s'est en outre entretenu brièvement avec le Chancelier Helmut KOHL auprès du stand de la Telekom.

Monsieur Jean-Claude JUNCKER a ensuite participé à un déjeuner de travail auquel il avait été convié par le Ministre-président de la région de Basse-Sachs,



Messieurs JUNCKER et SCHROEDER découvrant les dernières innovations en matière de technologie

Monsieur Gerhard SCHROEDER.

Reconversion des sites sidérurgiques au Luxembourg

le vendredi 20 mars 1998

Messieurs les ministres GOEBBELS et BODRY ont donné une conférence de presse qui avait pour principal objet les études réalisées par le Groupement d'Intérêt Économique sur la reconversion des sites sidérurgiques au Luxembourg (Gie-Ersid). Ces études consistent à identifier les opportunités de reconversion après une analyse du cadre économique et social dans une perspective tant nationale que communale. Le ministre GOEBBELS a souligné que les terrains libérés comme friches devaient faire l'objet d'une affectation industrielle, mais aussi artisanale, commerciale ou de service. Les communes pourront également bénéficier de cette opportunité pour étendre leurs activités. Le ministre de l'Aménagement du Territoire, Monsieur Alex BODRY, a quant à lui insisté sur le fait que la reconversion des terrains ne pourrait se faire que grâce à la contribution active des communes concernées.

Le Prix Joseph BECH décerné à Arpad GÖNCZ, Président de la République de Hongrie

le 23 mars 1998

Au cours d'une cérémonie en présence du couple grand-ducal, de Monsieur Jean-Claude JUNCKER et de nombreuses personnalités du monde économique,



Le Président de la République de Hongrie recevant le prix Joseph BECH en présence de Monsieur Jean-Claude JUNCKER

politique et culturel, Monsieur Arpad GÖNCZ a reçu des mains de Charles BECH le prix Joseph BECH 1998. C'est le Premier ministre luxembourgeois qui prononça le discours en l'honneur de Monsieur GÖNCZ, au cours duquel il fit l'éloge de ce dernier et souligna ses talents d'écrivain, ses qualités d'homme courageux et de grand humaniste. Le Président de la République de Hongrie s'est dit très fier de recevoir ce prix, tout en insistant sur le rôle important du Luxembourg au cœur de l'Europe. Il a également décrit le chemin de sa patrie en direction de l'Union européenne, de laquelle il se sentait déjà membre.

Collaboration du ministère des Affaires étrangères avec le Comité international de la Croix Rouge (CICR)

Le 21 avril 1998 a eu lieu une réunion de travail entre Madame Lydie ERR, secrétaire d'État aux Affaires étrangères, au Commerce extérieur et à la Coopération, et Monsieur Paul GROSSRIEDER, Directeur des Affaires générales du CICR, lors de laquelle la collaboration du ministère avec le CICR en matière d'aide humanitaire pour l'exercice 1998 a été définie.

Le CICR a été au cours des années passées un partenaire fiable du Service de la coopération du ministère dans la mise en œuvre de l'aide humanitaire luxembourgeoise.

Rapport WEILER sur la justice au Luxembourg

Le 27 avril 1998, le Député Lucien WEILER a remis le rapport sur l'état de la justice au Luxembourg au Premier ministre Jean-Claude JUNCKER. Il en ressort que la justice luxembourgeoise possède des structures fondamentalement solides. Néanmoins, on observe dans certains domaines des carences, telles que le manque de personnel pénitentiaire. Monsieur Lucien WEILER propose en outre de supprimer la notion d'injonction positive, qui n'est plus utilisée depuis longtemps (notion qui ne permet pas au procureur d'interdire au parquet de mener des poursuites).

Baptême du Prince Paul-Louis

L'église Saint-Michel a prêté son cadre le dimanche 28 avril 1998 au baptême du Prince Paul-Louis, né le 4 mars, premier enfant du Prince Guillaume et de la Princesse Sibilla. La cérémonie religieuse, célébrée par Mgr FRANCK, archevêque de Luxembourg, accompagné de l'aumônier de la Cour, Georges VUILLERMOZ, s'est déroulée dans l'intimité familiale. Y ont pris part le Grand-Duc Jean et la Grande-Duchesse Joséphine-



Debout de gauche à droite:
Marraine: Mlle Arielle de la Tour d'Auvergne
S.A.R. le Grand-Duc de Luxembourg
S.A.R. la Grande-Duchesse de Luxembourg
S.A.R. le Prince Guillaume
M. et Mme Paul-Annik WEILLER
Parrain: S.A.R. le Prince Guillaume

Assises de gauche à droite:
S.A.R. L'Infante Beatriz
S.A.R. la Princesse Sibilla avec le Prince Paul-Louis,
Jean, Marie, Guillaume
Lady RUSSELL

Charlotte ainsi que Monsieur Paul-Annick et Madame Olimpia WEILLER, parents de la Princesse Sibilla, ses deux grand-mères Lady RUSSELL et l'Infante Beatriz, fille aînée de l'ancien Roi d'Espagne Alphonse XIII, tout comme les frères et sœurs des parents du bébé.

Le Conseil de Presse reçu par le Grand-Duc Héritier

Le 30 avril 1998, Son Altesse Royale le Grand-Duc Héritier a reçu en audience, au Palais grand-ducal, le Conseil de Presse, à savoir MM. Romain



S.A.R. le Prince Henri recevant les membres du Conseil de Presse

DURLET, Président, Henri GRETHEN et Fernand WEIDES, Vice-présidents, Jos. LORENT, Secrétaire général, Roger INFALT, Trésorier.

«Zukunftspreis für soziale Ordnung» à Monsieur Jean-Claude JUNCKER

Le «Zukunftspreis für soziale Ordnung» du magazine CDA (Christlich-Demokratische Arbeitnehmerschaft Deutschland), attribué chaque année à des personnalités s'étant engagées pour un avenir plus humain au sein d'une Europe unie, a été décerné cette année à Jean-Claude JUNCKER, Premier ministre du Grand-Duché de Luxembourg.



Le Premier ministre luxembourgeois recevant le «Zukunftspreis» à Bonn

Lors de la cérémonie à la Deutsche Parlamentarische Gesellschaft à Bonn, le 8 mai 1998, Monsieur Reiner EPELMANN, membre du Bundestag et Président Fédéral de CDA, a remis le prix à Monsieur JUNCKER pour honorer son engagement actif en matière de politique sociale au cours de la présidence luxembourgeoise de l'Union européenne.

Un projet pour l'égalité

Madame Marie-Josée JACOBS, ministre de la Promotion féminine, a tenu une conférence de presse le 20 mai 1998, à l'occasion de sa visite des classes préscolaires participant au projet «Partageons l'égalité – Gläichheet delen – Gleichheit teilen». Ce projet est réalisé dans le cadre du 4^e programme communautaire européen pour l'égalité des chances entre femmes et hommes. Il a pour objectif de développer une culture de l'égalité des femmes et des hommes depuis l'enfance et d'intégrer le respect des sexes dans la formation professionnelle continue des adultes, notamment auprès des formateurs et des formatrices.

Important projet de coopération avec la Chine

le 27 mai 1998

En présence de représentants de l'OMS, du ministère de la Santé et du ministère des Affaires étrangères de la République Populaire de Chine, de la Région Autonome du Tibet, de la firme Electrolux et du Dr Émile FOX, l'ambassadeur du Luxembourg en République de Chine, Monsieur Paul-Louis LORENZ, a signé un mémorandum portant sur un projet de fourniture d'équipements pour des chaînes de froid dans le cadre du «Expanded Programm of Immunization». Ce programme est mené de concert par l'OMS et les autorités chinoises.

Ce projet d'un montant total de 730.000 dollars US constitue le

plus important projet de coopération jamais convenu avec la Chine.

Une aide humanitaire à l'Afghanistan

le 30 mai 1998

Le nord-est de l'Afghanistan a été secoué pour la deuxième fois en l'espace de quelques mois par un violent tremblement de terre qui a causé la mort de plus de 4.500 personnes. 45.000 personnes sont restées sans abri. Quelque 75 villages ont été détruits dans une proportion comprise entre 50 et 80 %, et une vingtaine même à 100 %.

Le Luxembourg a, par conséquent, décidé de verser une aide humanitaire de 5 millions de francs au Comité International de la Croix Rouge pour soutenir ses programmes d'urgence d'aide en faveur des rescapés. Le Luxembourg avait auparavant versé 5 millions à l'Unicef pour son programme d'éradication de la poliomyélite en Afghanistan et 10 millions au CICR pour son «programme global 1998» en faveur de la population meurtrie par la guerre civile qui sévit dans ce pays depuis des années.

Un nouveau Chef d'état-major pour l'Armée luxembourgeoise

Le 1^{er} juillet 1998 s'est déroulée une cérémonie à l'occasion de l'entrée en fonction du Colonel Guy LENTZ comme Chef d'état-major de l'Armée luxembourgeoise. La passation de pouvoir a eu lieu au centre militaire de



... entouré des colonels LENTZ et GRETSCH

Diekirch. En milieu de journée, les anciens étaient à l'honneur, puisqu'ils assistèrent à une visite guidée des installations du centre. Le Chef d'état-major de l'Armée, le Colonel Michel GRETSCH, passait ensuite les troupes en revue, en compagnie du ministre de la Force publique, Alex BODRY, qui prononça un discours pour remercier le Colonel GRETSCH et le féliciter pour son excellent travail et les compétences qu'il mit au service de l'Armée durant ces nombreuses années. Vint alors la passation de pouvoir, du Colonel GRETSCH au Colonel LENTZ, dans une atmosphère non dénuée d'émotion.



Le ministre de la Force publique, Monsieur Alex BODRY, lors de la cérémonie d'entrée en fonction du nouveau Chef d'état-major de l'Armée luxembourgeoise...

Visite protocolaire du Général CLARK à Luxembourg

Le Général Wesley K. CLARK, Commandant Suprême des Forces Alliées en Europe (SACEUR), a fait une visite protocolaire de courtoisie au Luxembourg, le lundi 6 juillet 1998.

Il fut accueilli avec les honneurs militaires à l'aéroport de Luxembourg. Le programme prévoyait une audience auprès de S.A.R. le Grand-Duc et des entrevues successives avec le ministre de la Force publique, le Premier ministre et le ministre des Affaires étrangères.

Une conférence de presse commune du Général CLARK et du ministre BODRY a eu lieu au Château de Senningen.

Présentation du projet «Cité judiciaire»

Le 20 juillet 1998, Monsieur Robert GOEBBELS, ministre des Travaux publics, et Monsieur Luc FRIEDEN, ministre de la Justice, ont tenu une conférence de presse en vue de présenter le projet «Cité judiciaire».

La nouvelle Cité judiciaire de Luxembourg sera constituée d'un ensemble de huit bâtiments distincts dont chacun est une entité fonctionnelle et architecturale:

- La Cour supérieure de justice et le Parquet général
- Le tribunal d'arrondissement
- Le parquet du tribunal d'arrondissement

- La justice de paix
- Le tribunal de la jeunesse
- Le Service central d'assistance sociale
- Les locaux communs
- La tour des vents.

Sur le plateau du St-Esprit sera donc construit un nouveau quartier dessiné dans la tradition urbanistique de la ville haute et comportant rues, ruelles et places. Les gabarits des constructions seront compatibles avec les gabarits des constructions de la corniche.

Les grandes lignes du projet de budget pour 1999

Le 31 juillet 1998 a eu lieu une conférence de presse, au cours de laquelle M. Jean-Claude JUNCKER, Premier ministre et ministre des Finances, M. Jacques POOS, Vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères, ainsi que M. Luc FRIEDEN, ministre du Budget, ont présenté les grandes lignes du projet de budget pour 1999.

PROJET DE BUDGET POUR 1999

Tendances globales

	1998 Budget définitif	1999 Projet de budget	Variation en %
Budget ordinaire			
Recettes ordinaires	168,8	180,0	+ 6,64
Dépenses ordinaires	154,9	164,3	+ 6,07
Excédents	+13,9	+ 15,7	-
Budget extraordinaire			
Recettes extraordinaires	1,5	0,5	-
Dépenses extraordinaires	15,5	16,1	+ 3,87
Excédents	- 14,0	- 15,6	-
Budget total			
Recettes totales	170,3	180,5	+ 5,99
Dépenses totales	170,4	180,4	+ 5,87
Excédents	- 0,1	+ 0,1	-

Note: Les montants sont arrondis et indiqués en milliards de francs.



Monsieur JUNCKER entouré des ministres des Affaires étrangères et des Finances lors de la présentation du projet de budget 1999

Attentat en Irlande du Nord

Condamnation de l'acte terroriste

le 17 août 1998

Dans une lettre à son homologue britannique, le Premier ministre luxembourgeois condamne l'acte terroriste à Omagh. Voici le texte de la lettre de M. Jean-Claude JUNCKER à M. Tony BLAIR:

Dear Prime Minister,
Dear Colleague,

I am in great distress over the bomb attack that occurred in Omagh last Saturday and I condemn this terrorist act in the strongest possible terms.

On behalf of the Luxembourg Government, I would like to express my deepest sympathy to you and to the families of the victims.

Even though this bomb attack is a setback for the peace process in Northern Ireland, I sincerely hope that the will for peace will prevail and that the peace process can be successfully pursued. In this context, I would like to pay tribute to the courage of the people of Northern Ireland as well as to your personal and courageous commitment to the peace process.

Le ministre des Affaires étrangères Jacques F. POOS a également écrit à son collègue britannique Robin COOK pour exprimer ses sympathies suite à l'attentat perpétré à Omagh en Irlande du Nord. Il a condamné de la manière la plus ferme cet acte visant à faire échouer le processus de paix, alors que la population d'Irlande du Nord souhaite que soit mis fin aux violences pour s'engager sur le chemin d'une paix durable.

Le ministre de la Justice rencontre ses homologues de Rheinland-Pfalz

Depuis de nombreuses années déjà ont lieu des réunions bilatérales entre le Luxembourg et le Rheinland-Pfalz, au cours desquelles sont traités des sujets d'ordre régional, afin, notamment, d'améliorer la coopération transfrontalière.

C'est ainsi que Monsieur Luc FRIEDEN, ministre de la Justice, s'est rendu à Mayence le 20 août 1998, pour y rencontrer son collègue, Monsieur Peter CAESAR. Les deux hommes se sont entretenus au sujet de la coopération dans le domaine de la justice et des activités de l'Académie de Droit de Trèves.

Jacques F. POOS reçoit le Directeur du bureau des Nations Unies de Bruxelles

Le ministre des Affaires étrangères, Monsieur Jacques F. POOS, a reçu le 28 août 1998 le Directeur du bureau des Nations Unies et représentant du PNUD à Bruxelles, Monsieur Erick de MUL.

Monsieur POOS s'est entretenu avec Monsieur de MUL sur les grands sujets de la 53^e Assemblée générale des Nations Unies à laquelle le ministre des Affaires étrangères participera du 21 au 25 septembre 1998 et sur la commémoration du cinquantième de la Charte Universelle des Droits de l'Homme.

Discours

«Europe: a vision for the 21st century»

by His Excellency Jean-Claude JUNCKER,
Prime Minister of the Grand-Duchy of Luxembourg

3rd Asia-Europe Lecture, Regent Hotel, Singapore, 1st June 1998

I am delighted to be here with you today and to be able to address such an outstanding audience at the occasion of my first visit to Singapore.

Since I have a reputation for being a bit outspoken, I'd better be careful about what I tell you, here and now, on such a vastly inspiring subject as «the vision of Europe for the 21st century». It's my guess some of you would be eager to report back to Europe the more controversial things I might say.

I am sure that whoever chose the subject of my speech had a vision in mind. Indeed, the timing for such a speech is well chosen. As you may have heard, at the occasion of the recent Franco-German summit in Avignon in the beginning of May, Mr KOHL and Mr CHIRAC agreed to present to the forthcoming European Council in Cardiff a joint initiative on a vision of the European Union for the 21st century. I am certain this will trigger a thorough discussion on the matter.

The task you have given me is even greater than that of Mr KOHL and Mr CHIRAC: you'd like me to lay out a vision, not only for the European Union, but for Europe as a whole.

With its 10 million square kilometres, Europe is the smallest continent on earth. It is also a continent the limits of which are not all that clear. Indeed where do Europe's southern and eastern borders end? Looking at it from a geographical perspective, however, the view we get of Europe is quite different: it is no more than the small tip of the Asian continent.

Undeniably Europe has grown into an international actor, economically as well as politically. It has acquired an international role more important than its geography might suggest. In my opinion, however, there is considerable room for improvement.

I'd like to concentrate my thoughts on the European Union, a quite unique entity, which, to my mind, is the driving force of Europe. For all its strengths and weaknesses, the European Union is a major pole of attraction for many European countries which aspire to accede to it. In order to live up to all the hopes and expectations it attracts, the European Union first has to make progress on its own internal consolidation. Better internal streamlining will make it easier for the European Union to cope with the consequences of enlargement and to take on its responsibilities in other regions of the world.

Since the 17th century, great thinkers have devoted their attention to «Europe». It was not until after the Second World War, however, that the idea of an economically and politically united and peaceful Europe finally took concrete shape. The Congress of Europe which developed into the Council of Europe was the first realisation of the European idea. A few years later we witnessed the creation of the Coal and Steel Economic Community, EURATOM, and the Economic European Community. This Community has grown into a Union of 15 member states by now, but it cannot and will not be completed until the Union embraces her neighbours from Central and Eastern Europe, Cyprus and Turkey in addition to a number of western European states that have not yet joined.

The construction of Europe was launched by true men of vision who at the time, however, were seen as romantics, if not dreamers. Well, these visionaries turned out to be the realists.

The progress achieved within half a century is tremendous. In most parts of Europe, war is a thing of the past; peace, freedom, and democracy have been safeguarded, economic and social progress is guaranteed, and there exists a strong solidarity among countries and people.

Sometimes we hear the pessimists argue that today there are no men or women of vision anymore. Today's decision-makers in Europe are criticised for lacking ideas and for being unable to mobilise people around the European idea. According to them, the lack of such a new impulse lies at the basis of the European Union's current internal difficulties. As a result Europe is supposedly threatened by a revival of the national interest. Such statements really annoy me. National interests today are no greater today than they were in the past. Europe has come a long way and has achieved a lot within only a few decades.

May I remind you of the fundamental premise in the visionaries' mind: the *raison d'être* of a united Europe was and still is the prevention of such tragedies which twice this century brought the European continent to the brink of destruction. The aim is to move Europe away from aggressive nationalism, from inward-looking attitude and from economic autarchy and to develop a feeling of belonging together and a sense of solidarity. These ideas are enshrined in the statutes of the Council of Europe and in the founding treaties of the European Union. «Lay the foundations of an ever closer union among the peoples of Europe», this is what is at stake. The European Union is a political project, we mustn't forget this! We need to say loud and clear that we still share the visions of the founding fathers of Europe and that we are completing the work they have started. Why would we need another vision? The Europe of the 21st century will hopefully be the Europe dreamt of by the founding fathers when they set out to build a new continent upon the ruins of the Second World War. It may have taken longer than expected and the modalities were not clear right from the beginning, but in the end we will have achieved their goal.

Peace on the European continent thus remains the fundamental incentive and the motor of European integration, be it in the framework of the European Union or beyond. The vision of the founding fathers of Europe has, however, become self-evident in a way, a part of people's everyday life. I think this alone creates the impression that visions are lacking.

History lives not only in books but also in the people's memory. However, fewer and fewer people

recall what the real meaning of war is. Two generations have now been born and brought up in times of peace. They have taken peace for granted. The new generation of politicians also belongs to the post-war offspring. This situation is dangerous in a way. Decision-makers, however, carry the responsibility to remind the younger generations of the battlefield which Europe stems from. This has become all the more urgent since we have seen war break out on our very borders – in former Yugoslavia, a region no more than one hour's flight away from the heart of Europe. It is our responsibility to preserve Europe as a pillar of stability, prosperity and security. The outside world must in no way feel threatened by European integration. On the very contrary. Remember that in the course of this century two European conflicts turned into global conflicts, thus involving the Asian continent as well.

One aspect the vision of our predecessors did not develop in depth is the external dimension of Europe. Indeed, after fifty years of «peace-making» inside Europe, it is about time the European Union emphasizes its ambition to look not only beyond its immediate borders but beyond the European continent as a whole. This is of utmost importance. Especially since the end of the Cold War and the emergence of the so-called multipolar world, the European Union has to demonstrate, not only its willingness, but also its ability to engage more widely in world affairs. The vision of a united Europe, taking on its responsibilities in other areas of the world, is a logical and coherent follow-up to the original vision of the 1950s. An effective external dimension is, however, not possible without further internal deepening.

Internal consolidation thus remains of paramount importance and I would like to say a few words about this. The Single European Act, the Treaty of Maastricht and the Amsterdam Treaty are devised so as to strengthen those instruments which will enable Europeans to unify their continent. By instruments, I mean notably the internal market, the economic and monetary union, the common foreign and security policy, the principle of subsidiarity, the policies for employment and social affairs and the policy of justice and home affairs. We have to further refine these instruments.

I would like to emphasize three aspects of the EU's internal consolidation: first, my favourite subject,

the Economic and Monetary Union, secondly, the need to build a Europe closer to the citizen, and thirdly, the fight against unemployment. I will deal with the need for a common foreign and security policy later when saying a few words about the external dimension of Europe.

The Economic and Monetary Union is for me one of the most important responses to the challenges of the 21st century. The weekly newspaper «The Economist» has referred to the Economic and Monetary Union as an «awfully big adventure». Yes, I agree, it is an awfully big adventure, but it will also be an awfully big success. In 1999, the Economic and Monetary Union will become reality. I would like to remind you that the Werner plan of 1970, named after the then Prime Minister of Luxembourg, was actually the first complete plan for the creation of a monetary union in Europe. The dynamics were unfortunately interrupted by the oil crisis in the 1970s. Nearly 30 years later, we have managed to accomplish the work. It is yet another example that 'if there is a will there is also a way'. May I draw your attention, in particular, to the efforts made by some countries in order to qualify for participation in the common currency.

The Euro is a catalyser in the construction of a stable and resistant European home. It is the symbol of the achievement of a united Europe. The Euro will reinforce the feeling of Europeans of belonging to the same community. I expect all member states of the EU to join the Economic and Monetary Union in due course, including those who are currently candidate countries.

In the run-up to monetary union, Europe has become a community of stability. The member states have learnt from past experience that high levels of inflation, high public deficits and high long-term interest rates distort business decisions and expectations, deter investments and are detrimental to growth and job creation. Sustained convergence and a strong currency are also good social policies: persons living on low income will especially benefit from this stability.

To allow you to appreciate the scope of convergence let me draw your attention to some figures: the average rate of inflation in the Union has fallen substantially and is now below the 2% mark in near-

ly all member states. The average general government deficit fell from 6,1% of GDP in 1993 to 2,4% in 1997. Long-term interest rates have fallen sharply, which had a positive repercussion on investment and growth. Growth has risen from 1,8% of GDP in 1996 to 2,7% in 1997. The forecasts for 1998 are 2,8% and for 1999 3%. A new culture of stability has thus found its way into Europe. Confidence is reigning. Expectations are rising. The Euro will undoubtedly become a credible new currency.

The Euro is an essential complement to the single market. Exchange-rate fluctuations between participant countries will be a thing of the past. The Euro will increase the transparency of the internal market and make it easier for consumers to make their choice. An «European consumer» will be born, a consumer whose purchasing power will be guaranteed by the stability of the single currency.

Financial markets too will be influenced by the birth of the new European currency. Services will improve. Economic actors will benefit from the availability of loans on a market which will have become larger, more liquid and more transparent. Foreign-exchange transaction costs will disappear: this will benefit all categories of enterprises as well as the citizens who travel more and more across Europe.

The significance of a monetary union goes much beyond the economic stakes. It is correct to say that the Economic and Monetary Union is a complement to the completion of the internal market; it is also correct to say that the Euro constitutes an opportunity to trigger a new and lasting economic dynamism, stable growth and jobs. In addition to all this, I would like to emphasize that the Euro is also a necessary complement to further political integration. The EMU will open new horizons to Europe, horizons that have never before become so clear.

A monetary union well done will enable the Europeans to occupy an international rank alongside the U.S. and Japan, a position that corresponds to its economic and commercial strength. The EMU allows European countries to act jointly in macroeconomic, financial, budgetary and monetary matters and will determine Europe's future as a much more substantial international player. A single currency will give the EU an authority in international debates that will be much stronger than the present

authority sub-divided into a whole range of different currencies. The Euro will contribute to the stabilisation of the international monetary and financial system, which will be important in the context of such a financial crisis which Asia has experienced. The Euro will become an international reserve currency, and a currency in which world trade is conducted.

I would also like to see Europe become a community closer to the citizen. The concept of the «Europe for citizens» or «Europe for the people» has become quite fashionable these days. It is also misused by many politicians who play the populist and nationalist card arguing that Europe is there for a small elite of profiteers, for multinationals and bureaucrats. Deep down, however, there is a real problem which we, as responsible politicians, must address. We have to bring the European idea closer to the citizens and overcome European weariness. As I explained above, the estrangement partly stems from the fact that people forget what the absence of «Europe» really meant in the first half of this century and before. We have to develop an European model of society which best responds to the major concerns of our citizens. We have to bring Europe closer to the heart of our citizens, make them understand what it means, and remind them that Europe is being built for them and not against them.

The fear of losing one's identity has been, I think, overcome. François Mitterand once said that «The abstract Europe, a kind of geometrical shape sketched out on white paper, is no more than a caricature drawn up by those who seek to belittle it. The real Europe needs its countries, just as a living body needs flesh and blood». This is certainly true. European integration has and will preserve regional and national identities. Europe is an ensemble of states in which the abundance of regional diversity is an asset. Languages and traditions are cultural enrichments which will not and must not disappear. To lose these particularities would be a sad loss for Europe and for the world.

Since the Union has become so important, people also expect a lot from it. And we have indeed delivered it. However, one area where our efforts have been insufficient is job creation. Unemployment and the social exclusion it all too often brings about, are the major curses we have to fight with determination. There are currently 18 million unemployed in

the European Union alone. Figures in the other European countries, candidates for EU accession included, are just as bad. What a terrible waste of human talent and resources! Unemployment also sparks Europhobic instincts. Unfortunately there are no miracle solutions and Europe is an easy scapegoat. It was only a question of government policy. A solution requires the involvement of all social partners and of society as a whole.

The incorporation of a Title on employment in the Amsterdam Treaty underlines the importance which EU governments attach to the fight for employment. Last November, during the Luxembourg presidency of the EU, the first ever European Council dedicated to the subject of employment was held at the level of heads of state and government. It opened up new prospects in the struggle for more jobs. Objectives were jointly agreed, a working method was devised and multilateral surveillance of results was introduced. This April, member states presented their national programmes for employment. It is a problem that calls for urgent solutions, especially now that the European Union is opening up to embrace new members.

The end of the Cold War and the break-up of the Soviet Union have created new horizons for international and European co-operation. It is thus our responsibility to manage the great challenge of developing political, economic, and security institutions which can cope with the changed realities since the fall of the Berlin wall. The politics of balance of power belong to the past. An undivided, free and democratic European architecture, which also includes Russia, is the way for the future.

The European Union in particular has been propelled into the key role for promoting change and stability across Europe. The continent-wide application of the model of peaceful and voluntary integration among free nations is a construction sui generis and a guarantee of stability. In the Treaty of Rome, the founding member states called upon the other peoples of Europe to join: this was also an appeal to those countries which at the time found themselves on the other side of the Iron Curtain. With the collapse of Communism, Central and Eastern Europeans made their «come-back» to Europe. Their hopes are justified. Enlargement is not only a historic chance, it is also a political and historic necessity,

for Europe and for the world. It was not the Western Europeans' merit that the old world order came to an end. While we were holding long speeches, our neighbours to the East were suffering under the weight of history. In the end it was the Central and Eastern European people who banned hard-line communism from the European continent. It would have been shameful to exclude these countries from becoming members of the European family, and in particular of the EU.

I would like to see the 21st century Europe as an enlarged community of 25 states or more. On the basis of the European Commission's in-depth analysis, «Agenda 2000», the European Council of Luxembourg of last December launched the most ambitious ever enlargement process of the European Union. The population of the European Union will increase from 370 million to 470 million, or even 530 million if we include Turkey. This will enhance trade and economic activity and will give a new impetus to the development and integration of the European economy as a whole. Europe's cultural diversity will be a source of creativity and wealth. The accession of new member states will quite naturally enhance the Union's weight and influence internationally.

In 21st century Europe, the EU will still be the most original form of integration in the world. The extent of its enlargement is not yet clear. Countries like Norway, Switzerland and Iceland might reconsider their position on EU accession. Where will the European Union draw its borders to the East? That is a question which we will have to address in due course. Will the European Union follow in the steps of the Council of Europe by including not only the Ukraine, Moldova and Belarus, but also the South Caucasian countries as well as Russia, a genuine Eurasian country? One thing is for sure, a privileged relationship will emerge with former Soviet states. The current Partnership and Co-operation Agreements are a first step in the right direction and offer large scope for development before accession itself might be envisaged.

As far as the other European and Euro-atlantic organisations are concerned, they will of course continue to play their specific role and will mutually reinforce one another. The Council of Europe will for a very long time still constitute the organisation of

the «Grande Europe», of the big European family, and play its fundamental role in the field of protection of fundamental freedoms and human rights. The OSCE started in the 70s as a conference, a meeting forum for both East and West. Today it is a genuine organisation and includes alongside European countries also the United States and the Central Asian countries. It will keep a vocation of its own. NATO will also still be a feature of the 21st century, although in a very different environment and as a completely refurbished organisation, with a new strategic concept and closer relations with the Russian Federation, the Ukraine, as well as other countries of the Partnership for Peace programme. Alongside NATO, an enlarged Western European Union, reflecting the European defence identity and the European pillar of security, will play a prominent role.

What about the influence of the European Union in other parts of the world? We have to admit that it is low for the moment, if not non-existent. When I look at speeches and papers on the «multi-polar world», I often notice that Europe is barely mentioned. Undeniably, Europe, and the EU in particular, lacks visibility. Even in areas where the European Union is a major financial contributor – I'm thinking in particular of the Middle East Peace Process and Bosnia – it is much less visible than, say, the United States. This hurts our self-esteem, I must confess. But we have ourselves to blame for this state of affairs. If the European Union wants to become an important geopolitical actor, it has to develop a coherent overall and integrated approach to its external relations: more cohesion is required between the common foreign and security policy, commercial policy and development policy. A single currency is obviously a necessary, but not a sufficient, instrument to secure a better international position.

How can the EU step out of its frustrating role of political dwarf in world affairs? The time has come for the European Union to develop a fully operational foreign policy. The Amsterdam treaty has already given us some useful instruments. Political cohesion will be improved by the forthcoming creation of a common political analysis unit on foreign affairs as well as by the appointment of a Mr or Mrs CFSP. If Europe does not succeed in speaking with one voice in those areas where it matters most, the future of the EU as a political entity could be

compromised. This will be the case all the more when the EU counts 25 member states or more. How else are we supposed to become more efficient when dealing with crisis situations and conflicts at our very borders? I do not want to be too optimistic here: the assertion of the external position of the European Union will be a long and painful process. In due course, the European Union will also have to rethink its representation in international organisations, notably in the G8, the IBRD, FMI and the United Nations.

Partnership with Europe is sought by many countries in the world and the Union has to respond positively to this. This is what our citizens also expect from us. Europe has to continue to be outward-looking and to resist against inward-looking tendencies. I want this message to be clear: there has never been and there will never be a «fortress Europe». There are too many problems on this earth which can only be solved together on a global level. I am thinking, in particular, of organised crime, terrorism, drug trafficking, proliferation of nuclear, bacteriological and chemical weapons, environmental degradation and climatic change.

I see Europe as a co-operative, economically competitive and secure ensemble of nations, fully engaged with its immediate neighbourhood, while maintaining and strengthening its links with countries and groupings of countries beyond that region. Europeans are well aware that it is not sufficient to focus on their prosperity and security alone. They know that their prosperity and security are also tied up with events and developments in other parts of the world. Just look at the recent financial crisis in this region, which cost Europe 0,5 % in its growth rate.

In the coming years and indeed decades, the European Union will strive to enhance its links and also its visibility in its near neighbourhood, notably with its neighbours in the East, the Near and Middle East as well as North Africa. A strong relationship has already been established with these regions and the European Union will further increase its presence politically as well as economically.

Europe has also to get to know the Asian world better. I see a strong equal partnership between the Europe and Asia in the 21st century. The ASEM process is a milestone in the right direction. This

partnership will have to function, in good times as well as in bad times. Europe has offered its support to help Asia overcome the recent financial crisis, because it needs the Asian world to become its business and political partner. Obviously, different approaches will have to be followed in order to adapt to the particularities of each country or groups of countries in Asia.

As far as Europe's relations with the United States are concerned, I would like to remind you that the U.S. are on the one hand our biggest trade partner, and on the other hand also our main trade competitor. On trade and economic matters, we will continue to co-operate with the U.S., but we will not go so far as to jeopardize multilateral efforts within the WTO to liberalize world trade. Strategically and militarily speaking, the U.S. will maintain a presence in Europe. I am thinking especially of NATO. While acknowledging that the U.S. are the only genuine superpower these days, we Europeans do not go along with everything the U.S. is doing, saying or proposing. We haven't done so in the past and there is no reason why we should do so in the future. Where our interests coincide we will co-operate. Where we don't have common interests we will pursue different approaches and try to overcome our differences.

A few words about Africa and Latin America. On the African continent we will pursue our quite substantial efforts in development aid. We will also try to work with others constructively in order to prevent such ethnic conflicts which have cost so many human lives in recent years. In Latin America we currently witness substantial efforts towards regional forms of co-operation and integration. The European Union welcomes these efforts and is willing to provide its know-how based on its own experience.

To sum up. Some of you might think my visions for 21st century Europe are too idealistic and romantic. But remember again what I said at the beginning: yesterday's visionaries are today's realists. None of the doomsday prophecies for Europe have become true. The overall balance is clearly positive: more than five decades of peace on most of the continent. It is with courage, patience, perseverance and hard work that we will pursue our vision, especially within an enlarged and even more heterogeneous Europe. Apart from a bigger and more coherent Europe, you

will also witness in the coming decades a Europe which is more willing and more capable to engage actively in world affairs in order to become one of the poles in the so-called «multi-polar» world. Remember what Paul Henri Spaak, former Prime Minister of Belgium and one of the founding fathers,

said: «The best Europeans are not those with the most beautiful and generous ideas who let themselves be discouraged when these ideas do not materialize. The good Europeans are those who know how to identify the difficulties, try to resolve them and never ever let themselves be discouraged».

„Eise Fändel hale mer héich, mä mir kucken nët op déi aner erof“

Usprooch vum Staatsminister Jean-Claude JUNCKER bei Geleënheet vum Lëtzebuurger Nationalfeierdag

Dir Dammen an Dir Hären,

Mir rennen op d'Joër 2000 lass; mat engem Tempo, deen eis heiansdo d'Loft ewech hält.

Bei där Vitesse, déi mer drop hun, as et scho gutt, datt et e puer Deg am Joreskrees gët, op dene mer méi lues kënnen maachen.

Op eisem Nationalfeierdag solle mer e rouege Bléck op eis selwer werfen a musse mer ee méi laange Bléck ronderëm eis riskéieren. Fir besser ze gesin, wat mer sin a wou mer stin.

Den Nationalfeierdag as – wéi d'Wuert et seet – den Dag, op deem mer dat Nationalt feieren, dat wat mer sin a gäere wieren, dat wat mer spieren an denken, dat wat mer wëlle bleiwen, dat wouru mer schaffen a plangen.

Dat Nationalt, dat mer feieren, dat as wäit ewech vun deem dommen a frechen Nationalismus, deen an dësem Joërhonnert esou vill Leed an Ongléck iwwert eise Kontinent bruecht huet.

An deem, wéi mer eis zu eisem egene Land beken- nen, soe mer jo zu Wäerter an zu Prinzipien, déi iwwert eist egent Land erausgin, mä ouni déi dëst Land nët eist Land wier.

Mir sin – zu Recht, wéi ech fannen – houfreg drop, Lëtzebuurger ze sin. Mä eise Patriotismus as nët a

sech selwer verléift, en as natiirlech a spontan, mä e geet sech selwer nët duer: Séng duebel Kraaft kritt e, well mer eist Land opgemaach hu fir all déi, déi vu méi wäit bei eis kommen a well mer solidaresch si mat denen, déi wäit ewech vun eis liewen.

Mat guddem Grond bilde mer eis eppes op déi Leeschtungen an, déi mer matenee fäerdeg bruecht hun. Mä mir mengen eis nët well mer wëssen, datt och eis Noperen eppes kënnen.

An anere Wieder: Eise Fändel hale mer héich, mä mir kucken nët op déi aner erof.

Ganz am Géigendeel: Mir schaffe gäeren a gutt mat eisen Noperen zesummen, an der direkter Ëmgéigend an och an deem groussen europäe- schen Haus, an deem mer wunnen an dat mer probéiert hun, während eiser Présidence an d'Rei ze setzen.

Heiheem streide mer dacks mateneen, heiansdo nët genuch, heiansdo zevill. Jiddfreee vun eis gesäit d'Zukunft anescht. Et as dofir normal, datt mer ënnerschiddlech Usichten iwwert d'Problemer, hir Drénglechkeet an hir Léisungen hun.

Mä loosse mer déi Joërzéngten, déi kommen, an déi mer eben anescht gesin, vun Zäit zu Zäit d'sel- wecht, dat heescht mat den Aë vun eise Kanner, kucken.

Wa mer dat alleguer géife maachen, dann hätte mer ni béise Sträit, mä en eescht Gespréich iwwer dat, wat mer haut musse maachen, fir datt mer muer an iwwermuer och nach eens gin.

Haut esou gutt wéi muer, musse mer, wa mer wëlle virukommen, bei wichtegen Entscheedungen zesummestoen, als Lëtzebuurger, als Leit, déi hei a ronderëm wunnen.

À tous ceux qui se sont installés chez nous pour partager notre destin, à tous ceux qui m'écoutent au-delà des frontières, je voudrais redire que la Fête nationale luxembourgeoise est également leur fête, puisqu'ils sont attachés comme nous aux valeurs de paix, de liberté et de solidarité qui fondent notre Nation.

Eis Natioun, eist Land as enk verbonne mam Chef vun eisem Staat, dem Grand-Duc JEAN. Hien as eis

a villem e Beispill, och a grad well Séng Decisioun, de Pränz HENRI zu Séngem Stellvertrieder ze ernennen, Séng Suerg fir d'Kontinuitéit vun eiser wichtigster Institutioun weist. Hien, deen eist Land esou gutt no bausse vertritt an esou berouhend an et erawierkt, léisst eisen zukünftege Grand-Duc esou lues a lues an d'Staatsgeschäfte erawuessen. D'Lëtzebuurger gesin, datt un der Spëtzt vum Staat d'Zukunft an d'Hand geholl gët, a si kukken hir dofir mat Zouversicht entgéint.

Vive de Grand-Duc!
Vive den Ierwgroussherzog HENRI!
Vive eis groussherzoglech Famill!
Vive eist Lëtzebuurger Land!

Déclaration du Gouvernement sur la situation économique, sociale et financière du pays

Déclaration de M. Jean-Claude JUNCKER, Premier Ministre, Ministre d'État

le 7 mai 1998 à la Chambre des Députés

1. D'Realiséierung vun der Wirtschafts- a Währungsunioun an engem kompetitiven Ëmfeld
2. De nationalen Aktiounsplang fir Beschäftigung
3. D'Informatiounsgesellschaft
4. Eng Zukunft fir d'Jugend
5. Nohalteg Entwécklung a Liewensqualitéit
6. Bus-Tram-Bunn
7. Eis Sécherheet
8. D'Verwaltungsreform
9. Akzenter vun der Edukatiounspolitik
10. Eng verbessert Chancegläichheet

Här President,
Dir Dammen an Dir Hären,

Och ee klengt Land huet grouss Problemer. Wann ee se wëllt alleguer beschreiwen a wëllt duerleen, wei ee se wëllt léisen, da bräuch een dofir vill Zäit. Wann

ee sech déi néideg Zäit hëllt, da kritt ee gesot, et hätt een zelaang geschwat. Genau dat as mer déi läsch dräi Joër geschitt.

Wann een d'Problemer nët alleguer usprécht, äus Angscht, zelaang ze schwätzen, da kritt ee gesot, et wir een nët komplett gewiecht. Genau dat wäert mer dëst Joër passéieren.

D'Menungen doriwwer, wat zur Beschreibung vun der Lag vum Land an domat an d'Erklärung zu där Lag gehéiert, gi wäit äuserneen.

Ech mengen, 't wir gutt a richtig, nët bei deem stoen ze bleiwe, wat gëschter war a wat haut as. Et as och ubruecht, op déi Zäit ze kucken, déi kënn.

Wat as eis Lag haut: dat as déi eng Fro.

Wéi as eis Lag mar: dat as déi eigentlech Fro.

Politik as jo nët nëmme Beschäftegung mat deem wat as.

Politik denken, erdenken a maachen, dat as virun allem d'Äusenanesetzen mat an d'Virbereedung vun där Zukunft.

Eis Zukunft, och eis national Zukunft am méi enke Sënn, gët wiesentlech mat bestëmmt vun deem wat ronderëm eis geschitt. Déi klassesch Trennungslinn tëscht Innen-, Europa- an Äussepolitik gëllt scho laang nët méi. Ween eisem Land wëllt wierklech déngen, ween em wëllt wierklech vun der Plaz hëllef fir datt et séng Plaz behält, dee muss et ëmmer erëm verloossen, et och vu bäuse kucken an no bäuse weisen. Ween ëmmer nëmme säin egene Nuebel kuckt a sech ëmmer nëmme ëm déi egen Acks dréit, dee gët dronken a verléiert Orientéierung a Gläichgewicht. Mir müssen ee Bléck hu fir déi aner, fir eis selwer kënne besser ze gesin. Mir müssen d'Lag vun deem anere kennen, fir eis ege Lag besser erkennen ze kënnen. Mir müssen de Rythmus vun denen anere spire fir eisen egenen Tempo ze fannen.

De Rythmus an deem d'Welt an an deem Europa liewt an domat och den Tempo, dee mer selwer bräuchen, dat as dee vun der Globaliséierung. Globaliséierung, d'Welt ouni Grenzen, bréngt eis grouss Chancen a léisst grouss Risiken a Geforen op eis laueren. Wa mer eis ofkapselen, eis zoustoppe mat enger Decken, déi nach jhust haut waarm hält, da kënne mer déi grouss Chancen nët notzen. Wa mer eis op eis aleng verloossen, da gët et eis mat der Zäit kal ënnert där Decken a mir kënnen eis de Geforen nët erwieren.

Ech hu léiwer mir sin, heiheim an och dobäussen, Architekter vun där neier Zäit wéi datt mer, heiheim an dobäussen, Spätaüssiedler vun der aler Zäit sin. Wa Geschicht stattfënnt, – an et fënnt vill Geschicht de Moment statt – dann as eis – wann och bescheiden – Plaz bei denen déi se gestalten, nët bei denen déi hinnen dobäi nokucken. Dat verlaangt ee staarke Wëllen, dat verlaangt Kraaft, dat verlaangt dacks och Kënnen.

Dee Wëllen an déi Kraaft hu mer a besonneschem Mooss während der lëtzebuergescher EU-Präsidenschaft ënner Bewäis gestallt. A well mer Europa aus der No-Amsterdam-Morosität gefouert an em

nei an ambitiéis Zieler gesat hun, hun anerer eis och Kënnen attestéiert.

1. D'Realiséierung vun der Wirtschafts- a Währungsunioun an engem kompetitiven Ëmfeld

Déi selwecht Kraaft an dee selwechte Wëllen hu mer, iwwert laang Jore verdeelt, och beim Zustandekomme vun der europäescher Wirtschafts- a Währungsunioun un den Dag geluegt. Mir hun domat eng vum Pierre Werner ugefaange lëtzebuergesch europapolitisch Traditioun virugefouert. Dee läschten zweete Mee hu mer d'Aféierung vum EURO decidéiert. Wann zukünfteg Generatiounen op den 2. Mee 1998 kucken, da wäerte se den Dag feiern als den Dag, op deem Europa déi schwéier Fessele vum 20. Jorhonnert endgültig ofgeworf huet, wou sech elef onofhängeg State fräiwëlleg an eng Interdependenz beginn hun, déi de Wee fräigemaat huet fir eng besser Zukunft.

Mir wollten eng besser Zukunft fir eist Land, dat mer wollten zum Koproprietär vun där stärkster Währung vun der Welt maachen an dat, lassgeknäppt vum belschen Tütorat, säin egenen, och soziale Modell méi liicht an engem stabilen, inflatiounsarmen an ofwertungsfräien europäesche Räum entwéckle kann.

Mir wollten eng besser Zukunft fir Europa, deem séng Integratioun elo dee Push kritt huet, dee mer bräuchen, fir de Krich als europäesch Optioun definitiv onméiglech gin ze loosser.

Mir wollten d'Währungsunioun och fir den europäesche Genie fir eng méi gerecht Weltwirtschaftsuerdnung asetzen ze kënnen.

Den 2. Mee huet eng historesch Weichstellung fir Europa stattfonnt. Datt mer dat am Kaméidi iwwert d'Bestellung vum éischten Zentralbankpräsident ënnergoe gelooss hun, weist, datt dat Klengt an dat Banaalt ni wäit ewech as, wann dat Grousst an dat Epochalt entsteet.

D'Sitzung vum 2. Mee wäert ech séier vergiessen. Dee groussen Dag vum 2. Mee selwer awer wäert ech an dankbarer Erinnerung behalen.

Déi europäesch Wirtschafts- a Währungsunioun ëmfaasst 290 Milliounen Mënschen, stellt iwwer

18 Prozent vum Welthandel an iwwer 19 Prozent vum Weltbruttosozialprodukt duer. An dat einheetlecht Währungsgebitt eran, an deem et kee Währungsrisiko a keng Transaktiounskäschte méi gët, exportéiert Lëtzebuerg 90 Prozent vu sénger Produktioun. Domat as kloer: keen europäescht Land huet esou vill gewonnen wéi mir.

Domat war awer och kloer, datt mer eis grëndlech misste virbereden, fir eis Chance kënnen maximal ze notzen.

An ech behaapten: mir si gutt virbereed.

Zënter Jore si mer am gaang, eis Steierlandschaft fundamental ze veränneren.

Mir hun de Kierperschaftssteiersaz op 30 Prozent erof gesat. 1986 huet e nach 40 Prozent bedroen. Dës Steiererlichterung hu mer ënner Form vun engem "Abatement commercial" och un déi Kléng-a-Mëttelbetriber weidergereecht.

Mir hun d'Gewerbekapitalsteuer ofgeschaaft.

Mir hun d'Vermögenssteuer am Fall vun Zousazinvestitiounen neutraliséiert.

Mir hun déi spezifesch Steieren, déi op den Aktivitéite vun der Finanzplaz luchen, drastesch gesenkt. Mir hun eise System vu forfaitaire Provisiounen moderniséiert.

Mir hun eng speziell Provisioun fir euro-bedingte Betriebskäschten agefouert. Kee Land huet méi eng gönschteg steierlech Begleitung vun der Aféierung vum EURO opzeweise wéi mir.

1997 huet den effektive Besteuerungssaz vun de Betriber 48,28 Prozent bedroen. E bedréit elo 37,45 Prozent. Domat läit en däitlech ënner dem duerchschnëttlechen effektive Besteuerungssaz an der OECD-Zone. Eis Banken, wa se vun der Moderniséierung vun dem forfaitaire Provisiounssystem a vun den Europrovisiounen ze profitéieren verstin, gesin hir steierlech Belaaschtung op 31 Prozent zréckgeen. Domat hu mer deen Niveau erreecht, deen och op der Finanzplaz London erreecht gët. Et héiert een haut keng Kloe méi: weder op der Finanzplaz nach an der Wirtschaft iwwert eng ze héich Steierlaascht zu Lëtzebuerg. Déi Kloen héiert

een nët méi, well eis Steierlandschaft absolut kompetitiv gin as.

Ech maachen d'Richtigkeet vun der Politik nët vun der Zoustëmmung ofhängeg, déi se op der Bankplaz oder an der Wirtschaftskreesser fënnt. Ech soe jhust denen, déi d'Richtigkeet vun der Steierpolitik um Zoustëmmungsgrad moossen, dee se op der Finanzplaz an an der Wirtschaft fënnt, datt déi déi e groussen Deel vun der Wirtschaftstätigkeit zu Lëtzebuerg duerstellen, d'Steierpolitik vun der Regierung an der Rei fannen.

Och d'Besteuerung vun de Privatpersounen, där jo och vill Betriber ënnerleien, as nët wettbewerbsneutral. Dofir hu mer zanter 1990 dës Besteuerung am Sënn vun der Leeschtungsfrëndlechkeet permanent no ënne korrigéiert.

Mir hun äus Grënn vun der Steiergerechtegkeet an äus aarbechtsmaartpoliteschen Effizienzgrënn den Agangssteiersaz, dee virun allem déi onqualifizéiert Aarbecht betrëfft, op 6 Prozent ofgesenkt. An Däitschland bedréit den Agangssteiersaz 25,9 Prozent, an der Belsch bedréit e 25 Prozent.

Mir hun de Spëtzsteiersaz an 8 Joër vu 56 op 46 Prozent erofgefouert. Jhust 6000 Steierhåushalter falen nach ënner de Spëtzsteiersaz vu 46 Prozent. Fir déi iwweräus grouss Zuel vu Steierzueler läit de Steiersaz däitlech méi niddreg.

Mir finanzéieren deen neien nationalen Aktiounsplan iwwer Beschäftigungspotitiek, deen tëscht 1,6 an 2 Milliarden d'Joër kascht, nët iwwer eng Steiererhéigung, nët iwwert eng Kotisatiounserhéigung, mee iwwert eng Erhéigung vun den Energiepräisser, an zwar um Benzin. Mir maachen dat, fir d'Kompetitivitéit vun der Wirtschaft ze schouwen a fir d'Steiergerechtegkeet an d'Leeschtungsfähigkeit vun de Steierzueler nët ze behënnen.

Eis Inflatoun huet en histoersch niddregen Niveau erreecht.

Während der ganzer Lafdauer vun der zweter Phas fir d'Virberedung vun der Währungsunioun huet eise Budget mat engem Iwwerschoss ofgeschloss. 1997 hu mer e Finanzéierungssolde vun 1,7 Prozent vun eisem Bruttoinlandprodukt erreecht.

Mat 6,7 Prozent vum Bruttoinlandprodukt as eis Staatsschuld mat Ofstand déi niddregst an der europäescher Unioun, a wäit doriwwer eräus.

Eis öffentlech Investitioune bewege sech zënter laange Jore schon op engem extrem héigen Niveau. Si hun 1997 4,9 Prozent vun eisem Bruttoinlandprodukt äusgemaach. Dat as deen hécksten Investitiounsbudget an der europäescher Unioun. An der Moyenne vun de Länner vun der europäescher Unioun as den Investitiounsbudget vun 2,9 Prozent am Joër 1992 op 2,2 Prozent am Joër 1997 zrëckgaang. De läschten Aschätzung vum Statec no as d'Lëtzebuurger Wirtschaft am Joër 1997 ëm 4,8 Prozent gewues. Dat as ee Wuestum, deen däitlech iwwert der Moyenne vun der europäescher Unioun läit, déi 2,7 Prozent am Joër 1997 bedroen huet. Souwuel de Statec wéi och d'Zervisser vun der Kommissioun gin dervun äus, datt mer an de Joren 1998 an 1999 een nach méi héige Wirtschaftswuestum wäerte kréien.

Eis Léin sin an de Jore vun 1994 bis haut manner séier gewues wéi d'Aarbechtsproduktivitéit zougehol huet.

An de Joren 1985 bis 1997 huet d'Gesamtbeschäftigung zu Lëtzebuerg ëm 47,8 Prozent zougeholl. Dat entsprécht engem Wuestum vun 3,3 Prozent pro Joër. Am 4. Trimester 1997 huet d'Beschäftigung esouguer e Sprong vun 3,8 Prozent gemaach.

Dës Zuelen an dës Performance refletéieren nët nëmmen d'Efforte vun de Leit, déi hei am Land wunnen. Si sin och d'Resultat vun enger Politik fir déi ee sech nët bräuch ze schummen.

Natiirlech as nët alles Gold wat blénkt. Déi gutt Zuelen verstopp dacks d'Gesichter an d'Schicksal vun denen hei am Land, denen et nët gutt geet. D'Politik as eréicht fäerdeg mat hirer Aarbecht, wa jiddferen Undeel huet un deem allgeméng Wuelstand, dee mer – wéi ech fannen – ze oft feieren. De Wuelstand as keen Ziel u sech. Besonnesch an engem klengen Land wéi eisem müssen d'Dividende vum Wuestum gerecht verdeelt gin.

Dofir proposéiert d'Regierung lech fir vum 1. Januar 1999 un de Mindestloun ze erhéigen.

Dofir hält d'Regierung un hirem Plang fest, fir d'RMG-Gesetzgebung ze reforméieren.

Dofir wäert d'Regierung lech fir den 1. Januar een Ajustement vun de Renten a Pensioune virschloen. Och déi Matbierger, déi nët méi am aktiven Aarbechtsweg stin, sollen un der allgemenger Lounentwécklung deelhuefen.

2. Den nationalen Aktionsplang fir Beschäftigung

Dee schwéierste Problem, deen eis haut dréckt an deen och riskéiert nach mar op eis ze laaschten, as dee vun der Aarbechtslosegkeet.

Néierens an Europa as et gelongen, deem Problem bäizekommen. Trotz gréissten Ustrengungen as et eis och hei zu Lëtzebuerg nët méiglech gewiescht, d'Aarbechtslosegkeet zolidd ofzesenken. Mee mir stin der Realitéit vun der Aarbechtslosegkeet, déi mer haut hun, an der Virtualitéit vun der Massenaarbechtslosegkeet, déi mir mar kënnen hun, nët machtlos géintiwuer.

Heiheim as d'Aarbechtslosegkeet nët esou grouss wéi am Ausland. Mee mir dierfen d'Hänn nët an de Schouss leën. Géife mer dat maachen, da géif och d'Aarbechtslosegkeet hei zu Lëtzebuerg déi Gréissenuerdnungen erreeche wéi am Ausland.

Dofir hu mer eis no elf Sitzungen an no sechzeg Stonne Verhandlungen an der Tripartite op een Aktionsplang géint d'Aarbechtslosegkeet geeeneegt. Mir sin dat eenzegt Land vun der europäescher Unioun, dat an der Follech vum europäesche Beschäftigungssommet vum leschte Joër ee nationale Beschäftigungsplang zu Bréissel abréngt, dee vun der Regierung, vun de Patronatsorganisationen a vun de Gewerkschafte gedroe gët. Zesumme mat de Sozialpartner hu mer e Bündnis fir Aarbecht an ee nationale Pakt géint d'Exklusioun ofgeschloss.

Deen nationalen Aktionsplang géint d'Aarbechtslosegkeet stellt eng Mobiliséierung an der Kontinuitéit duer. Dës Mobiliséierung huet een Ziel: et geet drëm, déi Aarbechtslosegkeet, déi mer hun, ze reduzéieren an déi Massenaarbechtslosegkeet virun dier mer nët gefeit sin, ze verhënnere.

Dës Mobiliséierung berout op enger Iwwerzeegung: jiddferen huet Recht op Aarbecht. Dës Mobiliséierung berout och op enger Method: jiddferen, dee Recht op Aarbecht huet, huet och e Recht op eng Beschäftegung, déi en erëm zréck op den Aarbechtsmaart bréngt.

Dës Method huet eng duebel Konsequenz. Dat Recht op Beschäftegung muss organiséiert gin; all Aarbechtslosen muss dëst Recht och notzen.

Dës Method bräuch Mëttele fir datt se kann ëmgesat gin. Dofir geet et drëm, déi bestehend aarbechtsmaartpolitesch Moosnamen ze verbesseren. Dofir geet et drëm, nei innovativ Moosnamen a Kraaft ze setzen.

Dës Method, fir datt se opgeet, bräuch staark Akteuren. Dës Akteure sin d'Regierung, sin déi zwee Sozialpartner a sin d'Gemengen.

Eisen nationalen Aktiounsplang huet och e Käschtpunkt. E kascht wéi gesot tëscht 1,6 an 2 Milliarden zousätzlech d'Joër.

Deen nationalen Aktiounsplang viséiert an aller éischer Linn nees d'Aglidderung vu Jugendlechen a vu Laangzäitaarbechtslosen.

Et geet drëm, eis Beschäftegungsolitik nach méi staark ze aktivéieren. All Jugendlechen, dee méi wéi dräi Méint oni Beschäftegung as, an all Laangzäitaarbechtslosen, dee méi wéi sechs Méint aarbechtslos as, muss eng nei Startchance offréiert kréieren. De Prozentsaz vun den Aarbechtslosen, déi sech an enger Äusbildungsmoosnam befannen, muss vun 21 op 25 Prozent erop gesat gin. Innerhalb vun 18 Méint wëlle mer dës dräi Zieler erreechen.

Laangzäitaarbechtslosegkeet bekämpft een am beschten doduerch, datt een eng präventiv Strategie adoptéiert. Dofir soll iwwert all Chômeur, dee riskéiert Laangzäitaarbechtslosen ze gin, e komplette Kompetenzbilan opgestallt gin, deen duerch en individuellen Insertiounsplang ergänzt gët.

Déi bestehend Moosname fir déi jugendlech Aarbechtslos gi verbessert. Dat zielt souwuel fir de "stage d'initiation" wéi fir d'"Division d'auxiliaires temporaires" wéi och fir de "stage de préparation en entreprise".

Ee komplett neit aarbechtsmaartpolitesch Integratiounsinstrument stelle mer den erwuessenen Aarbechtslosen zur Verfügung. De "stage de réinsertion professionnelle" soll hinnen hëllef, nees zréck a Beschäftegung ze kommen. Dës Stage gin nët vum Staat mee vun der sozialpartnerschaftlech organiséierter Privatwirtschaft zur Verfügung gestallt. All Kollektivvertrag muss festleën, wéivill däerarteg Aarbechtsplazen an deem Betriib, fir deen en ofgeschloss gët, zur Verfügung gestallt gin.

Der Formatioun kënn an deem nationale Beschäftegungsplang eng grouss Bedeitung zou. Ech begrëssen äusdrécklech d'Engagement vum Lëtzebuerger Handwierk fir am nächste Joër 60 Prozent méi Léierplazen zur Verfügung ze stellen. Domat kënnen 350 Leit méi äusgebildt gin wéi d'läscht Joër. Zu enger besserer Formatioun gehéiert och d'Virberedung op d'Informatiounsgesellschaft vu mar. Dofir huet d'Regierung an der Tripartite virgeschloen, all Schüler an eise postprimäre Schoulen un d'Netz ze bréngen.

Et as nët esou, datt eis Schoulen, nët schon haut gutt equipéiert wieren. 2.026 Ordinateure stin haut fir pädagogesch Zweck an eise Lyceë bereet. 90 informatiséiert Säll stin zur Verfügung. Si gin an der Regel dräianzwanzeg an eng hallef Stonn d'Woch benotzt. All Lyceë sin un den Internet ugeschloss.

Mir mengen awer dat géif nët duergoen. Kee Schüler soll op den Aarbechtsmaart kommen, deen nët während sénger Schoulzäit mat dem Computer aktiv Bekanntschaft gemaach huet. Fir dat z'erreechen, wëlle vun elo un all Joër een Investitiounsvolume vun honnert Milliounen zur Verfügung stellen. Dësen ambitiösen Equipementsprogramm, deen de jonke Lëtzebuerger den Uschloss un d'Zukunft soll garantéieren, kann nëmme mat Succès duerchgefouert gin, wann en am engste Kontakt mat de Schouldirektiounen an den Enseignanten duerchgefouert gët. All Lycee as opgefouert, ee speziellen Informatiounsprojet beim Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle anzerechen. Déi Gebeier, déi déi beschte Projeten erreechen, gin als éischt equipéiert.

Den nationalen Aktiounsplang huet als zweet grouss Zielsetzung den Entrepreneursgeeschicht zu Lëtzebuerg z'entwéckelen an alles z'ënnerloossen, wat e kënn behënneren.

Dofir gët d'Kommodo- an Inkommodo-Gesetzgebung gestrafft a vereinfacht.

Dofir gët den Ofbäu vun administrativer Bürokratie viru gedriwwen en vue vun enger däitlecher Reduktioun vun de "frais généraux".

Dofir féiere mer den "Eigentumsvorbehalt" an eiser Gesetzgebung an.

Dofir wëlle mer d'Betriibsrëndung zu Lëtzebuerg erliichten.

Dofir gët de Kampf géint d'Schwaarzaarbecht wiesentlech verstärkt.

Dofir brénge mer ee breede Programm op de Wee deen d'"activité indépendante" soll fördern. Während d'Gesamtbeschäftigung an dene läschte Joren ëm 3,3 Prozent duerchschnëttlech zougeholl huet, huet awer d'Zuel vun den Indépendanten nëmmen ëm 1,1 Prozent am Duerchschnëtt zougeholl.

Et as dofir noutwendeg, d'steierlech Behandlung vun Iwwerhuele vu Betriber nozekucken. Et as dofir och noutwendeg, datt mer bestëmmten Erliichterunge bei der Gewerbesteier aféieren. Et as eis Absicht, déi steierlech Provisiounen fir Entloossungsindemnitéiten unzehiewen. Et as an der Tripartite ofgemaach gin, steierlech Provisiounen fir de Krankheitsfall vun den Indépendanten ze schaffen. Den Zougank vun den Indépendanten zur Aarbechtslosenentschiedegung soll vereinfacht gin.

Mir hun an der Tripartite virgeschloen, d'Kotisatiounen vun den Indépendanten an d'Kannergeldkeess ofzeschaffen.

De "congé parental", dee mer lech virschloen iwwert e Gesetz anzeféieren, géllt och fir déi onofhängeg Beruffer.

Den Zougank vu klengen a vu mëttlere Betriber zum Risikokapital gët vereinfacht.

Mir bräuchen eng méi héich Zuel vu Selbstännegen zu Lëtzebuerg. Ee Selbstännege stellt am Duerchschnëtt véier anere Leit eng Aarbechtsplaz zur Verfügung.

Dofir starte mer eng Offensive fir méi Selbstännegkeet, dofir ruffe mer zu méi Selbstännegkeet op.

Eng drëtt Stoussrichtung vum nationale Beschäftigungsplang besteet an der Verbesserung vun der Adaptatiounsfähegkeet vun de Betriber a vun de Beschäftegten.

Dat as an alleréischter Lin eng Fro vun der Aarbechtszäitmoderniséierung.

Mir sin eis an der Tripartite eens gin, datt d'Aarbechtszäitmoderniséierung virun allem eng Saach vun de Sozialpartner as.

Sou as et nët um Parlament oder un der Regierung, fir eng Verkierzung vun der Wochenaarbechtszäit um legislative Plang ze dekretéieren. Dat muss a soll d'Kompetenz vun de Sozialpartner bleiwen. Fir datt déi Zoustännegkeet och ka wouer geholl gin, soll dat neit Kollektivvertragsgesetz virschreiwen, datt Verhandlungen iwwer Aarbechtszäitverkierzung obligatoresch gin. Am Fall wou duerch eng iwwer de Verhandlungsweg erbäigefouert Aarbechtszäitverkierzung et erméiglecht, Leit anzustellen, déi ouni Aarbecht sin an déi um Arbeitsamt agedroe sin, soll de Staat fënnef Joër laang d'Sozialaaschte bezuelen, déi duerch déi nei Astellungen ufalen. Domat géif de Staat sech tëscht 22,4 an 32,1 Prozent un de Lounkäschten vun denen nei agestallene Mataarbechter am Betrib bedelegen.

Et huet eis richtig geschéngt, déi legal Aarbechtszäit nët ze veränneren. Et bleiwt am Prinzip bei der 40-Stonne-Woch. Et bleiwt am Prinzip beim 8-Stonnen-Aarbechtsdag. Et bleiwt am Prinzip bei enger maximaler deeglecher Aarbechtsdauer vun 10 Stonnen. D'Kollektivvertrag, oder falls et keng Kollektivvertrag gët den Aarbechtsminister, kënnen enger limitierter Zuel vu Branchen a vu Betriber erlaben, een Aarbechtsdag vun 12 Stonnen anzeféieren, ouni datt déi wöchentlech maximal Aarbechtszäit vun 48 Stonnen kann iwwerschratt gin.

Een neit Gesetz iwwer Aarbechtszäitdauer wäert eng minimal Referenzperiod vu véier Wochen virgesin. D'Kollektivvertrag kënnen eng Referenzperiod vu manner wéi véier Wochen virgesin. Betriber déi kee Kollektivvertrag hun, kënnen eng Referenzperiod vu méi wéi véier Wochen beim Aarbechtsminister ufroen. Den Aarbechtsminister ka séng Autorisatioun awer dem Ofschloss vun engem sektoriellen Accord ënnerwerfen.

Mir sin eis eens gin, datt d'Iwwerstonne prinzipiell nët méi mat engem majoréierte Stonneloun bezuelt gin. D'Kollektivvertrág kënne virgesin, datt geleschten Iwwerstonnen mat majoréierter Fräizäit kompenséiert gin. Am Kloertext heescht dat, datt ee fir eng geleschten Iwwerstonn annerhallef Stonn Fräizäit zegutt huet.

Dat zukünftegt Gesetz iwwer d'Aarbechtszäitorganisatioun féiert och sougenannten Zäitkonten an.

Ech hun hei nët d'Zäit mech mat alle Moosnamen, déi am nationale Beschäftigungsplang virgesi sin, an och nët mat allen Aspekte vun Arbechtszäitorganisatioun ze beschäftegen. Ech wëll dës Geleënheet jhust notzen, fir mech géint déi Kritik ze wieren, déi doranner besteet, der Regierung Dereguléierung an iwwerméisseg Flexibiliséierung virzeweifen.

Ech hu mech ëmmer géint eng ekzessiv Dereguléierung a géint eng frenetesche Flexibiliséierung zur Wier gesat. Ech sin an Europa dogéint opgestan an ech hu se hei zu Lëtzebuerg ni akzeptéiert. Déi Adaptatiounsmechanismen a Saachen Arbechtszäitdauer, déi ech lech hei exposéiert hun, entsprangen nët enger eesäiteger Initiativ vun der Regierung. Si droen d'Ënnerschréft vun de Sozialpartner, och vun de Gewerkschaften. Si gi vun de Sozialpartner an de Kollektivvertrág ëmgesat.

All Virschléi, déi an der Tripartite abruecht gi waren an déi drop ofgezielt hun d'Aarbechtsgesetzgebung total ze flexibiliséieren, d'Aarbechtslosenentschiedegung substantiell ze reduzéieren an d'Beschäftigungsverhältnisse staark ze prekariséieren, sin op de Widerstand vun der Regierung gestouss. Déi Moosnamen, op déi mer eis an der Tripartite geeenegt hun, bleiwe wäit hannert dene Gesetznitiativen zréck, déi vun den aneren europäesche Regierungen ergraf gi sin am Kontext vun Dereguléierung a Flexibiliséierung.

Deen nationale Beschäftigungsplang féiert nët zu méi Prekariséierung. Am Géigendeel: e soll déi Leit, déi keng Aarbecht hun, aus der totaler Prekariséierung an där se sech befannen, eräusféieren.

Här Präsident,
Dir Dammen an Dir Hären,

Ech hun e puermol am Ufank vu ménger Ried an och duerno vun der Noutwendegkeet geschwat, eis optimal op d'Zukunft virzebereden.

3. D'Informatiounsgesellschaft

Ee Land, dat nët vun der Modernitéit wëllt iwwerrannt gin, muss sech fréi genuch de Gebräicher an de Gesetzer vun der Informatiounsgesellschaft upassen. Niewt dem Buedem, der Aarbecht an dem Kapital as d'Informatioun lues a lues zum 4. Produktiounsfacteur erugewues. An der Informatiounsgesellschaft lafen d'Nervesträng vun der Zukunft zesummen. Nëmme deen, deen an der Mëtt vun deem Nervenzentrum fréizäiteg séng Plaz fënnt, hëllt un der Zukunft deel a bleiwt an allen Hisichte kompetitiv.

Wëll d'Informatiounsgesellschaft déi grouss Maartplaz vun der Zukunft as, hu mer an der Tripartite decidéiert, wéi ech scho gesot hun, all Schüler un d'Netz ze bréngen. Mir mussen den Aarbechtskräfte vu mar Informatiounskompetenz gin.

Och haut schon as d'Omniprésenz vun der Informatioun op der Aarbecht an an der Gesellschaft iwwerall spirbar.

Tëscht 1993 an 1997 huet d'Post 13 Milliarden an d'Entwécklung vun hirer Infrastruktur investéiert. Fir 1998 as een Investitiounsvolume vun 2,7 Milliarde virgesin. An eisem Land leien 1.300 Kilometer Glasfibrkabelen. Zënter September 1995 gebräuchen all Telekommunikatiounszentren déi digital Kommunikatioun, wat erlaabt de "service ISDN" am ganze Land zur Applikatioun ze bréngen. 11.000 Rakordementer bestin haut schon. Tendenz steigend. De mobilen Telefon zielt iwwer 70.000 Abonnenten. Den zwete GSM-Operateur wäert vum 28. Mee un operationnel sin.

Mir hun hei am Land grad esou en äussergewéinlech héigen Equipementstaux un Ordinateuren: siwenn andrësseg an en halwe vun honnert Awunner sin informatesch equipéiert.

Och de Staat selwer steet nët äusserhalb vun dëser Entwécklung, zum Beispill: all Ministäre si mam

“Centre informatique de l'État” verbonnen a konstituieren dat gemeinsam telematescht Netz “RACINE”. Ongeféier 6.000 Aarbechtsplazen, déi sech op 230 vérschidde Siten opdelen, si mam “Centre informatique” a Kontakt. Zënter 1997 as de “Centre informatique” am gaang, ee System vun elektronischer Messagerie opzebauen. Ongeféier 1.800 Aarbechtsplaze si schon équipéiert. 190.000 Transaktiounen, dat heescht administrativ Aarbechten, lafe pro Dag iwwer dëse System.

Ronn eng 30 Internet-Site vu Ministären a vu Verwaltungen tauchen op der Web-Säit vun der Regierung op. 50 Gemengen hun Accès zum nationale Repertoire vun de physische Persounen. Hei funktionéiert eng Interaktivitéit och mam “Centre commun” vun der “Sécurité Sociale”. De Repertoire vun de physische Persounen gët ongeféier 11.000 pro Dag konsultéiert.

De Réseau Pégase, deen als Plattform tëscht dem Staat an dem Publikum funktionéiert, gët an der zweeter Halschent vum Joër 1998 op d'Gerichter äusgedehnt. Dës Erweigerung vun der Informatik begleet d'Akraafttriede vum Gesetz iwwer d’“mise en état”, Aariichtung déi jo zu dem Acceleréiere vun de Prozedure soll bäidroen. À terme soll déi ganz Jurisprudenz esou fir de Publikum disponibel gemaach gin. Vum 1. Januar 2000 u gët op déi selwecht Fassong de Kadaster, den Hypothéikebüro vum Enregistrement an d'Notairesetuden matenee verbonnen. Déi laang Waardezäite fir d'Notairsakten ze enregistrierte wäerten nët méi néideg sin.

Soubal dat neit Kontabilitéitsgesetz gestëmmt as, gin déi nei Prozeduren informatiséiert, wat derzou bäidroe wäert, datt d'Relatiounen tëscht dem Staat an de Fournisseure wiesentlech erlichert gin. D'Arbeitsamt as amgaang de Chômeuren een direkten informatischen Zougank zu sänge Placementszervisser ze amenagéieren. Ee Gesetzesprojet iwwert den Encadrement vum “commerce électronique” tracéiert, gët der Châmber geschwënn zougallt.

Et as déi fest Absicht vun der Regierung, de Staat an domat e groussen Deel vun der Lëtzebuurger Gesellschaft mat enger moderner an effikasser Infrastruktur am Beräich vun den neien Informatiouns- a Kommunikatiounstechnologien äuserüsten.

Et as nët verwonnerlech, datt ee Land, dat haut scho mat zwee Féiss an der Informatiounsgesellschaft steet, informatesch beschtens op d'Joër 2000 virbereet as. D'Datebanke vun de Krankekeessen a vun de Pensiounskeessen sin esou adaptéiert gin, datt bei der Ëmstellung op d'Joër 2000 keng Problemer ze erwaarde sin. Vun denen 110 informatischen Applikatiounen, déi de “Centre informatique de l'État” geréiert, sin der schon 106 op d'Exigenze vum Milleniumssprung preparéiert. De Budget fir d'Joër 1999 wäert speziell Krediter enthalte, fir de Fall, wou op eenzelne Plazen déi bestehend PC'ë missten en vue vun hirer Kompatibilitéit mat den Exigenzen vum Joër 2000 erneiert gin.

Am direkten Noperschaftsberäich zu der Informatiounstechnologie muss een de lëtzebuergesche Medienzentrum usidelen.

D'SES weist sech ëmmer méi als ee Beispill vun enger Diversifikatiounspolitik, déi besonnesch gelongen as. Dës Gesellschaft exploitéiert respektiv huet 11 Satelliten insgesamt bestallt. 70 Milliounen Spektateuren emfänken d'Astra-Programmer. De Benefiss vun der SES beleeft sech fir d'Joër 1997 op 6,4 Milliarden an de Staat hëllt dëst Joër 2,7 Milliarde Steieren a Redevancen an. Déi öffentlech Aktionäre kasséieren Dividende vu 600 Milliounen.

Dernieft abitéiert Lëtzebuerg de Sëtz vun deem gréissten europäesche Mediekonzern, der CLT-UFA. D'Lëtzebuergesch Regierung huet d'Fusioun tëscht denen zwee Mediegigante CLT an UFA vun Ufank un ënnerstëtzt. Si as besonnesch un der Entwécklung vun neien Aktivitéiten zu Lëtzebuerg interesséiert. Mir si frou doriwwer, datt mer et erreecht hun, zu Lëtzebuerg dëser Gesellschaft hiren Departement vun de Filmrechter ze lokaliséieren.

An engem anere Beräich, deen och nët wäit vun der Informatiouns- a Mediegesellschaft ewech as, nämlech an deem vun der Filmproduktioun, wäert d'Regierung lech a kierzester Zäit een ofgeännerte Gesetzesprojet iwwert d’“certificats d'investissement audiovisuel” virleen. Dir hutt dat aalt Gesetz viru kuerzem prolongéiert. Dat neit Gesetz wäert am wiesentlechen déi Orientatioun bäibehalen, déi schon de “projet de loi”, dee mer am Dezember abruecht haten, enthalen huet.

Här Präsident,
Dir Dammen an Dir Hären,

4. Eng Zukunft fir d'Jugend

Jugend an Zukunft, dat sin zwee Begrëffer, déi zesumme gin.

Ee Land, dat nët a séng Jugend investéiert, verléiert séng Zukunft.

D'Politik as nët do fir dene Jonken iwwerall an op alle Pläng Recht ze gin. D'Politik soll dene Jonken nët nolafen, mee d'Politik soll déi Jonk eescht huelen.

Zu den nobelsten Aufgabe vum Staat gehéiert et, sech aktiv ëm déi Kanner an ëm déi Jonk ze bekëmmern, déi besonnesch Problemer hun.

Viru besonnesch grouss Problemer gesi sech déi Kanner a Jugendlech gestalt, déi d'Affer vun hirem direkten Ëmfeld sin. Dës Kanner an dës Jonk falen op duerch äusgeprägte Verhalensschwiegketen an duerch een destrukturierte psychesche Profil. Vill Kanner kréien de Wee zum minimale Liewensgléck doduerch verbaut, datt se ganz fréi mat de Konsequenze vun der Laangzäitarbechtslosegkeet, vun der Iwwerschëldung, vu Scheedung, vu Wunnéngsnout, vun Alkoholismus, vun Toxikomanie, an am schlëmmste Fall vu Vernoléissegung a Mësshandlung konfrontéiert gi sin. Psychesch a sexuell Gewalt géint Kanner ronnen de Geforekreess of. Op den 31. Dezember 1997 sin et 791 Kanner a Jugendlecher gin, déi äusserhalb vun hirem Famill hu musse placéiert gin. 1994 hun d'Gerichter 504 Enquëten ordonnéiert fir eräusze fanne wéi d'Gesellschaft kënnt defavoriséierte Kanner een anere Liewenswee ubidden. 1995 si 584 derartig Enquëten ageleet gin. 1996 waren et der 716: 23 Prozent méi. 1997 si 739 derartig Enquëten duerchgefouert gin. All Enquëte as d'Beschäftegung mat engem Liewensdrama; an d'Konsequenze zu denen déi Enquëte féiere, si genau esou dramatesch. Meeschtens muss séier agegraf gin a meeschtens misst séier gehandelt gin. Mee meeschtens kënne mer awer nët séier handeln, well d'Mëttele vum "Service central d'assistance sociale" absolut ongenügend sin. Och den Deputéierte Weiler weist a séngem excellente Rapport iwwert d'Justiz op dee personelle

Noutstand vun deem Service hin. D'Regierung huet dofir decidéiert, déi Personalopstackung virzehuelen, déi absolut noutwendeg as fir an dene Fäll, wou besonnesch Rapiditéit gebueden as, séier an effikass agräifen ze kënnen a fir den néidege Suivi kënnen ze garantéieren.

Déi jugendlech Delinquente forméiere deen zweete Kreess vu besonnesch gefährdete Jugendlechen. Si si keng Affer. Si si schon Täter. Mee 't geet nët duer, si wéi Täter ze behandelen. Op eng bestëmmten Aart a Weis si se ëmmer och Affer.

D'Jugendkriminalitéit zu Lëtzebuerg bedréit manner wéi 10 Prozent vun der allgemenger Kriminalitéit. Läut internationalem Standard as dat keen direkt beonrouhgeden Zoustand. Mee de Phänomen vun der Jugendkriminalitéit ka ganz séier beonrougend Äusmoossen unhuelen. Dofir as och hei eng konzentréiert staatlech Aktioun noutwendeg. De sozio-educativen Encadrement vun deem mannerjährege Stroftäter muss dringend verbessert gin. Mir bräuchen individualiséiert Pläng a Programmer, déi de Besoinën vun denen eenzelne placéierte jugendlechen Delinquenten ugepasst gin. Dese jugendlechen Delinquenten muss eng adäquat Formatioun ugebuede gin. Mir suivéieren hei d'Propositioune vum Rapport Weiler.

D'Familljeministeschen an de Justizminister sin opgefuerdert, Iwwerleungen a Virschléi ze maachen, wéi de Staat besser an deem schwierigen Intersektionsfeld vu jugendlechem Täter an Affer kann intervenéieren.

Een drëtten Grupp vu Kanner a vu Jugendlechen, vun denen ee weess, datt ee schwierige Liewenswee op se waart, gët äusgemaach vun de sougenannten "illettrés" an de sougenannte funktionellen Analphabeten. Mir gin dervun äus, datt mer an eiser Schülerpopulatioun téschent engem an zwee Prozent vu richtegen "illettrés" hun, datt heescht vu Kanner déi weder liesen nach schreiwe kënnen. Mir huelen un, datt téscht fënnef a siwe Prozent vun eise Schoulkanner als funktionell Analphabete kënne bezeechent gin, datt heescht datt se Leit sin, déi zwar Liesen a Schreiwe geléiert hun, mee awer enorm Problemer hun, fir richtig verstoen an interpretéieren ze kënnen, wat se héieren, liesen a gesin. Äus dëser Grupp vu richtegen "illettrés", vu funktionellen Analphabeten erweist eng erwuesse

Populatioun, déi tëscht 7,5 an 10 Prozent vun der Gesamtpopulatioun äusmécht, déi een als funktionnell Analphabete ka bezeichnen. Dës Zuelen, an déi Problemer an déi déi Zuelen eraféieren, mussen eis scharf interpelléieren. Eise Schoulsystem muss séng Ustrengeunge verstärken, fir dës Persounegruppe fréizäiteg ze identifizéieren, opzefänken an hinnen déi Hëllefstellungen ze gin, déi se bräuchen, fir datt se nët an déi sozial Isolatioun erageroden an déi hiren Zoustand se riskéiert ze féieren. Och d'Iwwerleunge ronderëm d'Äusgestaltung an d'Äusrichtung vun der "éducation précoce" probéieren éischt Reaktiounen op dëse relativ neie Phänomen an eiser Gesellschaft ze artikuléieren.

D'Politik fir déi Jonk muss natiirlech drop äus sin, nei Liewenschancen an nei Liewensweër fir déi defavoriséiert Jugendlech ze ëntwerfen. Zu hinne gehéiere selbstverständlech och déi Jonk, déi keng Aarbecht hun. Et as dofir wou d'Regierung lech an denen nächste Woche wäert proposéieren, déi bestehend Agliederungsmoosname vun dene Jonken op den Aarbechtsmaart staark ze verbesseren. Mir wäerten déi Betriber, déi jonk Chômeuren astellen, wiesentlech méi staark ënnerstëtzen wéi an der Vergaangenheet. Mir wäerten déi Gemengen, déi jonk Chômeuren astellen, um finanzielle Plang méi staark stäipen wéi an der Vergaangenheet.

Am Mëttelpunkt vun der Jugendpolitik insgesamt muss d'Beméie stoen, déi Jonk zu engem méi aktive Matmaachen an der Gesellschaft ze bewegen. Dofir ënnerstëtzt d'Regierung d'Schafung vu sougenannte Gemengeréit fir déi Jonk. Dofir setzt d'Regierung hir Efforte virun, fir iwwerall do wou et noutwendeg as, Jugendzentren ëntstoen ze loosse. Dofir hu mer eng Mediatiounsplaz ageriicht wou déi Jonk iwwert hir Problemer kënnen diskutéieren. Dofir hu mer e Gesetzesprojet iwwert de "service volontaire" vun dene Jonken hei am Haus abruecht. Mir hoffen dat Äert Parlement dëse Gesetzesprojet geschwënn wäert stëmmen.

Här Prääsident,

Et gët an deem wäite Feld dat mat dem Stéchwuert Jugendpolitik ugesprach as, ee Problem op deem ech Äer besonnesch Opmierksamkeit wëllt lenken.

Ronderëm eis Schoulen an heiandsdo an eise Schoulen mécht sech ee Gefill vun Onsécherheet

breet. Dat geet esou wäit, datt et ëmmer méi Kanner gët, déi fäerte fir an d'Schoul ze goen. Et as dofir wou d'Regierung zesumme mat de Schouldirektiounen, mat den Enseignanten a mat dene Leit, déi an der Jugendarbecht tätég sin, ee Projet wëllt ëntwéckelen, deem een duerchgehenden Encadrement vun dene Jonken virun, während, an no der Schoulzäit upeilt. Jong Leit, déi nach keng Aarbecht hun, sollen agesat gin, fir d'Schüler um Schoultransport ze begeden, fir bei hinnen ze sin an de Pausen, fir no der Schoulzäit op dene Plazen ze sin, wou d'Schüler zesummekommen. Mat esou engem Projet géife mer dene Jonken hëllefen, déi an d'Schoul gin an déi ee Recht hun op ee séchere Schoulwee an op eng Schoulzäit, déi sech harmonesch gestaltet. Mat dësem Projet géife mer och dene Jonken hëllefen, déi nach keng Aarbecht hun an déi dës Encadrementsaktivitéit mat Engagement a mat Devouement zu hirem egenen Notzen kënnen duerchféieren.

Well ech bei dene Jonken ukomm sin, well ech nach ee Wuert zu engem wichtege Zukunftsthema soen, dat si an éischer Linn betrëfft, mee dat awer nët nëmme si betrëfft. E Jonken, deem haut mat engem Ofschlossdiplom äus der Schoul kënn, as nët op engem Ziel ukomm. En huet jhust eng Etap hannert sech bruecht. Mir musse léieren ze verstoen, datt ee sech an där komplizierter Welt vu mar nëmme zurecht fënnt, wann ee sech liewenslänglech äusbilde léisst. Dofir si mer eis an der Tripartite eens gin an denen nächste Méint ee System vu liewenslänglecher Formatioun äuszeschaffen. Et muss hei am Land esou gin, wéi et an anere Länner schon as: jiddfereen, dee schafft, muss d'Recht kréien, dräi Méint, sechs Méint, zwielef Méint, séng Aarbechtsplaz ze verloossen, fir sech weider äusbilden ze loosse. Doduerch steigere mer d'Chance um Aarbechtsmaart vu mar vun dene Leit, déi sech op d'Welt vu mar virbereden. Doduerch schaaffe mer och op denen Aarbechtsplazen, déi se zum Zweck vun der Äusbildung verloossen, Beschäftigungsméiglechkeet fir déi Leit, déi keng Aarbecht hun.

D'Noutwendegkeet vu liewenslänglecher Äusbildung an d'Noutwendegkeet vun der Schaffung vu Beschäftigungsméiglechkeet fir déi, déi keng Aarbecht hun, musse mer zu engem logesche Programm zesummestrecken. Et muss ee wëssen, datt dës Weiterbildungsnoutwendegkeet all Leit betrëfft. Si betrëfft d'Leit am Privatsektor. Si betrëfft d'Leit am öffentleche Sektor: de Minister vun der

öffentlecher Funktioun wäert kurzfristeg eng Reform vum "Institut de formation administrative" virleen, déi dem Aspekt vun der kontinuierlecher Formatioun wäert Rechnung droen.

Ech hu gesot all Leit, all Beschäftegt wiere vun der Noutwegdegkeet vun der kontinuierlecher Formatioun beréiert. Dat zielt an engem besonnesche Mooss fir déi traditionnell industriell Arbeitnehmerschaft. Mir wëssen haut, datt an zeng Joër 80 Prozent vun dene Produktiounsmethoden, déi an der Industrie applizéiert gin, nët méi wäerte bestoen. Mir wëssen also schon haut, datt vill Leit, déi haut op den Aarbechtsplaze schaffen, riskéiere wäerten, an zeng Joër äus dem aarbechtsmartpoliteschen Tratt ze kommen. Well mer dat wëssen a well mer nët wellen, datt déi Beschäftegt vun haut déi Aarbechtslos vu mar gin, musse mer all eis Energie sammelen, fir déi liewenslänglech Formatioun op de Wee ze bréngen.

Här Prääsident,
Dir Dammen an Dir Hären,

Wa mer d'Politik begräifen als eng Aufgab, déi eist Land op d'Zukunft soll virbereden, dann hu mer vill Aarbecht.

Lëtzebuerg muss virun eng gestaltend Funktioun bei der Vervollstännegung vun der europäescher Integratioun anhuelen. Mir däerfen nët an d'politesch Peripherie vun där europäescher Geschicht geroden, déi am Entstoen as.

Mir mussen d'Aarbechtslosegkeet an de Grëff kréien, fir datt déi, déi amgang sin an d'erwuessent Liewen eranzewuessen, hir Chance behalen.

Mir däerfen déi nët aleng loossen, d'Kanner nët, déi Jugendlech nët, déi Erwuessen nët, mat denen d'Liewen a séng Ëmstänn et nët gutt mengen.

Mir mussen eis Altersversuergungssystemer ëmstellen, fir datt och an denen nächste Joërzéngte nach sozial Sécherheet stattfanne kann. Mir mussen Reformbereetschaft a Reformfähegkeet ënner Beweis stellen.

Mir mussen Zougank fannen zum Nervenzentrum vun der Gesellschaft vu mar, a bräuchen dofir Brécken a Weër an d'Informatiounsgesellschaft.

Mee déi Zukunft, op déi mer eist Land virbereden, kann nët iergendeng Zukunft sin. Mir mussen eis d'Fro stellen, a wat fir engem Land an a wat fir enger Atmosphär mer am nächste Joërhonnert wëlle liewen.

An deem ech déi Fro stellen, werfen ech d'Fro no der Qualitéit vun der Zukunft op.

5. Nohalteg Entwécklung a Liewensqualitéit

Déi Zukunft huet nëmme dann déi richteg Qualitéit fir d'21. Jorhonnert, wa se d'Resultat as vun enger Politik, déi konsequent op nohalteg Entwécklung, op den "développement durable" setzt.

Déi Zukunft huet nëmme dann déi Qualitéit, déi se bräuch, wann déi Leit, déi hei am Land wunnen, sech hei am Land sécher spieren.

Déi Zukunft bräuch och eng erhéigten administrativ Qualitéit vun deem Staat, an deem se stattfënnt. Déi Zukunft gët nëmme dann de qualitativen Ufuerderunge gerecht wa se eng Gesellschaft vu méi Chancegläichheet méiglech mécht.

Här Prääsident,
Dir Dammen an Dir Hären,

D'Schlüsselwuert fir d'Zukunft heescht nohalteg Entwécklung.

D'Iwwerleunge ronderëm eng durabel Entwécklung mussen all Beräicher vun der Politik regelrecht irrigéieren.

Déi nohalteg Entwécklung berout am wiesentlechen op dräi Pilieren: dem Schutz vun der Ëmwelt, der wirtschaftlecher Effizienz an der sozialer Solidaritéit.

D'Benennung vun denen dräi Zukunftssegmenter léisst kloer an däitlech erkennen, datt hei konsiderabel Zielkonflikter virprogramméiert sin. Zielkonflikter vermeid een nët doduerch, datt een se verstoppt. Zielkonflikter léisst een doduerch, datt een se kloer mam Numm nennt.

Wat fir Exigencen loosse sech fir d'lëtzebuergesch Politik äus dem noutwendegen, durablen Développement ofleden: dat as eng zentral Zukunftsfro.

Am Beräich vun der Ëmweltpolitik muss et eisen Objektiv bleiwen, déi beschränkten natierlech Ressourcen ze erhalen. An där Optik huet d'Regierung wëllés, eng Rei vu fundamentalen Optione ze treffen.

Mir leen ee Reseau "Natur 2000" un. E wäert sech zesummesetzen aus kommunautären an nationalen Naturschutzzonen, an dene Fauna a Flora an hirer Existenz esou gesécher mussen gin, dass d'Biodiversitéit erhale bleiwt. Déi europäesch Direktiv iwwert d'"habitats naturels" gët ëmgesat. Eng Lëscht mat Siten, déi méi wéi 10 Prozent vum nationalen Territoir ausmaachen, gët op Bréissel kommuniquéiert.

Et as d'Absicht vun der Regierung, eis Kuelendioxidemissionen bis an d'Joër 2010 ëm 30 Prozent par rapport zum Joër 1990 erfzesetzen.

De Kampf géint déi atmosphäresch Pollution gët déi ëmweltpolitesch Prioritéit vun dene nächste Jore. Eng national Strategie iwwert d'Erfetze vu Gasemissionen mat Zäreneffekt gët am Kader vun engem Globalplang fir d'Loftqualitéit ëmgesat. Et gët am wiesentlechen ëm d'CO₂-Reduktioun an déi vun anere Gase mat Zäreneffekt, déi uursächlech Schold sin un dem Klimawissel.

An der Folleg vun der Reform vun der Kommodo-Inkommodo-Gesetzgebung gi kloer Normen fixéiert wat d'Loft-, d'Waasser- an d'Buedemverschmutzung ubelaangt.

Et gët un engem nationale Plang fir d'Gestioun vun den Decheten geschafft.

Allgemeng géllt: d'Ëmweltpolitik bräuch eng präventiv, inklusiv an intégréiert Approach, an där déi nohalteg Entwécklung eng zentral Plaz muss anhuelen.

Et gët dacks behaupt, dass een d'Konzepter vu Wirtschaftswuestum a vun nohalteger Entwécklung vunenee misst trennen. Vu ville gët gesot, eng nohalteg Entwécklung wier ouni wirtschaftlechen Nullwuestum nët ze kréien. Anerer stellen d'Behauptung op, mir brächten ee méi luest Wirtschaftswuestum an de räiche Länner, fir dass mer eng nohalteg Entwécklung an den aarme Länner kënnen sécherstellen. Et as eis Meinung, dass et quantitativ a qualitativ Wirtschaftswuestum eng

Viräussetzung fir eng national an international durable Entwécklung as. Een unhalend staarkt Wirtschaftswuestum as nëmme méiglech wann d'Resourcen esouwuel ekonomesch wéi ekologesch effizient genotzt gin. Mir müssen d'Produktivitéit vun de Ressourcen an d'Luut schrauwen, fir esou hire Verbräuch ze reduzéieren an déi schiedlech Emissionen erfzesetzen. Nëmme esou wäert et eis och geléngen, déi néideg wirtschaftlech Effikazitéit ze errechen. Doräus resultéiert d'Noutwendegkeet fir déi industriell an handwierklech Betriber Eko-Auditen duerchzeféieren.

Fir dass d'Resourcen esou gebräucht gin, dass dat ekologesch Gläichgewicht nët gestéiert gët, müssen d'Präisser vun de "matières premières", vun de Gidder a vun den Zervisser, déi richteg Käschtestrukture reflektéieren. An anere Wieder: déi direkt an indirekt ekologesch Käschte müssen internaliséiert gin. Nach an anere Wieder: de Prinzip vom „pollueur payeur“ muss op eng appropriéiert Aart a Weis applizéiert gin.

Fir dese Prozess ze encouragéieren, bräuche mer selbstverständlech eng richteg Prioritéitesetzung an der Steuer- an an der Finanzpolitik. Déi steierlech Belaaschtung vum Facteur Aarbecht muss erfzesat gin. Dat hu mer an dene läschte Jore e puermol gemaach. D'Besteuerung vun de nëterneierbaren Energien muss an d'Luut gesat gin. Dat si mer amgaang ze maachen.

An der Vergaangenheet as probéiert gin Ëmweltschutz mat Polizeimethoden duerchzesetzen. Dës repressiv orientéiert Politik huet a ville Beräicher hir Friichte bruecht. Mir sin elo um Enn vun dieser repressiver Achs ukomm. Et geet elo a verstärktem Mooss drëm, Privatinvestisseuren derzou ze encouragéieren, ëmweltschonend Technologien zur Uwendung ze bréngen. Mir bräuchen elo op breeder Front d'Aféierung vun ekologeschen Labelen. Mir müssen elo d'Industrie ënnerstëtzen, fräi negociéiert Accorden iwwert Ëmweltschutz anzegoen. Mir müssen elo préifen, wéi bei den öffentlechen Ausschreibungen ekologeschen Aspekter méi staark ka Rechnung gedroe gin. D'Zielsetzung vun all dese Moosnamen as et, fir d'Responsabilitéit vun de Produzenten ze stimuléieren a fir d'Konsumenten ze sensibiliséieren. Et kann ee keng nohalteg Entwécklung géint d'Produzenten a géint d'Konsumenten duerchsetzen.

Et gët dacks gemengt, nohalteg Entwécklung wier soss näischt wéi dat neit Spillgezei vun den Ëmweltschützer. Dat as eng total falsch Opfaassung. Nohalteg Entwécklung as en Häerzstéck vun der Gesellschaftspolitik.

Wee Rieden iwwert d'Noutwendegkeet vun der nohalteger Entwécklung hält, muss och fir d'Reformbereitschaft an d'Reformfähegkeet vun eiser Gesellschaft plädéieren. Wann ee sech den noutwendegen Reformen am Altersversuergungsberäich verspéiert, verwierkt een d'Recht fir glaubwürdeg an autoriséiert der nohalteger Entwécklung an hire Noutwendegketen d'Wuert ze rieden.

Nohalteg Entwécklung as nët nëmmen eng Exigenz fir déi national Politik. Et as och eng Fro, déi eng evident international Dimension enthält. Äus der internationaler Dimension vun der nohalteger Entwécklung erwuessen awer och der nationaler Politik Contrainten. Et kann kéng nohalteg Entwécklung gin, wa weltwäit 1,3 Milliarde Mënsche manner wéi 30 Frang den Dag fir hire Liewensënnerhalt zur Verfügung hun. Deen deklaréierten Objektiv, fir d'Lëtzeburger Entwécklungshëllef op 0,7% Prozent vun eisem Bruttoinlandsprodukt erunzeféieren, as nët d'Resultat vu sentimentalener Generositéit. Et as d'Konsequenz, déi sech fir d'national Politik äus der internationaler Dimension vun der nohalteger Entwécklung ergët.

D'Regierung as domat beschäftegt, een nationale Plang iwwert déi nohalteg Entwécklung opzestellen. Een éischten Entworf vun deem nationale Plang wäert am September 1998 disponibel sin a gët dem Regierungsrat am Januar 1999 zwecks Zoustëmmung virgeluegt. Mir mengen et wier gutt, wann een am Mäerz vum nächste Joër iwwert dee Plang eng Debatt hei am Parlament géif féieren. D'Ëmsetzung vun dem nationale Plang muss permanent suivéiert gin. Un Hand vun engem einfachen Indicateursystem muss déi nohalteg Entwécklung vun eisem Land Joër fir Joër evaluéiert gin. Dee nationale Plang soll all dräi Joër revidéiert gin.

Wa mer wëllen hun, datt eist Land op eng durabel Aart a Weis wiisst, wa mer wëllen hun, datt eist Land ëmweltschonend entwéckelt, wa mer wëllen hun, datt d'Leit sech hei am Land wuel spiiren, da muss mer am Beräich vum öffentlechen Transport e puer Steng un d'Rulle bréngen.

6. Bus-Tram-Bunn

A Saachen öffentlechen Transport as Lëtzebuerg alles anescht wéi eng Verkéierswüst. Dat kann een am beschten äus der Tatsaach eräuslesen, datt Staat an Eisebunn an de Joren 1998 bis 2001 iwwer 15 Milliarden investéieren, fir d'Schinneninfrastruktur ze verbessern, fir een neie Sécherheitssystem mat engem Käschtepunkt vun 1,2 Milliarden unzeleën, fir nei Material unzeschaffen a fir d'Exploitation vun der Eisebunn méi klientengerecht ze maachen.

Fir datt dee regionalen Tram Wierklechkeet gët, muss mer an dene nächste Joren Supplementarinvestitiounen an der Héicht vun 9 Milliarden virgesin a plangen.

De regionalen Tram as eng verkéierspolitesch Noutwendegkeet. D'Regierung as fest decidéiert, lech an den nächste Méint ee Gesetzesprojet zoustellen, fir de regionalen Tram op d'Schinnen ze bréngen.

D'Viraarbechten zum regionalen Tram si gutt fortgeschritt. Ech wëll hei déi mustergülteg Zesummenaarbecht mat der Stad Lëtzebuerg äusdrécklech erwähnen.

D'Regierung as der Opfaassung, datt de regionalen Tram vun der Eisebunn soll exploitéiert gin. Dat mëscht Sënn, well d'Eisebunn kennt sech äus op eise Schinneweër. Dat geet awer nëmmen, wa mer d'Arbeitskonditiounen esou kënne regléieren, datt ee vun der Eisebunn bedriwwenen Tram de Verglach mat engem eventuellen neien Exploitant äushält.

Här Prääsident,
Dir Dammen an Dir Hären,

7. Eis Sécherheet

Et kann ee sech och an Zukunft nëmmen dann an engem Land wuelfillen, wann d'Sécherheet vun de Bierger garantéiert as. All Bierger huet ee Recht op Sécherheet. Sécherheet as een essentielt Element vun der sozialer Kohäsion a vun der Liewensqualität.

De Gesetzesprojet iwwert d'Schaaffe vun engem einheitlechen nationale Polizeikorps befënnt sech um Instanzewee. D'Akraafttriede vun dëser wichtiger administrativer Reorganisatioun as fir den

1. Januar 2000 an d'A gefaasst. Déi regional Sécherheetsënnerdelung vun eisem Land an d'Noperschaftskommissariater solle sécher stellen, datt d'Polizeiaarbecht sech no beim Bierger ofspillt.

Déi Strukturreform vun eise Sécherheetsorganer kann hir Zieler awer nëmmen erreechen, wann d'Rekrutementspolitik vun dene läschte Jore verstärkt gët. D'Qualitéit vum Polizeidéngscht gët verbessert duerch een Unhiewe vun der Initialformatioun vun den Agenten an duerch d'Verbreederung vun enger spezi-fescher polizeilecher Äusbildung.

Mat dene gréissere Gemengen am Land wëlle mer Sécherheetskontrakter ofschléissen, an fir virun allem d'Sécherheet an dene méi sensible Quartieren ze verbessern.

Dir wësst, datt de Prisong zu Schraasseg vergréis-sert gët. E ka vu 1999 un 646 Gefaangener op-huelen. Et as evident, datt mer eng substantiell Erhéigung vum Bewaachungspersonal musse virhuelen, fir d'äer wuessender Zuel vu Gefaangene kënne gerecht ze gin. Et as kloer, datt mer eng besser Äusbildung fir d'Bewaachungspersonal bräuchen. Grad esou evident as et, datt mer d'Beschäftigungs- an d'Formationsméiglechketen vun de Prisonnéier wiesentlech erweidere mussen.

Fir sécher ze stellen, datt d'Stroofjustiz besser a méi séier funktionéiere kann, studéiert d'Regierung d'Aféierung vun enger stroofrechtlecher Mediation zu Lëtzebuerg. Esou kënne klenger penal Affairen traitéiert gin, ouni datt eis Gerichter duerch si iwwer-lascht gin. Domat kann och verhënnert gin, datt ëmmer méi Affairen unni Suitsen klasséiert gin. D'„Médiation pénale“ responsabiliséiert den Delinquent an dréit den Interesse vun den Affer optimal Rechnung.

Här Präsident,
Dir Dammen an Dir Hären,

8. D'Verwaltungsreform

Déi lëtzebuergesch Zukunft fënnt nët iergendwou statt. Si spillt sech an dem staatleche Kader of, dee mer kennen. Dofir muss och de Staat sech mat Bléck op d'Zukunft erneieren, reforméieren a moderniséieren. Dofir hu mer virun e puer Joren d'„réforme administrative“ zu engem Thema vun der lëtzebuergescher Politik gemaach.

Et as der Regierung hir Suerg, och mar nach ee funktionsfähige Staat ze hun. Ee Staat, dee séng Aarbechten a séng Aufgaben am Dingscht vum Bierger performant a motivéiert erledigt.

Dës Reform as och dofir eng Noutwendegkeet, well d'Verwalten haut vill méi komplex a komplizéiert as, wéi viru Joren. D'Anhale vun budgetäre Kontrainten, de Must vun der administrativer Effizienz, den Chal-lenge vun der Informatiounsgesellschaft an den neien Technologien bedéngen Upassungen an nei Äntwerten un déi sozio-ekonomesch Entwécklungen, déi mer kennen.

D'Modernisatioun vum Staat a vu sénger Verwaltung berout op dräi Piliere. Mir bräuchen eng aktiv a kohä-
rent Politik vum „renouveau“ vum „service public“.

Mir plädéieren fir eng partizipativ Demarch déi sämtlech Akteure vun der administrativer Reform implizéiert: d'Regierung, d'Personal, d'Bierger an d'Gewerkschaften.

Mir mussen op zwee Pläng virgoen: um exteme Plang mat der Verbesserung vun de Relatiounen tëscht dem Bierger an der Verwaltung; um interne Plang mat der Optimisatioun vun de Gestions-
methoden vun der Verwaltung.

D'„Réforme administrative“, dorunner besteet keen Zweifel, as eng laangwieg Entreprise. Eng Verwal-tungsreform mecht een nët an engem Dag, si bräuch och méi wéi eng Legislaturperiod. Et geet bei der „réforme administrative“ nët ëm e puer spektakulär an eklatant Aktiounen. Et geet ëm eng Laangzäitaarbecht „en profondeur“, déi Formatioun, Iwwerzeegung a Motivatioun vun allen Akteuren mat sech bréngt.

Jo, et as ee kontinuéierlechen an dagdeeglechen –
brief e permanente Prozess –, dee sech quasi onbe-mierkt an den administrativen Alldag integréiere muss. Eng „réforme administrative“ d'äerf ee nët iwerfallarteg maachen. Et kënnt nët op de Prozess u sech un. Et kënnt eenzeg an aléng op spierbar Resultater vun deem Prozess un.

D'Verwaltungsreform huet ugefaang.

1996 hu mer een Aktiounsplang ugeholl, deen hire Kader ofgestach a konkret Projeten identifizéiert respektiv definéiert huet.

1997 stung ënner dëm Zeechen vun der Verbesserung vum Ëmfank – vum Accueil. Et sin an deem Joër och grouss Ustrengungen am Beräich vun den Informatiustechnologien gemaach gin. Ech gin lech als Beispiel de Projet mat dem schéine Numm „réforme administrative par la coopération électronique“, ofgekierzt RACE. De Büro vun der administrativer Reform huet zesumme mam „CRP Centre Universitaire“ e pluriannuelle „projet de recherche“ en vue vun engem Gestioussystem vu Gestiou vum Courier a vun der Dokumentatioun innerhalb vun der Administratioun ënnersicht. Aner Beispiller sin de Projet „Impôt 2000“ an d'informatesch Gestiou vun der „publicité foncière“.

1999 gët den Akzent op den Zougank vun de Bierger zur administrativer Informatioun geluet. 1998 as zum Joër vun de Prozeduren deklaréiert gin: d'Ver-einfachung an d'Verbesserung vun den administrative Virgäng stin hei am Méttelpunkt. Dës Akzentsetzung am Joër 1998 geet Hand an Hand mat dem Ofbau vun den administrative Belaaschtungen, déi mer fir déi kleng Betriber am Kader vun eisem nationale Beschäftigungsaktiounsplang decidéiert hun.

1998 sin awer och Reformaarbechte vum Statut vum Staatsbeamten ugesot. D'Aarbecht beim Staat soll Spaass maachen. Et geet ënner ane-rem ëm ee garantéiert Recht op Formatioun a Weiterbildung. Et geet drëm d'Aarbechtszäit esou ze amenagéieren, datt d'Beruffs- a Fa-miljeliewe besser mateneen eens gin. Et geet ëm d'Moosnamen, déi zu méi Egalitéit tëscht Männer a Fraen am Staatsdingscht solle bäi-droen.

Dir diskutéiert den 28. Mee heibannen iwwert d'Fro, wätfir eng öffentlech Funktioun, datt mer an dene nächste Jore bräuchen. Dat as eng gutt Initiativ.

D'Iwwerleunge ronderëm d'„réforme administra-tive“, äer Debatten heibannen iwwert d'öffentlech Funktioun vu mar, an dem Wirtschafts- a Sozialrot säin Avis iwwert déi zukünfteg Roll vum Staat: dat as dee Stoff, dee mer mussen hun, fir kënne genuch Elementer zesammenzedroen, fir déi administra-tiv Zukunft vum lëtzebuurger Staat kënne ze plan-gen.

Här Präident,

9. Akzenter vun der Edukatiounspolitik

D'Politik kann d'Zukunft nët optimal gestalten, wa si nët op d'Hëllef vun der Wëssenschaft kann zréckgräifen. Dofir as et och eng Zukunftsaufgab, eigentlech eng Ambitioun, déi d'Zukunft iwwerhaapt eréicht méiglech mécht, fir dat akademesch Liewen zu Lëtzebuerg äuszedeihen.

An eenzelne Fachberäicher musse mer vum Joër 2000 un den éischten akademesch Zyklus äusbauen.

Méi wichteg nach as et, fir am Beräich vum drëtten Zyklus zwou staark Initiativen ze ergräifen. Et as d'Absicht vun der Regierung, een drëtten Zyklus vun engem Joër an de Beräicher europäesch Recht a „gestion patrimoniale“ a kierzester Zäit unzebidden. Dat bréngt méi Liewen an d'Stad a méi Kreativitéit an d'Land.

Här Präident,

Dir Dammen an Dir Hären,

Och Leit, déi ouni Diplom äus der Schoul kommen, hun ee kreative Kapp. Och Leit, déi d'Noutwendegkeet vum liewenslängleche Léieren agesin hun, brénge Liewen, bessert Liewen an d'Land. Dofir menge mer, datt mer och hei zu Lëtzebuerg eng „Schoul vun der zweter Chance“ missten opriichten. D'Iddi, datt een och an der Formatioun eng zweet Chance muss kréien, geet hire Wee. Vill Länner an Europa an äusserhalb Europa verfolgen dës Piste konsequent. 'T as dofir wou d'Regierung den Deputéierten René Kollwelter gebieden huet, ee parlamentaresche Rapport ze verfaassen iwwert d'Méiglechketen, fir och hei zu Lëtzebuerg eng Schoul vun der zweter Chance ze lancéieren. Den Här Kollwelter as d'accord, esou ee Rapport bis an de spéiden Hierscht fäerdeg ze stellen.

Här Präident,

Dir Dammen an Dir Hären,

Wa mer d'Joër 2000 iwwerschreiden, dann trieden mer an eng nei Zäit an. Wéi déi Zäit genau wäert äusgesin, dat wësse mer nët. Mee datt d'Liewen an der Gesellschaft sech an enger Atmosphär vu gesteigerter Chancegläichheet ofspille wäert, dat spire mer alleguer.

10. Eng verbessert Chancegläichheet

Iwwert politesch Äntwerten op di nei Besoinën an eiser Gesellschaft an iwwert d'Chancegläichheet hale mer alleguer vill Sonndesrieden. Mir mengen de Moment wir elo komm, elo an nët eréicht an zéng Joër, fir mat deem wat mer Sonndes soe wiertes an am Alldag eescht ze maachen.

Op engem Aarbechtsmaart op deem et ëmmer méi rauh zougeet, hun déi méi Schwaach déi gréisste Problemer. Ganz grouss Problemer hun déi Handikapéiert, wann et drëm geet, eng Aarbecht ze fannen. De Staat misst laut Gesetz 5 Prozent vu séngen Aarbechtsplazen den handikapéierten Arbeitnehmer reservéieren. Effektiv stellt den öffentleche Sektor hinnen awer nëmmen 0,51 Prozent vu séngen Aarbechtsplazen zur Verfügung. De Privatsektor misst 4 Prozent vu séngen Aarbechtsplazen den Handikapéierte reservéieren. Effektiv stellt en awer nëmmen 0,43 Prozent vu séngen Aarbechtsplaze bereet. Ech weess: dës Zuelen reflektéieren nët déi ganz Realitéit. Beim Staat an an de Privatbetriber si bëhënnert Leit beschäftegt, déi nët als solch unerkannt sin. Den effektiven Undeel vun Handikapéiertenaarbeitsplaze beim Staat an an der Privatwirtschaft läit méi héich wéi déi offiziell Zuelen äusweisen. Trotzdem: wa mer mat der Chancegläichheet wëllen Eescht maachen, da mussen mer resolut an d'Richtung goen, méi Aarbechtsplaze fir eis handikapéiert Matbierger zur Verfügung ze stellen.

De Staat wäert dofir an denen nächste Joren all Joër 50 nei Aarbechtsplaze fir Handikapéierter schafen.

Här Prääsident,
Dir Dammen an Dir Hären,

D'Gesellschaft vu mar muss eng Gesellschaft sin, déi däitlech méi egalitär as wéi déi vun haut. Et si grouss Fortschrëtter gemaach gin an dene läschte fofzég Joër op dem Wee an eng Gesellschaft, déi Männer a Fraë gläich behandelt. Mee déi Fortschrëtter, déi mer erreicht hun, gin nët duer: si mussen verstärkt gin.

Et si grouss Changementer ënnerwee. Changementer, déi mer gesin, Changementer, déi mer spiren, Changementer, déi mer och mussen wëllen.

Ëmmer méi Fraen a Männer wëllen, datt d'Familjenaufgaben an d'Erzéihungsaarbecht eng ge-

meinsam Ustréngung vun denen zwee Elterendeeler mussen sin. Wann dat esou as, an dat esou, da mussen mer Modeller erdenken wéi ee Berufsliewen a Familljeliewen besser mateneen an Aklang bréngen kann. Et as nët dem Staat séng éischt Aufgab, driwwer ze decidéieren, ween wou Kanner wéi erzitt. Dat as a bleiwt eng exklusiv Responsabilitéit vun denen, déi Kanner hun.

Mee et as awer d'Aufgab vun der Politik, d'Viräussetzungen derfir ze schaaffen, fir datt d'Aufgaben an der Famill an an der Erziehung kënnen a partnerschaftlech Geescht vu Mann a Fra, mat gläiche Rechter a mat gläiche Pflichten, äusgefouert gin. Dofir hu mer bei der rezenter Tripartiteronn eis mat Gewerkschaften a Patronatsorganisatiounen gemeinsam op d'Afféierung vun engem Elterenurlaub zu Lëtzebuerg festgeluegt.

Mir sin obligéiert eng europäesch Direktiv iwwer de „congé parental“ ëmzesetzen. Déi europäesch Direktiv as vun den europäesche Sozialpartner äusgeschafft a vum EU-Ministerrot iwwerholl gin. Déi mëttelstänneg Organisatiounen zu Lëtzebuerg hun eis virun zwee Joër wësse gelooss, si wire mat de Modalitéiten vun dem zu Bréissel festgehalene „congé parental“ nët averstan, a si wire och nët un deem europäesche Sozialdialog bedeelegt gewiescht. Dorphin huet d'Regierung eng Rei vun Effortën ënnerholl fir d'Sozialpartner derzou ze bréngen den Elternurlaub am Kader vun de Kollektivverträge zu Lëtzebuerg anzeféieren. Dës Effortë si gescheitert, an dofir huet d'Regierung eng staark Initiativ am Kader vun der Tripartite virgezun.

Mir wäerten der Châmber ee Gesetzesprojet proposéieren, wou Fraen a Männer, déi Kanner hun, een individuell Recht op Elternurlaub zougesprach kréien. Fra a Mann hun allen zwee dat selwecht Recht. Wa si dat Recht notzen, gi se während sechs Méint vun hirer Aarbecht fräi gestallt. Dat Recht op Elternurlaub kombinéiert sech mat engem Recht op Nees-Astellen. Ouni Recht op Nees-Astelle géif den Elternurlaub en doudecht Instrument bleiwen a géif am Regelfall mat Sécherheet nëmme vun de Fraen an Usproch geholl gin. Während dene sechs Méint, wou de Mann oder d'Fra hir Aarbecht opgin fir sech ëm d'Erzéihungsaarbecht ze bekëmmern an domat d'Erzéihungsfreed ze hun, kënnen se op hirer Aarbechtsplaz duerch Chômeuren ersat gin, déi esou eng Beschäftigungsméiglechkeet kréien, déi se zréck op den Aarbechts-

maart féiert. Iwwer dësen Aspekt hu vill Leit de Kapp gerëst. Wann eis Aarbechtslosegkeet esou grouss as wéi gesot gët, a wa virun allem eis verstoppten Aarbechtslosegkeet esou grouss as wéi gesot gët, da sti genuch Leit zur Verfügung fir déi provisoersch nët besaten Aarbechtsplaz anzehuelen. Wa mer nët genuch Leit fannen, fir d'Stellvertriederroll am Betriib ze iwwerhuelen, dann as domat de Beweis erbruecht, datt d'Aarbechtsmaartsituatioun zu Lëtzebuerg nët esou dramatesch as wéi dacks gesot gët.

Dat wichtegst um Elternurlaub sin awer nët séng aarbechtsmaartpolitesch Aspekter. Mir hun den Elternurlaub an der Tripartite decidéiert, well een esou en neit Instrument nët kann géint de Wëllen vun de Gewerkschaften a virun allem vun de klenge Betriber aféieren.

Den Elternurlaub huet eng Dimensioun, déi säin aarbechtsmaartpoliteschen Aspekt dépasséiert. Déi Dimensioun, déi ech mengen, as déi vun der Chancegläichheit tëscht Mann a Fra. Déi Dimensioun, déi ech mengen, as déi vun enger méi egalitärer, equilibréierter, harmoniéiser Aart a Weis, fir als Männer a Fraen an engem Land zesummenzeliewen.

Deen Elternurlaub vu sechs Méint kann een och ënner Form vun Deelzäitarbecht huelen. Optéiert ee fir dës Méiglechkeet, da kann ee während zwielf Méint deelzäitbeschäftegt gin. An deem Fall kritt een zwielf Méint laang 30.000 Frang Lounersatz vum Staat garantéiert am Plaz vun 60.000 Frang iwwert sechs Méint.

D'Aféiere vum Elternurlaub heescht nët, datt d'Erzéihungszoulag ofgeschaaft géif gin. Et huet een an Zukunft de Choix tëscht engem Elternurlaub vu sechs Méint mat Beschäftigungsgarantie, oder awer en Erzéihungsurlaub ouni Beschäftigungsgarantie. Optéiert ee fir den Erzéihungsurlaub vu 24 Méint, da kritt ee während däer Zäitspann ee monatlecht Erzéihungsgeld vun 16.640 Frang vum Staat. Mir kréien iwwer de „congé parental“ sécher nach animéiert Debatten heibannen. Dobäussen hu mer se schon. Mir hu se an engem Mooss, datt d'Regierung demnächst méi detailléiert Erklärungen zu dësem wichtige aarbechtsmaartpoliteschen a gesellschaftspolitesche Projet wäert gin.

Ech hun, Här President, vun de Fraen um Aarbechtsmaart geschwat. Mir wëssen, datt si manner Beschäftigungschancen hun ewéi d'Männer. Dofir

hu mer an der Tripartite decidéiert, méi héich Astellungshëlfelefen un d'Betriber ze gin, wa se weiblech Chômeuren astellen. Dofir hu mer och decidéiert, d'Formatiounsugebuet fir Fraen, déi opgehal hun ze schaffen an déi erëm gäer giffen op den Aarbechtsmaart zrëck kommen, ze verduebelen. Dofir hu mer decidéiert, datt an all Kollektivvertrag Egalitéitspläng sollen opgestallt gin. Dofir hu mer decidéiert, datt déi Formatiouspläng, déi am Kader vun deem neie Gesetz iwwer berufflech Weiterbildung virgeschriwwen gin, nëmmen dann eng staatlech Ënnerstëtzung kréien, wann de Prinzip vun der Proportionalitéit tëscht Männer a Fraen erreecht oder zumindest ugestriift gin as.

Ech weess, ët gët vill Leit déi stin den Initiative vun der Regierung, déi op eng méi héich Fraebeschäftigung äuseriicht sin, skeptesch géint iwwer. Ech muss dofir drop opmierksam maachen, datt Lëtzebuerg an der europäescher Unioun ee vun den niddregsten Fraebeschäftigungstauxen huet. Ech muss lech och drop opmierksam maachen, datt mer gréisste Problemer bäi der Finanzéierung vun eiser Altersversuergung kréien, wann ët eis nët geléngt, d'Beschäftigung vu Fraen, déi hei am Land wunnen, eropzesetzen.

Här Präsident,
Dir Dammen an Dir Hären,

Ech hat am Ufank vu ménger Ried gesot, ech kënn nët iwwer all Problemer schwätzen, déi sech eisem Land haut a mar stellen. Ech hu mech dorunner gehal. Mee 't huet awer méi Zäit an Usproch geholl wéi ech geduecht hat.

Dat Wirtschaftlecht an dat Sozialt sin nët déi eenzeg Elementer äus denen d'Zukunft gemaach gët. Dat wirtschaftlecht an dat sozialt Liewe spille sech an der Gesellschaft of a forméiere si. Dofir sin d'Froë vun der Gesellschaftspolitik, dat heescht vun der Aart a Weis wéi mer matenee liewen, grad esou wichtig, wéi all Froen, déi normalerweis am Mëttelpunkt vun der politescher Äusenannersetzung stin. Eigentlech sin se méi wichtig.

Mir féieren dacks klengleche Sträit iwwert kleng dagespolitesch Problemer.

Et wäer besser, mir géifen heiandsdo grouss Debatten iwwer déi grouss Zukunftsthemme féieren. D'nächst Woch hu mer Geleënheet dozou.

Déclaration du Gouvernement sur l'entrée du Luxembourg dans l'Union économique et monétaire

le 1^{er} avril 1998

M. Jean-Claude JUNCKER, *Premier Ministre, Ministre d'État*. - Här President, Dir Dammen an Dir Hären, deen Dag, wéi d'lëtzebuergesch Parlament dem Maastrichter Vertrag séng Zoustëmmung gin huet, huet et sech gläichzäiteg domat averstanen erkläert, am Fall, wou d'Bedingungen erfëllt wiren, der Europäescher Wirtschafts- a Währungsunioun bäizetrieden. Vun deem Dag un, wou de Maastrichter Vertrag a Kraaft getrueden as, den 1. November 1993, huet d'Europäesch Unioun sech op eng onëmkeierbar, irreversibel Aart a Weis a Richtung Europäesch Wirtschafts- a Währungsunioun op de Wee gemacht.

Dee Maastrichter Vertrag as en international verbindleche Vertrag! D'Regierung, déi d'lëtzebuergesch Interessen an der Europäescher Unioun vertritt, kann déi Europäesch Wirtschafts- a Währungsunioun, souguer wa se et wëll, nët verhënnere, well se da vertraagsbrücheg wir; d'lëtzebuergesch Parlament kann der Wirtschafts- a Währungsunioun, déi op Grond vum Vertrag a Kraaft soll trieden, hir Zoustëmmung nët verweigeren.

Mir hun also haut keng Debatt iwwer e politesche Choix, dee mer hätten, mir hun eng Debatt iwwer d'Aart a Weis, wéi d'Veontraagsbedingungen erfëllt gi sin, eng Debatt iwwer d'Fro, ob d'Veontraagsbedingungen erfëllt sin, an eng Aussprooch iwwer d'Qualifikationsfäegkeet a Performance vun dene Mëmberstater, déi vun der Kommissioun proposéiert gi sin, fir der Europäescher Wirtschafts- a Währungsunioun duerch eng speziell Délibératioun vum Ministerrot vun der Europäescher Unioun an der Kompositioun vun de Staats- a Regierungschefen, den 2. Mee, bäizetrieden.

Ech hat d'lescht Jor, Här President, bei der Erklärung zu der Lag vum Land gesot, an engem Moment, wou mer eis national Währung géifen opgin – an ier déi Décisioun an der Europäescher

Unioun géif falen, wat fir Länner sech qualifizéiere fir d'Europäesch Wirtschafts- a Währungsunioun –, wir et normal, dass mer eng parlamentaresch Aussprooch zu deem Themekrees géifen duerchféieren.

Zënterhir as de 25. Mäerz vun dësem Jor, iwwregens dem 41. Joresdag vun de Réimesche Vertrag, d'Kommissioun mat hiren Aarbechten zur Virberedung vun der Europäescher Wirtschafts- a Währungsunioun zu engem provisoeresche Schluss gelaangt. D'Kommissioun huet, an Applikatioun vum Artikel 109 J(1) vum Vertrag, e Konvergenzbericht an, op Grond vum Artikel 109 J(2) vun deem selwechte Maastrichter Vertrag, dem Ministerrot eng Recommandatioun iwwer de Krees vun dene Länner, déi sollen un der Währungsunioun deelhuele, virgeluegt.

D'Kommissioun kënnt an där op Grond vum Artikel 109 J(2) vum Vertrag virgeluegter Recommandatioun zur Proposition, 11 Stater, déi Mëmberstater vun der Europäescher Unioun sin, zur Europäescher Wirtschafts- a Währungsunioun den 1. Januar 1999 zouzeloossen.

Ech wollt dem Parlament matdelen, dass et d'Absicht vun der Lëtzebuergesch Regierung as, zu denen 11 Propositionen, déi vun der Kommissioun gemacht gi sin, 11mol mat Jo ze stëmmen. Et muss ee wëssen, dass et eng Décisioun nët op Basis vun der Unanimitéit as, mä eng Décisioun op Grond vun der qualifizierter Majoritéit.

Mä iwwer d'Qualifikationsfäegkeet, déi mer am Chef vun denen 11 Länner erfëllt gesinn, wollt d'Regierung dem Parlament Rechenschaft ofgin, fir ze kukken, ob mer déi Appréciatioun delen, a fir den allgemenge Kader festzeleën, ënner deem déi Europäesch Wirtschafts- a Währungsunioun och an den nofolgende Jore soll um richtege Gleis bleiwen, fir sech an déi richteg Richtung kënnen ze bewegen.

Ech hu mech also hei ze beschäftege mat der Recommandatioun vun der Kommissioun fir den 1., 2. an 3. Mee, wou sech d'Finanzministere vun der Europäescher Unioun an d'Staats- a Regierungschefen zu Bréissel treffen, fir déi Décisiounen ze huelen. Den Här Minister FRIEDEN wäerd sech mat der interner Virberedung op den Euro an engem weidere Wuertbäitrag mellen.

Här President, ech géif gär zwou Virbemierkunge maachen.

Déi éischt as déi, dass et méi wéi 11 Länner kéinte sin, déi sech géifen a Richtung Euro op de Wee maachen, wa mer nët an de Maastrichter Vertrag fir zwee Länner vun dene 15 eng „opting-out-Klausel“ stoen hätten. Dat betrëfft Dänemark a Groussbritannien.

Schweden kann nët bei der Europäescher Wirtschafts- a Währungsunioun matmaachen, well Schweden, laut Bericht vun der Kommissioun, d'Konditioun nët erfëllt, déi dora besteet, dass ee muss Mëmember vum Europäesche Währungssystem sin. A Griichenland kann nët zum Qualifikationskrees zougelooss gin, well Griichenland eng Rei vu Kritären, déi den Zougank zur Währungsunioun ebnen, nët erfëllt, obschon een och hei muss umierken, dass Griichenland sech an engem séieren Tempo a Richtung Europäesch Wirtschafts- a Währungsunioun befënt. Ëmmerhin as de griicheschen Defizit vun 13,8% vum Bruttoinlandsprodukt am Jor 1993 op 4% am Jor 1997 no ënne korrigéiert gin.

Déi zweet Virbemierkung, déi ech wëll maachen, as déi, dass souwuel d'Kommissioun, wéi den Europäesche Währungsinstitut beim Exame vun den nationale Législatiounen betreffend d'Ariichten an d'Weiderentwéckele vun den nationalen Zentralbanke monéiert huet, an eenzelne Gesetzgebungen – och an der lëtzebuergescher – wiren Imperfektionen oder awer Dispositiounen, déi zu engem imperfekten Ëmsetze vum Prinzip vun der Onofhängegkeet vun der Europäescher Zentralbank kéinte féieren.

D'lëtzebuergesch Regierung wäerd drop uechten, beim Applizéiere vum Gesetz keng Moossnamen ze ergreifen, déi grondsätzlech Vertragsbestëmmunge kéinten a Gefor bréngen. Den Text selwer

invitéiert an zwéngt eis nët zum Vertragsbroch. D'Warnunge vum Währungsinstitut a vun der Kommissioun wäerten eis lede beim Fëlle mat Liewe vun denen Dispositiounen vum neie Gesetz.

De Vertrag vu Maastricht, dee mer heibanne ratifizéiert hun, enthält eng fundamental Exigenz, wat d'Qualifikationsfäegkeet vun de Mëmemberstate vun der Europäescher Unioun zur Europäescher Wirtschafts- a Währungsunioun betrëfft, an dat as d'Exigenz vum héijen, dauerhafte Konvergenzgrad vun de qualifizéierte Länner. Deen héijen, dauerhafte Konvergenzgrad as eng Bestëmmung gin, fir sécherstellen, dass d'Europäesch Wirtschafts- a Währungsunioun eng europäesch Stabilitéitsunioun gët.

D'lëtzebuergesch Regierung war souwuel bei der Aushandlung vum Vertrag, wéi och beim spéideren Ëmsetze vum Vertrag, bis an déi lescht Deg vum Lëtzebuergesch Virsätz vun der Europäescher Unioun, konsequent der Opfaassung, dass alles misst ënnerholl gin, fir aus där Währungsunioun effektiv eng Stabilitéitsunioun ze maachen, fir nët zouze-loossen, dass schlecht Geld gutt Geld géif verjoen, an dofir kënn et elo drop un, un Hand vun de Vertragskritären ze iwwerpräifen, op déi 11 a Virschlag bruechte Länner effektiv dem Gebot vun der dauerhafter Stabilitéit an domat dem permanenten Erfëlle vun de Konvergenzkritären entsprechen.

Deen éischte Kritär, deen ze examinéieren as, as dee vun der Inflatoun.

1984 huet d'Inflatoun am Duerchschnëtt vun der Europäescher Unioun 14% bedroen. Mir waren also an enger europäescher Wirtschaftsunioun, déi sech nët duerch Präisstabilitéit ausgezeechent huet! 1993, wéi de Vertrag a Kraaft getrueden as, nodeem scho präisstabilitéitsorientéiert Politike geziilt vun de Regierungen an d'Weer geleet gi sin, huet d'Inflatoun 4% bedroen, an den Differential tëscht där héchster an där niddregster Inflatoun an der Europäescher Unioun lounge bei 5%.

Zum Schluss vum Jor 1997 war déi duerchschnëttlech Inflatoun am Grupp vun denen 11 zur Qualifikatioun proposéierte Länner 1,6%, also dättelech ënner dem Niveau vun 1993 an iwwerdättelech ënner den Héichinflatounsniveauë vun den 80er Joren.

Den Differential téscht där héchster an där niddregster Inflatioum am Grupp vun denen 11 Länner bedréit nët, wéi am Jor 1993, 5%, mä ledeglech 1,7%!

Deen zwete Kritär, nodeem festgestallt gin as, dass deen éischte vun denen 11 Länner erfëllt gin as, betrëfft de järeleche Budgetsdefizit.

Am Duerchschnëtt vun denen 11 zur Qualifikatioun virgeschloene Länner bedréit de Budgetsdefizit am Jor 1997 2,5%, nodeem en am Jor 1993 5,5% bedroen huet, also eng däitlech Ofsenkung trotz enger aussergewöhnlech schwächer Konjunktur op der Lafdauer vun der bishereger Applikatioun vum Vertrag iwver d'Europäesch Unioun.

Déi Budgetsdefizitzuele verdingen nët deen och heiansdo an der Publizistik geäusserte Reproche vun der Manipulatioun. Eurostat – dat as déi Instanz, déi dofir zoustänneg as – huet d'Budgetsdefiziter vun denen 11 Länner genau analyséiert, no denen och bis dohinner gültege communautaire comptable Methoden. Insofern as de Risiko vun enger zweckorientierter Zuelemanipulatioun ausgeschloss!

Et stellt ee fest, beim Liese vum Rapport vun der Kommissioun a beim Avis vum europäesche Währungsinstitut, dass déi sougenannten „one-off-measures“, d.h. Moosnamen, déi eng kéier an engem bestëmmte Jor duerchgefouert gin zum Zweck vun der Ofsenkung vum Budgetsdefizit, duerch strukturell Moosnamen entweder schon ersat gi sin oder wäerten ersat gin. Et stellt een och fest, dass déi „one-off-measures“ een däitlech manner ausgeprägte Charakter hu wéi déi duerch d'Strukturpolitik erbäigefouert Assainissementssegmenter an denen nationale Budgetën, déi ëmmer an an alle Fäll méi grouss a méi breet si wéi déi duerch Konjunkturpolitik erméiglecht Ofsenkunge vun de Budgetsdefiziter.

Insofern kënnt d'Regierung, wéi och d'Kommissioun zur Schlussfolgerung, dass déi Budgetssituatiounen vun denen 11 zur Qualifikatioun proposéierte Länner den Exigenze vum Vertrag entsprechen a sech déi 11 Länner domat nët méi an der Situatioun vun excessivem Budgetsdefizit befannen. D'Regierung wäerd also mat Jo stëmmen, fir déi Prozedur iwver d'excessiv Budgetsdefiziter fir déi verbleiwend Länner, déi déi Prozedur nach hun, opzehiewen.

Deen drëtte Kritär, dee vun der öffentlecher Schold, liest sech am Vertrag esou, dass ee muss 60% öffentleche Scholdestand hun, fir sech fir d'Währungsunioun ze qualifizéieren, ënner dem notablen Hiwäis allerdings, dass eng tendenziell Bewegung vu méi héije Scholdestänn a Richtung 60% op engem kontinuéierlechen, konsequente Wee amgaangen as ze geschéien.

11 Länner sin zur Qualifikatioun proposéiert, an den duerchschnëttleche Scholdestand vun denen 11 Länner bedréit 75%. 3 Länner hun e Scholdestand, deen ënner 60% läit, ee Land däitlech, Lëtzebuerg, zwee Länner trotzdeem, Irland a Frankräich. 6 Länner – Däitschland, Spuenien, Finnland, Holland, Éisträich a Portugal – bewege sech op engem Scholdestand téscht 60 an 72%, zwee Länner – d'Belsch an Italien – bewege sech op engem Scholdestand vun däitlech iwver 100%.

Op déi besonnesch Fäll Belsch an Italien kommen ech am weidere Verlaf vu ménger Interventioun nach zrëck. Et schéngt eis esou ze sin, dass de Kritär, esou wéi en am Vertrag verfaasst as, an denen 11 Länner konsequenterweis erfëllt gin as, et bedéngt allerdéngs eng zousätzlech Kommentéierung fir d'Belsch an Italien. Ech wäerd dat an e puer Minutte maachen.

En anere Kritär vum Vertrag, dee vum Parlament ratifizéiert gin as, as deen, deen déi währungspolitesch Stabilitéit betrëfft.

Et as feststellen, dass sech vun denen 11 Länner 9 Länner an dene leschten zwee Jor an der Fluktuationmarge vun 2,25% innerhalb vum europäesche Währungssystem beweegt hun. Si erfëllen domat däitlech déi Konditioun, déi de Vertrag, deen am Dezember 1991 ënnerschriwwen an den 1. November 1993 a Kraaft getrueden as, verlaangt huet. Finland an Italien gehéieren eréischt zënter 16, respektiv 17 Méint zum europäesche Währungssystem.

Applizéiert een denen zwee Länner allerdéngs eng Lafdauer vu 24 Méint, wat hiirt Verhalen innerhalb vum Fluktuationsskorridor vun 2,25% ubelaangt, esou stellt ee fest, dass och déi zwee Länner op eng zefriddestellend Aart a Weis d'Fluktuationsskanal, wéi vum Vertrag als normale Fluktuationsskanal, ergo 2,25%, verlaangt, respektéiert hun.

En anere Vertraagskritär as dee vun de laangfristegen Zënse.

Déi laangfristeg Zënse entzéie sech allem politeschen Zougrëff, mä gin eigentlech a leschter Analys a Konsequenz vun de Finanzmäert festgeluegt. An deem Mooss, wou trotz villen negative Begleitkommentaren zënter gutt annerhalwem Jor den Euro als eng gesécher Perspektiv erschénge – an also als eng Operatioun, déi héchst Kredibilitéit an den Aë vun de Finanzmäert huet –, as et och zu enger Ofsenkung vun de laangfristegen Zënse innerhalb vun de Länner, déi zu der Qualifikatioun proposéiert gi sin, komm.

Mir haten 1993 eng Moyenne vun Zënse um laangen Enn vun 8 % an denen 11 Länner. Mir sin am Jor 1997 op en Zësniveau ofgerëschte vu 5,9 %. Zum Vergläich: Lëtzebuerg hat am Jor 1993 Laangzäitzëse vu 6,8 %; elo leie se bei 5,6 %, woumat d'Investitiounsméiglechketen hei am Land eng däitlech Verbesserung erfuer hun. D'Belsch hat 7,2 % a konnt op 5,7 % ofsenken; Däitschland hat 1993 en Zëssaz vu 6,5 % an huet haut ee vu 5,6 %.

Pour la petite histoire qui très souvent fait la grande, maachen ech drop opmierksam, dass Lëtzebuerg 1993 Zënse hat, déi 0,3 % méi héich ware wéi déi däitsch, an dass Lëtzebuerg am Jor 1997, wou et drëm geet, gutt preparéiert ze sin, fir an d'Währungsunioun anzetrieden, dee selwechten Zëssaz huet wéi Däitschland.

Ech hat gesot, et géif zwee Extrafäll gin, nodeem mer konnte recapituléieren, dass déi Kritären alleguer erfëllt sin, wat d'öffentlech Scholdestänn ubelaangt, an dat wiren d'Belsch an Italien. Déi zwee Länner sin op hir dauerhaft Stabilitéit méi däitlech ze hannerfroë wéi alleguer déi aner, déi sech selbstverständlech och dem permanente Stabilitéitsgebot op Dauer verschriwwen hun. D'Regierung mengt awer, dass souwuel am Fall vun der Belsch, wéi am Fall vun Italien d'Qualifikationsminimaën erreecht sin, an dat aus folgende Grënn.

Wann ee sech d'Evolutioun vun belsche Budgetsdefizit ukuckt, da stellt ee fest, dass d'Belsch op deem Gebitt vun 1993 op 1997 vu 7,1 % op 2,1 % vum Bruttoinlandsprodukt erofgaangen as. Zum Verglach: dat wir, wéi wa mer an eisem Budget, dee mer dëst Jor hun, 30 Milliarde misste spueren!

1998 gët domat gerechent, dass d'Belsch hire Budgetsdefizit op 1,7 % vum Bruttoinlandsprodukt wäerd ofgesenkt hun.

Déi öffentlech Schold as natiirlech, wann nët kontrolléiert, e belaaschtende Facteur fir d'Stabilitéit an der gesamter Zone. Si beleeft sech op 122,2 % vum Bruttoinlandsprodukt, as awer am Liicht vun där permanenter, ouni Ënnerbriechung duerchgefouerter Ofsenkung vum järeleche Budgetsdefizit natiirlech staark ze nuancéieren. D'Belsch huet hir öffentlech Schold am leschte Jor ëm weider 4,7 % ofgesenkt.

D'Belsch huet e primären Haushaltsiwwerschoss, d.h. en Excédent vum Budget, wann een d'Zënslaascht aus dem Budget eliminéiert, vu 5,8 % am Jor 1997 gehat. Fir hiren öffentleche Scholdestand ze stabiliséieren, bräicht d'Belsch en excédentaires, primäre Budget vun 2,7 %. Vu dass d'belsch Regierung sech awer och schréftlech engagéiert huet, hire primären Haushaltsiwwerschoss an denen nächste Joren op 6 % vum Bruttoinlandsprodukt ze halen, wäerd d'Belsch bei Duerchféierung vun där Politik am Jor 2011 de Vertraagsstand vu 60 % erreecht hun.

Dobäi kënnt, dass déi belsch Schold zu 93 % eng bannenzeg Schold as, an nëmme zu ronn 7 % eng Schold an auslänneschen Devisen. Et as d'Absicht vun der belscher Regierung – doriwwer sin d'Partner rensignéiert gin, a Lëtzebuerg fir d'éischt –, fir aus där verbleiwender 7 % eger Auslandsverschëldung eng 0 % eger Auslandsverschëldung bis un d'Enn vum Jor ze maachen, d.h. fir déi gesamt belsch Scholdelaascht zu enger nationaler Scholdelaascht ze maachen.

Et as zu deem Zweck, wou d'belsch Nationalbank zu engem weidere Goldverkauf geschratt as. De Produit vun deem Goldverkauf gët der Reduktioun vun der öffentlecher Schold zougefouert. Mir hun informell Gespréicher, déi a formell Gespréicher iwwergin, mat de belschen Autoritéiten amgaangen, fir ze determinéieren, ënner wat fir enge Modalitéiten dass d'Plus-value, déi realiséiert gin as, de lëtzebuergesche Staatsfinanzen op eng erträglech Aart a Weis kann zougefouert gin. Et as nët d'Absicht vun der lëtzebuergescher Regierung, fir déi Gelder fir Konsumzwecker zur Verfügung ze stellen.

Am Fall vun Italien muss ee soen, dass hei déi budgetär Assainéierung nach bal méi beandrockend as wéi an der Belsch, well d'italienesch Regierung vun engem Budgetsdefizitstand vun 9,5% am Jor 1993 am Jor 1997 op enger Budgetsexekutioun gelant as, déi en Defizit weist vun 2,7%, also däitlech ënner der 3%-Mark, wéi vum Vertrag verlaangt. Mir gin dovun aus, dass de Budgetsdefizit am Jor 1998 an Italien 2,5% wäerd sin. D'italienesch Regierung huet erklärt an däitlech gemaacht, dass de Budgetsdefizit am Jor 2001 nach exactement 1% wäerd bedroen.

Ech dierf op eng méi generell Aart a Weis dobäi soen, dass de Vertrag d'Länner nët opfuerdert, 3% Budgetsdefizit ze maachen, mä dass 3% de Maximum as, an dass d'Décisionsstänn an der Europäescher Unioun weisen, dass mer solle Budgetsofschlëss hun, déi no beim Equiliber, sinon am Equiliber sin. Den öffentleche Scholdestand an Italien bedréit 121,6%. En as am leschte Jor ëm 2,4% ofgesenkt gin.

Italien huet e primären Haushaltsiwwerschoss vu 6,8% am Jor 1997 am Verhältnis zum Bruttoinlandprodukt gehat! 4,5% géifen duergoen, fir de Scholdestand an Italien ze stabiliséieren. 6% as d'Engagement, wat d'italienesch Regierung agaan-gen as fir déi nächst Jor. Dat bréngt mat sech, dass am Jor 2016 den italienesche Scholdestand op 60% wäerd ofgesenkt sin. Comptes tenu vum all denen Elementer a Behëllefskritären, déi een ansonsten och muss mat erunzéien – de Rapport vun der Kommissioun weist eenzelner op –, menge mer, dass och d'Belsch an Italien déi dote Konditiounen, comptes tenu vum den einschlägege Vertragsbestëmmungen – a vun den Engagementer im übrigen och –, erfüllen.

Mir sin trotzdeem der Meinung, dass op eng allgemeng Fassong – a méi speziell fir d'Belsch a fir Italien – zousätzlech Konsolidéierungsverpflichtunge mussen agaange gin, fir dass séchergestallt gët, dass d'Stabilitéit vum gesamte Währungsraum nët a Gefor bruecht gët. Zu deem Zweck hu mer de Stabilitéitspakt zu Dublin a spéiderhin zu Amsterdam ofgeschloss. Dee Stabilitéitspakt as keng Literatur, mä en Dokument, wat all déi Instrumenter enthält, déi zum Asaz kommen, falls ee Land sech op eemol erëm aus dem Grupp vun de konvergierende Länner a Richtung vun accompléierter Divergenz géif op de Wee maachen.

D'lëtzebuergesch Regierung wäerd hir Effore mat den Effore vun dene mëschen, déi deem Stabilitéitspakt hei zu enger exakter Applikatioun verhëllefen. Mir waren um Zustanekomme vun deem Stabilitéitspakt bekanntlech nët onbedelegt. Mir sin der Meinung, dass déi national Haushaltsvirberedungen a -berodunge mussen e feste Bestanddeel gi vun der Koordinatioun an der Verstärkung vun den europäesche Wirtschaftspolitiken.

Dat as eng Décisioun, déi mer ënner Resolutionsform anlässelech vum zweeten europäesche Sommet zu Lëtzebuerg am Dezember geholl hun. An Exekutioun vun där Resolutioun iwwer d'Koordinéierung an d'Verstärkung vun de Wirtschaftspolitiken an der Europäescher Unioun kënnt et zu intensiven Haushaltsberodungen am Krees vun de Finanzministere betreffend déi eenzel national Haushaltsvirberedungen, och eis.

D'italienesch Regierung wäerd bis Abrëll previsionell Haushaltspläng bis an d'Jor 2001 virleën. Déi national Haushaltsvirschléi gin am Laf vum Summer 1998 erstmaleg an der Geschicht vun der Europäescher Unioun op europäeschem Plang gepréift, fir se op hir dauerhafteg Aschreiwung an d'Stabilitétskorridoren ze iwwerpräifen.

Mir sin der Meinung, dass muss kloggemaacht gin, nodeem d'Méiglechkeet vum monetären Ajustement wäerd verschwonnen sin an der Währungsunioun, dass et nët op Grond vun noloossenden nationale Konsolidéierungsefforen zu engem Uklamme vun den Transferleeschunge vun dene konvergierenden, orthodox gefouerte Länner a Richtung vun eventuell divergierenden, sech u manner Orthodoxie inspirierende Budgetspolitiken a wirtschaftlech méi schwache Länner wäerd kommen, a sin och bereet, anlässelech vun den Debatten den 1., 2. an 3. Mee dat däitlech ze maachen.

D'Europäesch Wirtschafts- a Währungsunioun entléisst kee Land aus der nationaler Pflicht, fir Uerdnung bei sech doheem ze suergen. Et kann nët esou sin, dass duerch e méi luesen Assainissementsrythmus oder duerch Verfelungen an der nationaler Finanzpolitik d'Finanzsolidaritéit vun dene Länner, déi gutt gefouert sin, géif an Usproch geholl gin. D'Währungsunioun eliminéiert nët d'national Responsabilitéit!

Ech hätt ee Wuert ze soen, Här President, zur Währungsunioun an zur Beschäftegung, obschon ech mech jo hei an dëser Ried nët wëll beschäftege mat Vir- an Nodeler vun der Währungsunioun. Déi Debatt hu mer gefouert, wéi mer de Vertrag ratifizéiert hun, an dono oft och hei am Parlament, och hei am Plenum an öffentlecher Debatt.

Well d'Beschäftegungsproblematik awer eng as, déi ee politesch an och gefillsméisseg nët kann trenne vun der Aféierung vun der Europäescher Wirtschafts- a Währungsunioun, kënt et mer drop un, och an dëser Debatt an op dësem Dag ee Wuert iwver Beschäftegungspolitik a Währungsunioun ze soen, fir ménger Menung nach eng kéier Ausdrock ze gin, dass et keng Antinomie gët tëscht Beschäftegungspolitik an Europäescher Wirtschafts- a Währungsunioun.

Et as nët ze beweisen, dass héich Scholdestänn, héich Budgetsdefiziter, héich Zënsen an héich Inflation géifen automatesch zu méi Beschäftegung féieren. Déi, déi déi Politik verlaangen, an déi, déi soen, d'Massenaarbechtslosegkeet an d'Beschäftigungskris an Europa wiren op d'Virberedung zur Währungsunioun zrëckzeféieren, ignoréiere ganz einfach, dass, wann déi Assainissementspolitik nët gemaacht gi wir, d'Spannungen op den Aarbechtmäert nach wesentlech méi héich wiren an d'State keng Marge de manoeuvre hätten, fir déi Käshtesenkungselementer am Betriibsfeld duerchzeféieren, déi mer brauchen, souwuel bei de Lounniewekäschten, wéi bei de Steieren, fir zu méi Beschäftegung an Europa ze kommen.

Mä déi, déi d'Leit glewen din, d'Aféierung vun der Europäescher Wirtschafts- a Währungsunioun kéint kuerzfristeg zu enger notabler Verbesserung op den europäeschen Aarbechtmäert féieren, woen och eng Ausso, déi wëssenschaftlech nët geséichert as. Ech sin nët der Menung, dass d'Währungsunioun einfach esou wäerd séier kuerzfristeg zu engem Ofsenke vun de Massenaarbechtslosegkeetsniveauën an der Europäescher Unioun féieren.

Ech sin awer grad esou däitlech der Opfaassung, dass, mëttelfristeg gesinn, d'Aféierung vun der Währungsunioun an d'stabil Duerchféierung vun alle Méiglechketen, déi eng gemeinsam Geldpolitik eis gin, wäerd zu enger Accalmie op den europäeschen

Aarbechtmäert féieren, well de Währungsrisiko wäerd entfall sin, well d'Transaktionskäschten nët méi bestin, déi ëmmerhin z.B. an dësem Land 1 % vum Bruttoinlandprodukt kaschten, well déi ekonomesch Acteure sech an engem Ëmfeld vun extremer Previsibilitéit wäerte bewegen, doduerch dass d'Währungsrisiko entschwonne wäerd sin a keen Nopeschland méi ka kompetitiv Geldpolitik a kompetitiv Ofwäertunge maachen.

Wann ee bedenkt, dass 61,2% vum gesamteuropäeschen Aussenhandel den innereuropäeschen Aussenhandel as, da stellt ee fest, wat d'Währungssécherheet an esou engem brede geographeschen a wirtschaftlech gutt gefüllten Raum fir déi exportorientéiert Industrie an déi exportorientéiert kleng a mëttler Betriber bedeit, grad a besonnesch am Fall vu Lëtzebuerg, well d'UEBL dee Grupp vu Länner as, dee mat 72,6% deen héichsten Undeel um innereuropäeschen Aussenhandel huet.

Wann een eenzelne Berechnunge ka glewe vun der Europäescher Kommissioun, dann huet Lëtzebuerg 90% vu séngem Aussenhandel mat dene 14 Länner vun der Europäescher Unioun. Esou betruecht, ka keng Ekonomie méi Bénéfisser zéien aus der duerch d'Aféierung vun der einheitlecher Währung agefouert Rou wéi Lëtzebuerg, well mer wéi keen anert Land exportméisseg an der Europäescher Unioun tätég sin an dofir méi wéi aner Rou op der Währungsfront brauchen. Déi europäesch Währungsfront gët et nom 1. Januar 1999 nët méi, well et nëmme méi eng einheitlech europäesch Währung wäerd gin.

Ech sin der Menung, dass d'europäesch Beschäftegungspolitik muss dee selwechte Rang kréien, an der Intensitéit vun der politescher Behandlung, wéi déi Behandlung, déi mer der Europäescher Wirtschafts- a Währungsunioun zoukomme gelooss hu bei hirer Virberedung. D'Resolutioun iwver d'Koordinatioun vun de Wirtschaftspolitiken, déi mer am Dezember ugeholl hun, fuerdert ausdrécklech, dass iwver déi national an europäesch Aarbechtmäertpolitik koordinéierend Gespréicher um Niveau vun den 11 Länner vun der Euro-Zone stattfannen.

Et kënt dobäi, dass déi Assainissementspolitiken, déi gefouert gi sin an alle Länner vun der Europäescher Unioun, dozou gefouert hun, dass

d'öffentlech Investissementer an der Europäescher Unioun haut méi héich si wéi déi öffentlech Defiziter, woumat dem Aarbechtsmaart an dem Wirtschaftsinfrastrukturgefüge däitlech nei Kräften zougefuert gin. 1993 war Lëtzebuerg dat eenzegt Land, deem séng öffentlech Investitioune méi héich ware wéi säin öffentlechen Defizit. Vun 11 Länner, déi qualifizéiert sin, sin haut 9 Länner, déi méi en héijen Investitiounsbudget hu wéi e Scholdendingschtdbudget, wou d'Investitioune an d'Infrastrukturen also méi héich si wéi d'Bezuele vun der Scholdelaascht.

Ech mengen also, dass op Grond vun der Virberedung an op Grond vun de mëttelfristege Perspektiven d'Währungsunioun och en däitlech beschäufegungsfördernde Charakter huet, wëll mech awer nët zur Behauptung verklammen, dass dat séier kuerzfristeg miessbar kéint sin.

Ech si pour le reste der Meinung, dass d'Lëtzebuenger Land, makroekonomesch betruecht, ganz gutt virbereet as op den Astieg an déi gemeinsam Währung, ënner anerem duerch déi mat vill Déterminatioun gefouert Politik vu steierlecher Ofsenkung a vu Verbesserung vum kompetitiven Ëmfeld vun de lëtzebuergeschen Entreprises. Mir hun eis Kierperschaftssteier op 30% ofgesenkt, an duerch Kombinatioun vun alle Facteure kënnen mer op e Besteierungsniveau kommen, dee sech an der Héicht vum Londoner Besteierungsniveau ophält. Déi kleng a mëttelstänneg Entreprises hun an deem selwechte Mooss wéi déi grouss Entreprisë vun dene steierlechen Ofsenkunge profitéiert, an Eenzelfäll souguer däitlech méi.

D'Vermögenssteuer, déi op de Betriber läit, ka vun dësem 1. Januar u mat der Kierperschaftssteier verrechent gin, eng weider Kompetitivitéitsverbesserung fir d'Entreprises. Mir hun e System vun Euro-Provisiounen agefuert, dee séngesgläiche sicht an den anere Länner vun der Europäescher Unioun, fir de Betriber – besonnesch dene mëttelstännegen – den Ajustement op d'Euro-Zäit wesentlech ze vereinfachen.

Eis öffentlech Investitioune sin däitlech méi héich wéi d'öffentlech Investitioune an der Moyenne vun der Europäescher Unioun, wou se 2,7% vum Bruttoinlandprodukt bedroen, während se zu Lëtzebuerg 4,9% vum Bruttoinlandprodukt bedroen, géint 1,2% an der Belsch, 1,8% an Däitschland an

1,8% a Frankräich. Eisen iwwe den öffentlechen Haushalt finanzéierten Investitiounsundeel um Bruttoinlandprodukt as däitlech méi héich wéi am Rescht vun der Unioun.

Ech hun lech gesot, Här President, dass Lëtzebuerg op Grond vun all den Erörterungen an och nom Besuch vun de Situatioune vun den 11 Länner, déi zur Qualifikatioun proposéiert gi sin, zur Konsequenz komm as, dass mer bei all Land solle mat Jo stëmmen. Méng perséinlech Satisfaktioun ass grouss, dass 11 Länner qualifizéiert si fir d'Europäesch Wirtschafts- a Währungsunioun, an nët nëmme 4 oder 5!

Ech si frou driwwer, dass och déi südeuropäesch Länner, mat Ausnam vu Griichenland, mä dat as fir 2-3 Jor, déi Qualifikatiounshürde gepackt an domat alleguer déi dementéiert hun, déi mengen, déi intelligent, déi dichteg an déi fläisseg géife jhust am Norde vun Europa wunnen, an nët am Süde vun Europa. Déi Länner hun eng Reformfäegkeet ënner Beweis gestallt, déi heiansdo ganz däitlech déi dépasséiert vun dene méi midden, alen Demokratien, an dene mir hei liewen.

Déi Währungsunioun as staark, well se breet as. Si wir an hirem gesamtwirtschaftlechen Impakt, intern an och no baussen, wesentlech méi wackeleg gewiescht, wa manner Länner un där Europäescher Wirtschafts- a Währungsunioun hätte kënnen deelhuelen. Mir fannen, dass déi Europäesch Wirtschafts- a Währungsunioun, déi mat 11 Länner ze starten as, ekonomesch fundéiert as, an dass se och a räichem Mooss sozial Perspektiven huet, bei richtig gefouert Politik.

Déi Politik fënt statt an de Begleetpolitiken, déi d'Währungsunioun mussen accompagnéieren, nottamment am Beräich vun der sozialer Harmoniséierung, vun der Koordinéierung vun der Wirtschaftspolitik a bei der Festlegung, am Detail, vu gemeinsamen Deler vun enger gemeinsamer europäescher Beschäufegungspolitik. National Ustrengeunge, ech hun dat gesot, bleiwe wichteg, si gin nach méi wichteg, wéi se et bis elo waren, well dee monetären Ajustementsventil an Zukunft keng Loft méi wäerd erlaben erauszeloossen.

Den 1. Januar 1999, falls mer eng Décisioun huelen, fir déi 11 Länner op den Euro-Kurs ze schécken – an

dovu gin ech aus –, wäerd d'Europäesch Wirtschafts- a Währungsunioun 290 Milliounen Leit betreffen. D'USA sin 268 Milliounen Leit, Japan 126 Milliounen Leit. Et as also dee gréisste Grupp vu Mënschen, deen eng einheitlech Währung huet, wann ech Exceptioun maache vun engem wirtschaftlech manner entwéckelten Territoire wéi deem chineseschen, deen eis awer wäerd am Jor 2040 vill Gesellegkeet bescheren, wann et drëm geet, fir ze kucken, wat dann déi weltwäit führend Währung sin.

290 Milliounen Leit, déi eng Währung hun, dat si 5 % vun der Weltbevölkerung. Dat sin 19,4 % vum weltwäite Bruttoinlandprodukt, d'selwecht also wéi d'Bruttoinlandprodukt vun Amerika a méi wéi zweemol méi wéi dee japaneschen. 290 Milliounen Leit, dat sin 18,6 % vum Welthandel, während d'USA nëmmen op 16,6 a Japan op 8,2 % kommen. Dee stäerkste wirtschaftlech organiséierten Deel vun der Welt erhält domat eng einheitlech Währung.

Méng Satisfaktioun, fir gehollef ze hun, op bescheidenen Plaz, zënter ville Joren, zu där Décisioun ze kommen, as deementspreechend nët kleng, well mer, trotz villen och öffentlech geäusserten Zweifelen, ëmmer dru gegleeft hun, dass et zu där Europäescher Wirtschafts- a Währungsunioun op den 1. Januar 1999 géif kommen, an och konsequent doru geschafft hun.

Et handelt sech hei och ëm eng Waff, déi d'Europäesch Unioun sech an d'Hand gët, fir géint déi negativ Aspekter vun der Globaliséierung iwwerhaupt untrieden ze kënnen. Mat 14 verschidden-arten nationale Währungen brauch een am inter-

nationale Globaliséierungswettkampf iwwerhaupt nët ungetrieden! Mat enger Währung, déi 18,6 % vum Welthandel a bal 20 % vum Welträichtum ofdeckt, mécht et Sënn, déi europäesch Stëmm, och zum Gudde vun nët-Europäer, an der Globaliséierungsdebat mat verstärkter Kraaft kënnen anzebréngen.

Et as leschten Enns déi lescht grouss europäesch Ambitioun, déi mer an dësem Jorhonnert op en Enn ze féieren hun, an dofir hoffen ech, dass mer mam Accord a mat der Ënnerstëtzung vum Parlament den 1., 2. an 3. Mee kënnen déi Europäesch Wirtschafts- a Währungsunioun op de Wee bréngen.

Et as mer och en Uleies, bei dëser Geleënheet un ee Mann ze erënneren, deen e maassgeblechen Undeel huet um Zustandekomme vun dëser Europäescher Wirtschafts- a Währungsunioun. Dat as mäi Virgänger, de Staatsminister Werner, deen 1970 als éischten an Europa e Plang virgeluegt huet, fir eng Europäesch Wirtschafts- a Währungsunioun ze maachen. Den Här Werner hat domat 28 Jor virun all denen anere Recht! Dat as eng Ursaach, fir als Lëtzebuerger houfreg op hien ze sin, an als Land houfreg drop ze sin, dass mer vum éischten Dag un zu dene gehéiert hun – a laang Zäit déi eenzeg waren –, déi d'Konditiounen fir d'Europäesch Wirtschafts- a Währungsunioun erfëllt hun.

Mir gin elo, wat mer aus egener Kraaft ni geschafft hätten, Copropriétaire vun där stäerkster Währung vun der Welt. Ech halen dat fir en enormen Souveränitéitszougewënn fir Lëtzebuerg.

Ech soen lech merci.

Déclaration de M. Luc FRIEDEN, Ministre du Budget

Här President, Dir Dammen an Dir Hären, rar as et, wann e Land séng Währung ännert, eemoleg, wa bal eng Dose Länner zugleich décidéieren, hir Währungen duerch eng gemeinsam Währung ze ersetzen. An den Euro-Länner gehéieren da Wiesselcoursriskien a Commissions de change der Vergaangenheet un. Fir e klengt Land wéi eist, wat bal alles importéiert an exportéiert, gin d'Geschäfte méi einfach a méi bëlleg. D'Resen an Europa gët vill manner komplizéiert, an de Verglach tëscht de Präisser zu Lëtzebuerg, Metz oder Tréier gët fir de Konsument méi einfach. D'Kafkraaft vun de Lëtzebuerger bleift déi selwecht.

Den Euro as eng vun den eenzege politeschen Entschuedungen an Europa, déi all Biirger eppes ugeet. Esou e Schrëtt wéi den Antrëtt vum Lëtzebuerger Frang an den Euro muss optimal virbereet gin, wat d'Technik an d'Informatioun vun de Biirger ubelaangt. U béides schafft d'Regierung, zesumme mat denen, déi den Euro um Terrain musen uwenden, intensiv a mat Erfolleg.

Mir kënnen lech matdelen, datt mer no ville Verhandlung mat den Haaptacteuren um Wee zum Euro, de Banken, de Geschäftsleit, de Konsumenten, de Salariaats- a Patronaatsorganisatiounen, zu engem Accord komm sin, deen déi Haaptverhaltensregele beim Ëmwiesselen zum Euro festleet.

Dësen Accord soll an den nächste Wochen ënnerschriwwen gin, als bal definitive Projet kritt d'Chamber en awer de Mëtten ausgedeeft. Dësen Accord as signifikativ fir d'Approche, déi d'Regierung bei der Aféierung vum Euro verfollegt.

D'Regierung wëll nët légiféréieren oder reglementéieren, wann et méiglech as, op fräiwëlleger Basis en Accord ze fannen. Dat as eis gegléckt, a mir soen all dene merci, déi hiirt dozou bäigedroen hun. Déi grouss Prinzipien, déi d'Aféierung vum Euro regelen, sin an zwee europäesche Reglementer festgeschriwwen a gëllen an all Euro-Land. Si schafen déi néideg Rechtssécherheet.

E wichtege Prinzip an dësem Kontext as dee vun der Kontinuitéit vun de Verträge. Aarbechtskontrakter,

Mietverträge, Assurance lafe weider ouni Ännerung, och wann den Euro kënnert.

Dës europäesch Reglementer leë precis fest, wéi muss ëmgerechent gin, wann déi definitiv Wiesselcoursen tëschent dem Frang an dem Euro bis festleien, esou datt nët ka gefuddelt gin. Dat selwecht gëlt fir d'Op- an d'Ofrënnen no der Ëmwandlung.

Den Euro kënnert an zwou Etappen. Déi éischt Etapp as déi vum 1. Januar 1999 bis zum 31. Dezember 2001. Déi zweet Etapp fänkt den 1. Januar 2002 un.

An der éischter Phas 1999 bis Enn 2001 kann all Mënsch, wann en dat wëllt, den Euro als legaalt Bezuelungsmëttel bei Virementen, Schecken a Kreditkaarte benotzen, an dat, ob säi Kont a Lëtzebuerger Frangen oder an Euroë libelléiert as. Ëmgedréint kann een och froen, datt Suen, déi een zegutt huet, zum Beispill eng Pai, engem an Euro oder a Lëtzebuerger Frang op engem säi Kont guttgeschriwwen gin, onofhängeg vun der Währung, an där den Employeur wëllt déi Pai ausbezuelen.

D'Ëmwandlung vum Lëtzebuerger Frang an den Euro an ëmgedréint gët vun de Banken ouni irgendwellech Käschen oder Kommissiounen gemaacht, an dat zum Taux Euro-Lëtzebuerger Frang, dee vum 1. Januar 1999 ee fir allemol festgesat as an nët méi bougéiert. Dës Ëmwandlung geschitt also ouni Risiko an ouni Käsche fir den eenzelne Biirger.

D'Banken hu sech och d'accord erkläert, fir vun 1999 un de Clienten, déi dat wënschen, hir Konten a Lëtzebuerger Frangen oder an enger anerer Währung vun der Euro-Zon gratis an en Euro-Kont ëmzewandelen. Esou gët dës Schrëtt duerch keng Käsche gehënnert.

An der Iwwergangsphas gët och de Solde op allen Extraits de compte an Euro an a Lëtzebuerger Frang ugin. Esou gët et eis méi einfach gemaacht, fir eis un déi nei Währung ze gewinnen.

Well eng Währung virun allem derzou déngt, Zuelungsmëttel beim Kaf vu Gidder a Servicer ze sin, kënnert op de Secteur vum Handel beim Antrëtt

an den Euro eng grouss Verantwortung zou. De Commerce muss hëllef, de Konsument un den Euro ze gewinnen.

Mir si frou, datt d'Confédération du Commerce sech fräiwëlleg derzou engagéiert, d'Präisser vun den Haaptproduiten an der Iwwergangsphas 1999-2001 souwuel an Euro wéi a Lëtzebuerger Frang unzebidden. Déi grouss Geschäfte wärten dëst bei alle Produkter maachen.

Den Handel an d'Konsumentenorganisatioun hun eng Charta ausgeschafft, déi den Détail vun hire Relatiounen, Informatiouns- a Kontrollmechanisme bei der Aféierung vum Euro regelt. Dëst schafft Vertrauen a fént der Regierung hir ausdrécklech Unerkennung.

Och de staatlechen Office des Prix schafft hei mat a wärd streng Präiskontrollen an der Iwwergangsphas a virun allem duerno duerchféieren.

Den Handel, mä och all aner Betriber mussen eng Rei extra Aarbechten ënnerhuelen, fir sech op den Euro virzebereden. D'Informatikprogrammer, besonnesch op de Gebidder vun der Comptabilitéit an der Finanzgestioun, mussen adaptéiert gin. Och hei muss d'Personal, d'Clienten an d'Fournisseuren informéiert gin.

Et muss décidéiert gin, vu wéini un een am Euro wëllt schaffen. De Staat as bereet, beim Käschtpunkt vun der Ëmstellung vun de Betriber ze hëllef. D'Steierverwaltung acceptéiert, datt Provisiounen kënne gemaacht gi fir Froën, déi duerch d'Ëmstellung op den Euro entstinn.

Eng Circulaire vum Steierdirekter vum 11. März 1997 regelt d'Detailer, déi op dës Provisiounen zou treffen.

Fir et de Gesellschaften ze erlaben, esou schnell an esou einfach wéi méiglech no dem 1. Januar 1999 hiirt Kapital an den Nennwäert vun hiren Aktien an Euro ëmzuegelen an dobäi e ronne Montant no der Konversioun kënne bäizebehalen, wëlle mer d'Entreprise autoriséieren, duerch Acte sous seing privé d'Ëmwandlung vum Kapital an eng limitéiert Kapitalerhéijung duerch Abezéiung vu Reservé virzehuelen. Hei as ee vun den eenzege Punkten, wou muss léigéiert gin, an d'Regierung wëllt dofir der

Chamber an denen nächste Wochen en entsprechende Gesetzprojet virleën.

Wat mer gäre vun aneren hätten, wëlle mer och beim Staat selwer uwenden. De Staat acceptéiert an der Iwwergangsphas 1999-2001 den Euro an de Lëtzebuerger Frang, souwuel als Informatiouns- wéi als Bezuelmëttel.

Et kann een also vum nächste Jor u séng Steierklärung an Euroë maachen. Et kann een och séng Steieren an Euroë bezuelen.

Dat kann zum Beipill praktesch sinn, Här RIPPINGER, wann een an engem Betriib schafft, wou ee séng Pai an Euroën ausbezuelt kritt.

De Staat féiert séng intern Konte bis 2002 a Lëtzebuerger Frang weider. All Dokumenter, déi Dir vum Staat kritt, gin den Haaptmontant souwuel an Euro, wéi a Lëtzebuerger Frang un. D'Gemenge gin encouragéiert, d'selwecht wéi de Staat virzegoen. Mir wärten hinnen dobäi mat Rot an Dot zur Säit stoen.

Wat d'Staatsschuld ubelaangt, esou huet d'Gesetz vum 5. Juni 1997 d'Regele scho fixéiert. Hei brauch also keen neit Gesetz ze kommen. Mir wëllen awer d'nächst Jor der Chamber e Staatsemprunt an Euro proposéieren, dee vun all Biirger ka souscrivéiert gin. Mir gin esou de Lëtzebuerger d'Méiglechkeet, e séchert Investissement an der neier Währung auszuprobéieren.

No der Iwwergangsphas, déi d'nächst Jor ufänkt, kommen d'Euroschäiner an d'Münzen den 1. Januar 2002 an Ëmlaf. Da mussen mir eis Lëtzebuerger Frangen als Borgeld ëmwiesselen. Dat geschitt ouni Käschten. Mir wëllen déi Zäit, wou déi zwou Währungen, Lëtzebuerger Frang an Euro, zesummen als Borgeld zirkuléieren, op zwee Méint, op d'Méint Januar a Februar 2002, limitéieren.

D'Regierung wärd alles dru setzen, datt den Euro zu Lëtzebuerg ka reibungslos ageféiert gin, datt den Euro zum Erfolg gët.

Schons haut fént een um Internet-Site vum Finanzministère praktesch Informatiounen zum Euro. Enn dëses Jors gët eng gratis Euro-Hotline installéiert, wou jidferen uruffen a Froë stelle kann.

Virum Summer gët den IML en detailléiert Buch eraus, wat op all praktesch Fro eng Äntwert gët. Et as e Buch, wat jidferen op Däitsch an op Franséisch heem kritt a wat ee soll op enger gudder Plaz versueren, well ee fir vill Froen, déi engem vun 1999 u begéinen, dorop zréckgräife kann, fir eng Äntwert ze fannen.

D'Regierung wëllt am Januar 1999, wann den Euro eis Währung gin as, niewent dem Lëtzebuerger Frang, eng méi vereinfacht Broschür publizéieren, déi déi Haaptregelen a Méiglechketen op eng einfach Aart a Weis rappeléiert.

D'Regierung wëllt den Handel finanziell ënnerstëtzen, deen amgaangen as, eng Videocassette virzebereiden, fir säi Personal optimal op den Euro virzebereiden. Fir d'Ëmrechne méi einfach ze maachen, denke mer drun, 1999 de Biirger, zu Modalitéiten, déi mir nach mussen definéieren, eng kleng Rechemaschin ze gin, wou een einfach vum Lëtzebuerger Frang an den Euro an ëmgedrënt ka rechnen.

D'Regierung leet och grouse Wäert drop, datt d'Léierpersonal d'Schüler an iwwer si hir Familjen op dëst grousst Evenement hëlleft virbereden. Mir

wäerten hinnen dat noutwendegt Formatiounsmaterial dofir zoustellen.

A ville vun eisen Informatiounscampagnë wëlle mer mat der europäescher Kommissioun a mam Europaparlament zesummeschaffen. Mir hun dofir mat dësen e Cofinanzéierungsvertrag ausgeschafft.

Den Euro kënnt den 1. Januar 1999. Déi meeschte Regele sin opgestallt an d'Froen hun eng Äntwert fond. Elo gëlt et, an eise Käpp dës Regeln ze verhalen, eis Betriber, virun allem hiirt Personal, eis Staats- a Gemengebeamten, optimal ze forméieren, well si stin an éischer Rei, fir Froen ze beäntweren.

Den Euro bréngt méi Währungsstabilitéit a manner Risiken a Käschten. Nëmme deen, dee falsch oder hallef informéiert as, fäert den Euro, well et fir hien eppes Onbekanntes as.

Et as der Regierung hire feste politesche Wëllen, alles drun ze setzen, datt déi meescht Lëtzebuerger esou einfach an esou schnell wéi méiglech op den Euro-Zuch ëmklamme kënnen.

Ech soen lech merci.

Déclaration de politique étrangère présentée par Monsieur Jacques F. POOS, Vice-Premier Ministre, Ministre des Affaires étrangères, du Commerce extérieur et de la Coopération à la Chambre des Députés

le 5 mars 1998

INTRODUCTION:

Les grands défis européens de 1997

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

L'année écoulée a été, pour notre pays d'abord, et tout autant pour nos partenaires une année européenne. Elle peut d'ailleurs être considérée comme une des plus riches depuis le lancement

même du processus d'intégration. Le Traité d'Amsterdam, dont votre Chambre est saisie, n'est pas, contrairement aux dires de ses détracteurs, un traité sans ambitions. Il complète et enrichit sur des points essentiels le Traité sur l'Union européenne.

L'Union économique et monétaire est aujourd'hui sur les rails. Les rendez-vous décisifs sont fixés, les paramètres sont connus et sa réalisation ne peut plus être sérieusement mise en doute.

Le Conseil européen sur l'emploi, décidé à Amsterdam dans le contexte compliqué des négociations du Pacte de stabilité, comportait des risques évidents. La Présidence a réussi à dégager de cette réunion des orientations novatrices et concrètes.

Après le Conseil européen du 21 novembre 1997, l'emploi n'est plus un vague objectif qui fait l'objet de beaucoup d'incantations et de peu d'actions concrètes. Des décisions ont été prises. Nous sommes passés des déclarations générales aux données quantifiées et chiffrées. Tous les pays membres sont actuellement en train d'élaborer des « plans nationaux pour l'emploi » sur base des lignes directrices de Luxembourg.

Il s'agit là d'une mise en œuvre anticipée du Traité d'Amsterdam qui touche au premier chef nos opinions publiques et qui renforce également la légitimité de ce traité. Ce processus issu du Sommet pour l'emploi est essentiel pour l'acceptabilité de l'Union monétaire et de ses disciplines.

Tout en gérant d'une manière efficace les affaires de l'Union, la Présidence luxembourgeoise a pu mener à bien une des entreprises les plus complexes et politiquement les plus significatives que l'Europe ait eu à affronter depuis sa création.

L'élargissement vers les pays d'Europe centrale et orientale ainsi que les négociations d'adhésion avec Chypre sont à juste titre qualifiés d'historiques.

Le Conseil européen de Luxembourg marque l'ouverture d'une nouvelle phase dans le processus d'intégration. La Présidence a dû réconcilier deux exigences fondamentales : d'une part, ne pas menacer par une fuite en avant l'acquis de l'intégration ; et d'autre part, ne pas tracer, d'une manière ou d'une autre, une nouvelle ligne de division sur un continent en voie de réconciliation.

La cohésion et la globalité du processus d'élargissement ont été préservées. La différenciation découle logiquement des degrés de préparation différents des pays candidats. Elle rythmera ce processus global, inclusif et évolutif, qui se déroulera par étapes. Aucun pays ne devra se sentir exclu ou écarté. Les réformes courageuses seront soutenues. Le rapprochement progressif de tous les pays candidats avec

l'Union européenne se fera de façon continue et sur des bases objectives.

Le Luxembourg a beaucoup investi dans cette entreprise et cet engagement a été universellement reconnu. Les débats au Parlement européen n'ont jamais été marqués par autant d'optimisme et de confiance. Notre Présidence a été jugée objective, compétente et efficace.

La collaboration inter-institutionnelle entre le Conseil, la Commission, le Parlement européen et le Conseil économique et social était excellente.

La même ambition qui prévaut dans l'Union européenne d'une Europe dans laquelle l'histoire se réconcilie enfin avec la géographie s'est aussi concrétisée à l'Alliance atlantique. Au Sommet de Madrid qui a eu lieu en juillet, les chefs d'État et de gouvernement ont invité la Pologne, la Hongrie et la République tchèque à adhérer à l'OTAN.

En lançant ces invitations, l'Alliance a réaffirmé que la porte restait ouverte à d'autres pays d'Europe centrale. Parallèlement, l'OTAN mettait en place le Partenariat de coopération euro-atlantique qui rassemble dans une même enceinte les adversaires et les alliés d'hier. Auparavant, l'Alliance avait conclu avec la Russie l'Acte fondateur, reconnaissant ainsi le rôle essentiel de ce grand pays pour la sécurité et la stabilité en Europe. Une Charte de partenariat fut également signée avec l'Ukraine en marge du Sommet de Madrid.

L'esprit de la Présidence luxembourgeoise

Pour notre pays, la Présidence ne s'est jamais réduite à une exécution de routine d'une lourde charge qui incombe périodiquement à tous les États membres de l'Union. Pour nous, elle est toujours un test qui nous permet de démontrer notre capacité d'assumer pleinement et activement une des tâches les plus importantes dans la conduite des affaires de l'Union. Elle est surtout une chance qui nous permet de faire avancer cette construction européenne à laquelle le destin de notre nation est intimement lié.

En 1997, la présidence luxembourgeoise n'a pas seulement voulu gérer. Nous avons l'ambition d'inspirer, d'orienter, voire de piloter. Nous avons utilisé autant la force de la persuasion que la recherche du compro-

mis. Nous avons apporté la preuve de l'utilité européenne des «petits» pays, pour reprendre une formule du journal «Le Monde». À ceux qui considèrent que l'Europe souffre du poids surdimensionné des «petits» pays, il faudrait plutôt demander si elle n'est pas parfois la victime des ambitions mal coordonnées et des décisions des «grands».

Une importance accrue revient dans ce contexte à la concertation Benelux qui a gagné en substance ces dernières années.

Pendant la Présidence luxembourgeoise, l'Europe, a été présente sur la scène internationale. Le rôle de l'Europe au Moyen-Orient, le renforcement des relations avec les pays d'Asie, ainsi qu'avec la Russie et l'Ukraine, le développement du dialogue transatlantique sont quelques exemples sur lesquels je reviendrai.

Notre Présidence a beaucoup investi dans l'approfondissement des relations entre la Turquie et l'Union européenne. L'offre qui a été faite à ce grand pays lié à l'Europe par une Union douanière, ne l'a pas déconnectée de la stratégie d'élargissement. Bien au contraire, elle a confirmé son éligibilité. Nous regrettons que cette offre ait été présentée à Ankara avec des commentaires à connotation essentiellement négative. Nous souhaitons que le gouvernement turc ne referme pas la porte qui lui a été ouverte et qu'il participe aux travaux de la Conférence européenne. Pour devenir membre de l'Union européenne, il lui faut cependant se plier aux mêmes disciplines et accepter les mêmes conditions que les autres pays candidats.

La reconnaissance qui nous a été témoignée de toute part ne s'adresse pas seulement aux acteurs de cette Présidence. Elle concerne tous ceux qui, dans notre pays, ont fait de l'unification de l'Europe un de nos grands objectifs nationaux autour desquels s'est construit un consensus indiscutable. Il s'agit aujourd'hui, moins de trois cent jours avant le lancement de l'euro, d'intensifier nos efforts d'explication. L'idée européenne restera vivante et attractive, dans notre pays comme ailleurs, si nos opinions publiques la reconnaissent comme une idée forte, étroitement liée à la vie quotidienne des citoyens.

Je voudrais, dans ce contexte, rendre hommage à mes collaborateurs comme aux nombreux fonction-

naires d'autres ministères, pour leur engagement et leur efficacité, dont je pense pouvoir les remercier ici au nom du Gouvernement tout entier.

La Présidence a confirmé notre pays comme un acteur sur la scène européenne, voire internationale. Permettez-moi de rappeler dans ce contexte ce que mon successeur à la Présidence, M. Robin COOK, a déclaré devant le Parlement européen le 14 janvier dernier: «The Luxembourg Presidency demonstrated yet again that the smallest nations of Europe are the equals of the largest. Their Presidency was capable, efficient and dynamic. It is a hard act to follow».

Les enjeux de l'élargissement

La Présidence luxembourgeoise a contribué à recentrer le débat européen sur des questions essentielles telles que l'emploi, la sécurité, le progrès social, la protection de l'environnement. Il s'agit avant tout d'expliquer désormais les véritables enjeux de l'élargissement.

La paix est sûrement au cœur du projet européen. Mais il ne s'agit pas d'une paix froide et mercantile, fondée sur des quotas laitiers ou autres et se limitant à x-milliards de transferts financiers. La paix européenne est, au contraire, vivante et politique au meilleur sens du terme. L'élargissement constitue la nouvelle «frontière» de l'Europe pour les dix ou vingt ans à venir. Une étape essentielle à la fois audacieuse et raisonnable vers ce nouvel horizon a été franchie à Luxembourg.

Nos peuples doivent être impliqués dans le processus, sinon, très vite, les réactions de rejet ou de repli vont se faire jour dans les États membres comme dans les pays candidats. De nombreux citoyens s'interrogent sur le fonctionnement d'une telle Union élargie. Ils craignent des effets négatifs pour la protection de l'environnement et leurs droits sociaux. Ils pensent que l'élargissement aura un coût surdimensionné et ne finira que par alimenter encore davantage un chômage qui menace notre modèle social. Ces interrogations sont légitimes. Il faut y apporter des réponses claires.

Nous savons que la paix a un prix, à savoir la solidarité. Nous ne devons pas ignorer que l'élargissement, aussi nécessaire qu'il soit, a besoin de

temps et d'efforts équitablement partagés. Ces efforts doivent être gérables, d'un côté comme de l'autre.

Nous voulons une Europe plus forte et plus large. Elle pourra s'élargir parce qu'elle est suffisamment forte. Elle restera forte parce qu'elle saura s'élargir. Les deux objectifs sont indissociables. Je vois dans l'élargissement une réelle chance pour refaire de l'Europe un des centres dynamiques de l'économie mondiale. La crise en Asie a montré les limites d'un certain modèle asiatique. Le lancement de l'euro ainsi que la conduite intelligente du processus d'élargissement pourront faire de l'Europe à la fois une zone de stabilité et de croissance dans l'économie mondiale.

L'adhésion de nouveaux membres n'est pas synonyme de plus de chômage, mais doit permettre à nos économies d'élargir leurs marchés de retrouver une croissance qui devra consolider notre modèle social, de respecter l'environnement et enfin de redresser l'emploi.

Dans une Europe élargie, les droits sociaux doivent être mieux garantis. L'efficacité économique et le progrès social ne s'excluent pas mutuellement. Ils constituent ensemble les bases pour un nouveau développement économique sur notre continent.

Élargissement et environnement

À côté du domaine social, l'environnement est appelé à jouer un rôle important dans les négociations d'adhésion.

La situation de l'environnement dans les pays candidats est souvent désastreuse. L'assainissement sera long et coûteux, mais les investissements dans la protection de l'environnement pourront également exercer un effet d'entraînement puissant sur nos économies. Je pense notamment aux économies d'énergie, à la sécurité nucléaire et surtout à la diversification des sources énergétiques.

Le Conseil européen a invité la Commission à présenter une stratégie en vue d'intégrer les exigences de la protection de l'environnement dans les politiques et actions de la Communauté conformément au principe du développement durable inscrit dans le Traité d'Amsterdam.

L'accord de Kyoto sur le Protocole à la Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques ne répond certainement pas à l'objectif ambitieux que l'Union européenne s'était initialement fixé. Mais il constitue un premier pas qui devra être suivi par d'autres progrès à l'avenir.

L'Union: un grand projet pour les citoyens

Le projet européen doit être porté par une nouvelle vision de l'Europe. La stabilité et le respect des critères ne sont pas une fin en soi. Ils doivent être au service d'un véritable projet européen qui ne peut en aucun cas se satisfaire d'un taux de chômage sans cesse croissant et se traduisant par les nouveaux phénomènes d'exclusion et de pauvreté dans des sociétés européennes qui restent fondamentalement prospères.

L'Union économique et monétaire est à tort mise en relation avec une tendance déflationniste. D'autres persistent à l'accuser de ne pas présenter toutes les garanties pour une stabilité durable. Or, c'est tout le contraire qui est vrai, puisque nous pouvons aujourd'hui constater que l'inflation est maîtrisée en Europe, que la croissance reprend et que nos économies n'ont jamais connu une évolution aussi convergente. Ces acquis essentiels devront inspirer les décisions que le Conseil européen prendra en mai. L'introduction de l'euro sur une base aussi large que possible permettra de tirer tous les avantages du grand marché européen unifié.

Beaucoup de citoyens s'inquiètent que l'euro soit entièrement dans les mains de la BCE. C'est pourquoi le Conseil européen de Luxembourg a adopté une résolution sur la coordination des politiques économiques au cours de la troisième phase de l'UEM. Cette résolution constitue un bon compromis entre, d'une part, la confirmation du rôle de la Banque centrale européenne indépendante et, d'autre part, la création d'un pendant politique qui sera en charge de la coordination des politiques économiques.

D'autre part, les ministres des États participant à la zone euro pourront se réunir de façon informelle pour discuter de questions d'intérêt commun découlant de la monnaie unique. Cette disposition est conforme à l'idée de coopération renforcée inscrite dans le Traité d'Amsterdam. Il ne s'agit

certainement pas de diviser l'Union dans un domaine essentiel pour tous les États membres, même pour ceux qui ne participent pas tout de suite à la zone euro, mais qui la rejoindront assez rapidement, j'en suis convaincu.

Pour notre pays, il s'agit de nous préparer de façon optimale à l'introduction de la monnaie européenne. La place financière, nos entreprises petites et moyennes, les consommateurs, devront vivre à l'heure de la nouvelle monnaie européenne. Celle-ci présente pour notre pays très ouvert un avantage économique considérable. Elle nous permet, paradoxalement, d'affirmer notre souveraineté dans un domaine crucial, la monnaie.

La réforme institutionnelle, dont certains voulaient faire la pièce maîtresse du nouveau traité, n'a pas été escamotée, comme d'aucuns voudraient le faire croire. Des progrès substantiels en matière de réforme institutionnelle ont été obtenus, notamment un contrôle démocratique plus large et plus efficace, une extension de la majorité qualifiée, plus de transparence, une Commission mieux organisée et renforcée. Il est vrai qu'en revanche la modification de certains équilibres au profit d'un groupe de pays n'a pas eu lieu parce qu'elle n'a jamais été perçue par la grande majorité des États membres comme une nécessité du point de vue d'un bon fonctionnement des institutions et de la capacité décisionnelle.

Les avancées du Traité d'Amsterdam

Les négociations du Traité d'Amsterdam ont tiré les leçons du Traité de Maastricht. Elles ont replacé le citoyen au cœur même de la construction européenne. Je ne veux pas m'étendre longuement sur les nouvelles avancées de ce traité. Nous aurons l'occasion d'en discuter prochainement lors des débats de ratification.

J'ai déjà évoqué l'emploi auquel un nouveau chapitre est consacré, chapitre qui a été mis en œuvre anticipativement. Je tiens à souligner l'importance accordée aux droits de l'homme, à la non-discrimination, à l'égalité de la femme, au progrès social.

La libre circulation dans un espace de sécurité constitue certainement une des avancées les plus remarquables du traité. Nos citoyens sont attachés

au principe de circuler librement. Les contrôles dans l'espace Schengen sont devenus l'exception. C'est un acquis substantiel. Mais les citoyens veulent aussi que leur sécurité ainsi que celle de leurs biens soit mieux assurée. La liberté ne doit pas signifier une moindre sécurité.

Il faut donc mieux organiser le cadre dans lequel cette liberté s'exerce. Nous n'assistons pas seulement à la mondialisation de nos économies, de l'information, des technologies. Le crime s'internationalise à son tour. Il constitue une menace potentielle pour nos systèmes économiques et nos démocraties.

Le trafic de la drogue est devenu planétaire. Il brasse des sommes d'argent inimaginables. Il risque de ruiner la santé et l'avenir de nos jeunes générations si nous n'agissons pas énergiquement et collectivement. Le nouveau traité ouvre de nouvelles possibilités d'action notamment en matière de coopération policière et judiciaire, qu'il faut mettre en œuvre rapidement.

Nos citoyens y sont attentifs, ils exigent des résultats. Le renforcement de cette dimension est en effet étroitement lié au processus d'élargissement. L'Union doit aider les pays candidats à mieux s'organiser et à mieux s'équiper pour maîtriser une criminalité qui sait tirer profit de toute faiblesse des États.

Nous ne voulons certainement pas que l'Europe devienne une forteresse rejetant tout demandeur d'asile et fermant ses portes à toute immigration. C'est une question politiquement sensible dont les démagogues de toute obédience aiment abuser. Le droit d'asile doit rester un des droits fondamentaux de nos sociétés ouvertes et démocratiques portées par les valeurs de l'humanisme. Mais ce droit sacré serait menacé s'il n'était pas défini et surtout mis en œuvre de façon coordonnée et solidaire dans l'espace européen. D'où l'importance d'une coopération européenne sur ce plan.

Nous avons vu, ces derniers mois, quelques vagues migratoires s'orienter vers l'Europe. Il s'agissait notamment d'Albanais et de Kurdes. Ces deux exemples montrent d'abord que l'émigration massive est le résultat de la pauvreté, de la misère et de l'oppression.

Les réactions à l'échelle européenne ont été bien coordonnées. Nous savons que la situation politique dans un grand pays de l'autre rive de la Méditerranée est également très critique. L'Europe a sans aucun doute une responsabilité qu'elle doit exercer sur le plan politique comme sur le plan économique.

Les sondages publiés récemment par Eurobaromètre sur les attitudes des Européens envers les «étrangers» sont inquiétants à maints égards. La lutte contre la xénophobie et le racisme qui est inscrite dans le nouveau traité, doit être menée avec audace. La peur devant des flux migratoires incontrôlés est largement irrationnelle. Mais elle est dangereuse parce qu'elle risque d'affaiblir les fondements mêmes du projet européen.

Les meilleurs moyens pour contrôler les flux migratoires sont le développement économique, la promotion des droits de l'homme et la prévention des conflits. À cet égard la stabilisation du continent européen et des régions voisines de l'Europe sont une priorité absolue de la PESC.

En conclusion, le double objectif que notre pays s'était fixé pour la CIG a été atteint : faire progresser la construction européenne et préserver nos intérêts et notre rôle au sein de celle-ci.

L'Union sort renforcée de cette CIG. Son fonctionnement deviendra plus démocratique. De nouvelles compétences pourront être exercées de façon plus efficace.

La politique étrangère et de sécurité commune en 1997

Certes, en dépit de certaines améliorations ponctuelles non négligeables, la Politique extérieure et de sécurité commune dépend encore largement d'une volonté politique commune. Une bonne mécanique, aussi indispensable qu'elle soit, ne suffit pas pour donner à l'Union européenne le rôle international qu'elle devrait avoir dans un monde aux équilibres fragiles et où de nouvelles menaces se profilent. Même après le Traité d'Amsterdam, qui pour la première fois lui a donné un contenu et un champ d'action plus concrets, la capacité de défense de l'Union et de mise en œuvre de sa politique de sécurité n'existent qu'à l'état virtuel.

La Présidence luxembourgeoise a tout fait pour qu'à travers la PESC, l'Europe existe activement sur la scène internationale, non pas seulement en tant que bailleur de fonds, mais comme une puissance politique.

C'est pourquoi les relations de l'Union européenne avec les **États-Unis** ont été une des priorités de notre Présidence. Notre coopération dans le cadre du Nouvel Agenda transatlantique a abouti à un Sommet particulièrement réussi entre la Présidence luxembourgeoise et le Président CLINTON ainsi que les principaux représentants de l'administration des États-Unis.

À cette occasion, j'ai pu signer au nom de l'Union européenne un accord sur la science et la technologie. Pour la première fois au cours d'un tel Sommet, les États-Unis et l'Union ont été en mesure de publier pas moins de 5 déclarations communes sur des sujets aussi variés que l'Ukraine, une stratégie conjointe pour les droits de l'homme en Bosnie-Herzégovine ou encore le changement climatique. En outre, un projet de coopération dans le domaine du commerce électronique a été lancé.

J'ai mis à profit mon séjour à Washington pour avoir un long entretien avec Madame ALBRIGHT sur la situation au Proche-Orient, au cours duquel nous avons examiné comment l'Union européenne et les États-Unis pourraient plus efficacement œuvrer ensemble pour la paix dans la région.

Il faut malheureusement constater que le processus de paix au **Moyen-Orient** se trouve dans un état critique dommageable aux intérêts des peuples de la région, mais dommageable aussi aux intérêts de l'Union Européenne. Raison pour laquelle nous n'avons cessé d'exhorter les parties à reprendre la négociation et à respecter les accords conclus.

En marge du Conseil du 22 juillet, nous avons organisé une rencontre entre M. LEVY et M. ARAFAT. Les espoirs nés de cette rencontre ont été anéantis par l'attentat-suicide de Jérusalem perpétré quelques jours plus tard. J'ai ensuite invité mes collègues de l'UE à une réflexion approfondie sur cette question lors de la réunion informelle de Mondorf. Début novembre, je me suis rendu à Jérusalem, Gaza, Le Caire, Amman, Damas et Beyrouth pour réaffirmer la politique de l'UE et pour renforcer le camp de la

paix. En recevant, fin décembre, à leur demande, le Premier Ministre NETHANYAHOU et le Président ARAFAT à Luxembourg, la Présidence luxembourgeoise a poursuivi son action de persuasion en faveur de la paix.

Les conclusions adoptées par le Conseil européen de Luxembourg reflètent les éléments d'une stratégie renforcée de l'UE pour le processus de paix et un programme d'action ambitieux que l'UE compte réaliser avec l'appui notamment de notre Envoyé Spécial, l'Ambassadeur MORATINOS, dont je tiens à saluer ici l'action intelligente qu'il mène inlassablement sur le terrain.

Pour ce qui est du **processus de Barcelone**, le tableau est à nuancer. Un accord euro-méditerranéen d'association avec la Jordanie a été signé et un mandat de négociation d'un accord similaire avec la Syrie a été adopté.

De même, la tenue d'une conférence conjointe au niveau des Ministres de l'Environnement à Helsinki traduit la volonté d'aller de l'avant. En revanche, l'annulation d'une rencontre des Ministres de l'Industrie ne manque pas d'inquiéter dans la mesure où ce fait vient corroborer l'impression qu'il n'est pas possible pour le moment de tenir en terre arabe des réunions avec la participation de tous les États associés au processus de Barcelone.

En Europe de l'Est, la Présidence a tout entrepris pour obtenir l'entrée en vigueur à la date du 1^{er} décembre de l'Accord de coopération et de partenariat avec la **Russie**, signé en été 1994 à Corfou.

Ainsi a été ouvert un nouveau chapitre dans les relations avec ce grand pays. Cela a été dûment souligné lors de la visite que notre Premier Ministre a effectuée à Moscou fin janvier. À cette occasion ont également été renforcées les relations bilatérales grâce à la signature de trois accords: dans le domaine de la coopération bancaire, dans celui de la santé et sur le plan des affaires culturelles.

Le premier Sommet UE/**Ukraine** s'est tenu sous Présidence luxembourgeoise et fut entièrement placé sous le signe des réformes économiques et structurelles à faire en Ukraine et que l'Union entend pleinement appuyer. La visite bilatérale organisée à la même occasion, avec la participation d'une

délégation d'hommes d'affaires, a jeté les bases pour le développement de nos relations avec ce pays.

La Présidence a également mené, en coopération étroite avec le Haut Représentant, une politique active en **Bosnie-Herzégovine**, en **Croatie** et en **RFY** pour faire appliquer les accords de paix, pour faire pression à cet effet sur les parties, pour promouvoir la démocratie et les droits de l'homme. Les visites effectuées dans la région par notre Ministre de la Force publique et notre Secrétaire d'État témoignent aussi de notre engagement dans cette partie de l'Europe.

L'UE et ses États membres ont apporté des contributions substantielles à la tenue, sous supervision de l'OSCE, des élections municipales, en Bosnie-Herzégovine, puis aux élections parlementaires en République Srpska en septembre et novembre dernier. C'est le résultat de ces élections parlementaires qui a ouvert la voie à l'avènement, à Banja Luka, du Gouvernement DODIK et partant, à un changement important et prometteur pour la mise en œuvre des accords de paix.

Nous avons exprimé notre profonde inquiétude sur la situation critique au Kosovo. Nous avons invité au dialogue le Président MILOSEVIC et les représentants des Albanais du Kosovo dont M. RUGOVA que j'ai reçu à Luxembourg.

La Présidence n'a pas ménagé ses efforts pour soutenir le retour à une « certaine normalité » en **Albanie**. L'Union a été directement associée à la tenue d'une Conférence ministérielle sur ce pays, puis à l'organisation d'une Conférence des donateurs.

L'UE n'a cessé de suivre avec une grande préoccupation, la situation en **Algérie**. La population est frappée par une série incessante de massacres et d'actes de barbarie, d'une cruauté inimaginable. Lors d'une rencontre avec le MAE algérien, M. ATTAF, le 26 novembre à Luxembourg, nous avons exprimé notre grande inquiétude et avons encouragé les autorités algériennes à rendre leur politique aussi transparente, ouverte et inclusive que possible. Fin janvier, l'UE a poursuivi le dialogue lancé à Luxembourg en envoyant à Alger la Troïka avec la participation de notre Secrétaire d'État.

Les signes, dans l'ensemble positifs, qui nous viennent de l'**Iran** depuis l'élection du Président KHATAMI ont conduit l'UE à reprendre le dialogue avec ce pays. Cette évolution a été rendue possible après le retour des Ambassadeurs à Téhéran en novembre dernier. La Présidence luxembourgeoise avait, avec succès, négocié les modalités pour ce retour qui a eu lieu sans discrimination et dans le respect de la solidarité entre tous les partenaires. Menée avec discrétion, cette opération s'est soldée par un succès pour la Présidence et pour la politique étrangère et de sécurité commune.

Un changement fondamental est intervenu en **Afrique** avec la chute de MOBUTU et l'arrivée au pouvoir du président KABILA. Soucieux de développer des relations constructives avec la République démocratique du Congo, l'UE m'a chargé de conduire une Troïka ministérielle, début août, à Kinshasa pour y rencontrer le Président KABILA. Nous l'avons encouragé à mener une politique démocratique et respectueuse des droits de l'homme et à coopérer avec les Nations Unies notamment dans l'enquête sur les massacres commis à l'est du Congo durant les années 1993-1997. Je ne puis qu'espérer que dans ce pays, dont les besoins de reconstruction sont énormes, les engagements pris finiront par être respectés.

Après d'âpres négociations, il a été possible de finaliser le 8 décembre l'accord de partenariat économique, de coopération politique et de coopération avec le **Mexique**. Lors d'une troïka avec ce pays, tenue à Panama le 11 février 1998, nous avons rappelé notre souci de voir respecter les droits de l'homme et les droits des minorités, notamment dans la province du Chiapas.

Une nouvelle impulsion a pu être donnée à nos relations avec nos partenaires de l'**Asie**.

La réunion des hauts fonctionnaires, fin octobre à Luxembourg, s'est soldée par des résultats substantiels notamment en ce qui concerne le renforcement du dialogue politique et les préparations du prochain sommet de l'ASEM à Londres début avril prochain.

Nous avons relancé, de manière prometteuse, les relations avec la **Chine**. J'ai rencontré le Ministre chinois des Affaires étrangères à Kuala Lumpur en

juillet, puis à New York en septembre. Nous sommes convenus de reprendre, sans conditions préalables, le dialogue en matière des droits de l'homme. Deux réunions tenues entre-temps au niveau des experts, à Luxembourg et à Pékin, ont conduit à des résultats encourageants. La visite récente du PM chinois à Luxembourg a permis de consolider sur le plan bilatéral les acquis de la Présidence. L'approche nouvelle du dialogue direct avec la Chine en matière de droits de l'homme a été entérinée à l'unanimité par le CAG le 23 février dernier.

Le 4 décembre dernier, la Présidence est intervenue à la Conférence d'Ottawa pour saluer l'ouverture de la signature de la Convention internationale sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et des transferts des **mines antipersonnel** et sur leur destruction. Le 28 novembre 1997, et en vue de cette Conférence, la Présidence a obtenu l'adoption d'une nouvelle «action commune» qui renforce les importantes mesures politiques et concrètes déjà prises par l'Union pour atteindre l'objectif d'éliminer totalement les mines terrestres antipersonnel dans le monde entier, afin d'alléger les souffrances causées par ces engins mortels.

Vous savez que la Présidence a comme obligation d'exprimer la position de l'Union dans les organisations internationales et au sein des conférences internationales. Qu'il s'agisse de l'OSCE ou de l'ONU, ou encore de la Conférence de Kyoto comme de celle d'Ottawa, cette obligation comporte un travail extraordinaire de préparation et de coordination. Ainsi, au cours de l'Assemblée générale de l'**ONU**, à New York, la Présidence a organisé quelque 515 réunions de coordination à Quinze et elle a eu à prononcer 145 déclarations et explications de position. Le résultat est encourageant: Sur 95 % des résolutions adoptées, les États membres de l'UE ont voté de la même façon.

Je voudrais dire également quelques mots sur les événements qui ont tenu la communauté internationale en haleine ces dernières semaines, à savoir la crise avec l'**Irak**.

Grâce aux efforts considérables déployés par le Secrétaire Général Kofi ANNAN une crise majeure a pu être évitée. Je voudrais rendre hommage aux qualités de diplomatie et de calme persuasif du Secrétaire Général qui ont permis d'aboutir à un

accord qui ne transige pas sur le respect et la mise en œuvre de toutes les résolutions pertinentes du Conseil de Sécurité.

J'en suis d'autant plus satisfait qu'au cours d'une réunion spéciale du Conseil des Ministres convoquée à Panamá sur initiative austro-luxembourgeoise, l'Union européenne ait exprimé son soutien aux efforts de médiation du secrétaire général des Nations Unies, efforts qui allaient se révéler déterminants par la suite.

L'accord signé par M. ANNAN a de nouveau démontré que les Nations Unies sont en mesure de jouer le rôle qui est le leur pour autant que le Conseil de Sécurité soit uni dans sa détermination et unanime dans sa volonté de soutien du Secrétaire Général. Tous les membres du Conseil de Sécurité ont, chacun à sa manière, œuvré pour que l'autorité du Secrétaire Général ait été déterminante pour arriver aux résultats que nous connaissons aujourd'hui.

Il appartient à l'Irak de saisir l'opportunité qui lui est offerte, de mettre en œuvre de manière complète et sans délai l'accord intervenu et de créer ainsi les conditions de sa réintégration progressive dans la communauté internationale.

Le rôle du Luxembourg dans la PESC

La PESC réserve au Luxembourg un rôle sans commune mesure avec la taille du pays. Ce rôle n'est jamais définitivement acquis. Il doit être «gagné» à chaque Présidence. Quitte à me répéter, je dois souligner que celle que nous venons d'avoir, a certainement renforcé la position politique du Luxembourg au sein de l'Union. Nous avons montré notre capacité à conduire la PESC et nous avons justifié la confiance de nos partenaires.

La Présidence a aussi montré que les partenaires plus «grands» acceptent de discuter, de se concerter et même de partager leurs informations sensibles avec les partenaires plus «petits». Ceci met en évidence qu'un modèle européen est en train de remplacer la diplomatie d'antan.

Nous avons réussi à poser pendant les six mois de notre Présidence des fondements solides sur lesquels nous pourrions désormais construire.

J'ai déjà évoqué le cadre et le lancement du processus d'élargissement. Je voudrais maintenant évoquer ce qui nous attend dans ce contexte pour l'année 1998.

L'élargissement et l'Agenda 2000

La Conférence de Londres du 12 mars constituera une première étape qui a d'abord une valeur symbolique. Une importance particulière revient à la stratégie de pré-adhésion qui s'articule autour des partenariats pour l'adhésion et du renforcement de l'aide pré-adhésion.

Le soutien financier à tous les pays candidats est à cet égard capital. Il s'agit de veiller à ce que les partenariats individuels qui seront mis en place fonctionnent bien et permettent un véritable rapprochement dans le dialogue et la concertation. Le suivi qui sera instauré devrait assurer le caractère évolutif et ouvert de tout le processus.

Le Conseil européen a décidé d'ouvrir dès le printemps 1998 des conférences intergouvernementales bilatérales avec les six pays qui avaient déjà été présélectionnés par la Commission. Je tiens à rappeler les conclusions de Luxembourg selon lesquelles «la décision d'engager des négociations n'implique pas que celles-ci aboutiront en même temps. Leur conclusion et l'adhésion subséquente des différents États candidats dépendront du respect par chacun d'entre eux des critères de Copenhague et de la capacité de l'Union à assimiler de nouveaux membres.»

Dans ce contexte, le processus d'élargissement ne peut être séparé des autres aspects de l'Agenda 2000 présenté par la Commission. Parallèlement aux négociations avec les pays candidats, les pays membres de l'Union vont se lancer maintenant dans une négociation entre eux qui sera aussi vaste que complexe. Il s'agit de parvenir à un accord sur une réforme de certaines politiques centrales de l'Union ainsi que sur un nouveau cadre financier. La Commission a présenté des orientations encore relativement générales. Elle a été invitée à soumettre des propositions précises et concrètes.

Notre pays aura des intérêts évidents dans cette grande négociation. Nous voulons une Union qui fonctionne de manière efficace et solidaire. Elle doit

contribuer à la préparation de nos pays aux grands défis scientifiques, technologiques et sociaux du 21^e siècle. L'Union doit donc, compte tenu de l'élargissement, disposer de moyens financiers adéquats. Mais il y a des limites qui sont d'ores et déjà clairement tracées. L'acceptabilité politique pour une croissance illimitée des transferts n'existe dans aucun pays membre, y compris le Luxembourg. Nous ne pouvons pas aller au-delà des 1,27 % fixé comme la limite supérieure à Edimbourg en 1992. Le budget communautaire dispose encore d'une marge appréciable. Mais la discipline budgétaire s'impose aussi à la Communauté. L'accord budgétaire pour 1998 négocié par la Présidence luxembourgeoise et qui associe pleinement le Parlement européen, est à cet égard remarquable.

Nous refusons les approches axées sur le juste retour, comme nous considérons que les situations exceptionnelles du point de vue budgétaire ne peuvent pas durer indéfiniment. Actuellement, le Luxembourg est le plus gros contributeur net par tête d'habitant.

Nous demandons que l'utilisation des moyens budgétaires de la Communauté soit mieux ciblée et plus efficace. Des réformes et des adaptations au niveau des grandes politiques – PAC et politiques structurelles – seront nécessaires. Nous ne voulons certainement pas un démantèlement de la PAC. Il faut maintenir un niveau de vie adéquat à nos agriculteurs. Il s'agit de préserver le monde rural avec ses dimensions économique, sociale et écologique. Mais cet objectif ne peut être atteint, surtout dans la perspective de l'élargissement, que si nous sommes capables d'entreprendre certains ajustements. L'Europe a besoin d'une agriculture qui soit à la fois compétitive sur les marchés mondiaux et capable de prendre en compte les valeurs de notre modèle social et culturel.

En ce qui concerne la politique de cohésion, je n'ai pas besoin de rappeler que le Luxembourg y a toujours été favorable au nom de la solidarité communautaire. Il le reste également aujourd'hui, même si nous considérons que des ajustements progressifs sont inévitables.

La politique de cohésion doit par définition être temporaire, autrement elle serait un échec. Les orientations que la Commission a présentées à ce sujet,

comme en matière de politique structurelle en général, nous paraissent intéressantes. Il faut redéfinir les grands objectifs, rendre l'utilisation des fonds plus efficaces en les ciblant mieux et en privilégiant des secteurs de développement clés. L'emploi et les ressources humaines tout comme l'environnement, sont des champs d'action qui devraient devenir prioritaires: La politique structurelle présente donc des liens évidents avec une stratégie offensive en matière d'emploi.

Préparer l'Europe et le Luxembourg aux défis technologiques du 21^e siècle

L'Europe ne doit pas rater son entrée dans le 21^e siècle qui sera dominé par les technologies de l'information. Notre pays a des atouts à cet égard qu'il faudra encore mieux valoriser. La diffusion d'Internet, l'utilisation la plus large possible des nouveaux moyens de communication, doivent être promues à tous les niveaux de notre société – à l'école, dans nos entreprises et dans nos administrations.

Pour un pays comme le nôtre, dont l'économie est déjà largement internationalisée, l'introduction de l'euro et la maîtrise des nouvelles technologies d'information peuvent offrir de nouvelles perspectives de développement. C'est ainsi que sous l'impulsion de notre pays, une déclaration transatlantique sur le commerce électronique a pu être adoptée lors du sommet de Washington. Il faut éviter que l'Europe reste à la traîne dans ce secteur d'activités qui façonnera demain les échanges internationaux. Nous devons réfléchir pour voir quelles niches d'activités supplémentaires, directement ou indirectement liées à la société de l'information, peuvent être favorablement encouragées dans notre pays.

Les nouvelles technologies constituent un des volets de la stratégie pour l'emploi que notre pays doit mettre en œuvre. Le Comité de coordination tripartite qui est en train d'élaborer une stratégie coordonnée pour notre politique de l'emploi devrait y consacrer une attention particulière.

D'ores et déjà notre pays a identifié quelques projets d'investissement dans les nouvelles technologies. Ils pourront bénéficier de l'appui financier que la Banque européenne d'investissement a mis en place dans le cadre de son plan d'action spécial en faveur de la création d'emplois.

L'image du Luxembourg comme une nation profondément européenne, dynamique et ouverte, capable de jouer sa carte dans le nouveau contexte de la mondialisation économique, doit être plus activement promue. C'est aussi un aspect central de notre politique étrangère.

Notre diplomatie a bien maîtrisé la Présidence. Elle doit maintenant faire face aux nouvelles échéances européennes très importantes pour notre pays. Mais elle doit également multiplier les efforts en vue de promouvoir nos intérêts économiques et commerciaux.

L'image du Luxembourg à l'étranger: un facteur compétitif

J'ai évoqué la question de l'image de notre pays, élément essentiel dans un monde où la communication règne partout. La promotion et la défense de certains secteurs, qu'il s'agisse de la place financière, des médias ou d'autres activités de services, doivent être poursuivies activement.

Cela est indispensable, car nous savons tous que notre place financière est sans cesse l'objet d'attaques partisans, notamment contre notre fiscalité de l'épargne, et de campagnes de rumeurs bien dosées sur l'avenir de son secret bancaire. À ce sujet, le Luxembourg a un message très clair en trois points, dont son réseau diplomatique se fera le relais:

- Le Luxembourg a contribué dans le cadre de l'Union européenne à l'adoption du Code de bonne conduite sur la fiscalité des entreprises et à la définition des principes directeurs en matière de fiscalité de l'épargne. Il ne s'opposera pas à ce qu'une harmonisation fiscale plus large se traduise dans les faits à condition que cette harmonisation concerne également les régimes spéciaux dans tous les États membres, zones off-shore comprises, dans l'EEE et l'AELE, et au-delà, dans les pays de l'OCDE.
- Il existe un lien entre l'harmonisation des impôts sur les sociétés et l'harmonisation de la taxation de l'épargne. Le Luxembourg n'a nullement l'intention d'accepter une directive européenne dans ce dernier domaine tant qu'il n'existe pas d'équivalent dans le premier.

- Les projets de loi sur la lutte contre le blanchiment, sur la domiciliation des sociétés et sur l'entraide judiciaire en matière pénale qui seront prochainement soumis à votre vote sont de nature à consolider la moralité de la place financière en amont, mais n'entameront d'aucune manière le secret bancaire en vigueur.

Autre facteur de notre prospérité, le développement de nos échanges commerciaux doit être encouragé plus activement. Nos postes diplomatiques doivent d'abord être des missions qui se mettent au service de notre économie et de notre commerce.

Notre balance commerciale s'est quelque peu améliorée en 1996 et 1997. Cela montre que notre économie sait rapidement tirer avantage d'une reprise de la croissance. Son niveau de compétitivité reste bon. D'importants investissements effectués récemment par de grands groupes internationaux dans notre pays confirment que le Luxembourg reste attractif pour des investisseurs étrangers. 10 activités nouvelles ont été décidées en 1997. Elles impliquent un investissement nouveau de plus de 8 milliards de francs et des perspectives d'emploi pour 600 personnes.

Le Luxembourg dans le contexte de la globalisation

Nos entreprises sont également plus présentes sur de nouveaux marchés même si l'Europe communautaire absorbe toujours la majeure partie de nos exportations.

Une présence plus active sur les marchés des pays candidats à l'UE doit être encouragée. La plupart de ces économies, en dépit de certaines difficultés, ont un potentiel considérable.

Notre décision d'être plus présent en Asie reste, même après la crise dans cette partie du monde, tout à fait valable. Certaines économies se redressent déjà. D'autres auront besoin de plus de temps, mais aussi de réformes politiques et sociales profondes.

La Chine doit rester un partenaire important de l'Europe comme de notre pays. La signature de l'annexe à l'accord aérien devrait permettre de démarrer

à brève échéance une opération de fret. Les activités commerciales en Inde, où le Luxembourg dispose désormais d'un bureau commercial, se développent de façon satisfaisante.

En Asie, nos activités diplomatiques bilatérales, comme aussi dans le cadre de l'ASEM et de l'ASEAN, seront encore renforcées dans les années à venir. Les économies émergentes d'Amérique latine doivent également faire l'objet d'une attention accrue. Des missions commerciales s'y rendront.

La crise en Asie a montré que la mondialisation a créé de nouvelles fragilités. Il n'y a pas de développement économique qui se poursuive sans soubresauts. Pour cette raison, le monde a besoin d'institutions qui assurent une meilleure surveillance et interviennent dès que des déséquilibres importants apparaissent.

La mondialisation signifie d'abord l'ouverture des marchés et la libéralisation des circuits économiques et financiers. Les accords à l'OMC dans deux secteurs importants – les télécommunications et les services financiers – sont sûrement des acquis importants.

Mais la globalisation a également besoin de règles de base et d'instances de contrôle efficaces. La libéralisation est une source de richesse et de développement si elle est encadrée. Elle devient pernicieuse si elle est laissée à elle-même et se réduit finalement à d'énormes opérations de spéculation qui d'un moment à l'autre risquent de déstabiliser toute l'économie mondiale.

Lors des récentes négociations à l'OCDE de l'Accord multilatéral sur les investissements, notre pays s'est prononcé en faveur d'un cadre international libéral pour les investissements dont la protection serait également améliorée. Mais nous avons également plaidé en faveur de l'inscription dans cet accord d'une clause sociale et de dispositions évitant tout dumping en matière d'environnement.

La mondialisation de l'économie ne doit pas non plus signifier l'uniformisation culturelle. Nous avons marqué notre sympathie avec la reprise dans l'AMI d'une clause d'exception culturelle telle qu'elle existe à l'OMC.

J'aimerais dans ce contexte rappeler que les peuples qui aujourd'hui apparaissent comme les laissés pour compte de la mondialisation méritent notre solidarité. Dans un monde de plus en plus unifié et où l'information atteint même les endroits les plus reculés, la lutte contre la pauvreté, le sous-développement et l'ignorance est une obligation morale, mais aussi un investissement dans notre propre sécurité et prospérité.

CONCLUSION

Här Präsident, Dir Dammen an Dir Hären,

Nach ni hat d'Lëtzebuurger Aussepolitik esouvillgrouss Aarbechten ze bewältege gehat ewéi am Joër 1997:

- eng Rejhirungskonferenz, an där wesentlech Interesse vun eisem Land verdeedegt goufen,
- eng Presidence vum Conseil,
- déi ons mat groussen, awer virgesinnenen Aufgabe befaasst huet, ewéi d'Erweiterung an d'WWU,
- awer och mat onvirgesinnenen, ewéi de Sommet fir d'Beschäfteghong oder di vill iwweeraus schwéier Krisendossierën vun der GASP.

Zu gudder Lescht goug et och dodrëms, den neien transatlanteschen Agenda a Musek ëmzesetzen, en Optrag, dee mam Sommet mat de Vereenegte Staaten säin Héichpunkt erreecht huet.

Eng nei a konstruktiv Bezéiung zu den asiatesche Länner gouf desweiteren opgebaut, ob mat der ASEAN, an der ASEM oder am direkten Dialog mat grouse Länner wei Japan oder China.

All dës Aufgabe goufe vun eiser Rejhirung an hirer zueleméisseg éischter bescheidener Verwaltung bewältegt. An all dësen Dossierë si Fortschrëtter ze verzechnen, grousser a méi klenger. Eng Schlapp gouf et keng.

Firwat? De beschte Vermëttler as deen, dee sech keen Alleingang erlabe kann. An der EU, wou am

ideale Fall kee sech esou en Alleingang erlabe soll, fällt kleng Länner ewéi Lëtzebuerg bal natierlech esou eng Vermëttlerroll zou. Wichteg as nëmmen, à la hauteur ze sin a schnell ze reagieren.

Ons Aussepolitik huet während engem Joër konnten ënner Beweis stellen, datt sech d'Gläichheet vun de souveräne Staaten nët a Quadratkilometer méisst, datt Lëtzebuerg méi wi je séng Verantwortung an der Unioun voll iwwerhuele kann.

Nach ni hate mir esou vill Afloss, nach ni hate mer besser Bezéiungen zu onse grouse Noperen, a wat och nach nët wor, alleguer soen dat och nach.

Mir hun et färdeg bruecht, op d'legitim Interesse vun allen Uniounsmëmbere anzegoen, ouni eis eeghen ze vergiessen.

1998 get e Joër, an deem d'Aktivitéite vun der Lëtzebuenger Diplomatie erëm méi op eis Eegheninteresse rezentriert gin, awer am Kader vun deem grouse wirtschaftleche Netzwierk, dat d'Unioun aktiv weiderdriwt.

Ech gesin e verstärkt Engagement vun eiser Diplomatie a multilaterale, wirtschaftlechen Enceinte, déi ëmmer méi wichteg gin, ewéi d'OCDE an d'OMC.

Ech gesin eng verstärkt Promotioun vun eiser Wirtschaft am Ausland, notamment Wirtschaftsmissiounen a Länner, di fir äis vun engem groussen Interesse sin: Russland, Polen a Slowenien, Südostasien a Südamerika.

Do, wou Lëtzebuerg op den opstriedende Mäert schon Fouss gefaast huet, sollen erreichte Positionen consolidéiert oder ausgebaut gin, mat der Hëllef vun eisen Ambassaden oder mat der Hëllef vun de Kontakter, déi eis Wirtschaftsvertretungen lues a lues opgebaut hun.

Här Präsident, Dir Dammen an Dir Hären,

Ech wéillt mäin Deel vun der aussepolitescher Erklärung vun 1998 nët ofschléissen, ouni lech mäi grouse Merci auszedrécke fir dat groust Interesse, dat Dir méngem Département a sénger Europapolitik am leschte Joër entgéint bruecht hut.

Et war mer ëmmer eng Freed, dem Plenum an Ärer Commission des Affaires étrangères et européennes Ried an Äntwert ze stoën. Är Solidaritéit, déi Dir äis während der Présidence entgéint bruecht hut, Är Flexibilitéit, wa mools huet misse schnell gehandelt gin, ech denken hei un den Envoi vun Observateurën a Bosnien oder an Albanien, hun e grouse Beitrag fir eis international Kredibilitéit duergestallt.

Unni dës Geschlossenheet vun all eisen Institutionen a Parteien ëm de groussen europäesche Projet wär et äis nët méijhlech gewiescht, äis esou staark op d'Présidence ze konzentréieren. Dir hut äis de Réck nët nëmme fräi gehalen, Dir hut äis e virun allem gestäpt. Dofir e grouse Merci.

Madame la Secrétaire d'État vous exposera les grandes orientations de notre politique de coopération qui pour ce gouvernement est une des grandes priorités.

**Discours de Jacques F. POOS
lors du débat sur la ratification du Traité d'Amsterdam
à la Chambre des Députés :**

**«Un bon traité qui préserve l'architecture institutionnelle
à laquelle le Luxembourg est attaché»**

Lors du débat sur la ratification du Traité d'Amsterdam à la Chambre des Députés qui a eu lieu le 9 juillet 1998 à Luxembourg, le ministre des Affaires étrangères, M. Jacques F. POOS a déclaré que le Traité d'Amsterdam s'inscrit «dans la continuité d'un processus d'approfondissement constant de l'intégration.» Pour cette raison, M. POOS pense que le Traité d'Amsterdam n'est pas un «petit traité corrigeant quelques oublis ou déficiences du Traité de Maastricht».

Partant de cette appréciation, il a souligné que «depuis la signature du Traité d'Amsterdam, des avancées remarquables ont été réalisées. À Amsterdam, le pacte de stabilité et de croissance a été finalisé. Sous Présidence luxembourgeoise, une politique coordonnée pour l'emploi, inscrite dans le nouveau traité, a été lancée. Le processus complexe de l'élargissement a été engagé, des propositions importantes concernant la réforme de la politique agricole et des politiques structurelles ont été présentées et avant tout l'Union économique et monétaire est devenue une réalité incontournable».

M. POOS a tenu à rappeler ces quelques étapes «pour montrer que contrairement à certains propos mystificateurs, l'Europe fonctionne, que «l'élargissement à quinze membres n'a pas paralysé ses institutions» et qu'il n'y a «pas eu d'opposition, ni entre les pays membres du Nord et pays membres du Sud, ni entre grands pays et plus petits». Au contraire, des décisions importantes sont prises de façon continue, soit à la majorité soit à l'unanimité».

«Si l'on compare le traité aux grands objectifs que nous nous étions fixés, il faut constater que pour le Luxembourg, il s'agit d'un bon traité qui préserve l'architecture institutionnelle à laquelle nous som-

mes attachés, tout en rendant son fonctionnement plus démocratique et plus efficace», a-t-il ajouté. Les approfondissements que le Luxembourg avait demandés ont été au contraire «largement réalisés, même si, dans de nombreux cas, nous aurions pu aller plus loin».

Au cours de son intervention, le ministre des Affaires étrangères a cité les conclusions du Conseil européen de Cardiff de juin 1998 qui reflètent bien les positions luxembourgeoises. Elles disent que «la première priorité est la ratification du Traité d'Amsterdam» et que ce n'est que lorsque le traité aura été ratifié par tous qu'on prendra une décision «sur la question de savoir quand et comment traiter les questions institutionnelles qui n'ont pas été réglées à Amsterdam».

M. POOS a ensuite rappelé «que les vraies négociations avec les six pays candidats du premier groupe n'ont pas encore commencé» et que les Quinze devront d'abord «tout faire pour mener à bien dans les délais les négociations sur l'Agenda 2000», car «il ne serait pas sage de les compliquer en ouvrant maintenant un débat prématuré sur les institutions».

Le ministre des Affaires étrangères, qui avait déjà participé aux négociations pour l'Acte unique et le Traité de Maastricht a conclu en tirant la leçon des négociations du Traité d'Amsterdam: «Ce traité, contrairement au précédent, a été négocié presque sur la place publique. L'information a été constante, la transparence totale. Il serait donc dangereux d'engager un nouveau processus de réforme institutionnelle qui intéresse nos opinions publiques et nos Parlements dans des réunions informelles préparées dans le secret par des experts. Ce serait condamner les futures négociations à l'échec».

Intervention de M. Jacques F. POOS, Ministre des Affaires étrangères du Luxembourg, lors du Conseil Affaires générales

Bruxelles, les 13 et 14 juillet 1998

1. Tous ceux qui ont participé activement aux dernières négociations d'élargissement envisagent avec un évident plaisir cette première Présidence autrichienne.

Je note en particulier l'enthousiasme que cette première Présidence a suscité dans votre pays, cher ami Wolfgang. C'est là une démonstration on ne peut plus exemplaire de l'importance que continue à revêtir à nos yeux la prise en charge tour à tour par chacun de nos États membres de la Présidence.

Il s'agit là d'un acquis qui mérite respect dans la mesure où il contribue aussi à l'acceptabilité du processus d'intégration dans nos opinions publiques respectives.

2. Comme d'autres, j'ai pu m'entretenir directement avec vous du programme de la Présidence autrichienne.

Je peux l'accepter en l'état sans préjudice de quelques remarques particulières :

- La Présidence autrichienne n'est pas une Présidence de transition: de son succès dépendra pour une très large part la gestion ultérieure des grands dossiers, qu'il s'agisse de l'Agenda 2000 ou de l'Élargissement sous les Présidences allemande et finlandaise.

Nous devons par conséquent travailler avec assiduité et notre présence collective en tant que Ministres des Affaires étrangères durant de larges plages de nos rencontres mensuelles constituerait le meilleur démenti à ceux qui doutent des capacités de décision du CAG.

- Précisément pour ce qui est de nos méthodes de travail dont nous avons souvent parlé sans jamais rien concrétiser, il me paraît

incontournable que, sur base de l'inventaire des problèmes qui se posent sur base aussi des suggestions avancées, et des décisions prises dans le passé mais jamais appliquées, une contribution collective «sorte» de notre réunion informelle de Salzbourg.

Il nous resterait à ce moment-là le temps d'affiner nos propositions pour un meilleur fonctionnement du Conseil pour les transmettre à la réunion informelle des Chefs d'État et de Gouvernement de la fin octobre. Il y va de la survie du CAG en tant que tel comme du respect des filières de préparation telles que prévues dans les traités.

- En ce qui concerne l'Agenda 2000, la Présidence a avancé un programme de travail jusqu'à la Toussaint: il serait souhaitable que nous cessions nos tours de table à caractère général pour aborder concrètement, en nous donnant le temps nécessaire, les problèmes majeurs qui se posent. Dans ce contexte aussi, il est essentiel que les contributions de l'Ecofin comme du Conseil Agri nous parviennent en temps opportun pour nous permettre d'ébaucher une synthèse complète de l'ensemble des travaux à la veille du Conseil européen de Vienne.
- Je n'étonnerai personne en disant un mot sur le «caractère prioritaire» donné par la Présidence à l'harmonisation en matière de fiscalité de l'épargne.

À la lecture de la presse spécialisée, tout un chacun se rend compte qu'indépendamment de la position du Luxembourg, du reste largement connue de ses partenaires, cette proposition de directive soulève énormément de questions. Aussi, voudrais-je demander par votre intermédiaire, Monsieur le Prési-

dent, que la Commission soit chargée de faire établir une étude d'impact par un bureau indépendant portant sur les effets prévisibles de la proposition de directive sur les marchés des capitaux européens.

L'harmonisation fiscale est une chose, les réalités économiques et financières à l'heure de la mondialisation en sont une autre. Est-il concevable que notre Union se lance dans l'introduction d'une taxe dont il y a tout lieu de croire que les ultimes bénéficiaires de l'initiative du Commissaire MONTI seront les places financières localisées en dehors de notre Union ?

Voilà mes remarques essentielles. Je connais votre engagement personnel, cher Wolfgang, pour ce qui est du processus de paix et de la crise toujours persistante dans les Balkans.

Enfin, je connais votre attachement personnel au respect du bien-être et des droits des enfants.

Je n'insisterai pas davantage sinon pour vous souhaiter une main heureuse et en vous assurant du soutien indéfectible du Luxembourg.

Discours du Premier Ministre, M. Jean-Claude JUNCKER, à l'occasion de la remise du Prix Bech à S. Exc. M. Arpad GÖNCZ, Président de la République de Hongrie

le 23 mars 1998 à Luxembourg

Monsieur le Président,
Chère Madame GÖNCZ,
Excellences,
Mesdames et Messieurs,

Vous avouerez que les charges qui incombent à un Premier ministre sont trop nombreuses pour être toutes intéressantes et agréables, mais il y a des moments où je ne voudrais pas céder ma place à quelqu'un d'autre. C'est vrai pour aujourd'hui, il y a d'autres occasions où la même remarque pourrait être faite, mais ma joie est grande, et tel est mon plaisir de pouvoir vous accueillir Monsieur le Président, ainsi que votre épouse, aujourd'hui à Luxembourg pour la remise du prix Bech. Cette remise et votre présence, Monsieur le Président, représentent pour nous un honneur et un plaisir particulier.

Le jury du Prix Joseph Bech, dont j'assume la Présidence, veut honorer en vous un homme dont l'action politique et intellectuelle a marqué profondément l'histoire de votre pays. Votre influence personnelle, et grâce à celle-ci, celle de votre pays, ont contribué de manière significative à dépasser, pour y

mettre fin, les divisions de notre continent et à étendre la sphère de solidarité qui fait la spécificité de l'Europe d'après-guerre aux pays de l'Europe centrale et de l'Europe orientale.

Vous vous inscrivez ainsi dans la lignée des illustres récipiendaires de ce prix de la Fondation Alfred Toepfer. La Fondation Toepfer est une fondation allemande qui décerne à Luxembourg le prix Joseph Bech. Ce fait en lui-même est porteur de symboles. Voir une fondation allemande choisir le Grand-Duché de Luxembourg, comme lieu et place, où tous les deux ans nous procédons à la remise de ce prix, illustre avec beaucoup d'élégance le fait qu'avant la réconciliation entre les pays de l'Europe centrale et orientale et les pays de l'Europe occidentale, il y a eu cette autre réconciliation entre l'Allemagne et ses voisins les plus directs. Je voudrais donc souhaiter également la bienvenue à tous ceux qui aujourd'hui représentent à Luxembourg la Fondation Toepfer. Ceux qui avant vous, Monsieur le Président, ont reçu ce prix, chacun suivant ses talents, chacun à sa manière, chacun suivant ses mérites, ont participé à l'ambition que déjà Joseph Bech, avec d'autres pères fondateurs de l'Europe,

avait osé imaginer dès la fin de la Deuxième Guerre mondiale pour l'unification du continent européen.

Monsieur le Président,

Vous assumez les plus hautes fonctions en République de Hongrie depuis 1990. Après la chute du communisme en Europe de l'Est, vous faites votre entrée au Parlement issu des premières élections démocratiques pour vous voir immédiatement porté à la présidence de cette Assemblée en mai 1990. Dès le mois d'août, de la même année, vous devenez le premier président de la nouvelle Hongrie démocratique.

C'est l'aboutissement d'une carrière riche en soubresauts et en rebondissements.

Vos études de droit, au début des années quarante, et votre intérêt précoce pour la vie politique, vous avaient certes prédestiné à entrer dans l'action politique. Mais l'histoire et son funeste décret ne permettra pas au jeune intellectuel que vous êtes en 1944 de suivre la voie qu'il s'était tracée. Rejoignant le mouvement anti-fasciste vous entrez dans la clandestinité.

En 1948, lorsque le pouvoir communiste s'installe en Hongrie toute possibilité d'exercer une activité à la hauteur de votre formation vous est refusée. En tant qu'ouvrier métallurgiste vous subvenez aux besoins de votre famille.

Les expériences que vous y avez acquises ont certainement marqué votre personnalité. De nos entretiens officiels, et surtout privés, je sais que les conditions de vie et de travail des plus humbles de vos concitoyens se trouvent au centre de vos préoccupations et de votre action politique. Cette qualité est d'autant plus précieuse que votre mandat, en tant que président, coïncide avec une période de profonde réforme et de grand sacrifice pour la population hongroise. La grande popularité dont vous bénéficiez dans votre pays montre que les Hongrois ne s'y sont pas trompés.

Parallèlement à votre travail comme ouvrier, vous vous inscrivez à l'université pour poursuivre des études, cette fois, d'agronomie. Il ne vous sera pas permis de terminer le cycle universitaire, car l'histoire vous a de nouveau donné rendez-vous.

Les événements de 1956 perturbent votre vie en profondeur. En tant qu'intellectuel vous êtes très naturellement aux côtés de ceux qui combattent pour la liberté de la Hongrie et pour un système plus moderne et surtout plus humain. Ce combat contre la domination étrangère et pour le renouveau n'est pas sans similitudes avec 1848, sa révolution et sa déclaration d'indépendance.

Votre engagement en 1956, vous vaudra l'incarcération et la condamnation à la prison perpétuelle. Vous êtes ainsi séparé de votre épouse, de vos quatre enfants, sans vous résigner pour autant. Longtemps j'aurais mémoire du récit simple et dépouillé que me fit de cette période de votre vie votre épouse, un soir de septembre 1996, au Palais Grand-Ducal.

Vous mettez à profit votre réclusion pour plonger à nouveau dans les études. Cette fois-ci, ce ne sera plus le droit ou l'agriculture, cette fois-ci ce sera l'anglais. Très vite vous aurez une belle maîtrise de cette langue, une maîtrise qui vous permettra d'acquérir un nouveau métier, celui de traducteur de littérature anglaise. Au cours de cette carrière, vous traduisez près de 100 titres d'auteurs célèbres comme Faulkner, Hemingway, tant d'autres. Les Hongrois découvrent ainsi par votre intermédiaire la littérature contemporaine anglo-saxonne. Un jour vous m'avez dit que le communisme n'avait pas seulement des désavantages, mais aussi ce grand avantage qu'il vous a permis d'apprendre l'anglais.

Après six ans en prison, le pouvoir décide de vous faire bénéficier d'une amnistie. Vous décidez alors de vous consacrer exclusivement à la littérature, poursuivant votre œuvre de traducteur et d'écrivain.

En 1974, votre premier livre sort de presse. Depuis lors vous avez publié un certain nombre d'autres ouvrages et pièces de théâtre dont une des plus connues est «La Médée hongroise». De nombreux prix littéraires viennent couronner votre œuvre en tant qu'auteur ou en tant que traducteur.

Les Hongrois apprécient dans votre œuvre les qualités du moraliste et de l'humaniste. Loin de rester le pur produit d'une réflexion intellectuelle cette attitude philosophique se retrouve également comme ligne conductrice dans votre action politique que vous développez au sein du Parti indépendant des petits propriétaires.

C'est donc l'écrivain et le politique mettant la destinée de l'homme au centre de son action, qui devient en 1990 Président de la République de Hongrie. Votre mandat est reconfirmé, sans surprise, pour une deuxième période de 5 ans en 1995.

Depuis votre entrée en fonction, Monsieur le Président, les relations entre la Hongrie et le Luxembourg ont connu un développement que j'ose qualifier d'exemplaire. Des visites régulières de membres du gouvernement ont lieu de part et d'autre. Dès octobre 1990, vous recevez en visite d'État LLAARR le Grand-Duc et la Grande-Duchesse, et vous nous faites l'honneur de visiter, en visite d'État, le Luxembourg en septembre 1996.

Le Premier Ministre HORN était en février 1995 le premier visiteur étranger que j'ai pu recevoir à Luxembourg dans ma fonction de Premier ministre. Depuis lors, mon souci pour le devenir de la Hongrie était constant.

Mais les liens entre la Hongrie et le Luxembourg remontent plus loin dans le passé. Ainsi au Moyen Âge, l'épouse du premier roi chrétien de Hongrie était une proche de la maison de Luxembourg. Plus tard dans le temps, je rappelle que Sigismond de Luxembourg a laissé plus de traces en Hongrie qu'ici. Deux vagues d'émigration de Luxembourgeois vers la Hongrie, au 12^e et au 18^e siècles, nous ont davantage rapprochés.

Au cours de votre visite à Luxembourg, nous avons aussi eu l'occasion de rappeler nos liens dans le domaine culturel. Vous vous étiez rendu au château de Colpach, véritable lieu de rencontre paneuropéen, où le célèbre artiste-peintre hongrois Munkacsy avait résidé pendant quelque temps.

Séjournant à Luxembourg vous aviez souligné que «l'histoire de la Hongrie», je cite, «est celle d'une lutte ininterrompue pour la survie de la Nation» et qu'«elle est caractérisée par la capacité de supporter les coups et de vous relever à chaque fois» et qu'en comparaison avec le Luxembourg dont le sort a aussi été marqué de combats, c'est le Luxembourg qui a remporté plus de succès.

À cela je souhaite répondre que la Hongrie et le Luxembourg ne se sont certes pas forgés comme nations par le nombre de batailles gagnées. Mais ce

sont les défaites, ce sont les occupations qui ont forgé notre caractère. Nous, Luxembourgeois, avons eu la chance de pouvoir nous redresser après la Deuxième Guerre mondiale, alors que la Hongrie sombrait à l'ombre du rideau de fer. Mais le peuple hongrois, à l'image de votre propre destinée, n'a jamais arrêté de se battre avec un courage et une volonté qui ont toujours fait notre admiration.

La première brèche dans ce rideau de fer qui nous a si divisé, son premier démantèlement, a commencé en Hongrie. Des hommes et des femmes courageux et responsables ont su faire ce qu'il fallait faire au bon moment. Jamais nous ne pourrions oublier les événements de mai à octobre 1989. En fait, ce sont les Hongrois, c'est le peuple des Hongrois qui a ouvert la voie à la réunification allemande et donc à la réunification du continent tout entier. Aujourd'hui, l'histoire et la géographie de l'Europe se rejoignent enfin. Il est de notre responsabilité de vous préparer la voie dans les institutions atlantiques et européennes. De grandes avancées ont déjà été accomplies. En novembre 1990, la Hongrie est le premier pays de l'ancienne Europe de l'Est à devenir membre du Conseil de l'Europe. En décembre 1991 est signé l'accord d'association avec la Communauté européenne qui reconnaît la vocation de la Hongrie à devenir membre de la Communauté. Début 1994, la Hongrie se rapproche de l'OTAN et, sous Présidence luxembourgeoise, de l'UEO. Finalement en avril 1994, votre pays dépose la demande formelle d'adhésion à l'Union européenne.

La réintégration de la Hongrie dans l'histoire européenne se fait à un rythme fulgurant. Pendant cette période votre pays est confronté aux problèmes que provoque la guerre dans l'ex-Yougoslavie. Vous recueillez de nombreux réfugiés alors que votre population elle-même souffre des effets des réformes en cours.

La Hongrie entame aussi à cette époque le règlement de tous les différends, parfois séculiers, qui l'opposent à ses voisins et conclut, malgré certaines critiques internes, des accords de bon voisinage avec la République slovaque et la Roumanie. Ainsi la Hongrie devient fournisseur de stabilité et n'est pas seulement consommateur de stabilité.

Ces succès à l'extérieur impliquent bien-sûr une volonté et une discipline sans faille dans la gestion

des affaires de la Hongrie elle-même. Les réformes politiques et économiques mises en œuvre au cours de la décennie écoulée ont totalement bouleversé la vie quotidienne des Hongrois. Elles sont cependant la condition nécessaire pour que la Hongrie puisse bénéficier à l'avenir d'une base stable et durable qui lui permettra de profiter pleinement des opportunités que lui offriront l'adhésion à l'OTAN et à l'Union européenne.

Ce pari sur l'avenir même s'il demande à ce stade encore beaucoup de sacrifices de la part des Hongrois est soutenu par la grande majorité de vos citoyens.

Les premiers signes de succès, d'ailleurs, se dessinent déjà à l'horizon. L'économie reprend un rythme de croissance et la population commence à en sentir les effets bénéfiques. Ce n'est pas non plus par hasard, si la Hongrie est devenue la première terre d'accueil pour les investissements étrangers en Europe centrale.

Autre réussite: votre pays est retenu en juillet 1997 à Madrid dans le groupe des nouvelles démocraties à devenir membre de l'OTAN. Le protocole d'adhésion a été signé et devrait entrer en vigueur pour le prochain sommet de l'Alliance atlantique qui fêtera en même temps le cinquantenaire de son existence. Nos deux pays, deviendront ainsi alliés, ce qui plus que toute autre chose démontre que les divisions idéologiques et militaires sont dépassées en Europe.

Finalement, je me réjouis tout particulièrement que ce soit le Conseil européen de décembre à Luxembourg qui a été en mesure de lancer le processus d'élargissement de l'Union européenne vers l'Europe centrale et orientale et vers Chypre. Mon objectif était de concevoir un modèle qui prenne en compte les différences dans le niveau de préparation de transformation des différents candidats, tout en évitant de créer une discrimination qui serait

ressentie comme une nouvelle fracture en Europe. Mes entretiens avec le Premier ministre HORN m'ont confirmé la justesse de notre analyse.

Je crois pouvoir dire que cet objectif a été atteint et plus personne aujourd'hui ne remet en cause cette manière de voir et de sentir les choses. Je voudrais ajouter qu'en ce qui concerne votre pays, il fut un des seuls dont on a pour ainsi dire pas parlé, autant qu'il était évident que, grâce à sa bonne préparation, il ferait partie des premiers pays à adhérer à l'Union européenne. Tout au long des négociations d'adhésion, dont le début est prévu pour le 31 mars, la Hongrie pourra toujours compter sur ses amis luxembourgeois.

Monsieur le Président,

L'évolution des événements en Europe et en Hongrie dans les années 90 ont enfin rendu justice aux combats que vous avez menés au cours de votre vie entière. Notre admiration s'adresse aussi à votre épouse, femme courageuse et digne, qui, non seulement vous a épaulé, mais a aussi dû courageusement faire face aux incertitudes et aux angoisses pendant les périodes difficiles.

Votre destinée, hors du commun, est intimement liée à celle de votre pays et de son combat pour la liberté que vous avez, d'une certaine façon, acquise ensemble.

N'est-ce pas là en fait ce à quoi tout homme de bien devrait tendre au cours de son existence.

Vous quitterez vos fonctions actuelles en l'an 2000, date-symbole, où la Hongrie, qui a été aussi façonnée par vous, entrera dans le nouveau millénaire. Ce jour-là, les Hongrois diront de vous que vous avez bien mérité «de la Hongrie». Déjà aujourd'hui, nous voudrions vous dire: vous avez bien mérité «de l'Europe».

Discours prononcé par M. Robert GOEBBELS, Ministre de l'Économie, à l'occasion de l'ouverture de la 72^e Foire Internationale de Luxembourg

Luxembourg-Kirchberg, le 16 mai 1998

Altesses Royales,
Mesdames et Messieurs,

Permettez à l'amateur de cuisine que je suis de vous convier à un déjeuner virtuel pour fêter l'ouverture de la 72^e Foire de Luxembourg.

Pour vous mettre en appétit intellectuel, d'abord un choix de hors-d'œuvre variés :

- Les actifs gérés en 1996 par les investisseurs institutionnels s'additionnèrent à quelque 30.000 milliards de dollars.
- La fusion de la Société de Banque Suisse et de l'Union de Banques Suisses créera une des premières banques mondiales. Cette fusion s'accompagnera de la suppression de 13.000 emplois.
- La seule Union Européenne compte 17 millions de chômeurs et de 10 à 12 millions d'hommes et de femmes ayant abandonné la recherche d'un emploi.
- Titre dans «Le Monde» du 5/6 avril 1998: «Wall Street salue les signes de ralentissement de l'économie américaine – Le taux de chômage a augmenté en mars.»
- De 1985 à 1996 les industries liées aux technologies de l'information se sont développées aux États-Unis deux fois plus vite que le reste de l'économie. Au cours de la même période l'emploi du secteur est passé de 0,5 à plus de 1,2 million de personnes.
- Fin 1997, 10 millions d'Américains et de Canadiens ont fait des achats sur le Web, contre 7,4 millions six mois plus tôt. Le «US-Department of Trade» estime qu'en 2002 le commerce sur l'Internet entre entreprises dépassera 300 milliards de dollars. Le chiffre d'affaires du commerce électronique en Europe devrait avoisiner 70 milliards d'Euros à l'horizon 2001.
- Le dernier rapport de l'Unicef relève que 55% des enfants du Tiers Monde souffrent de malnutrition.
- Selon «Newsweek», qui les appelle «the relief industry», 16.000 organisations non gouvernementales s'activent pour venir en aide aux déshérités du monde.
- Le magazine «Earth Times» estime que 70% des hommes vivant dans les 127 pays les moins développés n'ont que le bois comme unique source d'énergie.
- La réalisation à Esch-sur-Alzette d'une centrale électrique de 350 MW utilisant la technologie dite de «turbine-gaz-vapeur» (TGV) permettra non seulement une fourniture d'électricité à un prix très compétitif, mais réduira en même temps les émissions de CO₂ de notre pays d'au moins 5,6% par an.
- Récemment les autorités de Hong-Kong ont fait tuer en deux jours 1,5 million de poulets pour endiguer une épidémie de grippe menaçant le monde entier.
- D'avril 1995 à mars 1996, 336.000 affiliés à l'Union des caisses de maladie de notre pays ont consommé pour 2,8 milliards de francs de médicaments, prescrits par près de 2 millions d'ordonnances médicales.
- En 1995, 3.200 euthanasies actives et 400 aides au suicide ont été pratiquées aux Pays-Bas.
- L'espérance de vie moyenne des femmes luxembourgeoises est passée en une décennie de 77,9 à 79,6 années. Pour le sexe soi-disant «fort» les chiffres afférents évoluèrent de 70,6 (période

85/87) à 73,5 années (période 95/97). En 1996, seulement 20% des hommes et des femmes de la tranche d'âge supérieure à 50 ans étaient encore en activité. N'y aurait-il en matière d'assurance-pension «kein Handlungsbedarf»?

Altesses Royales,
Mesdames et Messieurs,

L'avantage d'un buffet froid consiste dans la possibilité laissée à tout convive de composer librement l'assiette à déguster.

L'étalage que je vous ai proposé fut composé de façon arbitraire, je le concède, et ne fut certainement pas au goût de tout un chacun.

Mais il me servit pour illustrer en quelques touches rapides la complexité, les contradictions, les injustices et les espoirs de l'humanité.

Nous vivons dans un monde qui évolue à une vitesse hallucinante. En même temps les pesanteurs sociologiques s'opposent au changement.

«Mir welle bleiwe wat mir sin» n'est pas uniquement une devise luxembourgeoise.

Tout être humain est saisi d'une peur instinctive face à l'avenir nécessairement incertain.

Le principe d'entropie n'exprime pas uniquement la dégradation de l'énergie mais impose à l'homme, à la nature et au monde des transformations inéluctables.

«Avant, les événements qui se déroulaient dans le monde n'étaient pas liés entre eux. Depuis, ils sont tous dépendants les uns des autres.»

Je viens de citer le philosophe grec Polybe, qui vécut... deux siècles avant notre ère!

L'interdépendance des nations et des hommes n'est donc pas une invention récente. L'histoire est là pour nous prouver qu'il n'y a pas d'ordre immuable, de droits définitivement acquis.

Les derniers 20 ans ont vu la naissance d'un nouveau géant économique, le Japon, et la croissance rapide des «tigres» asiatiques.

Depuis un an toute la région est en crise.

Le siècle prochain ne serait-il donc pas asiatique, comme le soutinrent les augures jusqu'en juillet dernier?

Paul KENNEDY, dans son livre écrit en 1986, «Naissance et déclin des grandes puissances», prédisait à l'époque le déclin relatif de l'Amérique.

Dix ans plus tard les États-Unis affichent une santé économique éclatante et sont redevenus le leader mondial dans toutes les technologies de pointe.

Du temps des grands bonds de l'Asie le discours dominant dans nos contrées fut de l'euroscélérose.

Alors que l'euro pessimisme n'a toujours pas disparu de nos têtes, l'on a pu s'apercevoir à l'occasion du lancement définitif de la monnaie unique que les 11 pays de l'Euro-zone constituent une entité, qui avec 291 millions d'habitants, est plus peuplée que les États-Unis (269 millions), et dont le PIB représente 18% du produit mondial brut, contre 19% pour les USA.

L'Euro-11 dispose des réserves de change les plus élevées, mais les 11 en auront de moins en moins besoin, puisqu'ils feront les $\frac{2}{3}$ de leurs échanges entre eux dans la même monnaie.

De plus, l'Euro sera rapidement accepté comme monnaie d'échange et de réserve internationale, puisque l'Euro-zone constitue déjà la plus grande puissance commerciale du monde, avec une balance commerciale et une balance de paiements largement excédentaires, ce qui est de bon augure pour la stabilité de l'Euro.

Altesses Royales,
Mesdames et Messieurs,

Après ces entremets en provenance de la gastronomie mondiale, venons-en aux plats bien de chez nous.

Les 14 dernières années le Luxembourg fut le seul pays de l'Union européenne à connaître chaque année une croissance de son économie et de son emploi.

Ayant la chance d'avoir pu œuvrer ces 14 années au Ministère de l'Économie, d'abord comme Secrétaire d'État, puis comme Ministre, j'estime être pour le moins un observateur privilégié de l'évolution économique de notre pays.

Vous remarquerez au passage que je n'ai pas l'outrecuidance de m'attribuer le mérite de cette réussite économique, même si j'ai conscience qu'en cas de régression économique on eut vite identifié le politique responsable des échecs.

Dans la vie d'un pays, l'économie n'est pas tout, mais sans une économie qui marche, tout est bien peu.

L'économie luxembourgeoise a connu ce dernier quart de siècle finissant une accélération prodigieuse.

Jupp KINSCH a fait d'une «industrie crépusculaire» le premier groupe sidérurgique d'Europe.

Quelques cent cinquante industries nouvelles sont venues enrichir le secteur secondaire.

Le secteur des services a littéralement explosé. La place bancaire luxembourgeoise était en 1996 la dixième au monde, si l'on se réfère aux positions externes, toutes devises confondues.

Le secteur audiovisuel peut s'enorgueillir de la spectaculaire réussite de la Société Européenne des Satellites.

Les assurances, les transports, les services aux entreprises ont connu une croissance rapide.

Certains esprits chagrins seront tentés de m'objecter que le nombre de faillites a quadruplé depuis 1990.

C'est ignorer qu'en économie de marché un haut taux de créations d'entreprises se paye inévitablement par des non-réussites. Ainsi le taux de survie des entreprises nouvelles, mesuré 3 années après leur constitution, est de 70 % en RFA, de 62 % en France et en Grande-Bretagne et de 60 % aux États-Unis.

Or, notre pays a connu en une décennie pratiquement un doublement du nombre de sociétés

animant notre économie. Rien que les adhérents de la Chambre de Commerce sont passés de 12.300 unités fin 88 à 23.700 en mars dernier, soit 11.500 entreprises supplémentaires en dix ans.

La politique n'est pas innocente à cette évolution. La libéralisation prudente du droit d'établissement que j'avais proposée à la Chambre des Députés en 1988, a permis au seul secteur artisanal de passer en dix ans de 3.700 à 4.200 entreprises, augmentant l'emploi du secteur de 33.000 à 46.000 unités.

Mais loin de moi l'idée de vous proposer le repos sur nos lauriers collectifs.

Ce n'est pas uniquement l'échec qui appelle le changement, le succès l'impose également.

Tout évolue autour de nous.

L'ARBED, en devenant un acteur global, sera de moins en moins luxembourgeoise.

Le temps est bien loin où la CLT fut le premier contributeur au budget de l'État.

Trois entreprises industrielles ferment ces jours-ci. La Fonderie de Mersch n'a pas réussi à dégager les bénéfices permettant une nécessaire modernisation conforme aux exigences environnementales.

Même le meilleur label écologique ne garantit pas la réussite industrielle.

Recyclast, qui transforma des déchets de polyéthylène et de polypropylène pour en faire des produits constitués à 100 % en matière recyclée, n'a pas su trouver un marché suffisamment porteur.

L'économie n'a pas fonctionné non plus pour Retec, fabriquant de mousse de nickel destinée aux piles électriques non nocives pour l'environnement.

Même si les résultats de la place financière sont en hausse, le nombre des banques a légèrement régressé.

C'est un secteur en pleine restructuration. L'évolution technologique impose aux banques de nouvelles

formes de communication avec leurs clients. Les guichets automatiques, le On-line-banking, l'Internet, le porte-monnaie électronique auront raison de beaucoup d'agences et imposeront des rationalisations.

La globalisation des marchés financiers engendrera des fusions et des acquisitions. D'ici cinq ans, le nombre des banques de la place aura probablement baissé. Cette contraction risque d'avoir des conséquences sur l'emploi.

Mais les rationalisations des uns pourront très bien être compensées par la croissance des autres, voire par le redéploiement différé des premiers.

Les fusions ou acquisitions n'ont pas toujours les mêmes causes, ni les mêmes effets.

Le fusion de deux grands réseaux, genre UBS/SBS, peut conduire à l'élimination de doublons existant localement.

D'autres fusions ne sont en fait que l'adossement de métiers différents. Certaines acquisitions sont motivées par le désir d'acteurs nationaux de s'implanter dans un nouveau marché afin d'étendre leurs activités internationales, par exemple dans la nouvelle zone «euro».

Patrick ZURSTRASSEN a remarqué récemment que la moitié des banques de la place luxembourgeoise emploient moins de 50 personnes. Ces «boutiques bancaires» comme il les appelle, seraient très convoitées par les banques plus grandes.

Il a probablement raison. Mais on n'achète pas une boutique de luxe pour la fermer. Les acquisitions ne seront pas nécessairement négatives pour notre centre financier.

Même s'il devait y avoir une diminution du nombre des acteurs, une productivité accrue, combinée à l'apport de nouveaux réseaux bancaires et d'ambitions nouvelles, pourrait fort bien dynamiser la place.

Beaucoup dépend de la volonté des autorités luxembourgeoises de défendre les spécificités de la place et de créer un environnement infrastructurel, économique et fiscal favorable au développement

du secteur ainsi que de la capacité des acteurs de la place de saisir les opportunités nouvelles, comme l'émergence de l'euro, et de créer des produits innovants.

Dans ce contexte il échet de noter que depuis le début des années 90 le nombre des établissements financiers non-bancaires a presque doublé, alors que l'emploi dans ce créneau des «autres professionnels du secteur financier» a été multiplié par 1,5 pour constituer actuellement plus de 10% de l'emploi total du secteur.

Si le secteur financier constitue la colonne vertébrale de l'économie nationale, c'est le secteur dit des «autres services marchands» qui s'est développé le plus rapidement ces dernières années.

En prenant le chiffre d'affaires de l'année 1995 comme indice 100, les plus grosses réussites de ces 3 dernières années sont enregistrées par les secteurs suivants:

- sélection et fournitures de personnel: +49,7 %
- poste et télécommunications: +37,8 %
- activités informatiques: +32,3 %
- auxiliaires financiers et d'assurance: +30,1 %
- activité de contrôle et analyse techniques: +28,3 %
- activités juridiques, comptables, conseil de gestion: +26,3 %
- transports aériens: +20,5 %

En 97, le secteur des services aux entreprises employa quelque 15.800 personnes, le secteur des transports 12.500, le secteur santé et action sociale 11.200 et le secteur Horeca 9.600 hommes et femmes.

Force est de constater que l'augmentation spectaculaire de l'emploi – +70.000 salariés depuis 1985 – est le résultat d'une croissance sectorielle diversifiée, réduisant d'autant la dépendance du pays du monolithisme traditionnel de notre économie.

Altesses Royales,
Mesdames et Messieurs,

J'espère vous avoir démontré que la cuisine économique luxembourgeoise s'est enrichie de beaucoup de plats nouveaux, d'une offre très diversifiée.

Pour les nutritionnistes la règle essentielle est celle de l'équilibre: «il faut manger de tout en proportions et quantités raisonnables» (Professeur Jean-Philippe DERENNE).

En économie l'équilibre est instable, le changement constitue la règle.

Après les «trente glorieuses» de l'après-guerre, après les «vingt calamiteuses» qui ont engendré des crises à répétition, dont les prolongements vont encore nous réserver des surprises et d'amers ajustements ici ou là, le monde semble entrer dans une nouvelle phase longue de croissance: un cycle Kondratiev porté par les technologies de l'information et de la communication, les biotechnologies et le génie génétique.

Le siècle prochain sera celui de la société d'information: la «société cognitive».

Les technologies de l'information et de la communication vont tout bouleverser: notre mode de vie, le monde du travail, l'économie, la société.

«National Semiconductor» vient d'annoncer pour l'année prochaine la mise sur le marché d'une nouvelle «puce» contenant environ 40 millions de transistors! Cela permettra d'intégrer sur une seule puce l'ensemble des fonctions contenues actuellement dans un P.C.

Dans quelques années l'ordinateur deviendra un accessoire qui se fondra dans les objets les plus usuels.

Au «Media Lab» à Harvard on travaille par exemple à la mise au point de textiles «intelligents», qui en fonction de la température extérieure ou de celle du corps humain deviendront successivement plus aérés ou plus réchauffants!

Un pays de notre taille ne peut pas prétendre à un rôle de premier plan dans la société de l'information.

Néanmoins nous ne manquons pas d'atouts.

Comme le fait remarquer le C.E.S., le Luxembourg «se positionne dans le peloton de tête» de l'Union européenne en matière d'équipements d'ordinateurs et d'accès à l'Internet.

Le Gouvernement vient de décider d'investir chaque année 100 millions de francs supplémentaires dans l'équipement informatique des écoles. À noter que l'Administration des Bâtiments Publics a fait aménager ces dernières années, 90 salles de classe spéciales équipées de moyens informatiques modernes.

La SES se positionne avec des partenaires puissants, dont Intel, sur le marché de la transmission de données numériques par satellites.

Euro-Nimbus fabrique à Foetz chaque jour 40.000 CD-AUDIO et CD-ROM.

TDK produit à Bascharage, outre ses cassettes audio et vidéo, de plus en plus de «CD-R».

La société «International Electronic and Engineering» réalise au Findel et bientôt à Echternach des capteurs de plus en plus «intelligents» pour assurer la sécurité des passagers d'une voiture.

Le secteur des activités informatiques s'est rapidement développé dans notre pays.

Le nombre des sociétés offrant du matériel, des logiciels et des services informatiques est passé de 400 sociétés affichant un chiffre d'affaires de 19,7 milliards de francs en 1990, à 700 sociétés réalisant 30,7 milliards de francs en 1996. L'emploi du secteur a pratiquement doublé depuis, et avoisine avec quelque 4.000 personnes près de 2% de l'emploi salarié national, soit plus que des secteurs aussi traditionnels que l'agriculture, la viticulture et l'énergie réunis.

Le commerce électronique, la banque électronique révolutionneront, qu'on le veuille ou non, nos habitudes de consommer.

Cetrel introduira l'année prochaine la carte «mini-CASH», dotée d'une puce rechargeable. Le porte-monnaie électronique permettra à son utilisateur de

payer non seulement électroniquement toutes les petites dépenses quotidiennes, mais il servira également pour téléphoner, payer le parking, le bus ou le train.

En raison du développement rapide des transactions via Internet, certains parlent déjà d'une prochaine « crise existentielle de la distribution ».

Des réflexes protectionnistes ne servent à rien. La caractéristique essentielle du « cybercommerce » est son détachement géographique, ce qui laisse peu d'emprise aux gouvernements nationaux.

Le Ministère de l'Économie vient de présenter au Conseil du Gouvernement un premier avant-projet de loi, élaboré en étroite collaboration avec l'ABBL. Ce texte tente d'établir un cadre souple, réglementant le cryptage, la signature électronique, les contrats électroniques, le droit de preuve électronique etc., le tout selon le « principe de liberté » aussi large que possible.

L'avant-projet doit encore être peaufiné, mais j'espère l'engager dans la procédure législative avant les vacances d'été, avec l'espoir que notre pays pourra se doter rapidement d'une législation moderne permettant le développement du « electronic banking and commerce » comme nouveau secteur d'avenir.

Un des grands mérites de la récente tripartite nationale sur l'emploi est de consacrer ce que j'avais appelé à cette tribune « la nécessaire flexibilité dans la sécurité négociée » de l'organisation du travail et du temps de travail.

17 % des salariés sont occupés à temps partiel. La réduction de la durée de travail moyenne se poursuit. Ainsi le nombre moyen d'heures travaillées par personne, s'est réduit de 161,5 heures par mois en 94 à 159,6 heures en 97.

Un salarié sur 5 connaît déjà des horaires atypiques.

Une économie vivante et diversifiée peut de moins en moins vivre avec un seul modèle de référence.

IBM Belgique-Luxembourg vient de décrocher le premier prix européen du télétravail, décerné par la Commission européenne.

60% des collaborateurs concernés, tous volontaires, soit 1.050 personnes, dont 50 à Luxembourg, sont équipés d'un portable avec écran, ligne téléphonique et imprimante, afin de pouvoir travailler efficacement et avec les mêmes ressources chez eux ou chez un client. Résultat: IBM Belux ne prévoit plus qu'un seul bureau pour quatre collaborateurs.

Cette « nucléarisation » de l'organisation traditionnelle du travail pose évidemment beaucoup de problèmes à notre société.

Les syndicats, les pouvoirs publics sont appelés à une plus grande vigilance encore, afin que les souplesses nouvelles ne se transforment pas en « horreur économique ».

Tandis que le monde change à une vitesse époustouflante, nos sociétés tentent de s'accrocher à leurs rites, leurs peurs, leurs maigres certitudes.

Partout la classe politique semble dépassée, se chamaillant sur l'accessoire, sur les procédures donnant l'illusion du pouvoir.

Les idéologies ne sont plus que des repères de l'histoire, permettant de maintenir tant soit peu le cap sur les sables mouvants du présent, mais n'ouvrant aucun passage protégé vers l'avenir insondable.

La politique, les politiques ne sont pas devenus superflus pour autant.

La société moderne, avec ses contradictions, ses égoïsmes, ses divergences d'intérêt, ne pourrait pas fonctionner sans le débat et les luttes démocratiques, permettant les arbitrages nécessaires, les compromis insatisfaisants mais indispensables.

Pour paraphraser Bismarck, toutes les nations, grandes ou petites, voyagent sur « le fleuve du temps »; elle ne peuvent « ni le créer, ni le diriger », mais elles peuvent « naviguer dessus avec plus ou moins d'habileté et d'expérience ».

Sous l'effet du flux et du reflux des événements politiques et économiques se préparent des mutations en profondeur « qui, leur heure venue, se fraient un chemin vers la surface » (Paul KENNEDY).

On ne peut pas prévoir l'avenir, prédire le changement.

Mais ce dernier intervient, inexorablement.

Autant créer un état d'esprit positif acceptant le changement, une «éthique du changement» combinant les valeurs de solidarité et d'innovation.

Toute société décline, quand elle ne sait plus vers quoi avancer.

Je terminerai en vous laissant déguster en guise de «dessert» un exemple de signature électronique en 2048 bits :

iQA/AwUBNSMp8s/YnOS6JTaTEQJ1AwCg+qvZIHj
/fS9eohMoiqCrXsgbDm8AoLukeFyckmYibgJ9ESQ
bm2sF8nOG

INSTITUT UNIVERSITAIRE INTERNATIONAL LUXEMBOURG

Discours inaugural de M. Robert GOEBBELS, Ministre de l'Économie

13 juillet 1998

Monsieur le Président,
Mesdames,
Messieurs,

Pour l'ouverture de la récente foire de printemps de la Foire Internationale de Luxembourg j'avais convié mon auditoire à «un déjeuner virtuel», qui, je l'espère, avait stimulé «l'appétit intellectuel» de mes auditeurs, mais les avait laissés sur une faim bien réelle.

La réalité virtuelle ne serait-elle donc qu'une contradiction dans les termes, une aporie ?

Le dictionnaire définit le virtuel comme ce «qui n'est qu'en puissance, qui est à l'état de simple possibilité dans un état réel, qui a en soi toutes les conditions essentielles à sa réalisation».

Ce serait donc le contraire du réel ou de l'actuel.

Il me semble qu'une telle conclusion n'est pas idoine. Elle est du moins incomplète lorsqu'on l'applique au commerce des idées et des marchandises sur la Toile.

Ceux parmi vous qui ont eu l'occasion de visiter le pavillon UTOPIA à l'exposition mondiale de Lisbonne auront été subjugués par un spectacle merveilleux : des acteurs en chair et en os se chamaillant avec des êtres et des objets virtuels sans que le spectateur soit capable de distinguer le vrai du faux, le réel du virtuel.

Un autre exemple me paraît tout à fait parlant : personne ne doutera de la dure réalité de la monnaie électronique dont notre compte bancaire sera débité, fût-il localisé dans l'espace virtuel de la géofinance.

Le sociologue Jean BAUDRILLARD enseigne que toutes les formes de communication reposent sur la production et la consommation de signes. Il n'existe donc pas de séparation entre la «réalité» et sa représentation symbolique. Dans toutes les sociétés, l'humanité existe et agit au travers d'un environnement symbolique. Ce qui est spécifique au nouveau système de communication, articulé autour de l'intégration électronique de tous les médias, c'est qu'il peut construire une virtualité réelle.

Manuel CASTELLS, dans un ouvrage magistral intitulé «La société en réseau», propose une définition plus pertinente et plus riche. Selon lui, la réalité virtuelle est ... «un système dans lequel la réalité même – c'est-à-dire l'existence matérielle symbolique des gens – est entièrement captée, immergée, dans un cadre d'images virtuelles, dans un univers de simulacres, dans lesquels les apparences ne se situent pas seulement sur l'écran où l'expérience communiquée, mais deviennent l'expérience même. Tous les messages s'intègrent dans le média, dans la mesure où il est devenu si englobant, si diversifié, si malléable, qu'il absorbe en un même texte multimédia la totalité de l'expérience humaine, passée, présente et future...»

Mesdames,
Messieurs,

Je pense que cette mise au point conceptuelle est importante. Le nouveau monde qui émerge présuppose également une nouvelle manière de penser la réalité virtuelle, une autre façon d'appréhender les phénomènes de l'économie digitale en gestation. Ceci vaut pour les économistes et les juristes, mais surtout pour les hommes politiques dont les cadres de pensée portent encore largement les empreintes de la société post-industrielle.

Suffira-t-il de quelques adaptations? Parviendra-t-on à verser le nouveau vin dans les vieilles outres? Ou faudra-t-il inventer de nouvelles catégories?

Travailler à une représentation utile de la société qui est en train d'émerger sera une des tâches passionnantes auxquelles vous devrez vous consacrer. Appliquer de nouveaux principes pour résoudre les problèmes concrets, voilà un défi encore plus grand.

Le savoir est devenu la source de la richesse des nations. Peter DRUCKER, le gourou du management note: «Aujourd'hui le savoir est la seule ressource qui compte. Les facteurs de production traditionnels, la terre (c.-à-d. les ressources naturelles), le travail et le capital n'ont pas disparu, mais sont passés au second plan. On peut se les procurer facilement pourvu qu'on ait le savoir. Et le savoir, dans ce sens nouveau est devenu une utilité économique.»

Les technologies de l'information sont une réponse à la nécessité de manier plus efficacement les composantes du savoir.

La codification du patrimoine culturel et scientifique, la numérisation des ouvrages des sons et des images forment progressivement un fond global unifié du savoir, une bibliothèque universelle accessible – en théorie – de n'importe quel point du globe. La croissance du stock des connaissances, sa diffusion et son renouvellement favorisent la croissance économique et l'emploi.

Le récent rapport du département américain du commerce intitulé «The emerging digital economy» montre que depuis 1992 les industries de l'information sont à l'origine de plus du quart de la croissance économique américaine. L'observatoire européen des technologies de l'information estime la part de la valeur ajoutée de l'industrie de l'information dans le PIB communautaire à 5%.

Internet est né de la rencontre entre la liberté de la recherche universitaire et un protocole technique simple et efficace, le célèbre TCIP, permettant de relier entre eux les ordinateurs les plus divers partout à travers le monde.

Au passage, je me permets de glisser malicieusement qu'INTERNET est, à la base, le fruit de l'intervention volontariste de l'État, une politique tant décriée par le libéralisme ambiant.

La Toile aurait-elle pu voir le jour sans le support de la recherche publique, en l'occurrence de la recherche militaire américaine? Non!

Pas plus que le Net n'aurait connu l'essor commercial que vous connaissez si les nouveaux entrepreneurs ne s'étaient pas lancés dans l'aventure du Net.

Le Net a gardé les stigmates de cette liberté, ce parfum sympathique du non-conformisme, ouvert et bon enfant. Il a préservé jusqu'ici son fonctionnement encore largement autogéré.

Mais depuis que les marchands ont jeté leur dévolu sur la Toile, et que les transactions commerciales tentent de supplanter les forums de discussion et la messagerie privée, un réel besoin de stabilité et de sécurité se fait sentir.

L'économie du savoir suppose le partage. Cela explique vraisemblablement la difficulté à définir et à faire respecter les droits de propriété, en particulier la propriété intellectuelle. Une part importante des logiciels utilisés aussi bien par les sociétés que par les particuliers sont piratés avec les meilleures intentions du monde. Il en est de même des œuvres musicales numérisées, qui peuvent être téléchargées aisément en ligne.

Les conflits entre noms de domaines et les marques de produits et des services sont une illustration saisissante de ce problème de la délimitation des droits et les moyens de leur respect. L'attribution du fameux .com selon une règle simple et brutale du «premier arrivé premier servi» a incité de petits malins à enregistrer comme adresses électroniques des marques commerciales très prestigieuses comme «Coca Cola», «Mc Donalds», «Hertz» et à revendre ses nouveaux droits aux propriétaires légitimes des marques.

INTERNET préfigure une forme de marché presque parfaite, un forum virtuel, mais réel, où tous peuvent tout échanger via tout le monde – ou du moins le monde «branché», et cela en temps réels à des coûts de transaction négligeables.

En supprimant les intermédiaires classiques, le Net est en train de révolutionner le système de distribution traditionnel. On y trouve une offre de plus en plus variée, des voyages aux services financiers en passant par les voitures, les livres, les CD musicaux, les services aux entreprises ou aux particuliers, pour ne pas parler des services «roses» omniprésents.

Les consommateurs, un moment hésitants, semblent prêts à adopter en nombres croissants le Net comme magasin virtuel. C'est vrai en Amérique du Nord, et de plus en plus en Europe.

Néanmoins, et malgré les grands discours encensant ce don de la technologie moderne, il faut reconnaître que les échanges marchands sur Internet ne se traduisent encore que par des chiffres relativement modestes. Le volume des transactions en 1997 était de l'ordre de 1,5 milliard de dollars dans le monde. Mais c'est un marché en forte croissance. Les experts estiment qu'en l'an 2000, 250 millions d'utilisateurs seront connectés à Internet. Nicholas NEGROPONTE, directeur du

Media Lab au MIT, table quant à lui sur un milliard d'abonnés à INTERNET en 2002. Le Ministère de l'Économie aux USA a calculé que le commerce entre entreprises dépassera aux USA les 300 milliards de dollars en 2002.

Il est regrettable que l'Union Européenne soit encore à la traîne: selon une étude de 1997, 8% des citoyens européens avaient un accès à Internet. Les pays nordiques se situent en tête avec les Pays-Bas, suivis par le Royaume-Uni et le Luxembourg avec 11% de ménages disposant d'une connexion au WWW.

La signature électronique illustre bien les modifications du cadre légal que réclame le commerce sur le Net, surtout sur les réseaux ouverts. Dans des transactions où les parties négocient et concluent à distance, sans se rencontrer physiquement, la question de l'authenticité des messages électroniques se pose avec une acuité particulière. Le message lu par le destinataire est-il identique à celui envoyé par l'expéditeur initial? Il est tellement facile de reproduire les enseignes, logos, marques et noms de domaines sur Internet.

On comprend mieux, dès lors, l'importance du cryptage des messages et de la signature électronique. Les services de certification des transactions, les «cybernotaires», doivent sécuriser les échanges en fournissant des informations vérifiées sur l'identité des parties à la transaction.

Il va de soi que le consommateur devrait bénéficier du même degré de protection dont il jouit dans le commerce traditionnel. Certains craignent que l'espace virtuel, par la nature des transactions anonymes entre partenaires ubiquitaires, ouvre la porte à une multitude d'abus.

Je pense que, paradoxalement, les technologies de l'information permettront d'améliorer sensiblement l'information du consommateur et de l'assister puissamment dans le choix des produits et services qu'il souhaite acquérir en ligne.

Le commerce électronique permet de donner au client une profusion d'informations sur l'identité de l'entreprise, la monnaie, la livraison et la validité de l'offre, les conditions générales de vente, les procédures en cas de réclamation, de réparation ou de

résolution de litiges, sur les autres clauses du contrat. Le «contrat-clic» formé à distance pourrait se révéler bien plus sûr que les contrats habituels par fax ou telex.

L'ubiquité de la cyber-entreprise se jouant des frontières des États, pose des problèmes délicats.

À moins que les parties en décident autrement, la meilleure règle, me semble-t-il, serait qu'en absence de clauses, le droit applicable au contrat électronique et de non-fixation de l'instance judiciaire compétente en cas de litige, devraient être ceux du pays de résidence du consommateur.

Il y a fort à parier que, dans la rude concurrence globale, les commerçants électroniques auront à cœur de se différencier par la qualité de l'information, la sécurité et la transparence des transactions.

Mais comme toujours, l'auto-régulation, les codes de conduite et l'éthique des affaires ne suffiront probablement pas. Il faudra fatalement édicter des lois et règlements, il faudra sévir au besoin par la contrainte.

Le commerce électronique cause de sérieux maux de tête aux percepteurs des impôts. Le rapport SACHER de l'OCDE note de manière sibylline sous le chapitre taxation: «Les caractéristiques du commerce électronique, international et dématérialisé, incitent de nombreuses personnes à penser qu'il peut ouvrir la voie à des possibilités de contourner légalement les structures fiscales nationales, ainsi que de faciliter carrément l'évasion et la fraude fiscale».

Comment recouvrer en effet la TVA sur des biens et services virtuels acquis directement sur le net et déchargés à partir d'un serveur installé quelque part à l'autre bout du monde?

D'un autre côté, tout le monde s'accorde à dire que la fiscalité indirecte ne doit pas entraver le développement du commerce électronique.

Il faut donc que la taxation reste neutre et non discriminatoire vis-à-vis de la distribution traditionnelle. La Commission européenne, dans une communication au Conseil Ecofin datant de la semaine dernière, propose de ne pas lever de nouvelles taxes sur le commerce électronique, mais de considérer

les transmissions électroniques comme des prestations de services à traiter sur un pied d'égalité avec les biens, que ceux-ci soient acquis à l'intérieur de l'Union ou à l'extérieur de l'UE.

L'entreprise est en train de se transformer, lentement mais inéluctablement. Les logiciels informatiques, les voies de télécommunications et Internet permettent la mise en réseau des acteurs de l'entreprise: à l'intérieur, les travailleurs; à l'extérieur, les clients et fournisseurs.

L'entreprise peut générer des économies de communication tout en favorisant une meilleure mobilisation des ressources et compétences détenues par l'entreprise. Les commandes de fournitures, de pièces détachées et de renouvellement de stock peuvent se faire par l'échange de données informatiques (EDI) auxquelles l'Extranet va certainement donner un nouvel essor. Les échanges inter-entreprises génèrent des informations, qui, archivées, analysées en continu se révéleront une mine de renseignements exploitables pour le marketing et l'intelligence économique.

Certains se sont inquiétés de l'entreprise-réseau, de l'entreprise virtuelle qui n'a plus d'épicentre. Les ateliers et les bureaux peuvent être dispersés sur des sites géographiques différents, les collaborateurs s'associant autour de projets éphémères.

Les experts en management soutiennent que les technologies de l'information vont favoriser l'écrasement des hiérarchies. La structure pyramide traditionnelle sera supplantée par des structures multiples, décentralisées, responsabilisées. Aussi bien les cadres que les travailleurs seront confrontés à une véritable «glasnost» remettant en cause le pouvoir des dirigeants et leur contrôle de l'information, basé jadis sur la rétention ou la détention d'informations stratégiques.

Dans une économie fondée sur le savoir, dans une entreprise fondée sur la compétence, l'information doit circuler, doit être partagée.

Les anglo-saxons désignent l'entreprise virtuelle par un terme très révélateur: la «hollow corporation», l'entreprise creuse, évidée. Cette entreprise aux frontières floues et à géométrie variable pose la question des rapports sociaux dans un contexte

radicalement différent. Je crains que nous n'avons pas encore pris toute la mesure du changement qui s'annonce.

Mesdames, Messieurs,

Le réseau Internet est mondial et ne se laisse guère enfermer dans les frontières exiguës des États nationaux. Après le G7 de Bruxelles, la Commission européenne et les États membres de l'Union se sont engagés à développer les autoroutes de l'information et à stimuler les industries du contenu.

La conférence ministérielle de l'OCDE qui se tiendra à OTTAWA en octobre prochain, à laquelle j'aurai l'honneur de représenter le gouvernement luxembourgeois, devrait permettre de lever les obstacles industriels, institutionnels et réglementaires pesant encore sur le développement du commerce électronique global.

Le Gouvernement luxembourgeois a engagé un vaste travail de réforme et de modernisation de sa législation. Je ne citerai ici que la politique raisonnée de libéralisation des télécommunications dont j'espère qu'elle va stimuler l'innovation et la baisse des tarifs. Je mentionne également la réforme de la législation sur la propriété intellectuelle.

Très prochainement, je soumettrai au Conseil de Gouvernement un projet de loi sur la signature électronique, la certification et de cryptage.

Dans les prochains mois, un train de mesure important visant la protection du consommateur et la protection de la vie privée, permettront, je l'espère, de doter le Luxembourg d'un cadre législatif à la fois moderne et complet.

Parce qu'il trouve les mots justes, je voudrais terminer par une citation de Jacques ATTALI, extraite de la préface au livre «CYBERPLANÈTE»: «Le nomade de demain, auquel concourt le multimédia, voyageera réellement comme touriste ou travailleur, ou

virtuellement par le télétravail et le téléachat. Les satellites, le Net, les ordinateurs portables, feront de lui un être branché, connecté, membre de tribus virtuelles sans cesse renouvelées. Plus tard les organes artificiels, les machines à enseigner feront basculer d'autres pans du collectif dans le champ du privé, d'autres services devenant des objets».

ATTALI continue par un avertissement «Le multimédia creusera la différence entre ceux qui participent du savoir et ceux qui en sont exclus. Entre ceux qui produisent les informations et ceux qui les subissent. Entre ceux qui manipulent les informations et ceux qui sont manipulés par elles. Entre nomades de luxe et les nomades prolétaires qui devront voyager pour survivre».

Au-delà de l'échange d'idées et du commerce électroniques, je vous invite à réfléchir à ces questions sociétales, aux dangers de l'éclatement du lien social et à la résurgence – hélas bien réelle celle-là – des inégalités et de l'exclusion sociales.

Même si le pronostic optimiste de Nicolas NEGROPONTE déjà cité, à savoir 1 milliard d'abonnés à Internet au début du siècle prochain, devrait se réaliser, les cinq/sixième de l'humanité se trouveraient exclues du monde internaute! Cette situation posera à l'humanité non seulement un problème moral, mais également des problèmes politiques importants.

Je reste convaincu que nous devons réinventer les modalités d'un contrat social pour l'ère digitale qui s'ouvre à nous, inéluctablement.

Monsieur le Président,
Mesdames,
Messieurs,

Il ne me reste plus qu'à vous souhaiter que la session d'études soit virtuellement laborieuse et fructueuse. Je vous souhaite également un séjour réellement agréable au Luxembourg.

Discours de M. Robert GOEBBELS, Ministre de l'Économie, de l'Énergie et des Travaux publics, à l'occasion de l'ouverture du colloque contre le chômage de longue durée: 6 outils prêts à l'emploi

le jeudi 19 mars 1998 (Bâtiment Robert SCHUMAN)

Mesdames,
Messieurs,

Dans le cadre de vos activités, la lutte contre le chômage de longue durée, vous avez choisi de vous réunir à Luxembourg pour un échange d'expériences. Le choix de ce lieu de travail n'est certainement pas innocent, en ce sens que le premier sommet européen de l'emploi s'est tenu dans notre ville.

Vous n'ignorez pas la dynamique qu'a déclenchée ce sommet.

Le fait que les responsables politiques les plus haut placés dans nos quinze États se soient réunis exprès pour arrêter une démarche concertée pour affronter le grave problème du chômage a certainement eu plus que simple valeur symbolique.

Vous savez certainement que le Luxembourg est dans l'Union européenne le pays qui reste de loin le moins touché par le fléau du chômage. Notre taux de chômage se situe aux alentours de 3,6%.

1. Le chômage officiel ou enregistré

Au Luxembourg, cette catégorie représente les personnes à la recherche d'un emploi qui sont recensées par l'Administration de l'Emploi (ADEM), qui dénombre mois par mois les demandes d'emplois non satisfaites (DENS) et le chômage complet indemnisé (CCI).

Toute personne résidant au Grand-Duché de Luxembourg a le droit de s'inscrire comme demandeur d'emploi; dépourvu d'emploi, on est considéré comme demandeur d'emploi «non satisfait» (DENS). Le régime du CCI s'applique aux personnes à la

recherche d'un emploi, ayant perdu involontairement leur emploi, disponibles à travailler et remplissant certaines conditions dites «de stage».

L'incitation à s'inscrire comme demandeur d'emploi dépend évidemment de la législation sociale. D'un pays à l'autre, la durée d'octroi des indemnités de chômage influe sur la proportion des chômeurs de «longue durée»: à titre d'exemple, ceux-ci sont proportionnellement plus nombreux en Belgique, où les indemnités de chômage peuvent être payées pendant 4 ans, qu'au Luxembourg, où les indemnités ne sont payées que tout au plus pendant 2 ans. Des mesures du chômage qui se basent sur le concept du chômage «inscrit» ne se prêtent guère à la comparaison internationale.

2. Le chômage harmonisé

La mesure du chômage à l'aide d'enquêtes harmonisées s'impose comme alternative. Les «Enquêtes sur les forces de travail» d'EUROSTAT (EFT) servent à établir des taux de chômage harmonisés pour les pays européens.

Dans le cas luxembourgeois, la comparaison du taux de chômage officiel (basé sur les inscriptions auprès de l'ADEM) et harmonisé révèle que ce dernier est constamment supérieur au taux officiel: il existe, dans la population en âge de travailler, un certain nombre de personnes désireuses de travailler, mais pas prêtes à s'inscrire auprès de l'ADEM. N'ayant peut-être pas droit aux indemnités de chômage, ces personnes ne trouvent pas d'utilité à s'inscrire auprès de l'ADEM pour trouver un emploi. Il s'agit en l'occurrence souvent de personnes qui sont plus de douze mois au chômage ou qui cherchent un travail sur leur propre initiative (à l'aide des agences d'intérimaires par exemple).

3. Le concept du chômage «ajusté» du STATEC

Le taux de chômage «ajusté» a été élaboré par le STATEC afin de mieux cerner la vraie situation du marché du travail au Luxembourg.

Nous avons vu précédemment que le chômage enregistré ne tient pas compte de l'ensemble des personnes sans emploi voulant travailler. Quant aux résultats des EFT, comme ceux de toute enquête, ils souffrent de certaines déficiences, d'où l'idée de disposer d'une source alternative d'information qui renseigne sur le chômage «caché».

L'idée à la base de l'élaboration du chômage ajusté est la suivante: le chômage officiel ne comprend pas un certain nombre de personnes, sans emploi «régulier», mais désireuses de prendre un travail «régulier».

Le qualificatif «régulier» pourrait théoriquement tenir compte de toutes les formes de travail «atypiques»: mi-temps involontaire, stages divers, contrats à durée déterminée, ... Dans le cas précis du Luxembourg, seules quelques mesures de mise au travail ou de maintien au travail, aisément quantifiables, sont considérées:

- «sureffectif» sidérurgie;
- préretraite;
- DAT (division d'auxiliaires temporaires), stages d'initiation, stage de préparation en entreprise, mises au travail;
- chômage partiel.

Au 31 janvier 1998 le nombre de personnes concernées par cette dernière catégorie de mesures s'élevait à 1500 hommes et femmes. À l'exception des préretraités, les personnes précitées sont toutes des demandeurs d'emploi potentiels.

4. Taux d'activité et taux d'emploi

Un taux de chômage peu élevé ne correspond pas nécessairement à une performance macro-économique satisfaisante, eu égard à une utilisation efficiente, sur le plan macro-économique, des ressources humaines disponibles. Il peut en effet aller

de pair avec un taux d'activité (rapport entre population active et population en âge de travailler) faible.

Je le répète, la comparaison du chômage entre les divers pays européens s'avère souvent délicate, même si on se base sur un concept de chômage harmonisé. Dès lors, une comparaison internationale des taux d'activité souffre du même handicap.

Les taux d'emploi et les taux de non-emploi se prêtent beaucoup mieux à la comparaison internationale, même s'ils ne sont pas capables de tenir compte de la réduction (volontaire ou non) de la durée du travail. Ils donnent pourtant une idée de la «réussite» de la participation de la population en âge de travailler au marché du travail. En Europe, le Luxembourg occupe, avec un taux d'emploi de 60%, le 10^e rang (population de référence: 15-64 ans). L'élément atypique de notre marché de l'emploi est constitué par l'évolution divergente de la création d'emploi et du chômage: nous devons malheureusement constater qu'en dépit d'un accroissement sans faille de l'emploi intérieur, le chômage ne recule pas. Nous devons en conclure à une inadéquation entre l'offre et la demande d'emploi. Aussi faut-il reconnaître que si normalement la durée d'inscription auprès de l'Administration de l'Emploi est relativement courte, le pourcentage des personnes inscrites depuis plus de 12 mois est de 15%. Par ailleurs, bien plus de la moitié des demandeurs d'emploi ont moins de 40 ans, plus du quart ont même moins de 25 ans.

De telles données soulignent la nécessité de mesures de formation et de mise au travail. J'ai dit tout à l'heure que nous comptons quelques 1.500 bénéficiaires de telles mesures. Des progrès en la matière sont certainement encore de mise. Les organisations que vous représentez, Mesdames et Messieurs, fournissent une contribution très précieuse en la matière. Par votre prise en charge, au jour le jour, des sans emploi, vous les aidez à se retrouver à leur poste de travail, fut-il temporaire, à détecter leurs faiblesses et leurs atouts, à surmonter les unes et à valoriser les autres.

Dans plusieurs services qui relèvent de mes ministères, nous offrons à des chômeurs, et en particulier à des jeunes à la recherche d'un premier emploi, la possibilité de se familiariser avec le monde du travail, en particulier le travail en équipe. Nous les

aidons à parfaire leur formation initiale ou, selon le cas, à changer de qualification. Ainsi en 1997, le Ministère de l'Économie, qui employait en moyenne quelque 70 personnes, a accueilli en permanence 4 jeunes demandeurs d'emploi dans le cadre de la mesure «Division d'auxiliaires temporaires». Au total, le long de l'année, il s'agit de 6 jeunes, disposant de niveaux de formation très divers allant du simple manœuvre au diplômé bac + 4. À l'Administration des Ponts et Chaussées, nous avons occupé 41 chômeurs dans le secteur de l'entretien des autoroutes et des zones de verdure le long du réseau routier.

Jusqu'ici, pratiquement tous ces jeunes ont pu trouver, à l'issue de leur stage ou de leur formation, un emploi sur le marché. C'est dire le succès de ce type de mesure.

Mais ce succès n'est possible que grâce à un encadrement sérieux et au choix des formations et des

tâches qui doivent être adaptées avec précision aussi bien au candidat qu'aux besoins du marché. C'est la seule manière pour ne pas s'éterniser dans une mesure précaire.

C'est dans l'organisation d'un tel cadre que vos associations ont prouvé leur compétence et donc leur justification. J'ai pu personnellement en faire l'expérience aux Ponts et Chaussées avec l'Action Sociale pour Jeunes. Cette appréciation est certainement aussi partagée par la Commission européenne qui par le biais du Fonds social européen a facilité le financement des mesures en faveur des jeunes chômeurs et des chômeurs de longue durée.

Vu la priorité dont ces laissés pour compte parmi nos concitoyens devront bénéficier, l'Union européenne saura certainement, au travers de la réforme des fonds structurels, continuer, voire renforcer, la solidarité en leur faveur.

Discours du Ministre de l'Économie M. Robert GOEBBELS au Séminaire «La Marque et Internet»

Mardi 12 mai 1998

Mesdames, Messieurs,

Internet est né de la rencontre entre la liberté de la recherche universitaire et un protocole technique simple et efficace permettant de relier entre eux les ordinateurs les plus divers partout à travers le monde.

Le Net a gardé les stigmates de cette liberté, ce parfum sympathique du non-conformisme, ouvert et bon enfant, il a préservé jusqu'ici son fonctionnement encore largement autogéré. Les internautes cooptés au sein de l'Internet Society (ISOC), une association de personnes jalouses de leur indépendance, président encore aux destinées du Net.

Mais les marchands ont jeté leur dévolu sur la Toile. Le réseau préfigure en effet une forme de marché presque parfaite, un forum virtuel où tous peuvent

échanger avec tous en temps réels à des coûts de transaction négligeables. Avec l'envolée du commerce électronique on passe aux choses sérieuses. Le Net est en train de révolutionner le système de distribution traditionnel. On trouve une offre de plus en plus variée, des voyages aux services financiers en passant par les voitures, les livres, les CD musicaux... Les consommateurs semblent prêts à adopter le Net comme magasin virtuel.

Certes, malgré le battage médiatique autour du phénomène le plus remarquable des temps modernes, il faut reconnaître que le commerce sur Internet ne se traduit encore que par des chiffres modestes. Le volume des transactions en 1997 était de l'ordre de 1,5 milliards de dollars dans le monde. Mais c'est un marché en forte croissance et les experts estiment qu'en l'an 2000, 250 millions d'utilisateurs seront connectés à Internet. Le Ministère de l'Économie

aux USA a calculé que le commerce entre entreprises dépassera les 300 milliards de dollars en 2002.

Il est regrettable que l'Union européenne soit encore à la traîne: selon une étude de 1997, 8% des citoyens européens ont un accès à Internet. Le Luxembourg est relativement bien doté par rapport à la moyenne communautaire, puisque 11% des ménages disposent d'une connexion au WWW.

Si le Net promet de nouvelles opportunités, il faut reconnaître que plusieurs défis planent sur son développement futur. Un de ces défis est celui de la guerre des noms de domaines et de marques.

Je crois que les organisateurs de cette journée ont eu une riche idée en braquant les projecteurs sur un problème qui risque de tourner au cauchemar pour les entreprises peu averties. L'attribution du fameux .com selon une règle simple et brutale du «premier arrivé premier servi» a incité des petits malins à enregistrer comme adresses électroniques des marques commerciales très prestigieuses comme «Coca Cola», «Mc Donalds», «Hertz» et à revendre ses nouveaux droits aux propriétaires légitimes des marques.

Comprendre comment les noms de domaines sont attribués dans le monde et en particulier au Luxembourg est essentiel. Connaître le mode d'enregistrement de la marque de produit et de service pour le marché traditionnel et le marché virtuel d'Internet est crucial pour celui qui veut conquérir un avantage concurrentiel durable.

Trop d'entreprises ignorent encore les avantages de la protection de leur patrimoine immatériel, que ce soit le patrimoine technologique ou leur capital de réputation, de fidélité de leurs produits et services. Me référant à une enquête du Bureau Benelux des Marques, plus de 50% des entreprises du BENELUX n'ont pas enregistré le nom et les signes distinctifs de leurs produits et de leurs services. Ces entreprises qui négligent la gestion stratégique de leur marque courent le risque inutile de contre-façon et de concurrence déloyale.

Mesdames, Messieurs,

Permettez-moi d'insister sur d'autres initiatives touchant à la société de l'information. Le Gouvernement luxembourgeois a pris le défi de la société de l'information à bras-le-corps. L'objectif ultime est de faire en sorte que les autoroutes de la Grande Toile fonctionnent sans encombres pour les entreprises, les consommateurs et les citoyens de ce pays. Nous continuons à caresser l'espoir que la Toile tissera l'un ou l'autre de ses filaments économiques sur le site de production luxembourgeois qui continue à avoir une vocation de plaque tournante de l'industrie multimédia.

Dans un monde du virtuel et de l'immatériel la confiance joue un rôle déterminant. C'est pourquoi le Gouvernement a ouvert plusieurs chantiers législatifs et réglementaires. Je ne citerai ici que la réforme du droit de propriété sur les biens immatériels et les investissements intellectuels, plus connu sous le nom plus traditionnel de droit d'auteur et droits voisins. Un projet de loi, qui est l'aboutissement d'une vaste consultation des milieux intéressés et des réflexions d'experts, a été déposé au Parlement fin avril.

Le deuxième chantier concerne une loi cadre dans le domaine de la signature électronique, la cryptographie et la certification.

Le professeur BERENBOOM a accompagné le groupe de travail pour la réforme sur le droit d'auteur et les bases de données dans la société de l'information et il conseille actuellement le groupe de travail qui planche sur la conception d'une loi cadre dans le domaine de la signature électronique.

Mesdames, Messieurs,

Les organisateurs ont réuni aujourd'hui une belle brochette d'experts. Je souhaite que vous tous puissiez tirer un maximum de renseignements pratiques et utiles.

Discours de M. Alex BODRY, Ministre de la Jeunesse du Luxembourg

Lisbonne 8-12 août 1998

Monsieur le Président,
Excellences,
Mesdames,
Messieurs,

Tout d'abord, je tiens à féliciter et remercier le Gouvernement portugais pour son engagement exemplaire dans l'organisation, en collaboration avec les Nations Unies, de cette 1^{re} Conférence mondiale des Ministres de la Jeunesse ainsi que du Festival mondial de la Jeunesse. Sans la volonté de réussir du pays-hôte cette réunion n'aurait pu avoir lieu dans ces conditions.

Je voudrais également souligner le rôle important des Nations Unies dans le développement des politiques de jeunesse au niveau mondial.

L'année internationale de la jeunesse des Nations Unies en 1985, les sessions spéciales de l'Assemblée générale des Nations Unies sur la jeunesse en 1985 et 1995, ainsi que l'adoption du Programme mondial d'action en faveur de la jeunesse ont influencé largement les politiques de jeunesse dans beaucoup de pays à travers le monde.

Les grands thèmes retenus dans la déclaration finale de cette première Conférence mondiale des Ministres responsables de la Jeunesse, à savoir la participation, le développement, la paix, l'éducation, l'emploi, la santé et les drogues, sont des sujets hautement importants. Fait remarquable: ces thèmes sont aussi ceux que les jeunes eux-mêmes placent au centre de leurs préoccupations. Ceci est essentiel: le succès de notre approche globale présuppose en effet un accord entre gouvernants et jeunes au moins sur la définition des champs d'action futurs. La politique de la jeunesse a également enregistré des avancées au niveau de l'Europe.

En tant que Vice-Président de la 5^e Conférence des Ministres européens responsables de la Jeunesse qui s'est tenue en avril de cette année à Bucarest, j'avais eu la mission de dresser le bilan des cinq dernières années de l'action du secteur Jeunesse du Conseil de l'Europe. Dès à présent, je dois faire un constat qui n'est pas trop encourageant dans le domaine de la coordination des efforts internationaux. En effet, depuis la première Conférence des Ministres de la Jeunesse du Conseil de l'Europe qui s'est tenue à Strasbourg en 1985, pendant la même année que l'année internationale des Nations Unies, toutes les conférences ont recommandé de maintenir et d'encourager une coopération suivie dans le domaine de la jeunesse avec le système des Nations Unies et en particulier avec l'UNESCO, le BIT, l'OMS et l'UNICEF. Force est de constater que la coopération avec et entre les organisations internationales est généralement restée lettre morte et s'est bornée pour l'essentiel à la participation aux conférences ministérielles.

Dans le projet de déclaration finale de cette première conférence mondiale il est rappelé que l'assemblée générale des Nations Unies a invité les conférences régionales et interrégionales des Ministres responsables des Affaires de la Jeunesse à augmenter la coopération entre eux sous l'égide des Nations Unies. Il serait important de discuter d'une façon approfondie de cette question et de prévoir à intervalles réguliers tous les cinq ans une nouvelle session de cette conférence mondiale. L'unité jeunesse des Nations Unies devrait également être renforcée. Si j'ai parlé de la coopération entre les Nations Unies et le Conseil de l'Europe, il ne faut pas oublier d'inclure du point de vue européen dans cette coopération un autre organisme important, à savoir l'Union européenne.

Certes, les programmes jeunesse de l'Union européenne comme «Jeunesse pour l'Europe» ou le nouveau programme «Service Volontaire européen» font

une ouverture vers les pays associés à l'Union européenne, mais je dois avouer que lors d'un dernier Conseil Jeunesse d'octobre 1997 lors d'un débat public sur les perspectives de l'action communautaire en matière de jeunesse, la coopération avec le système des Nations Unies n'a pas été évoquée.

Même s'il y a lieu de développer ces coopérations, nous retrouvons heureusement, et je suis sûr que ceci n'est pas un hasard, les mêmes priorités de politiques jeunesse à tous les niveaux. Je cite la participation des jeunes qui est, pour beaucoup de pays membres, devenue le moteur même de l'action du secteur jeunesse.

Dans ce contexte les chefs d'État et de Gouvernement des États membres du Conseil de l'Europe ont rappelé lors de leur deuxième sommet en 1997 leur volonté de développer l'éducation à la citoyenneté démocratique fondée sur les droits et responsabilités des citoyens et la participation des jeunes à la société civile.

Cette action que nous retrouvons dans la déclaration finale de la présente conférence mérite au niveau du système des Nations Unies une attention très particulière.

Parmi mes responsabilités ministérielles se trouve aussi le département de l'environnement. Dans ce domaine les Nations Unies ont développé des programmes hautement importants. Je voudrais exprimer toute ma satisfaction que dans notre texte final nous fassions référence à la nécessaire prise de conscience et à l'engagement des jeunes relatifs aux principes et pratiques de développement durable.

Au Luxembourg, le Ministère de la Jeunesse constitue un département ministériel autonome, doté d'un budget de compétences propres, à côté de sa compétence générale de coordination de la politique en faveur des jeunes.

À partir de lignes directrices politiques, construites autour des idées de l'égalité des chances, de la participation, de la promotion des valeurs de tolérance, et de démocratie, nous avons établi différents plans d'action, en étroite collaboration avec les jeunes eux-mêmes. L'implication des jeunes dans la vie publique, l'information et la communication et enfin le statut du bénévolat et le soutien au secteur asso-

ciatif ont été au centre de ces programmes dont l'exécution est en cours.

L'émergence d'autres initiatives telles que le développement de la recherche jeunesse dans les conflits a permis de donner une impulsion nouvelle à l'action des pouvoirs publics en faveur de la jeunesse, une action que nous situons volontiers au niveau local et communal. L'objectif final consiste toujours à former des jeunes luxembourgeois actifs, prêts à s'engager dans la société, pleinement conscients de leurs droits, mais également soucieux de leurs devoirs envers la collectivité.

Permettez-moi d'aborder avant de conclure encore le volet de l'emploi des jeunes.

Lors du conseil européen extraordinaire sur l'emploi de novembre 1997 à Luxembourg un accent particulier était mis sur l'emploi des jeunes. Une société qui refuse aux jeunes l'accès au monde de travail refuse en fait l'accès au monde adulte, l'accès à une citoyenneté pleine et entière et crée ainsi l'exclusion et la marginalisation. Même si nous réaffirmons l'objectif final du plein emploi pour garantir les chances de travail rémunéré pour tous les jeunes, nous devons être conscients que c'est un objectif bien difficile à atteindre même pour un petit pays, assez riche, comme le Luxembourg.

Toutes ces discussions liées à l'emploi ont amené entre autres les ministres de la Jeunesse à envisager de travailler progressivement sur des questions qui ne relèvent pas, dans beaucoup de pays, directement de leurs compétences. Mais si nous voulons développer des politiques globales et intégrées de jeunesse, il appartient aux ministres de la Jeunesse de se faire les porte-parole des sensibilités exprimées par les jeunes, de développer des idées et de coordonner les mesures en faveur de l'insertion des jeunes dans la société et de coopérer avec les autres secteurs concernés à la recherche de solutions aux problèmes des jeunes.

Avec cette conférence mondiale la communauté a pris l'engagement formel d'aider les jeunes à surmonter leurs difficultés et à développer les facultés et ressources. Nous n'avons pas le droit de décevoir l'espoir créé par cette réunion.

Je vous remercie de votre attention.

Discours de S.E. M. Luc FRIEDEN, Ministre de la Justice du Grand-Duché de Luxembourg, devant la Conférence diplomatique de plénipotentiaires des Nations Unies sur la création d'une Cour criminelle internationale

Rome, le 17 juin 1998

Monsieur le Président,
Excellences,
Mesdames, Messieurs,

L'enjeu de cette conférence diplomatique est de taille: Avons-nous le courage de dire oui à une justice internationale efficace?

50 ans après que les Nations Unies ont étudié pour la première fois la mise en place d'une Cour criminelle internationale, 50 ans après la signature de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et 50 ans après l'adoption de la Convention contre le Génocide, la création d'une telle cour est devenue une nécessité.

Le Grand-Duché de Luxembourg soutient fermement l'idée de la création d'une Cour criminelle internationale.

Car force est de constater aujourd'hui que malgré toutes ces déclarations nous sommes encore toujours des témoins impuissants d'atrocités et de crimes d'une barbarie intolérable.

Des populations sont décimées. Des villages entiers sont massacrés. Des femmes sont systématiquement violées et humiliées. Des enfants sont torturés et mutilés.

Et les auteurs de ces atrocités ne seront jamais traduits devant une juridiction où ils devront répondre de leurs actes et où, après un procès équitable, ils pourront être punis.

Les efforts que nous allons déployer ici pour parvenir à un accord ne sauraient être comparés aux

souffrances interminables de ces victimes auxquelles aucune justice ne sera jamais rendue.

Il est temps de mettre fin à cette culture de l'impunité.

Il est temps de traduire les auteurs de ces violations flagrantes et systématiques des droits de la personne devant une cour internationale composée de juges indépendants qui peuvent en toute objectivité sanctionner les crimes commis contre des êtres humains innocents dont le seul «tort» a été d'appartenir à une race, à une ethnie, à une religion ou un groupe social minoritaire dans leur pays d'origine ou d'être les plus faibles ou les plus exposés face aux atrocités de leurs agresseurs.

Il est temps qu'on sache partout dans le monde que les violations massives des droits de la personne ne seront plus tolérées.

Certes à l'issue de la Deuxième Guerre Mondiale des tribunaux ont été constitués à Nuremberg et à Tokyo pour juger les criminels de guerre. Plus récemment le Conseil de Sécurité a mis en place des tribunaux ad hoc à La Haye et à Arusha pour juger les auteurs des atrocités commises en ex-Yougoslavie et au Rwanda.

Ces tribunaux ont permis de redresser certaines injustices. Leur travail n'est pas achevé et il doit se poursuivre avec détermination. Toutefois la mise en place de tels tribunaux ad hoc ne constitue qu'une solution limitée, temporaire et imparfaite.

Plus que jamais nous avons besoin aujourd'hui d'une cour universelle et permanente, efficace et crédible, capable de répondre aux violations graves

et systématiques des droits de la personne par des enquêtes et des poursuites systématiques.

Pour atteindre ces objectifs, le Luxembourg estime que les statuts de cette cour doivent observer les principes suivants :

- Une cour avec des compétences précises limitées aux crimes de génocide, aux crimes de guerre, et aux crimes contre l'humanité.
- Une cour internationale avec une juridiction universelle qui intervient de manière impartiale et efficace dans les conflits internationaux et nationaux, à chaque fois que les juridictions nationales sont inexistantes, incapables ou réticentes de juger de tels crimes.
- Une cour indépendante, qui peut être saisie à chaque instant par le Conseil de Sécurité de l'ONU, par un État ou par un procureur impartial. Elle doit encore avoir le pouvoir de s'autosaisir, sous réserve de certaines prérogatives de «désaisine» du Conseil de Sécurité.
- Une Cour efficace composée de juges indépendants et hautement qualifiés. Les statuts de la Cour internationale de justice pourraient servir de référence à cet égard.
- Une cour qui garantit une justice et une protection particulière aux femmes et aux enfants et qui condamne les crimes sexuels et la participation des enfants dans des conflits armés.
- Une cour qui applique le droit international et les principes généraux du droit applicables à la plupart de nos États.
- Une cour respectueuse des droits de la personne et des droits de la défense, qui assure à chaque accusé un procès équitable, qui ne prononce pas de condamnation à la peine de mort et qui accorde des dédommagements aux victimes.

Monsieur le Président,

Le Grand-Duché de Luxembourg attend de cette conférence qu'elle aboutisse, sans entraves ni délais, à la création d'une cour pénale internationale.

Un échec ne saurait nous être pardonné.

Et quand à l'issue de cette conférence nous serons parvenus à un accord sur la mise en place d'une Cour criminelle internationale efficace et permanente, nous aurons ouvert une perspective vers un monde plus juste et plus sûr.

Nous aurons remporté une nouvelle victoire de l'humanité sur la barbarie.

Nous aurons renforcé la primauté du droit au niveau international.

Nous aurons amélioré de manière décisive le système international de promotion et de protection des droits de la personne.

Et nous aurons découragé ceux qui n'ont toujours pas compris que les conflits armés n'apportent que misère et injustice, à commettre de nouvelles atrocités.

Dans nos États nationaux, nous avons beaucoup travaillé au cours de ce siècle pour créer et consolider l'État de droit, pour faire en sorte que le concept de la «rule of law» régisse la vie des institutions nationales.

Le Luxembourg s'engage ici à Rome pour qu'à «l'État de droit» vienne s'ajouter à présent un «monde de droit».

À l'aube du 21^e siècle nous avons le devoir de donner un nouvel espoir aux générations futures.

Je vous remercie.

si cummuni, en un cas de pèrduda de la
ingrés a del corrent de l'empresa.

El ja s'ha dit, el tipus de l'assumpte és
que el valor de l'empresa ha de ser
positiu.

6. Que tota acció del compromís prevegui
una via normal de gestió, un consell
d'administració amb representants
de tots els parts.

7. Que tota negociació de venda d'actius
seuati en el marc de la seva gestió i
eficàcia, que no s'efectuï fora de
l'empresa, i que no hi hagi cap
transmissió d'actius fora de l'empresa
de cap de les parts.

8. Que tota negociació de venda de l'empresa
seuati amb la direcció de l'empresa
i que no s'efectuï fora de l'empresa,
i que no hi hagi cap transmissió
d'actius fora de l'empresa de cap
de les parts.

9. Que tota negociació de venda de l'empresa
seuati amb la direcció de l'empresa,
i que no s'efectuï fora de l'empresa,
i que no hi hagi cap transmissió
d'actius fora de l'empresa de cap
de les parts.

10. Que tota negociació de venda de l'empresa
seuati amb la direcció de l'empresa,
i que no s'efectuï fora de l'empresa,
i que no hi hagi cap transmissió
d'actius fora de l'empresa de cap
de les parts.

11. Que tota negociació de venda de l'empresa
seuati amb la direcció de l'empresa,
i que no s'efectuï fora de l'empresa,
i que no hi hagi cap transmissió
d'actius fora de l'empresa de cap
de les parts.

12. Que tota negociació de venda de l'empresa
seuati amb la direcció de l'empresa,
i que no s'efectuï fora de l'empresa,
i que no hi hagi cap transmissió
d'actius fora de l'empresa de cap
de les parts.

13. Que tota negociació de venda de l'empresa
seuati amb la direcció de l'empresa,
i que no s'efectuï fora de l'empresa,
i que no hi hagi cap transmissió
d'actius fora de l'empresa de cap
de les parts.

14. Que tota negociació de venda de l'empresa
seuati amb la direcció de l'empresa,
i que no s'efectuï fora de l'empresa,
i que no hi hagi cap transmissió
d'actius fora de l'empresa de cap
de les parts.

15. Que tota negociació de venda de l'empresa
seuati amb la direcció de l'empresa,
i que no s'efectuï fora de l'empresa,
i que no hi hagi cap transmissió
d'actius fora de l'empresa de cap
de les parts.

16. Que tota negociació de venda de l'empresa
seuati amb la direcció de l'empresa,
i que no s'efectuï fora de l'empresa,
i que no hi hagi cap transmissió
d'actius fora de l'empresa de cap
de les parts.

17. Que tota negociació de venda de l'empresa
seuati amb la direcció de l'empresa,
i que no s'efectuï fora de l'empresa,
i que no hi hagi cap transmissió
d'actius fora de l'empresa de cap
de les parts.

18. Que tota negociació de venda de l'empresa
seuati amb la direcció de l'empresa,
i que no s'efectuï fora de l'empresa,
i que no hi hagi cap transmissió
d'actius fora de l'empresa de cap
de les parts.

19. Que tota negociació de venda de l'empresa
seuati amb la direcció de l'empresa,
i que no s'efectuï fora de l'empresa,
i que no hi hagi cap transmissió
d'actius fora de l'empresa de cap
de les parts.

20. Que tota negociació de venda de l'empresa
seuati amb la direcció de l'empresa,
i que no s'efectuï fora de l'empresa,
i que no hi hagi cap transmissió
d'actius fora de l'empresa de cap
de les parts.

21. Que tota negociació de venda de l'empresa
seuati amb la direcció de l'empresa,
i que no s'efectuï fora de l'empresa,
i que no hi hagi cap transmissió
d'actius fora de l'empresa de cap
de les parts.

22. Que tota negociació de venda de l'empresa
seuati amb la direcció de l'empresa,
i que no s'efectuï fora de l'empresa,
i que no hi hagi cap transmissió
d'actius fora de l'empresa de cap
de les parts.

23. Que tota negociació de venda de l'empresa
seuati amb la direcció de l'empresa,
i que no s'efectuï fora de l'empresa,
i que no hi hagi cap transmissió
d'actius fora de l'empresa de cap
de les parts.

24. Que tota negociació de venda de l'empresa
seuati amb la direcció de l'empresa,
i que no s'efectuï fora de l'empresa,
i que no hi hagi cap transmissió
d'actius fora de l'empresa de cap
de les parts.

25. Que tota negociació de venda de l'empresa
seuati amb la direcció de l'empresa,
i que no s'efectuï fora de l'empresa,
i que no hi hagi cap transmissió
d'actius fora de l'empresa de cap
de les parts.